

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

COMMISSION NATIONALE ANTI-CORRUPTION

(CONAC)



RAPPORT

SUR L'ETAT DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU CAMEROUN EN **2024**



Site web : www.conac.cm 

E-mail : info@conac.cm 

Téléphone : +237 222 20 37 32 

WhatsApp : +237 658 26 26 82 

Numéro vert : 1517 

Boîte postale: 33200 Yaoundé - Cameroun 

Siège : Palais des Congrès Yaoundé



S.E. Paul BIYA
Président de la République du Cameroun

« ... Améliorer la gouvernance, c'est aussi amplifier la lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics. C'est garantir une sécurité juridique aux investissements privés. C'est assurer la protection de la propriété foncière, où certaines dérives ont été constatées. Soyez assurés d'une chose. Des sanctions appropriées seront infligées aux auteurs des infractions qui seront établies...»

(Extrait du message du Chef de l'Etat à la Nation, le 31 décembre 2024)

SOMMAIRE

Carte administrative du Cameroun	v
Liste des Abréviations, Acronymes et Sigles	vii
Liste des tableaux	xiii
Avant-propos	xv
INTRODUCTION GENERALE	1
Première partie LES ACTIVITES DE PREVENTION	5
Chapitre 1 : LES ACTIVITES DE PREVENTION MENEES AU SEIN DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	7
Section 1 : Les activités de prévention menées par les Institutions de Contrôle et de Régulation	7
Section 2 : Les activités de prévention menées par les Départements Ministériels	69
Section 3 : Les activités de prévention menées par les Etablissements Publics et les Sociétés Publiques et Parapubliques	109
Section 4 : Les activités de prévention menées par les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)	150
Chapitre 2 : LES ACTIVITES DE PREVENTION MENEES PAR LA SOCIETE CIVILE ET LE SECTEUR PRIVE	155
Section 1 : Les activités menées par les Organisations de la Société Civile	155
Section 2 : Les activités menées par le Secteur Privé	157
Deuxième partie LA SANCTION DES PRATIQUES DE CORRUPTION	159
Chapitre 1 : LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES	161
Section 1 : Les sanctions prononcées par les Institutions de Régulation : le Conseil National de la Communication (CNC)	161
Section 2 : Les sanctions prononcées par les Départements Ministériels	166
Section 3 : Les sanctions prises au sein des Etablissements et des Entreprises Publics	193
Section 4 : Les sanctions prises au sein des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)	210
Chapitre 2 : LES SANCTIONS JURIDICTIONNELLES	213
Section 1 : Le Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF)	213
Section 2 : Les Juridictions Judiciaires	217
Section 3 : Evaluation du préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun	230
Troisième partie LE RECOUVREMENT DES AVOIRS ET LA COOPERATION INSTITUTIONNELLE	233
Chapitre 1 : LE RECOUVREMENT DES AVOIRS	235
Section 1 : La restitution du corps du délit au Tribunal Criminel Spécial (TCS)	235
Section 2 : Le recouvrement des créances issues des condamnations pécuniaires au profit de l'Etat par la Société de Recouvrement des Créances (SRC)	236
Chapitre 2 : LA COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE	239
Section 1 : La Coopération nationale	239
Section 2 : La Coopération internationale	242
CONCLUSION GENERALE	245
TABLE DES MATIERES	249

CARTE ADMINISTRATIVE DU CAMEROUN



LISTE DES ABBREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

A2C :	Action Contre la Corruption
AAO :	Avis d'Appel d'Offres
AC :	Agent Comptable
ADC :	Aéroports du Cameroun
AER :	Agence d'Electrification Rurale
AIGLES :	Application Informatique de Gestion Logique des Effectifs et de la Solde
AIR :	Action par voie d'Intervention Rapide
ANOR :	Agence des Normes et de la Qualité
ANR :	Attestation de Non Redevance
ANTIC :	Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication
APEE :	Association des Parents d'Elèves et Enseignants
APME :	Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
APN :	Autorité Portuaire Nationale
APS :	Attestation Pour Soumission
ARMP :	Agence de Régulation des Marchés Publics
ARSEL :	Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité
ASSESCO :	Association Emergence Sans Corruption
BCA :	Bon de Commande Administratif
BEAC :	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BTS :	Brevet de Technicien Supérieur
CAA :	Caisse Autonome d'Amortissement
CAMAIR :	Cameroon Airlines
CAMPHIA :	Cameroon Population-based HIV Impact Assessment
CAMPOST :	Cameroon Postal Services
CAMRAIL :	Cameroon Railways
CAMTEL :	Cameroon Telecommunications
CAMWATER :	Cameroon Water Utilities
CAP :	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAY 1 :	Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1
CCAA :	Cameroon Civil Aviation Authority
CCAST :	Cameroon College of Arts, Science and Technology
CCIU :	Comité Consultatif des Institutions Universitaires
CCLCCPEES :	Cellule Centrale de Lutte Contre la Corruption et de Promotion de l'Ethique dans l'Enseignement Supérieur
CDBF :	Conseil de Discipline Budgétaire et Financière
CDC :	Cameroon Development Corporation
CDI :	Centre Divisionnaire des Impôts
CDS :	Chef de District de Santé

CEFAN :	Centre de Formation des Agriculteurs du Noun
CENAJES :	Centre National de la Jeunesse et des Sports
CEP :	Certificat d'Etudes Primaires
CES :	Collège d'Enseignement Secondaire
CESO :	Centre Social
CETIC :	Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
CFC :	Crédit Foncier du Cameroun
CFCE :	Centre de Formalités de Création d'Entreprises
CIAP :	Centre d'Instruction et d'Application de la Police
CIPM :	Commission Interne de Passation des Marchés
CLCC :	Cellule de Lutte Contre la Corruption
CLCCPE :	Cellule de Lutte Contre la Corruption et de Promotion de l'Ethique
CMLCC :	Cellule Ministérielle de Lutte Contre la Corruption
CNC :	Conseil National de la Communication
CNCC :	Conseil National des Chargeurs du Cameroun
CNE :	Centre National de l'Education
CNI :	Carte Nationale d'Identité
CNIC :	Chantier Naval et Industriel du Cameroun
CNLCC :	Coalition Nationale de Lutte Contre la Corruption
CNPS :	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
COLEPS :	Cameron On Line E-Procurement System
CONAC :	Commission Nationale Anti-Corruption
CONSUPE :	Services du Contrôle Supérieur de l'Etat
CPFF :	Centre de Promotion de la Femme et de la Famille
CPM :	Commission de Passation des Marchés
CPMC :	Commission Permanente de Médiation et de Contrôle
CRRT :	Centre Régional de Régulation du Littoral
CRTV :	Cameroon Radio and Television Corporation
CSPH :	Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures
CTA :	Centre Technique Agro-alimentaire
CTD :	Collectivité Territoriale Décentralisée
CUB :	Communauté Urbaine de Bertoua
CUD :	Communauté Urbaine de Douala
CUE :	Communauté Urbaine d'Edéa
CUG :	Communauté Urbaine de Garoua
CUM :	Communauté Urbaine de Maroua
CUY :	Communauté Urbaine de Yaoundé
CVTS :	Enquête sur les Conditions de Vie pour le choix des ménages bénéficiaires des Transferts Sociaux
DAG :	Direction des Affaires Générales
DAJ :	Direction des Affaires Juridiques

DAO :	Dossier d'Appel d'Offres
DD :	Délégation Départementale
DDAS :	Délégation Départementale des Affaires Sociales
DDPROFF :	Délégation Départementale de la Promotion de la Femme et de la Famille
DELICE :	Droits de l'Enfant : un Livre pour Chaque Enfant
DGSN :	Délégation Générale à la Sûreté Nationale
DR :	Délégation Régionale
DRAS :	Délégation Régionale des Affaires Sociales
DRPROFF :	Délégation Régionale de la Promotion de la Femme et de la Famille
EDC :	Electricity Development Corporation
EI3PJ :	Ecole Internationale de Perfection à la Pratique de la Police Judiciaire
EIFORCES :	Ecole Internationale des Forces de Sécurité
ENAM :	Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
ENIEG :	Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Général
ENS :	Ecole Normale Supérieure
ENSP :	Ecole Nationale Supérieure Polytechnique
EP :	Ecole Publique
Ets :	Etablissements
FAVM :	Faculty of Agriculture and Veterinary Medicine
FECAFOOT :	Fédération Camerounaise de Football
FEICOM :	Fonds Spécial d'Intervention et d'Equipeement Intercommunale
FENASSCO :	Fédération Nationale des Sports Scolaires
FMO :	Forces du Maintien de l'Ordre
FNE :	Fonds National de l'Emploi
FODECC :	Fonds de Développement des Filières Cacao et Café
FOSA :	Formation Sanitaire
GAR :	Gestion Axée sur les Résultats
GAFI :	Groupe d'Action Financière
GIC :	Groupement d'Initiative Commune
HCY :	Hôpital Central de Yaoundé
HGD :	Hôpital Général de Douala
HGOPED :	Hôpital Gynéco Obstétrique et Pédiatrique de Douala
HGOPY :	Hôpital Gynéco Obstétrique et Pédiatrique de Yaoundé
HIMO :	Haute Intensité de Main d'Œuvre
HJY :	Hôpital Jamot de Yaoundé
HND :	Higher National Diploma
IAS- BUREDIP :	Info Adapt' Services-Bureau d'Etudes Diagnostics et de Perspectives

ICRG	International Co-operation Review Group-
IG :	Inspection Générale
IGS :	Inspection Générale des Services
ILEA :	International Law Enforcement Academy
INJS :	Institut National de la Jeunesse et des Sports
INS :	Institut National de la Statistique
IPES :	Institut Privé d'Enseignement Supérieur
IRAD :	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
IRR :	Initiatives à Résultats Rapides
IUT :	Institut Universitaire de Technologie
JALCC :	Journée Africaine de Lutte Contre la Corruption
JDM :	Journal Des Marchés
JILCC :	Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption
LCC :	Lutte Contre la Corruption
MAETUR :	Mission d'Aménagement et d'Equipeement des Terrains Urbains et Ruraux
MATGENIE :	Parc National de Matériel de Génie Civil
MINAC :	Ministère des Arts et de la Culture
MINADER :	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS :	Ministère des Affaires Sociales
MINAT :	Ministère de l'Administration Territoriale
MINCOMMERC E :	Ministère du Commerce
MINDCAF :	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINDDEVEL :	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINDEF :	Ministère de la Défense
MINEDUB :	Ministère de l'Education de Base
MINEE :	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP :	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT :	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED :	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINEPIA :	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESEC :	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP :	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINETAT :	Ministre d'Etat
MINFI :	Ministère des Finances
MINFOF :	Ministère des Forêts et de la Faune

MINFOPRA :	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
MINHDU :	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINJEC :	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
MINJUSTICE :	Ministère de la Justice
MINMAP :	Ministère des Marchés Publics
MINMIDT :	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINPMEESA :	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINPOSTEL :	Ministère des Postes et Télécommunications
MINPROFF :	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINRESI :	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINREX :	Ministère des Relations Extérieures
MINSANTE :	Ministère de la Santé Publique
MINSEP :	Ministère des Sports et de l'Education Physique
MINTOUL :	Ministère du Tourisme et des Loisirs
MINTP :	Ministère des Travaux Publics
MINTRANSPORTS	Ministère des Transports
MINTSS :	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
MO :	Maître d'Ouvrage
MOD :	Maître d'Ouvrage Délégué
MP :	Ministère Public
OBC :	Office du Baccalauréat du Cameroun
OGC :	Organisme de Gestion Collective
OI :	Observateur Indépendant
ONCC :	Office National du Cacao et du Café
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PAD :	Port Autonome de Douala
PAK :	Port Autonome de Kribi
PDCVEP :	Projet de Développement des Chaînes de Valeurs de l'Elevage et de la Pisciculture
PGES :	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PrECIS :	Prévention, Education, Conditions, Incitation, Sanctions
RAS :	Rien à signaler
SAF :	Service des Affaires Financières
SAMU :	Service d'Aide Médicale Urgente
SARL :	Société à Responsabilité Limitée
SCB :	Société Camerounaise de Banque
SCDP :	Société Camerounaise de Dépôts Pétroliers
SDFCD :	Sous-Direction du Fichier Central et de la Documentation

SED :	Secrétariat d'Etat à la Défense
SIC :	Société Immobilière du Cameroun
SIGIF :	Système Informatique de Gestion des Informations Forestières
SMAC :	Système de Management Anti-Corruption
SNLCC :	Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption
SODECOTON	Société de Développement du Coton
SRC :	Société de Recouvrement des Créances
TCS :	Tribunal Criminel Spécial
TDR :	Termes de Références
TGI :	Tribunal de Grande Instance
TPI :	Tribunal de Première Instance
UB :	Université de Buéa
UBa :	Université de Bamenda
UDo :	Université de Douala
UE :	Union Européenne
UEb :	Université d'Ebolowa
UEBC :	Union des Eglises Baptistes du Cameroun
UFA :	Unité Forestière d'Aménagement
UGa :	Université de Garoua
UMa :	Université de Maroua
UN :	Université de Ngaoundéré
UPT :	Unité Polyvalente de Transformation
UTS :	Unité Technique Spécialisée
UY I :	Université de Yaoundé I
UY II :	Université de Yaoundé II
VRCIE :	Vice-Recteur chargé du Contrôle Interne et de l'Evaluation
ZIC :	Zone d'Intérêt Cynégétique

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Etat des dénonciations reçues par type d'infractions	14
Tableau 2 :	Etat des dénonciations reçues par type d'infractions et par Secteur d'activités	15
Tableau 3 :	Statistiques des appels reçus à travers la ligne verte	17
Tableau 4 :	Structures/personnes dénoncées et type d'appels reçus à travers la Ligne Verte en 2024	18
Tableau 5 :	Dénonciations reçues à travers l'adresse électronique de la CONAC : info@conac.cm	21
Tableau 6 :	Dénonciations reçues à travers le numéro WhatsApp de la CONAC (658 26 26 82)	26
Tableau 7 :	Synthèse des Actions par Voie d'Intervention Rapide	33
Tableau 8 :	Synthèse des procédures initiées auprès des juridictions compétentes	62
Tableau 9 :	Préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun ou d'autres Collectivités publiques ou privées au terme des enquêtes approfondies de la CONAC	64
Tableau 10 :	Sanctions prononcées par le CNC	161
Tableau 11 :	Sanctions prononcées par le MINAS	167
Tableau 12 :	Sanctions prononcées par le MINCOMMERCE	167
Tableau 13 :	Sanctions prononcées par le MINEPAT	168
Tableau 14 :	Sanctions prononcées par le MINEDUB	169
Tableau 15 :	Sanctions prononcées par le MINESEC à l'encontre de certains candidats aux examens officiels	170
Tableau 16 :	Sanctions prononcées par le MINESEC à l'encontre de certains enseignants pour fraude ou fautes professionnelles lors des examens officiels	170
Tableau 17 :	Sanctions prononcées par le MINEFOP	172
Tableau 18 :	Sanctions prononcées par le MINESUP à l'encontre des étudiants	173
Tableau 19 :	Sanctions disciplinaires prononcées à l'encontre de certains personnels du MINFI	176
Tableau 20 :	Personnel du MINFI mis en débet	177
Tableau 21 :	Sanctions prononcées par le MINFOPRA	178
Tableau 22 :	Sanctions prononcées par le MINFOF à l'encontre de certains Exploitants forestiers	179
Tableau 23 :	Sanctions prononcées à l'encontre de certains personnels par le MINFOF	180
Tableau 24 :	Sanctions prononcées par le MINHDU en 2024	182
Tableau 25 :	Sanctions prononcées par le MINJEC	182
Tableau 26 :	Liste des Entreprises exclues de la Commande Publique en 2024 pour une durée de 24 mois	184
Tableau 27 :	Liste des responsables de Commissions de Passation des Marchés suspendus de leurs fonctions à titre temporaire	193
Tableau 28 :	Sanctions disciplinaires prononcées à l'encontre des personnels de la CDC	194
Tableau 29 :	Personnel de la CDC mis en débet	195
Tableau 30 :	Sanctions prononcées à l'encontre des personnels de la CAMPOST	195
Tableau 31 :	Liste des personnels de la CAMPOST mis en débet	197
Tableau 32 :	Sanctions prononcées à l'encontre des personnels de CAMTEL	197
Tableau 33 :	Personnels de CAMTEL mis en débet	198
Tableau 34 :	Sanctions prononcées à l'encontre des personnels du MATGENIE	198

Tableau 35 :	Sanctions prononcées à l'encontre des personnels du PAD	199
Tableau 36 :	Sanctions prononcées à l'encontre des personnels de la SCDP	199
Tableau 37 :	Sanctions prononcées à l'encontre des personnels de la SIC	199
Tableau 38 :	Sanction prononcée à l'encontre d'un personnel de la SRC	200
Tableau 39 :	Sanction prononcée à l'encontre d'un personnel de l'HGY	201
Tableau 40 :	Liste des personnels de l'HGY mis en débet	201
Tableau 41 :	Sanctions prononcées à l'encontre du personnel de HGOPY	201
Tableau 42:	Sanctions prononcées à l'encontre de certains personnels de l'Université de Buea	202
Tableau 43 :	Liste des soixante-huit étudiants de l'Université de Buéa suspendus pour l'année académique 2023-2024 du fait de leur implication dans des actes de fraude	203
Tableau 44 :	Sanctions prononcées à l'encontre de vingt-sept personnels de l'Université de Douala	205
Tableau 45 :	Sanctions disciplinaires prononcées à l'encontre de certains personnels de l'Université d'Ebolowa	207
Tableau 46 :	Personnel de l'UEb mis en débet	207
Tableau 47 :	Sanctions prononcées à l'encontre de trois personnels de l'Université de Maroua	208
Tableau 48 :	Sanctions prononcées à l'encontre de quatre-vingt-deux étudiants de l'Université de Maroua	208
Tableau 49 :	Liste des trente étudiants de l'Université de Yaoundé I suspendus pour l'année académique 2023-2024 du fait de leur implication dans des actes de fraude	210
Tableau 50 :	Sanction prononcée à l'encontre d'un responsable de la CUB	211
Tableau 51 :	Sanctions prononcées à l'encontre de certains personnels de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1er	211
Tableau 52 :	Synthèse des décisions prises par le CDBF	214
Tableau 53 :	Décision rendue par le TPI de Ngaoundéré	217
Tableau 54 :	Décision rendue par le TPI de Bertoua	218
Tableau 55 :	Décision rendue par le TPI de Guider	218
Tableau 56 :	Décisions rendues par le TPI de Bafoussam	218
Tableau 57 :	Décision rendue par le TPI de Mbouda	218
Tableau 58 :	Décisions rendues par le TGI du Wouri	219
Tableau 59 :	Décision rendue par le TGI du Mbéré	219
Tableau 60 :	Décision rendue par le TGI du Haut Nkam	219
Tableau 61 :	Décisions rendues par le TGI des Bamboutos	220
Tableau 62 :	Décisions rendues par la Cour d'Appel de l'Est	220
Tableau 63 :	Décisions rendues par la Cour d'Appel du Nord	221
Tableau 64 :	Récapitulatif des décisions relatives à l'infraction de détournement de biens publics prises par le TCS	223
Tableau 65 :	Synthèse des décisions de la Cour Suprême	227
Tableau 66 :	Préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun	230
Tableau 67 :	Etat des restitutions du corps du délit au TCS	235
Tableau 68 :	Etat des recouvrements des créances issues des condamnations pécuniaires au profit de l'Etat par la SRC	237

AVANT-PROPOS

L'urgence d'une prise en main collective de notre destin national

Le 28 février 2011, le Cameroun s'engageait pleinement dans la lutte contre la corruption, suite à la validation par le Gouvernement de la toute première Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption. Saluant ce document phare et novateur, le Premier Ministre de l'époque, Philemon YANG déclara qu'il s'agissait d'une réponse opportune au cauchemar de la corruption. Il le qualifia précisément de «...document pertinent que le Gouvernement s'engage à intégrer dans son Plan d'action dans la mise en œuvre de la politique des Grandes Ambitions du Chef de l'Etat».

La lutte contre la corruption au Cameroun repose donc sur ce Document depuis 14 ans. Quatorze ans, c'est long. Dans la vie d'une personne, à 14 ans, les petits pas du nourrisson devraient déjà avoir cédé la place au rythme effréné de l'adolescent dans la force de l'âge. Quatorze ans plus tard, pouvons-nous, en tant que Nation, nous enorgueillir d'un combat acharné? Le rythme et l'intensité observés sont-ils à la mesure des années consacrées à cette lutte?

Il ne fait aujourd'hui aucun doute que des progrès considérables ont été accomplis. La numérisation des services publics visant à réduire les contacts humains, facteurs de corruption, s'est généralisée; des cellules de lutte contre la corruption ont été créées dans la quasi-totalité des structures publiques et parapubliques; de plus en plus de Camerounais résistent à la corruption tandis que les dénonciations des actes de corruption reçues à la CONAC se multiplient... Malgré ces actions, de l'avis général, confirmé par les chiffres issus des Rapports sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun publiés au fil des ans, ainsi que par les différents classements internationaux en matière de gouvernance, le Cameroun ploie toujours sous le poids de la corruption, avec ses conséquences. Des milliards de FCFA continuent d'être détournés des caisses de l'État par des individus. Les Camerounais paient encore pour certains services publics censés être gratuits. L'extorsion des Usagers par des Agents Publics reste monnaie courante sur nos routes, dans nos hôpitaux, nos écoles, etc.

Comme le recommande la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption, des efforts palpables et visibles restent attendus à tous les niveaux, à travers, entre autres, des lois plus adéquates, des procédures claires et bien définies, une mise en œuvre cohérente des Initiatives à Résultats Rapides, qui prévoient des actions facilement exécutables pour lutter contre des pratiques spécifiques de corruption dans les administrations publiques et parapubliques, l'appropriation par tous les acteurs de l'Outil PrECIS qui préconise l'utilisation concomitante des actions de Prévention, d'Education, de Conditions, d'Incitation et de Sanctions dans toute structure publique. Ces sanctions doivent être largement communiquées afin de combattre l'impunité qui a fait son nid dans les administrations publiques.

Pour y parvenir, les Agents Publics, les citoyens, les médias, les acteurs de la Société Civile et le Secteur Privé doivent tous se mobiliser et dénoncer haut et fort la corruption. Les Camerounais dans leur immense majorité doivent se lever et prendre en main leur destin. Le pays a plus que jamais besoin d'un réveil collectif. Il est impératif que le recours à des procédures fastidieuses, coûteuses, longues et inéquitables pour obtenir un service public soit désormais fortement décrié par tous et à tous les niveaux.

Rev. Dr. Dieudonné MASSI GAMS
Président de la CONAC

INTRODUCTION GENERALE

Le Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2024 est le 14^e publié par la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC). Il dresse une synthèse des actions de lutte contre la corruption menées par les différentes Administrations publiques et parapubliques ainsi que par les Organisations de la Société Civile et le Secteur privé. Ces actions concourent à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption, au moyen de l'Outil PrECIS qui préconise l'implémentation concomitante des mesures de Prévention, d'Education, de Conditions, d'Incitation et de Sanctions.

Il convient de saluer l'augmentation notable du nombre de contributions reçues pour l'élaboration de ce Rapport. De 84 (quatre-vingt-quatre) pour le Rapport 2023, on est passé à 105 (cent cinq) pour le présent Rapport. De même, il y a lieu de relever une augmentation significative des sanctions administratives infligées aux auteurs d'actes de corruption. En effet, en 2024, 31 (trente-une) Administrations ont sanctionné des actes de corruption contre 24 (vingt-quatre) en 2023. Mais force est de constater, pour le déplorer, le fait que sur les 384 (trois cent quatre-vingt-quatre) Collectivités Territoriales Décentralisées que compte le Cameroun, seules six (06) ont transmis leurs rapports d'activités.

L'élaboration du présent Rapport résulte de l'exploitation de 105 (cent cinq) contributions des parties prenantes, à savoir :

- 02 Institutions de contrôle ;
- 03 Organes de régulation ;
- 14 Juridictions ;
- 31 Départements Ministériels ;
- 44 Etablissements publics et Entreprises publiques ;
- 06 Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- 04 Organisations de la Société Civile ;
- 01 Organisation du Secteur privé.

Le document qui en est issu comporte trois parties.

La première partie est consacrée aux activités de prévention qui sont menées par toutes les parties prenantes. Celles-ci comprennent d'une part, les activités visant à sensibiliser les populations sur les méfaits de la corruption et l'importance de l'intégrité et d'autre part, les efforts entrepris en termes d'amélioration des conditions de travail et les mesures d'incitation en faveur des personnes intègres et dévouées au travail.

La deuxième partie rend compte des sanctions administratives et juridictionnelles des actes de corruption.

La troisième partie traite du recouvrement des avoirs ainsi que de la coopération institutionnelle.

Première partie

LES ACTIVITES DE PREVENTION

Cette partie est consacrée aux activités relevant des quatre premiers axes du PrECIS, outil mis en place dans le cadre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption, que sont la **Prévention**, l'**Education**, les **Conditions** et l'**Incitation**. Ces activités ont été menées au sein des Administrations Publiques (Chapitre 1), par la Société Civile et le Secteur privé (Chapitre 2).

Chapitre 1

LES ACTIVITES DE PREVENTION MENEES AU SEIN DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Ce chapitre présente les mesures prises pour prévenir la corruption par les Institutions de Contrôle et de Régulation (Section 1), au sein des Départements Ministériels (Section 2), des Entreprises et Etablissements Publics (Section 3), ainsi que des Collectivités Territoriales Décentralisées (Section 4).

Section 1 : Les activités de Prévention menées par les Institutions de Contrôle et de Régulation

Cette section est consacrée aux activités des Institutions de Contrôle d'une part, et à celles des Institutions de Régulation, d'autre part.

Sous-section 1 : Les Institutions de Contrôle

Dans le cadre de ce Rapport, il est fait état des activités de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) et des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat (CONSUPE).

I- La Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC)

Les activités de lutte contre la corruption menées par la Commission Nationale Anti-Corruption en 2024 ont porté sur la prévention des actes de corruption et les actions de communication(A), la réception et le traitement des dénonciations(B), ainsi que les Missions d'investigations(C) qui ont donné lieu à la transmission de plusieurs procédures aux autorités judiciaires compétentes (D). A leur suite, une évaluation du préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun ou d'autres collectivités publiques ou privées a été effectuée(E).

A. Les activités de prévention et de communication

Les activités de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption en 2024, ont consisté en des actions de prévention des pratiques de corruption et des actions de communication.

1- Les activités de prévention

En 2024, la CONAC a œuvré, entre autres activités, à la prévention de la corruption à l'occasion de la commémoration des Journées Internationales dédiées à la lutte contre la corruption, l'organisation des campagnes de proximité ainsi que la participation de la CONAC aux événements nationaux.

1.1- La commémoration des Journées Internationales dédiées à la Lutte Contre la Corruption

En 2024, la CONAC a saisi l'opportunité offerte par la commémoration de la Journée Africaine de Lutte Contre la Corruption et la célébration de la Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption pour sensibiliser le public aux méfaits de ce fléau.

a. La 8^e édition de la Journée Africaine de Lutte Contre la Corruption

A l'occasion de la 8^e édition de la Journée Africaine de lutte contre la corruption, commémorée le 11 juillet 2024 sous le thème : « Mécanismes efficaces de protection des lanceurs d'alerte : un outil essentiel de lutte contre la corruption », la CONAC a organisé, du 09 au 11 juillet 2024 à Bertoua, Chef-lieu de la Région de l'Est, une série d'activités.

Ces activités comprenaient deux articulations, à savoir :

- un séminaire de formation des Présidents de Cellules de Lutte contre la Corruption des Ministères, des Entreprises et Etablissements Publics, ainsi que de certaines Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- une marche de sensibilisation à la lutte contre la corruption.

Sur les 94 Administrations publiques invitées à prendre part à cette série d'activités, 81 y ont été effectivement représentées.

S'agissant du séminaire de formation à l'intention des Présidents des Cellules de Lutte contre la Corruption, il a été meublé par 03 exposés et des travaux en ateliers sur l'outil PrECIS. Ces 03 exposés ont porté sur:

- la corruption dans la commande publique au Cameroun ;
- la protection des lanceurs d'alerte dans le dispositif de lutte contre la corruption au Cameroun ;
- le leadership dans le changement de comportement.

Au cours de la deuxième journée du séminaire, les participants ont été répartis en cinq groupes de travail pour identifier des actions à mener au sein des Cellules de lutte contre la corruption suivant l'outil PrECIS.

La marche de sensibilisation, quant à elle, s'est déroulée dans les artères de la ville de Bertoua sous la coprésidence du Gouverneur de la Région de l'Est et du Président de la CONAC. Plus de 500 personnes y ont pris part.

b. La 18^e édition de la Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption

Du 09 au 12 décembre 2024, dans le cadre de la 18^e édition de la Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption dont la commémoration était placée sous le thème « S'unir avec la jeunesse contre la corruption : former l'intégrité de demain », la CONAC a organisé dans la ville de Bafoussam, Région de l'Ouest, un séminaire de formation à l'intention des Présidents des Cellules de Lutte contre la Corruption. La thématique principale de ce séminaire de formation portait sur la dématérialisation des procédures des Marchés Publics. Les Présidents de 110 Cellules de Lutte contre la Corruption y ont pris part.

Par ailleurs, une marche de sensibilisation de mobilisation du public contre la Corruption était organisée dans les artères de la ville de Bafoussam.

1.2- Les campagnes de proximité

a. La campagne Rentrée scolaire sans corruption

En application des dispositions de l'article 13 de son texte organique, la CONAC a organisé, du 19 au 23 août 2024, une campagne dénommée Rentrée Scolaire Sans Corruption.

Placée sous le thème « Ensemble, pour une rentrée scolaire 2024-2025 sans corruption », cette campagne, conduite par le Président de la CONAC, avait pour objectif de sensibiliser les différents acteurs impliqués dans les opérations relatives à la rentrée scolaire, sur la nécessité d'éviter toute pratique de corruption et d'adopter l'intégrité comme valeur partagée dans le secteur éducatif.

Elle s'est déroulée en deux phases, à savoir :

- la phase de lancement officiel, le 20 août 2024 à Akonolinga dans le Département du Nyong et Mfoumou ;
- la phase des descentes sur le terrain, du 23 au 29 août 2024.

Concernant la phase de lancement officiel, elle a été marquée par trois grands moments :

- la visite de courtoisie du Président de la CONAC au Préfet du Département du Nyong et Mfoumou, Monsieur François ETAPA ;
- la cérémonie de lancement officiel au Centre des Métiers des Travaux Publics (CMTP) à Akonolinga ;
- une descente du Président de la CONAC dans certaines Administrations.

La visite de courtoisie au Préfet du Département du Nyong et Mfoumou et la cérémonie de lancement officiel en salle ont laissé voir une forte mobilisation et l'engagement des autorités administratives à s'impliquer de manière significative dans la lutte contre la corruption.

La descente inopinée du Président de la CONAC dans les Administrations, quant à elle, a amené les Agents publics à prendre conscience qu'ils sont continuellement observés et qu'il est nécessaire de mener leur mission dans le respect de la réglementation, du principe de la gratuité du Service Public et l'observation de l'intégrité en toute circonstance.

Au cours de la deuxième phase de cette campagne, les équipes de la CONAC se sont déployées, du 23 au 29 août 2024, dans huit Régions du pays. Pour des raisons de sécurité, le matériel de sensibilisation pour les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest a été envoyé aux Délégués Régionaux du Secteur Educatif pour affichage.

Ce déploiement a permis d'avoir un contact direct avec de nombreux acteurs de la communauté éducative nationale et de les sensibiliser. Des milliers d'affiches, flyers et stickers, contenant des canaux de dénonciations de la CONAC, ont été apposés et distribués pour faciliter les dénonciations.

b. La campagne de sensibilisation des jeunes de la ville de Nanga-Eboko à l'intégrité et à la lutte contre la corruption à l'occasion de la 58^e édition de la Fête de la Jeunesse

La CONAC a organisé, du 06 au 08 février 2024, à l'occasion de la 58^e édition de la Fête de la Jeunesse, une Campagne de sensibilisation des jeunes scolarisés de la ville de Nanga Eboko dans le Département de la Haute Sanaga, Région du Centre.

Cette Campagne avait pour cible les élèves des Lycées et Collèges de la ville de Nanga Eboko. A cet effet, l'Institution, en travaillant étroitement avec le Ministère des Enseignements Secondaires, a identifié six établissements scolaires au sein desquels la Mission de la CONAC a procédé à la création de Clubs d'Intégrité. Il s'agit du :

- Lycée Classique de Nanga Eboko ;
- Lycée Bilingue de Nanga Eboko ;
- Lycée Technique de Nanga Eboko ;
- Lycée de Nanga Eboko Rural ;
- Collège Adventiste de Nanga Eboko ;
- Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Général (ENIEG) de Nanga Eboko.

Les Membres de ces Clubs d'Intégrité ont ensuite participé à une compétition entre les Clubs d'Intégrité coprésidée par le Président de la CONAC et le Préfet de la Haute Sanaga, Monsieur Albert NANGA DANG, le 08 février 2024, au Lycée

Classique de Nanga Eboko. Cette activité a mobilisé plus de 600 élèves, à raison de 50 membres par Club d'Intégrité.

La campagne a permis à la CONAC de toucher directement 5 000 élèves de la ville de Nanga-Eboko.

c. La campagne nationale de sensibilisation des jeunes contre les méfaits des faux diplômes

La CONAC a organisé du 22 octobre au 03 novembre 2024, une campagne nationale de sensibilisation des jeunes aux méfaits du faux et usage de faux dans les Universités d'Etat, les Grandes Ecoles et les Instituts Privés d'Enseignement Supérieur.

Le thème de cette campagne était le suivant : *« Les faux diplômes déshonorent ; les diplômes authentiques élèvent. Choisissez le chemin du travail et de l'intégrité ».*

Au cours de cette descente sur le terrain, les équipes de la CONAC ont parcouru 86 institutions universitaires ciblées sur l'ensemble du territoire national. A cette occasion, elles ont :

- implanté 150 plaques CONAC de sensibilisation des étudiants sur les méfaits des faux diplômes dans les campus universitaires ;
- collé des affiches et distribué des flyers aux étudiants au sein des campus universitaires ;
- sensibilisé directement les étudiants au sein des campus sur la nécessité d'adopter l'intégrité dans leur vie estudiantine afin de garantir leur avenir.

d. Les Cliniques Anti-Corruption

Afin de donner suite avec une plus grande célérité aux dénonciations des populations vivant hors de Yaoundé où sont logés ses services, la CONAC a continué d'implémenter le programme de Clinique Anti-Corruption dans les localités d'Ebolowa et de Garoua.

❖ La Clinique Anti-Corruption d'Ebolowa

La CONAC a organisé, du 15 au 20 avril 2024, à Ebolowa dans la Région du Sud, la quatrième Clinique Anti-corruption sous la conduite du Président de l'Institution.

L'objectif de cette Clinique Anti-Corruption était de donner suite aux dénonciations reçues pendant le déroulement de cette activité, ainsi qu'à celles provenant de la Région du Sud, en attente de traitement dans les services de la CONAC.

Les opérations de cette Clinique Anti-Corruption ont débuté le lundi 15 avril 2024 par le traitement des 16 dénonciations qui étaient en instance à la CONAC. Il convient d'ajouter à celles-ci 35 dénonciations reçues séance tenante.

L'examen de ces dénonciations a permis à la CONAC de :

- faire interpellé et de mettre à la disposition de la Justice 05 personnes ;
- recouvrer, au bénéfice du Trésor Public, la somme de 1 016 500 (un million seize mille cinq cents) FCFA, fruit de la corruption ;
- saisir certaines administrations pour solliciter la prise des sanctions à l'encontre des personnes mises en cause à l'issue des investigations de l'équipe de Mission.

Cette Clinique Anti-Corruption s'est achevée par une conférence de presse au cours de laquelle le Président de la CONAC a dressé le bilan de cette activité en mettant l'accent sur les cas transmis aux Juridictions compétentes.

❖ **La Clinique Anti-Corruption de Garoua**

Du 18 au 22 novembre 2024, une Clinique Anti-Corruption a été organisée à Garoua pour le compte de la Région du Nord.

Au cours de celle-ci, 43 dénonciations ont été examinées.

Elles étaient relatives aux faits d'exigence des frais illicites dans les établissements scolaires, de détournement de biens publics, de spoliation des domaines publics et privés de l'Etat, de faux et usage de faux diplômes, de concussion au détriment des particuliers, d'abus de fonctions et d'usurpation de titre.

Les investigations menées à l'issue de l'exploitation de ces dénonciations ont permis de mettre à la disposition de la justice 06 personnes pour des faits de corruption, de collecter des informations nécessaires au traitement des affaires qui se sont révélées complexes, de saisir certaines administrations des cas ne relevant pas de la compétence de la CONAC et de se dessaisir des dénonciations relatives aux affaires pendantes devant les juridictions.

1.3 -La participation de la CONAC aux évènements nationaux

La CONAC a continué de sensibiliser les populations sur les méfaits de la corruption et l'importance de l'intégrité à l'occasion d'évènements tels que :

- la Foire PROMOTE, du 17 au 25 février 2024 au Palais des Congrès de Yaoundé ;
- la Journée du Commonwealth, du 04 au 11 mars 2024 au Musée National à Yaoundé ;
- la Journée Internationale de la Femme, du 04 au 07 mars 2024 à Douala ;
- les Jeux de la Fédération Nationale des Sports Scolaires (FENASSCO) A, du 02 au 09 avril 2024 à Limbé ;
- les Jeux de la Fédération Nationale des Sports Scolaires (FENASSCO) B, du 08 au 13 juin 2024 à Bafoussam ;
- les Jeux Universitaires, du 25 mai au 1^{er} juin 2024 à Garoua.

La participation de la CONAC à ces événements a consisté en l'occupation de stands, des échanges, la distribution d'exemplaires du *Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun*, de la *CONAC Newsletter*, de dépliants, de stickers et de flyers.

2- Les activités de communication

Elles ont porté sur la production des émissions « Espace CONAC », du bulletin mensuel de la CONAC et la publication officielle du *Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2023*.

2.1- La production et la diffusion des émissions « Espace CONAC » et « Espace CONAC Alerte »

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, la CONAC a œuvré à l'information du public sur les questions relatives à la lutte contre la corruption, à travers :

- 20 éditions d'Espace CONAC Magazine Radio de 13 minutes en français, produites et diffusées sur les ondes du Poste National de la CRTV ;
- 20 éditions d'Espace CONAC Magazine Télé de 13 minutes en anglais et en français produites et diffusées sur les ondes de la CRTV ;
- 08 éditions d'Espace CONAC Magazine Alerte produites et diffusées sur les ondes du Poste National de la CRTV.

2.2- La production du bulletin mensuel de la CONAC

Douze éditions du bulletin mensuel « CONAC Newsletter » ont été produites et distribuées au public lors des campagnes de sensibilisation organisées par l'Institution. Chaque édition était imprimée en 5 000 exemplaires ce qui fait un total de 60 000 exemplaires.

2.3- La publication du *Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2023*

Conformément à son texte organique, la CONAC a rendu public, le jeudi 26 septembre 2024, le *Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2023*, dans le cadre d'une cérémonie officielle organisée au Palais des Congrès de Yaoundé en présence de :

- Membres du Gouvernement, du Parlement et du Pouvoir Judiciaire ;
- Représentants des Missions Diplomatiques accréditées au Cameroun, de Partis Politiques, des Universités d'Etat et des Instituts Privés d'Enseignement Supérieur, des Chambres Consulaires, des Médias, des Organisations Patronales et Syndicales ;
- Directeurs Généraux des Sociétés d'Etat et des Entreprises Privées ;

- Responsables d'Organisations de la Société Civile et de Confessions Religieuses ;
- Présidents des Cellules de Lutte Contre la Corruption.

Environ 900 exemplaires de ce Rapport ont été distribués au cours de cette cérémonie.

B- L'état des dénonciations reçues

Comme les années antérieures, le nombre de dénonciation d'actes de corruption et infractions assimilées a connu une augmentation qui se justifie par l'intensification des campagnes de sensibilisation visant à inciter les citoyens à dénoncer les actes de corruption dont ils sont victimes ou témoins.

Au courant de l'année 2024, la CONAC a reçu 10520 dénonciations, contre 7548 dénonciations en 2023, soit une augmentation de 2972 en valeur absolue et de 39,37% en valeur relative. Il convient de préciser que 2182 dénonciations ont été reçues par voie de courrier administratif, 7158 à travers le numéro vert de la CONAC (**1517**), 314 issues du courrier électronique (**info@conac.cm**) et 866 du numéro WhatsApp (**658 26 26 82**).

Etant donné que la plupart de ces dénonciations ne concernent pas toujours des cas de corruption, certaines Administrations ont été saisies des dénonciations ne relevant pas de la compétence de la CONAC. S'agissant de celles rentrant dans son champ de compétence, elles ont fait l'objet de traitement.

1- Les dénonciations reçues par voie de courrier administratif

La CONAC a reçu 2182 dénonciations par ce canal. Elles sont réparties par type d'infractions et par secteur d'activités dans les tableaux suivants :

1.1 Etat des dénonciations reçues par type d'infractions

Tableau 1 : Etat des dénonciations reçues par type d'infractions

N° d'ordre	Objet de la dénonciation	Occurrence	Pourcentage
1	Abus de fonction et d'autorité	59	2,70
2	Dénonciations sans liens avec la corruption	882	40,42
3	Arnaque	135	6,19
4	Détournement	640	29,33
5	Corruption	408	18,70
6	Enrichissement illicite	30	1,37
7	Trafic d'influence	28	1,28
	Total	2182	100

1.2 Etat des dénonciations reçues par type d'infractions et par secteur d'activités

Tableau 2 : Etat des dénonciations reçues par type d'infractions et par secteur d'activités

N° D'ORDRE	SECTEUR D'ACTIVITE	OBJET DE LA DENONCIATION	OCCURRENCES	POURCENTAGE
1	Affaires foncières	Détournement des indem-nisations des populations	190	8,70
		Litiges fonciers	348	15,94
Total			538	24,65
2	Finances	Pratiques des pourcentages sur les droits des Usagers	80	3,66
		Détournement des pensions retraites	142	6,50
		Blocages des dossiers	193	8,84
Total			415	19,01
3	Fonction Publique	Perception indue de salaire	183	8,38
		Faux et usage de faux	164	7,51
		Corruption en matière de Concours Administratif	24	1,09
Total			371	17,06
4	Education	Mauvaise gestion des fonds d'APEE	193	8,84
		Monnayage des places	47	2,15
Total			240	10,99
5	Marchés Publics	Corruption dans le processus de passation des Marchés Publics	89	4,07
		Détournement de Marchés Publics	59	2,70
Total			148	6,78
6	Energie	Surfacturation	59	2,70
		Emission de fausses factures	29	1,32
		Coupures abusives d'électricité	15	0,68
Total			103	4,72
7	Santé Publique	Détournement de malades	12	0,54
		Vente illicite des médicaments	35	1,60
		Spoliation des primes	16	0,73
Total			63	2,88

N° D'ORDRE	SECTEUR D'ACTIVITE	OBJET DE LA DENONCIATION	OCCURRENCES	POURCENTAGE
8	Commerce	Corruption dans l'acquisition de certaines boutiques (Mairies)	44	2,01
		Extorsion de fonds perpétrée par des Contrôleurs du MINCOMMERCE	25	1,14
Total			69	3,16
9	Forêt et Faune	Exploitation illégale des forêts	98	4,49
Total			98	4,49
10	Transport	Faux permis de conduire	30	1,37
		Extorsion de fonds perpétrée par les Agents de la Prévention routière	20	0,91
		Délivrance frauduleuse des cartes grises	5	0,22
Total			55	2,52
11	Administration Territoriale	Corruption dans le processus de désignation des Chefs Traditionnels	70	3,20
Total			70	3,20
12	Sports	Corruption dans l'élection des Présidents des Fédérations Sportives	7	0,32
		Mauvaise gestion des Fédérations Sportives	5	0,22
Total			12	0 ,54
Total général			2,182	100

2- Les dénonciations reçues à travers la Ligne Verte, le 1517

La CONAC a reçu 7158 dénonciations en 2024 à travers sa Ligne Verte, le 1517. Parmi ces appels, 157 ont fait l'objet de traitement par la CONAC elle-même. 3388 dénonciations ont été transmises, selon le cas, aux Lignes Vertes des autres Administrations ainsi qu'aux Inspecteurs Généraux des Ministères et aux Inspecteurs des Services Régionaux. Tandis que des solutions ont été trouvées par téléphone à 3613 dénonciations.

Tableau 3 : Statistiques des appels reçus à travers la ligne verte

Mois	Appels liés à la Corruption ayant fait l'objet de traitement par la CONAC	Appels liés à la corruption et transmis à d'autres lignes vertes ainsi qu'aux Inspecteurs Généraux des Ministères et aux Inspecteurs des Services Régionaux	Appels liés à la Corruption et résolus par téléphone	TOTAL
Janvier	09	85	73	167
Février	09	287	202	498
Mars	13	202	323	538
Avril	22	301	323	646
Mai	08	277	269	554
Juin	09	312	303	624
Juillet	13	208	195	416
Aout	05	102	99	206
Septembre	00	198	126	324
Octobre	25	402	377	804
Novembre	25	410	385	820
Décembre	19	604	938	1561
Total	157	3388	3613	7158

Tableau 4 : Structures/personnes dénoncées et type d'appels reçus à travers la Ligne Verte en 2024

Mois	Structures/Personnes dénoncées	Faits ou actes dénoncés
Janvier	-Mairies -Trafiquants de Carburant -CNPS - Sûreté Nationale/-SED -Sous –Préfectures -Brigade Routière -Directeurs des écoles -Usurpateurs -Contrôles mixtes/ -MINTRANSPORTS	-Abus de pouvoir et trafic d'influence -Vente illicite du carburant frelaté -Blocage des dossiers et lenteur dans leur traitement -Blocage des dossiers des retraités -Monnayage de service -Arnaque des Conducteurs -Arnaque des parents pendant les opérations d'inscription -Utilisation des identités des hauts cadres pour arnaquer -Arnaque des conducteurs
Février	-Commissariats (Service d'Identification) -Responsables de Lycées -Brigade Routière - Avocats -Usurpateurs - Enseignants déserteurs -Ponts bascules -Contrôles Mixtes	-Arnaque des Usagers -Arnaque des parents d'élèves -Arnaque des automobilistes -Trafic d'Influence -Utilisation illégale de l'identité d'autrui dans le but d'arnaquer -Perception illégale de salaires avec la complicité de leurs hiérarchies -Arnaque des conducteurs de gros porteurs -Multiplication des Postes de contrôles et arnaque des Usagers de la route
Mars	-Contrôles Mixtes -Expatriés (Chinois) -Centres d'Etat Civil -Hôpitaux -Provisseurs des Lycées -MINFI -Les Agents d'ENEO -Usurpateurs -MINCOMMERCE (Contrôleurs des Prix) -Hôpitaux -Provisseurs	-Arnaque des conducteurs -Corruption des Agents des Ponts bascules -Arnaque des Usagers -Arnaque des malades -Arnaque des parents d'élèves lors des opérations d'inscription -Blocage des dossiers -Arnaque des populations sous des prétextes fallacieux -Utilisation illégale de l'identité du Directeur de l'ADC dans le but d'arnaquer les personnes à la recherche du travail -Arnaque des commerçants -Arnaque des malades -Détournement des subventions allouées au fonctionnement des écoles

Avril	-Directeurs des écoles -Brigade de Gendarmerie -Les Agents de la Mairie - Brigade Routière -Le Maire de DIBANG -Commissariat -MINCOMMERCE -Contrôles mixtes -CONGELCAM et MINCOMMERCE -Commissariat (Service d'Identification) -Police Municipale -Brigade Routière -Hôpitaux -Impôts (Percepteurs) - Douane -Commissariat Emi-Immigration de Buéa -MINFI -ENIEG (Directeur)	-Arnaque des parents et augmentation arbitraire des frais d'APEE - Arnaque des conducteurs - Monnayage du service public -Arnaque des conducteurs de gros porteurs -Falsification de documents lors d'un contrôle de la CONAC -Rétention illégale des pièces personnelles -Arnaque des commerçants -Arnaque des Usagers de la route -Vente du poisson avarié et corruption des Agents du MINCOMMERCE -Arnaque des personnes voulant se faire identifier -Trafic d'influence -Arnaque des Usagers de la route -Détournement des frais médicaux au détriment des caisses de l'Etat -Arnaque des Usagers -Rétention des factures contre commissions -Arnaque des Usagers voulant établir des passeports -Arnaque des Usagers et trafic d'influence -Monnayage du retrait des diplômes
Mai	-Douane -Contrôles mixtes -Maire de la Commune de NWA -Hôpitaux -Université de Yaoundé II-SOA -Provisseurs -Agents de Mairie	-Arnaque des transporteurs -Arnaque des Usagers de la route -Détournements des fonds alloués aux écoles -Arnaque des malades ayant besoin de sang -Monnayage du retrait des diplômes -Arnaque des parents d'élèves lors des opérations d'inscription -Arnaque des conducteurs de brouettes en leur imposant des taxes
Juin	-Impôts -Commissariat -Prévention Routière -Préfecture de Nlongkak -MINADER -MINCOMMERCE (Contrôleurs de Prix) -Entreprise THEC BTP	-Blocage du site et arnaque des Usagers voulant se faire identifier -Monnayage de la prorogation de la validité des CNI -Arnaque des automobilistes -Arnaque des Usagers -Demande de paiement des Subventions de l'Etat aux Agriculteurs -Arnaque des commerçants -Corruption des Agents de l'Etat et non-paiement des primes d'Ancienneté

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2024

Juillet	-Brigade de Gendarmerie -MINFI -Centre d'Etat Civil -La Police -Les Commissariats -Les Agents de la Mairie -EMIA -MINDCAF	-Arnaque des conducteurs de camions -Réseau de fausses Allocations Familiales -Arnaque des parents voulant faire établir les Actes de Naissance de leurs enfants -Corruption dans les enquêtes -Monnayage du Service Public -Arnaque des conducteurs de moto taxis -Corruption dans les Concours (achat des places) -Arnaque des Usagers
Août	/	/
Septembre	/	/
Octobre	-MINEDUB -Provisseurs de lycées -Usurpateurs -Gendarmerie - Finances -CETIC -Eaux et Forets -MINTRANSPORTS -Commissariats -CES -Contrôles mixtes -Agents de la Mairie -Prévention Routière -Directeurs des écoles -Ecoles de Formation Professionnelles -OBC	-Blocage des dossiers de retraite contre de l'argent -Corruption dans les examens de fin d'année -Utilisation illégale de l'identité de la DGSN pour arnaquer les Camerounais voulant faire établir leurs CNI -Corruption dans les enquêtes -Vente illicite des Bulletins de Solde aux Fonctionnaires de l'Etat -Déclaration d'un nombre inexact d'élèves dans les CETIC dans le but de détourner les frais d'APEE. -Paiement illicite de la signature des Cahiers de Route -Corruption au niveau du traitement des dossiers des Cartes Grises -Demande de paiement de la signature du Commissaire -Augmentation abusive des frais d'APEE -Rétention illégale des pièces personnelles des conducteurs -Arnaque des conducteurs de taxi -Arnaque des automobilistes -Augmentation illicite des frais d'examen -Arnaque des Lauréats lors du retrait des diplômes -Arnaque des personnes voulant retirer leurs diplômes avant la date limite
Novembre	-Directeurs des écoles -Usurpateurs -OBC -Provisseurs des Lycées -Agents Comptables (AC) -ENIEG -Présidents d'APEE -MINFI (Impôts) -Agents de la Mairie	-Demande de paiement pour le retrait des Certificats de Scolarité -Utilisation illégale du titre du Président de la CONAC dans le but d'arnaquer les populations -Arnaque des Usagers -Augmentation arbitraire des frais d'APEE -Blocage des dossiers des Prestataires contre des pourcentages -Demande de paiement pour le retrait des diplômes -Détournement des frais d'APEE -Blocage du site afin d'arnaquer les personnes voulant se faire identifier -Arnaque des petits commerçants
Décembre	-Lycées -Agents de la Mairie -Directeurs d'Ecoles -MINFI (Impôts) -Prévention Routière -Censeurs des Lycées -Brigade de Gendarmerie -Sous-préfectures -Commissariat	-Monnayage des retraits des diplômes -Arnaque des petits commerçants -Arnaque des parents lors des inscriptions -Blocage du Site afin d'arnaquer tous ceux qui désirent se faire identifier -Arnaque des Usagers de la route -Demande de paiement des retraits des Certificats de Scolarité -Corruption dans les enquêtes -Monnayage du Service Public -Monnayage de la signature du Commissaire

3- Les dénonciations reçues à travers l'adresse électronique : info@conac

La CONAC a enregistré 314 dénonciations par ce canal en 2024.

Tableau 5 : Dénonciations reçues à travers l'adresse électronique de la CONAC : info@conac.cm

Mois	Nombre de dénonciations reçues	Secteurs d'activités/Administrations dénoncées	Actes de corruption ou infractions assimilées dénoncés
Janvier	27	Commerce	Abus de la part de certains Agents du MINCOMMERCE
		Télécommunications	Pratiques de corruption perpétrées par certains responsables de l'Agence de Régulation des Télécommunications
		FMO	Pratiques de corruption à ciel ouvert à la Gendarmerie de Lagdo
		Santé	Refus de paiement de salaires mettant en cause le CDS de la Délégation Régionale du MINSANTE de l'Est
		Education	Plainte contre le Collège S. A. de Nkoloulou I Soa-Yaoundé pour pratique de corruption
		Administration	Réclamation des droits impayés (salaires)
		Coopération internationale	Système de corruption mis sur pied au sein de l'I. F. du Cameroun
Février	28	Banque	Malversations faites par certains employés d'A. F. B. de Douala
		Marchés Publics	Les Marchés d'aménagement du tronçon routier et des ponts Nkonla I et II dans le village de Ngompem passés par la Mairie de Pouma au cours de la période 2020-2024
		CTD	Plainte contre M.F. E.M. pour la disparition soudaine et l'enterrement immédiat de M. M. B. M. le 24 décembre 2023 à Limbe
		FMO	Pratiques de corruption perpétrées par certains Agents de la Gendarmerie Nationale
		Secteur privé	Réclamation du paiement des impayés par Global Motors Sarl
		Education	Arnaque permanente des responsables de 50 Etablissements Secondaires Publics par M. S H de la Délégation Départementale du MINESEC du Mayo-Louti
		Fonction Publique	Détournement des primes de rendement
Mars	28	Douane	Corruption dans les services de la Douane de l'Aéroport International de Douala
		CTD	Marché de construction de routes et de ponts dans la Commune de Pouma non livré depuis 2 ans pour corruption
		Education	- Pratiques de corruption à l'Inspection de l'Education de Base du Centre - Frais d'APÉE exorbitants à l'Ecole Publique de la Cité des Palmiers de Douala - Usage de faux diplômes et falsification de documents pour un recrutement - Dénonciation de faux diplômes et de documents
		Secteur aéroportuaire	Arnaque et pratiques de corruption à l'Aéroport International de Yaoundé Nsimalen

Mois	Nombre de dénonciations reçues	Secteurs d'activités/Administrations dénoncées	Actes de corruption ou infractions assimilées dénoncés
		FMO	- Pratiques de corruption perpétrées par les FMO dans les postes de contrôles routiers - Recrutement sur la base de faux diplômes dans l'Armée Camerounaise - Demande d'une somme exorbitante pour le renouvellement d'un récépissé de CNI illisible - Pratiques de corruption perpétrées par certains officiers du bureau d'Immigration de la DGSN de Buéa
Avril	28	Santé	Arnaque perpétrée par certains Agents du MINSANTE de Yaoundé
		Finances	Réseau de prêt d'argent frauduleux
		Impôts	- Pratiques de corruption au bureau des Impôts de Ngoumou
		Education	- Exigence du paiement d'une somme d'argent pour la délivrance des Certificats de Scolarité au Lycée Bilingue de Mambanda, Bonabéri - Existence de faux Certificats de Réussite
		Promotion de la Femme et de la Famille	Pratiques de corruption perpétrées par un personnel du MINPROFF
		Secteur Aéroportuaire	Pratiques de corruption perpétrées à l'Aéroport International de Yaoundé Nsimalen par 04 Agents en service à Ethiopian Airlines
Mai	11	Education	Arnaque, faux et usage de faux documents
		Foncier	- Pratiques de corruption perpétrées par certains fonctionnaires véreux du MINDCAF - Lenteur dans le traitement des dossiers d'immatriculation à la Délégation Départementale de la Mvila à Ebolowa
		Télécommunications	Escroquerie aggravée via les réseaux sociaux par M. F. D.
Juin	32	Impôts	Pratiques de corruption au CDI de Maroua
		Education	Extorsion des parents d'élèves par la Directrice de l'Ecole Publique de Nsam
		Génie Civil	Pratiques de corruption perpétrées par un technicien en service au MATGENIE à Yaoundé
		Foncier	Lenteur dans le traitement des dossiers d'immatriculation à la Délégation Départementale de la Mvila à Ebolowa
		Justice	Corruption à ciel ouvert au Tribunal de Première Instance de Bonabéri, Douala
		CTD	Corruption et destruction illégale des habitations à Yassa par la Mairie de Ville de Douala
Juillet	19	FMO	Exigence des montants non prévus par les textes pour l'établissement des CNI
		Finances	Non paiement des primes par le MINFI
Août	22	Foncier	Surfacturation injustifiée des frais d'établissement des Certificats de Propriété Foncière dans les services du Cadastre

Mois	Nombre de dénonciations reçues	Secteurs d'activités/Administrations dénoncées	Actes de corruption ou infractions assimilées dénoncés
		Santé	Extorsion de fonds à l'Ecole de Sages-femmes de Douala
		Relations Extérieures	Pratiques de corruption au Service de légalisation du MINREX
		Energie	Extorsion de fonds par certains Agents d'ENEO
		Justice	Pratiques de corruption et déni de justice de Sieur Z. E., Juge, Président du Tribunal de Première Instance de Maroua
		Petites et Moyennes Entreprises	Détournement de fonds de la subvention au PACD-PME
		CAMRAIL/SCB Cameroun	Agissements troublants de la part de CAMRAIL en relation avec SCB Cameroun mettant toute une famille d'orphelins vulnérables dans le désarroi
		MINJEC	Escroquerie mettant en cause le Délégué Régional du MINJEC d'Ebolowa
Septembre	30	Société Civile	- Actes illégaux assimilés à la corruption et usure - Atteintes aux droits civiques
		CTD	- Retrait de la souche de l'acte de naissance N°80/11/ELZ de l'enfant N. J. B. M. et pratiques de corruption perpétrées par un Agent de la Mairie de Yaoundé III, porte 116 - Actes de corruption systématisés commis par Mme le Sous-préfet de Bandja
		FMO	Extorsion de fonds par le 2 ^e Adjoint du Commissariat de 2 ^e Arrondissement de Douala
		Education	- Obligation faite aux parents d'acheter les tenues de sports au sein de l'établissement au Groupe Scolaire Bilingue M.-E. - Frais d'APEE exorbitant en vigueur au Lycée Technique « A » de Nkongsamba - Tentative de corruption au Lycée Bilingue de Dschang - Frais de scolarité exorbitants à l'ENIEG de Fouban
		MINADER	Pratiques de corruption dans l'attribution des engrais aux producteurs
		Justice	Monnayage des décisions de justice au Cameroun
		MINCOMMERCE	Chantage, abus de pouvoir et corruption perpétrée par les Agents du MINCOMMERCE
		Foncier	Corruption et fraude au MINDCAF
Octobre	41	ONG	- Arnaque perpétrée par M. E. E.A. pour le recrutement dans une organisation onusienne UNMRV Philippines - Arriérés de salaire à l'entreprise Titanium Systems, Carrefour Golf
		CTD	- Vente abusive de terrain par le Préfet du Département de la Léké - Détournement de fonds publics par le Maire de la Commune de Tombel concernant la distribution des paquets minimums - Recrutement d'un repris de justice au sein de la Police Municipale de la Mairie de Douala III^e, par le Sous-préfet. Ce dernier prélève abusivement des sommes allant de 10 000 FCFA à 25 000 FCFA aux motocyclistes - Exigence d'une somme de 500 FCFA pour la légalisation d'un document à la Sous-préfecture d'Edéa 1^{er} par le personnel de cette Sous-préfecture

Mois	Nombre de dénonciations reçues	Secteurs d'activités/Administrations dénoncées	Actes de corruption ou infractions assimilées dénoncés
Octobre'	41'		- Détention abusive de motos et pratiques de corruption par certains Agents de la Mairie de Ntui - Abus de confiance et détournement des gratifications de l'année 2023 par le Maire de Dibombari
		ART	Non-respect de l'équilibre régional lors du recrutement au sein de l'ART
		FMO	- Arnaque des Usagers par certains Agents de la DGSN - Corruption et trafic d'influence perpétrée par certains FMO de la ville d'Akonolinga
		Secteur portuaire	- Trafic sur le corridor Nigéria-Cameroun avec la complicité de M. Y. R. en service à la Marine marchande
		Education	- Perception abusive des frais d'examens de l'OBC au Lycée de Figuil par l'Administration dudit Lycée - Abandon de poste par Dame N. S., Enseignante de Latin au Lycée de Ngoa-Ekelle - Perception de double salaire par Dame W. F., affectée comme Enseignante à Bamenda mais exerçant dans un Institut Universitaire de Yaoundé - Exigence de paiement d'une somme de 3500 FCFA représentant les frais de préinscription pour les auditeurs libres à l'ENS de Bertoua - Pratiques frauduleuses de recrutement des élèves et falsification des bulletins dans les établissements secondaires de la Région du Nord - Existence de faux diplômes dans la ville de Garoua
		Impôts	Extorsion de fonds aux Commerçants du Marché d'Elig-Edzoa par certains Agents des Impôts du MINFI
		Foncier	Abus des actes administratifs sur l'allocation de terrain sans le recours à la Commission compétente
Novembre	36	Education	- Perception des frais d'APEE dans certains Etablissements Confessionnels du Département de l'Océan - Assistance pour la détection des fausses candidatures aux postes d'Enseignants dans les Universités du Québec au Canada - Versement de pots-de-vins par le Proviseur du Lycée Technique de Bamendou pour sa nomination dans ledit Lycée - Collecte irrégulière des fiches des Enseignants absentéistes par M.N.R. et ses collaborateurs - Versement d'une somme d'argent pour faciliter une affectation au MINEDUB - Exigence irrégulière d'une somme de 18 500 FCFA pour les examens de l'OBC au Collège Jean Baptiste de Bangou - Abus de pouvoir exercé par le Délégué Régional du MINESEC Nord - Exigence d'une somme de 1500 FCFA pour l'obtention d'un Certificat de Scolarité au Lycée de Bépanda

Mois	Nombre de dénonciations reçues	Secteurs d'activités/Administrations dénoncées	Actes de corruption ou infractions assimilées dénoncés
Novembre'	36'	Electricité	Allégations de détournement des fonds par une équipe d'ENEO déployée pour le contrôle de fraude sur les branchements à Ebolowa
		ONG	- Etablissement de fausses déclarations fiscales par la Société Ferreira Africa Sarl
		FMO	- Extorsion d'argent aux Usagers par certains Agents de la Prévention routière de Nkoabang - Perception des amendes qu'auraient versées les clients d'ENEO dans les Brigades de Gendarmerie - Exigence du versement d'une somme de 10 000F CFA comme frais de sortie à la Gendarmerie de Mimboman pour défaut de CNI - Exigence du paiement d'une somme d'argent par certains Agents des contrôles routiers pour une CNI expirée
		Fonction Publique	- Extorsion de fonds avec promesse de fournitures des matricules dans la Fonction Publique Camerounaise - Exigence du paiement d'une somme d'argent pour le transfert d'un personnel du MINESEC se trouvant au MINDCAF
		CTD	- Usage abusif à des fins personnelles des recettes publiques recouvrées au Marché de Nkometou - Détournement des fonds de développement de l'Etat destinés à Lebang Fontem dans la Région du Sud-Ouest - Pratiques de corruption perpétrées par la Police Municipale de Bonabéri
Décembre	10	MINCOMMERCE	Exigence du paiement de la somme de 20 000 F CFA par boutique par certains Agents du MINCOMMERCE
		Education	Abus et injustice subis par un jeune dans la rédaction de sa thèse de doctorat et pour son possible recrutement au MINESUP
		Fonction Publique	Réseau d'arnaque et de faux orchestré par le nommé B. J. B. qui exige le paiement d'une somme de 200 000 F CFA pour recevoir les dossiers de contractualisation à la Fonction Publique
		ONG	Injustice subie à T.+ I. S. S.
TOTAL	314		

4- Les dénonciations reçues à travers le numéro WhatsApp, 658 26 26 82

La CONAC a reçu, à travers son numéro WhatsApp, +237 658 26 26 82, 3684 dénonciations dont 866 liées à la corruption. Parmi celles-ci, 226 ont été traitées par la CONAC et 640 ont été résolues avec le concours de certains Inspecteurs Généraux des Ministères, points focaux de la Lutte contre la corruption, et par transmission aux différentes Lignes Vertes d'autres Administrations.

Tableau 6 : Dénonciations reçues à travers le numéro WhatsApp de la CONAC (658 26 26 82)

Mois	Nombre de dénonciations reçues	Secteurs d'activités/Administrations dénoncés	Actes de corruption ou infractions assimilées dénoncés
Janvier	119	CTD	- Extorsion de fonds aux Usagers par les Agents des CTD - Arnaque et pratiques de corruption à la Sous-préfecture de Yaoundé V
		FMO	- Manquement et violation des lois et règlements des contrôles routiers par certains Agents des FMO - Extorsion de fonds perpétrée par certains Agents du contrôle routier sur l'axe Yaoundé-Edéa - Abus des Usagers par certains Agents des FMO aux postes de contrôles routiers - Représailles subies par le dénonciateur suite à sa dénonciation contre un faux Agent du BIR - Violence infligée à un moto-taximan par un policier - Détention abusive et pratiques de corruption perpétrées par les éléments de la Délégation Régionale de la Police Judiciaire de Bertoua
		Education	- Pratiques de corruption perpétrées par le Directeur et l'Econome du CES de Baditoum - Refus de délivrance des attestations de réussite aux étudiants de l'Université de Ngaoundéré par le Pr M. - Détournement du paquet minimum destiné aux Enseignants par le Directeur de l'E.P. B. de Minawao - Frais de scolarité exorbitants au Collège Fotso Daniel - Mauvaise répartition du paquet minimum par le Maire de la Commune de Mundemba et l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de Base aux Directeurs d'écoles de Mundemba - Détournement des frais d'APEE au Lycée Classique de Fouban par le Président de ladite association
		Affaire portuaire	Usurpation de titre par un inconnu au Port Autonome de Douala
		Exploitation forestière	Exploitation illégale de la forêt du village
		Fiscalité	Païement des impôts et autres taxes non reconnus
		Finance	Exigence d'une somme d'argent avant le traitement du dossier de pension retraite de Sieur K. V. par Dame A., Agent au MINFI, Porte 4315 et 4316
		Santé	Exigence d'une somme de 300 000 F CFA pour le contrôle d'un Centre de Santé par les Officiers de la Brigade du Contrôle des médicaments

Mois	Nombre de dénonciations reçues	Secteurs d'activités/Administrations dénoncés	Actes de corruption ou infractions assimilées dénoncés
Février	85	Education	- Amaque perpétrée par le Proviseur du Lycée Bilingue d'Odza - Détournement des frais d'APEE au Lycée Bilingue de Fouban par l'ancien Président de ladite Association et son bureau - Exigence du versement d'une somme de 20 000 FCFA à chaque Enseignant pour une formation en Informatique par la Directrice de l'Ecole Publique de Bertoua II
		Santé	Négligence des malades par les Médecins de l'Hôpital Régional de Buéa
		Gouvernance	Faux Agent de la CONAC dans la Région de l'Ouest
		FMO	Détention abusive et illégale de MM. M. B. et M. B. à la Brigade de Gendarmerie de Nyanon par le Gendarme Z. N. B.
		CTD	Non-exécution du BIP 2022 par le couple L., Conseillers Municipaux à la Mairie de Nyanon
		Finance	Pratiques de corruption perpétrées par des appels téléphoniques par Sieur I. M., Agent au MINFI
		Exploitation minière	Exigence du versement d'une somme de 2 000 000 FCFA à chaque Opérateur minier de la Kadey par M. N. P., Inspecteur Général des Mines au MINMIDT
Mars	102	Promotion de la femme et de la famille	Détournement des salaires de Formateurs et pratiques de corruption perpétrés par Mme L. J., Directrice du Centre de la Promotion de la Femme et de la Famille d'Eseka
		CTD	- Tentative d'extorsion de fonds en coaction et rétention abusive de dossiers de véhicules par le Gardien du Parc Automobile de la Fourrière Municipale de Yaoundé et ses complices - Tentative de détournement de fonds par M. S. T., Sous-Préfet de l'Arrondissement de Nkondjock - Exigence d'une somme d'argent pour la légalisation d'une Association par la Secrétaire du Sous-préfet de Douala II
		Education	Dénonciation d'acte de faux et usage de faux commis par certains responsables du MINESEC
Avril	119	Energie	Réclamation d'une somme d'argent pour enregistrement d'un dossier à ENEO-Mbouda par M. S. J.
		Justice	- Exigence du paiement d'une somme d'argent avant le traitement d'un dossier par le Magistrat G. - Partialité des juges au TPI et à la Cour d'Appel de Yaoundé, Centre Administratif
		Banque	Pratiques de corruption à BGFI Bank pour favoriser illégalement les intérêts de l'entreprise Gaz du Cameroun
		Education	- Recrutement illégal de M. B.C.F. au MINEDUB - Pratiques de corruption perpétrées par Mme M. T., IAEB d'Ambam - Extorsion de fonds pour l'admission au concours de l'ENS de Yaoundé par M. O.O.T - Menaces et extorsion de fonds faites par le Délégué Régional du MINESEC de l'Ouest - Faux et usage de faux dans le processus de recrutement comme Enseignant contractualisé de Mme M.M.A.M.

Mois	Nombre de dénonciations reçues	Secteurs d'activités/Administrations dénoncés	Actes de corruption ou infractions assimilées dénoncés
Avril'	119'	CTD	- Monayage des postes de Chefs de Village par M. E.E, Sous-préfet de Ma'an, Vallée du Ntem - Corruption et paiement des prestations des marchés abandonnés et fictifs à Zoetélé - Abus d'autorité du Receveur Municipal de la Commune de Mbang
		PMEE	Détournement du financement du MINPMEESA par Mme de DRMINPMEESA et le Maire de la Commune de Mengong.
		Pénitencier	Pratiques de corruption perpétrées par M. I. G. H., Régisseur de la prison centrale d'Ebolowa
		ONG	Détournement du financement de l'Union Européenne destiné aux ONG par M. Y.A., Coordonateur dudit Projet.
		FMO	- Extorsion de fonds aux populations de la Région du Sud par M. K., Agent des FMO au Contrôle mixte de Nemeyong - Extorsion de fonds aux Usagers par le Commandant de Brigade de Mengong - Collecte de la somme de 500 F CFA aux Conducteurs de motos et aux Usagers par les Agents du Contrôle de Police d'Adoum
			Détournement des frais d'examen d'échographies et autres à l'Hôpital Régional d'Ebolowa
			Vente de poissons pourris dans les poissonneries C. d'Ebolowa
		Foncier	- Accaparement d'un terrain par le DAG du MINDCAF - Extorsion de fonds et pratiques de corruption à la Délégation Régionale du MINDCAF de l'Ouest par M. E. G., Chef Service MINDCAF-Ouest
		Finances	Non-paiement des avances 1/1, 1/2, 1/3 et classe exceptionnelle 210 et non-paiement des allocations familiales par le MINFI
Mai	136	Education	- Détournement des frais exigibles au CETIC de Koussam par M. F. A., Président de l'APEE dudit CETIC - Détournement de salaires des Enseignants vacataires, abus d'autorité, fausses accusations et licenciement abusif par Mme S.M., Proviseur du Lycée Bilingue d'Ayos - Détournement du budget de fonctionnement des établissements et exigence de paiement des frais de CEP blanc pourtant gratuit par Mme T., IAEB d'Ambam - Non paiement des indemnités et des vacances des examens du MINEDUB par la Délégation Régionale du MINEDUB du Centre - Absence non signalée de M. D.M.W. à son poste d'Instituteur à l'Ecole Primaire Publique de TOULOU, depuis la rentrée scolaire 2023-2024
		CTD	- Retenue abusive des cartons de fonctionnement depuis 2022 par le Maire de la Commune Biwong Bulu et le Contrôleur Financier - Détournement de fonds publics dans le cadre de la construction de 300 boutiques modernes à la gare routière de Foubot par le Maire I.N. - Extorsion d'une somme de 100 000 F CFA par le Préfet du Département de la Momo
		FMO	- Exigence d'une somme de 3000 F CFA pour la signature d'une procuration par la Secrétaire du Commissariat Central de la Ville d'Ebolowa - Pratiques de corruption, trafic d'influence et menaces perpétrées par M. N.M.C., Colonel en service à l'Inspection des Armées à Yaoundé - Pratiques de corruption perpétrées par certains Agents des FMO au Poste de Gendarmerie d'Issandja

Mois	Nombre de dénonciations reçues	Secteurs d'activités/Administrations dénoncés	Actes de corruption ou infractions assimilées dénoncés
Mai'	136'	Foncier	Occupation illégale d'une parcelle de terrain par MM. T. T. J. et N. J.C.
		Santé	Arnaque subie par les malades dans un état critique au service de Néphrologie de l'Hôpital Laquintinie de Douala
Juin	105	CTD	- Faux et usage de faux, absence de diplômes, double identité et autres à la Commune de Ma'an - Pratiques de corruption par certains Agents de la Préfecture de la Mifi - Corruption et extorsion de fonds aux populations du quartier 15 à Great Soppo, Buéa par MM. M.E.E., B.S. S. et T. E. - Abus de pouvoir et vices de forme dans le processus de démolition du quartier Yassa perpétrés le 10 juin 2024 par le Maire de la Ville de Douala - Exigence d'une somme de 10 000 F CFA pour l'établissement d'un acte de naissance par un Agent de la Mairie en poste au Bureau d'Etat Civil de l'Hôpital Régional d'Ebolowa.
		Justice	- Opposition à une décision de justice et non incarcération des prévenus MM. T. N. J.M.I et N. M. - Demande d'intervention suite à un jugement N°301/COR du 20/12/2022 frauduleux et acte de corruption - Refus d'exécution d'une décision de justice par le Directeur de l'Hôpital Laquintinie de Douala
		Education	- Pratiques de corruption au Ministère de l'Education de Base ; - Non paiement des frais et corruption à la Délégation Régionale MINEDUB de l'Adamaoua
		Transports	Exigence du paiement d'une somme supplémentaire de 20 000 FCFA par les Superviseurs de l'Auto-Ecole P.
		Energie	Actes de sabotage que les sociétés R.A. et ENEO effectuent dans les Départements
		FMO	- Pratiques de corruption perpétrées par M. G.S., Adjoint au Chef de la Police Judiciaire de Bafoussam - Confiscation des marchandises par certains Agents de la Brigade Mobile de Garoua-Boulai
Juillet	107	Education	- Présentation de faux documents et faux diplômes lors d'un recrutement dans une entreprise - Détournement des frais d'APEE au CCAST Bambili - Extorsion de fonds par le Directeur des IDE de Nkongsamba.
		Energie	Restitution des sommes d'argent anormalement perçues par certains personnels de l'Agence ENEO de Mbouda
		Foncier	Escroquerie en bande organisée par certains fonctionnaires du MINDCAF (M. N. M. et Consorts)
Août	187	CTD	- Exigence d'une somme de 25 000 F CFA par certains Agents du Service Technique de la Communauté Urbaine de Buéa par M. O. M.; - Arrestation abusive de M. D.N.B. par le Sous-préfet de Kumba 1er et ses collaborateurs.
		Energie	Pratiques de corruption perpétrées par un Agent de l'Agence ENEO de Kribi
		Education	- Obligation faite aux Etudiants de l'Ecole de Formation des Personnels de Santé de Guider de verser la somme de 6000 F CFA représentant les frais de rattrapage par le Directeur de ladite Ecole - Non paiement des indemnités de corrections et délibérations des examens officiels par l'OBC

Mois	Nombre de dénonciations reçues	Secteurs d'activités/Administrations dénoncés	Actes de corruption ou infractions assimilées dénoncés
Août'	187'	Exploitation forestière	Exploitation illégale de la forêt du village Akak par M. A. N., Chef dudit village
		FMO	- Pratiques de corruption et faux perpétrés par un Adjudant-chef en service à la Compagnie de Gendarmerie de Douala-Ndogbong en complicité avec un Opérateur Economique d'affaires Camerounais - Perception illicite de sommes d'argent allant de 2500 à 5000 FCFA aux Conducteurs de véhicules en provenance du Nigéria par les Agents des FMO du Mayo-Louti, à Guider
		Fiscalité	Perception illicite des sommes d'argent auprès des Commerçants au titre de l'Impôt Libératoire par les Agents des Impôts de la Mvila
		CAMWATER	Pratiques de corruption perpétrées par certains Agents de CAMWATER
		Transports	Abus de confiance et pratiques de corruption mettant en cause MM. A. A. N. et A. S., tous deux Agents à la Délégation Régionale des Transports du Lom et Djérem
		Justice	- Abus de confiance et extorsion de fonds perpétrés par le Greffier GOL du TPI de Maroua - Pratiques de corruption orchestrées par un Juge des tribunaux de Ngoumou sur une décision de justice - Arnaque, extorsion de fonds, abus de pouvoir et rétention illégale d'acte d'Etat civil par M. M. M. A., Régisseur des Finances au Centre International de l'artisanat de Yaoundé et Mme E. D., Coordonnatrice dudit Centre
Septembre	230	Education	- Falsification des bulletins de notes dans les établissements secondaires de la Région du Nord par MM. F.M. - Pratiques de corruption perpétrées dans certaines Ecoles Primaires d'Essos et ses environs - Actes de corruption commis par le Proviseur du Lycée de Gop Rey et M. K., Censeur - Détournement de fonds perpétré par M. F., Contractuel d'Administration et Intendant au Lycée de Dolla - Exigence du paiement d'un montant de 28 800 F CFA représentant les frais d'APEE par la Secrétaire du Proviseur du Lycée Technique "A" de Nkongsamba - Exigence du paiement indu d'un montant de 28 000 F CFA comme frais d'APEE au Lycée Technique de Nkolbisson-Yaoundé - Exigence illicite du paiement d'une somme de 10 300 F CFA représentant les frais pour les cours de soutien par l'Intendant du Lycée Bilingue de Bandoumkassa - Détournement des frais des jeux FENASSCO par Mme H.S, Délégué Régional MINESEC-Nord - Pratiques de corruption lors du recrutement des élèves dans les Lycées de la ville de Garoua, perpétrées par MM. B. L., D. R., D. D. - Détournement et mauvaise gestion des fonds d'APEE à l'Ecole Publique d'ESSAZOK par les directeurs desdites écoles
		CTD	Arnaque perpétrée par certains Agents de Police Municipale de Yaoundé VII
		Promotion de la Femme et de la Famille	Arnaque perpétrée par M. K.S., Formateur au CPFF à Yaoundé VI

Mois	Nombre de dénonciations reçues	Secteurs d'activités/Administrations dénoncés	Actes de corruption ou infractions assimilées dénoncés
		Justice	Pratiques de corruption perpétrées par le juge N.A. J. Epse N.E., au TPI de Ndokoti
		Santé	Fraude et détournement de fonds dans un Centre de Santé par l'ONG D. H.
		Société Civile	- Usurpation de titre comme Agent du MINCOMMERCE par certains membres de l'ODDHLIC dans la Région de l'Est - Usurpation de fonction et de titre d'Agent de la CONAC par Mme A. N. S., membre des DDHI.
		Foncier	Contestation de la décision N°000210 du MINDCAF sur certains terrains de la ville de Limbe
Octobre	240	FMO	Corruption perpétrée par certains éléments de la Gendarmerie Nationale sur l'axe Douala-Kumba et hausse des prix des marchandises
		Education	- Corruption et excès de pouvoir de M. M. Y. L. (DR/ MINEDUB-Littoral), E. A. (Directeur des Affaires Juridiques MINEDUB) et Mme E.S. (DD/MINEDUB Littoral) au sujet de l'apposition des scellés sans la moindre base légale sur le GSB P.L.D - Arnaque, corruption et détention illégale des frais de correction des examens par l'OBC - Escroquerie en bande organisée à la Délégation Régionale du MINEDUB Adamaoua au sujet de la vente des fiches d'inscription pour la constitution des dossiers de recrutement des Instituteurs - Sévices corporels infligés aux élèves par M. K., Directeur de l'EPA Groupe 3A de Meiganga - Détention d'un faux diplôme par Dr Y.X.B., Enseignant à l'Université de Yaoundé I et Yaoundé II - Soa
		CTD	- Pratiques de corruption, détournement de deniers publics et des salaires des personnels d'Appui Médico-sanitaires perpétrées par le Maire de la Commune d'Arrondissement d'Esse dans la Mefou et Afamba - Détournement de fonds d'investissements publics destinés à la réhabilitation et à l'approvisionnement des équipements dans la Commune de Wum - Exigence illicite de frais pour la certification des actes de naissance par certains Agents de la Mairie de Douala 5 ^a - Détournement du paquet minimum des Directeurs d'Ecoles par le Maire de la Commune de Tombel - Pratiques de corruption par les Agents de la Mairie de Douala 5 ^a qui exigent des frais indus pour la légalisation d'un acte de naissance
		Transports	Etablissement de fausses cartes grises dans les Délégations Régionales des Transports du Littoral et du Sud (M. N. L.)
		Travail et Sécurité Sociale	Rupture abusive de contrat et tracasseries administratives subies par les Usagers à la Délégation Départementale du Travail de la Kadey
		Finances	Escroquerie et arnaque perpétrées par M. M., Fonctionnaire au MINFI, dans la perception de la prime de sujétion de Sieur E. depuis le 09 septembre 2021
Novembre	301	Transports	- Exigence du paiement de la somme de 20 000 FCFA pour le retrait d'un permis de conduire à la Délégation Régionale des Transports du Littoral - Non délivrance de permis de conduire par Mme H.A., Ex-Délégué Départemental des Transports du Mayo-Louti et actuel Délégué Départemental des Transports de la Bénoué

Mois	Nombre de dénonciations reçues	Secteurs d'activités/Administrations dénoncés	Actes de corruption ou infractions assimilées dénoncés
Novembre'	301'	Education	- Exigence illicite du paiement de la somme de 49 500 FCFA par l'Intendante du Lycée Technique de Beka pour la constitution des dossiers du CAP Technique - Perception de 2500 FCFA en sus des frais de CEP par Mme l'IAEB de l'Arrondissement de Yaoundé III - Collecte de frais d'examens exorbitants par les Directeurs et Promoteurs d'Ecoles Primaires Publiques et Privées du Cameroun - Frais d'inscription et d'APEE exorbitants au Lycée de Wouro - Exigence de frais exorbitants aux examens officiels (Concours d'entrée en sixième et CEP) à l'Ecole Publique de Touboro Groupe I - Pratiques de corruption et escroquerie perpétrées par M. T.B.J.B., Proviseur du lycée de Mekomo - Abus subis par les parents d'élèves du Lycée Bilingue de Bertoua au sujet de l'exigence du paiement indu de frais supplémentaires pour la légalisation des actes de naissance des élèves - Immixtion dans la gestion de l'APEE et perception de frais indus par le Proviseur et l'Intendant du Lycée Bilingue de Babadjou - Majoration illicite des frais d'examen au Lycée de Fighuil - Extorsion de fonds aux parents d'élèves par le Proviseur et un Censeur du Lycée d'Oyack
		CTD	- Paiement d'un montant de 10 000 F CFA à un responsable des contraventions de la Mairie de Yaoundé II, sans délivrance de reçu - Abus de pouvoir perpétré par le Maire de la Commune d'Arrondissement de Kribi 1er - Pratiques de corruption et détournement de fonds publics perpétrés à la Communauté Urbaine de Yaoundé
		Foncier	- Pratiques de corruption dans la retrocession aux ayants-droit de parcelles de terrain du domaine national dans l'Arrondissement de Dibombari - Vente illicite de terrain de l'ancienne base de fréquence de la CRTV et pratiques de corruption perpétrées par certains particuliers de la ville de Garoua - Augmentation des frais de procédure par le Délégué Régional du MINDCAF de la Région du Nord
		Gouvernance	- Usurpation de titre d'Agent de la CONAC par M. O.A. - Usurpation de la fonction de Président de la CONAC et de Gouverneur de la BEAC par un individu répondant à un numéro de téléphone enregistré au nom d'E. E. M. L. - Détournement de biens publics par certains anciens Membres du Gouvernement
		Communication	Recrutement à C.T. sur la base d'un faux diplôme et plagiat
		Finances	Refus de traitement d'un dossier de trop perçu au MINFI
		Energie	Refus de traitement des requêtes et corruption morale au sein de l'Entreprise ENEO-Cameroun
		Justice	Pratiques de corruption perpétrées par certains Magistrats du Parquet des tribunaux de Garoua en complicité avec M. D. L.
		FMO	Utilisation de jeunes civils de la Région du Nord dans les Postes de Contrôles par certains Agents des FMO pour ouverture et fermeture des barrières, enregistrement des véhicules et mototaxis ainsi que pour la collecte illicite d'argent à ces derniers

Mois	Nombre de dénonciations reçues	Secteurs d'activités/Administrations dénoncés	Actes de corruption ou infractions assimilées dénoncés
Décembre	464	Education	- Détournement et perception illicite des frais d'APEE par Mme Z.A., Directrice de l'Ecole Primaire Publique d'Abong-Doum (Abong-Mbang) - Pratiques de corruption, népotisme, favoritisme, faux et usage de faux mettant en cause les responsables du Lycée Bilingue de Bangou
		CTD	Détournement de fonds à la CUY par M. N. J. et Mme F.E.A.
		FMO	Extorsion de fonds perpétrée par certains Agents des FMO au niveau des Postes de Contrôles Routiers
		Gouvernance	Réseau d'arnaque et de faux entretenus par M. B., Agent Contractuel en service à la Délégation Régionale du MINDHU du Centre, pour des supposés recrutements à la Fonction Publique
		Justice	- Démolition abusive d'immeuble avec suspicion de corruption dans une procédure judiciaire par Mme A. M. - Violence, séquestration, humiliation infligées par Sieur R. A. à Dame F. et corruption du corps judiciaire
TOTAL	3 684		

C- Les activités de contrôle et d'investigations de la CONAC

L'exploitation de ces dénonciations a donné lieu à des descentes sur le terrain à travers des Actions par voie d'Intervention Rapide (AIR) et des Missions d'enquêtes approfondies.

1- Les Actions par voie d'Intervention Rapide (AIR)

Les équipes de la CONAC ont réalisé 44 Actions par voie d'Intervention Rapide (contre 35 en 2023) pour faire constater des cas de flagrant délit de corruption ou d'infractions assimilées, conformément à l'article 22, alinéa 3 de son texte organique.

Au terme des investigations menées dans ce registre, la CONAC a, pour les 36 cas où les dénonciations se sont avérées fondées, mis les suspects à la disposition des Unités de Police ou de Gendarmerie, pour suites légales, ou a sollicité la prise des sanctions appropriées à leur rencontre.

Tableau 7 : Synthèse des Actions par Voie d'Intervention Rapide

N°	Date/ Période	Lieu	Pratique de corruption dénoncée	Administration concernée	Responsables mis en cause	Fonction	Observations
01	Du 03 au 07 mars 2024	Bandjoun	Allégations de détournement des frais d'APEE	Lycée Technique de Bandjoun	- W. V. - K. A.	- Président d'APEE - Proviseur	Dénonciation fondée
02	05 au 14 mars 2024	Kousseri	Allégations de pratiques de corruption	Centre d'Examen du Permis de Conduire de Kousseri	N. Y.	Délégué Départemental des Transports du Logone et Chari	Dénonciation fondée

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2024

03	Du 11 au 15 mars 2024	Bertoua	Allégations de détournement des fonds de l'APEE	- Ecole Primaire Publique de Monokoubou - Ecole Primaire Publique de Bertoua II	- B. A. Epouse O. C. - A. A. A. épouse B.	- Directrice de l'Ecole Primaire Publique de Monokoubou - Directrice de l'Ecole Primaire Publique de Bertoua II	Dénonciations fondées
04	Du 20 au 23 mars 2024	Balamba	Allégations de détournement des fonds d'APEE	Ecole Publique de Balamba	E. B. A.	Directrice de l'Ecole Publique de Balamba	Dénonciation non fondée
05	Du 01 au 05 avril 2024	Douala	Allégations de corruption	- Pesage de Bekoko - Centre d'Etat Civil de la Cité Berge à Douala - Bureau Principal des Douanes du Port 1 de Douala	- Certains Agents du Poste de Pesage de Bekoko - T. R. Chef du Bureau des Douanes du Port I	-RAS -Officier d'Etat Civil - RAS	Dénonciations fondées
06	Du 01 au 05 avril 2024	Bafoussam	Allégations de monnayage de l'attribution des comptoirs au Marché Central de Bafoussam	Communauté Urbaine de Bafoussam	Certains Agents de la Communauté Urbaine de Bafoussam	RAS	Dénonciation non fondée
07	Du 09 au 12 avril 2024	Nkolafamba	Allégations de détournement de biens publics, d'abus de fonctions au Marché de Nkolmeyang et de non établissement d'un permis de bâtir .	Mairie de Nkolafamba	Certains Agents de la Mairie de Nkolafamba.	RAS	Dénonciation fondée
08	Du 09 au 12 avril 2024	Mfou	Allégation de pratiques de corruption dans la délivrance des permis de conduire	Délégation Départementale des Transports de la Mefou et Afamba	Certains Agents de la Délégation Départementale des Transports	RAS	Dénonciation fondée
09	15 au 19 avril 2024	Douala	Allégations d'extorsion de fonds	Ecole Primaire Publique de Yassa I Groupe II	Directrice de l'Ecole Primaire Publique de Yassa I Groupe II	RAS	Dénonciation non-fondée
10	Avril 2024	Yaoundé	Allégations de détournement de biens publics par la perception illégale des salaires	Parc National du Matériel de Génie Civil	N. M. A.	Directeur du Matériel et des Equipements	Dénonciation non fondée
11	Du 06 au 10 mai 2024	Bertoua	Allégations de vente illicite de terrain	Sous-préfecture de Bertoua 1 ^{er}	-E. A. H. C. - E. J. E. -M.E.M.	- Directrice de l'Ecole Primaire Publique d'Ekounou - Sous-préfet de Bertoua 1 ^{er} - Ancien Sous-préfet de Bertoua 1 ^{er}	Dénonciation fondée
12	Du 13 au 24 mai 2024	Région du Centre	Allégations de détournement de frais d'APEE et d'extorsion de fonds aux candidats aux examens officiels	Certains Etablissements scolaires de la Région du Centre	Les Présidents d'APEE et les responsables de certains établissements scolaires de la Région du Centre	RAS	Dénonciation fondée
13	Du 27 au 31 mai 2024	Région du Sud	Allégations de délit d'initié et de non déclaration d'un conflit d'intérêt	CAMTEL	Chef du Département Technique CAMTEL de la Région du Sud	RAS	Dénonciation fondée
14	Du 06 au 08 juin 2024	Dizangué et Nyanon	- Allégations de non-paiement des royalties dues par la Société S. - Allégations de détournement de biens publics et de monnayage de l'établissement d'un Certificat de Scolarité	// Lycée de Mbongo	-Responsables de Société S. -I. épse B.	Provisur du Lycée de Mbongo	-Dénonciation non fondée -Dénonciation fondée
15	Du 10 au 14 juin 2024	Région du Centre et du Sud	Allégations de détournement des frais d'APEE et d'extorsion de fonds aux candidats aux examens officiels	Les établissements scolaires des Régions du Centre et du Sud	Les Présidents d'APEE et les responsables de certains Etablissements scolaires des	RAS	Dénonciation fondée

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2024

					Régions du Centre et du Sud		
16	Du 10 au 14 juin 2024	Régions de l'Adamaoua et du Nord	Allégations de détournement de frais d'APEE et d'extorsion de fonds aux candidats aux examens officiels	Certains établissements scolaires des Régions de l'Adamaoua et du Nord	Les Présidents d'APEE et les responsables de certains établissements scolaires des Régions de l'Adamaoua et du Nord	RAS	Dénonciation fondée
17	Du 17 au 21 juin 2024	Bafang	Allégations de détournement des deniers publics, abus de fonction et trafic d'influence	Délégation Départementale des Marchés Publics du Haut-Nkam	Certains fonctionnaires du Ministère des Marchés Publics	RAS	Dénonciation fondée
18	Du 17 au 21 juin 2024	Lolodorf	Allégations d'exploitation illégale du bois	Le Poste Forestier de Lolodorf	Exploitants forestiers non identifiés	RAS	Dénonciation fondée
19	Du 23 au 28 juin 2024	Edéa Douala	Allégations d'extorsion de fonds Détournement de deniers publics	-Sous-Préfecture d'Edéa 1 ^{er} -Sous-Préfecture de Douala 2 ^e -Comité de Développement du village Bojongo	Certains Agents des Sous-préfectures d'Edéa 1 ^{er} et Douala 2 ^e Les responsables du Bureau du Comité de Développement du village Bojongo	RAS	Dénonciations fondées
20	Du 04 au 05 juillet 2024	Yaoundé	Allégations d'actes de corruption	Direction des Examens des Concours Concours et de la Certification du Ministère des Enseignements Secondaires	Certains Agents de la Direction des Examens, des Concours et de la Certification du Ministère des Enseignements Secondaires	RAS	Dénonciation fondée
21	08 au 12 juillet 2024	Nkongsamba	Allégations d'extorsion de fonds, de détournement de biens publics, de refus d'un service et de tentative de corruption	- Palais de Justice de Nkongsamba - Centre Divisionnaire des Impôts du Mounjo Conservation Foncière du Mounjo	- Une Secrétaire en service au Palais de Justice - N. M. D M.N.J.	- Secrétaire en service au Palais de justice - Agent temporaire au Centre Divisionnaire des Impôts du Mounjo - Conservateur Foncier du Mounjo	Dénonciations non fondées
22	Du 13 au 19 juillet 2024	Kar-Hay	Allégations de détournement de primes et extorsion de fonds	Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base	W.R.	L'Inspecteur d'Arrondissement de Kar-Hay	Dénonciation fondée
23	Du 22 au 23 juillet 2024	Yaoundé	Allégations d'acte de corruption	Délégation Départementale des Transports du Mfoundi	Chef de Service des Transports Terrestres	Chef Service des Transports Terrestres	Dénonciation fondée
24	Du 22 au 26 juillet 2024	Makak et Eséka	- Allégations de détournement de la subvention de l'Etat pour l'achat des appareillages aux personnes handicapées à la Commune de Makak Pratiques de corruption dans la gestion du Centre de Promotion de la Femme et de la Famille d'Eséka	- Commune de Makak Centre de Promotion de la Femme et de la Famille d'Eséka	- M. III J. J. - L. J. G	- Maire de la Commune de Makak - Chef du Centre de Promotion de la Femme et de la Famille d'Eséka	Dénonciations non fondées
25	Du 04 au 09 août 2024	Yokadouma	Allégations d'exploitation illégale d'une Forêt Communautaire	Forêt Communautaire du village Mbiali	N.T. A.	Exploitant Forestier	Dénonciation fondée
26		Adamaoua Centre, Est	Allégations de corruption perpétrées sur les axes routiers par certains		Éléments des FMO des Postes	RAS	

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2024

	Du 05 au 23 août 2024	Littoral, Ouest Sud, Sud-Ouest	éléments des Forces de Maintien de l'Ordre et autres	Postes de Contrôles Mixtes	de Contrôles Mixtes		Dénonciation fondée
27	Du 25 au 31 août 2024	Messok	Allégations d'actes de corruption	Commune de Messok	K. D. B.	Maire de la Commune de Messok	Dénonciation fondée
28	Août	Bangang	Allégations d'abandon de poste	Lycée Bilingue de Bangang	D. B.	Enseignant	Dénonciation fondée
29	Du 02 au 07 septembre 2024	Monatéle	Allégations de rançonnement des candidats aux examens	Lycée Technique de Monatéle	Certains responsables de cet établissement scolaire	RAS	Dénonciation fondée
30	Du 08 au 14 septembre 2024	Foumban	Allégations de corruption et de détournement de deniers publics	Délégation Départementale du MINDCAF du Noun et Sous-préfecture de Malantoing	Certains responsables de la Délégation Départementale du MINDCAF du Noun et le Sous-préfet de Malantoing	RAS	Dénonciation fondée
31	Du 15 au 22 septembre 2024	Garoua	Allégations de détournement de biens publics	Agence de Régulation des Télécommunications (ART)	A. EL H. et K. B.	Délégué Régional et Délégué Régional Adjoint de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et du Nord de l'ART	Dénonciation fondée
32	Du 15 au 22 septembre 2024	Garoua	Allégations de détournement de fonds publics	Lycée de Dolla	F.	Intendant du Lycée de Dolla	Dénonciation fondée
33	Septembre 2024	Yaoundé	Allégations de fraude à l'examen du Permis de conduire et de non - déclaration d'un conflit d'intérêt	Délégation Régionale des Transports du Centre	O. O. J. N.	Chef de Service des Transports Terrestres de la Délégation Régionale des Transports du Centre	Dénonciation fondée
34	Du 29 septembre au 05 octobre 2024	Touloum	Allégations de détournement de biens publics	École Primaire Publique de Djernigué	J. M.	Instituteur	Dénonciation fondée
35	Du 06 au 10 octobre 2024	Douala	- Allégations de monnayage de la délivrance des actes de naissance - Allégations de tentative d'extorsion de fonds	- Centre d'Etat Civil Secondaire de Logpom - Brigade d'Enquête de la 2 ^e Région de Gendarmerie	- L'Officier d'Etat Civil - Gendarme-Major S.	Élément de la Brigade d'Enquête de la 2 ^e Région de Gendarmerie	- Dénonciation fondée - Dénonciation non fondée
36	Du 06 au 12 octobre 2024	Meiganga	Allégations de détournement des primes des Directeurs des Ecoles Primaires Publiques de l'Arrondissement de Meiganga	Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de Meiganga	B.G	Inspecteur d'Arrondissement	Dénonciation fondée
37	14 au 18 octobre 2024	Ebolowa	Allégations de corruption dans le cadre de la délivrance des actes de naissance	Mairie de la ville Ebolowa	Certains Agents de la Communauté Urbaine d'Ebolowa	RAS	Dénonciation fondée
38	Du 14 au 19 octobre 2024	Douala	-Extorsion de fonds aux Usagers de la route -Allégation de monnayage de service	Sous-préfecture de Douala 2 ^e	-Certains Agents de la Sous-préfecture de Douala 2 ^e - Secrétaire du Sous-Préfet de l'Arrondissement de Douala 2 ^e	RAS	Dénonciation non fondée
39	Du 21 au 25 octobre 2024	Nkongsamba et Nkolbisson (Yaoundé)	Allégations de majoration illicite des frais d'APEE	Lycée Technique de Nkong-samba et Lycée Technique de Nkolbisson	Les Provideurs et les Responsables de l'APEE de ces établissements scolaires	RAS	Dénonciation fondée

40	28 octobre 2024	Bot-Makak	Allégations d'actes de corruption	Brigade Territoriale de Gendarmerie	M. A.	Adjoint au Commandant de la Brigade	Dénonciation fondée
41	04 au 08 novembre 2024	Mbangassina	Allégations détournement des frais d'APEE	Lycée Technique de Mbangassina	T.F.	Intendant du Lycée de Technique de Mbangassina	dénonciation fondée
42	25 au 30 novembre 2024	Bana	Allégations majoration illicite des frais d'APEE	Lycée Bilingue de Bandoumkassa	N.F.K.	Président de l'APEE	Dénonciation fondée
43	25 au 30 novembre 2024	Bafoussam	Allégations d'actes de corruption	Délégation Régionale des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières de l'Ouest	Certains Agents de la Délégation Régionale des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières de l'Ouest	RAS	Dénonciation fondée
44	17 au 18 décembre	Yaoundé	Allégations de détournement des fonds publics	Observatoire National de la Santé	B. J.	Coordonnatrice de l'Observatoire National de la Santé	Dénonciation non fondée

2- Les Missions d'enquêtes approfondies

Dix rapports d'enquêtes finalisées ont été validés par le Comité de Coordination de l'Institution.

2-1 Vérification des allégations de détournement des biens de l'Union des Eglises Baptistes du Cameroun

a. Résumé des faits

Par correspondance datée du 24 septembre 2021, le Révérend M. R. a saisi la CONAC pour dénoncer, entre autres, les actes de corruption et des malversations dans la gestion des fonds de l'Union des Eglises Baptistes du Cameroun (UEBC) par le Pasteur R. Z. Z., Secrétaire Général de cette Eglise, depuis le décès en 2020 du Président de l'UEBC, le Révérend N. E. F.

Donnant suite à cette dénonciation, une Mission d'investigations de la CONAC s'est déployée au siège de l'UEBC à Douala à deux reprises, du 11 au 17 juin et du 17 au 20 juillet 2023.

b. Constats et irrégularités

Cette Mission a fait des constats sur trois points, à savoir l'usurpation des fonctions de Président de l'UEBC par le Secrétaire Général, l'opacité dans la gestion des fonds de l'Eglise et la mauvaise gestion du patrimoine immobilier de l'UEBC.

S'agissant de l'usurpation des fonctions de Président de l'UEBC, il est reproché au Secrétaire Général de faire obstruction à la succession du Président Général de l'UEBC, le Révérend N. E. F., décédé le 17 mai 2020.

Sur ce point, l'article 98 de la Constitution de l'UEBC, consacré aux attributions des Membres du Bureau Exécutif de cette Eglise, stipule que les Vice-Présidents, par ordre de préséance, remplacent le Président Général en cas d'empêchement.

A ce sujet, il convient de relever que le défunt Président avait été élu en 2019 par la Conférence Générale pour un mandat de 05 ans. Il était assisté dans sa mission par trois Vice-Présidents. Selon les textes, le Révérend Pasteur E. E. A., en sa qualité de 1^{er} Vice-Président, devait assurer l'intérim de la Présidence Générale de l'UEBC jusqu'à la fin du mandat du défunt Président en 2024.

Or, il ressort des investigations que le Secrétaire Général empêche le 1^{er} Vice-Président d'exercer les fonctions de Président Général conformément au texte sus cité. Pour cela, il s'est assuré le soutien des autres Membres du Bureau Exécutif qui n'appliquent que les décisions prises par ce dernier et non celles du 1^{er} Vice-Président.

Concernant le détournement des fonds de l'UEBC, il y a lieu de relever que depuis le décès du Président Général en 2020 et les vives tensions qui émaillent sa bonne marche, il est observé une certaine opacité dans la gestion des fonds de cette Eglise.

En effet, plusieurs irrégularités ressortent de l'exploitation des documents financiers transmis à l'équipe de Mission par Monsieur N. J., Trésorier Général. Elle a notamment relevé que plusieurs dépenses effectuées ne sont pas assorties de pièces justificatives. Certaines recettes de l'UEBC ne sont pas perçues par le Trésorier Général, mais plutôt par le Secrétaire Général, en violation des textes qui régissent cette Eglise.

Pour ce qui est de la mauvaise gestion du patrimoine immobilier de l'UEBC, il y a lieu de noter que la descente effectuée par l'équipe de Mission au Marché Mboppi où se trouve une partie des immeubles de cette Eglise, a permis de relever plusieurs irrégularités dans la gestion de ce patrimoine.

Par ailleurs, le Trésorier Général a déclaré à l'équipe de Mission que la masse totale des loyers mensuels de l'UEBC s'élève à la somme totale de **930 000 (neuf cent trente mille) FCFA** alors qu'il ressort de la situation générale des loyers établie par la Mission à l'issue du recensement fait sur le site du Marché de Mboppi et du Boulevard Leclerc que cette masse mensuelle des loyers est plutôt de **8 392 097 (huit millions trois cent quatre-vingt-douze mille quatre-vingt-dix-sept) FCFA**.

La différence entre le montant déclaré par le Trésorier Général et la somme issue de l'état des loyers dressés par l'équipe de Mission se chiffre à **7 462 097 (sept millions quatre cent soixante-deux mille quatre-vingt-dix-sept) FCFA** par mois, soit la somme totale de **223 862 910 (deux cent vingt-trois millions huit cent soixante-deux mille neuf-cent dix) FCFA** sur la période 2021-2023.

Ces agissements du Trésorier Général montrent clairement qu'une part importante des loyers de l'UEBC est détournée par ses dirigeants actuels.

Le préjudice financier subi par l'UEBC du fait des irrégularités susmentionnées est évalué à la somme de **320 525 809 (trois cent vingt millions cinq cent vingt-cinq mille huit cent neuf) FCFA**.

c. Mesures prises par la CONAC

A l'issue de cette enquête, l'Institution a saisi :

1/ le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux pour le déclenchement des poursuites judiciaires contre les responsables de l'Union des Eglises Baptistes du Cameroun mis en cause dans cette affaire.

2/ le Ministre de l'Administration Territoriale, pour solliciter la prise des sanctions appropriées à l'encontre du Secrétaire Général et du Trésorier de l'Union des Eglises Baptistes du Cameroun, pour violation des dispositions statutaires de cette association religieuse.

3/ le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République, en application des dispositions de l'article 24 alinéa 2 de son texte organique.

2.2 Enquête relative à la vérification des allégations de détournement de fonds publics à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de l'Université de Douala

a. Résumé des faits

La CONAC a reçu le 04 mai 2023 une correspondance émanant d'un collectif des Enseignants Permanents et Vacataires de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de l'Université de Douala dans laquelle sont dénoncés des actes de détournement de biens publics perpétrés par certains responsables de cet Etablissement d'Enseignement Supérieur, à savoir :

- le Directeur ;
- le Directeur Adjoint à l'époque des faits ;
- le Chef de la Division de la Formation Initiale ;
- le Chef de la Division de la Formation Permanente ;
- le Chef de la Division des Affaires Générales ;
- le Chef de Service de l'Intendance.

Les faits qui leur étaient reprochés portaient sur deux volets.

D'une part, ils étaient accusés de s'être frauduleusement fait payer des vacations dont les montants varient de **15 000 000 (quinze millions) à 25 000 000**

(vingt-cinq millions) FCFA au titre du premier semestre de l'année académique 2022-2023. La fraude décriée consistait notamment à :

- s'attribuer des enseignements dans toutes les filières donnant lieu à des vacations ;
- signer les cahiers de textes même lorsqu'ils n'ont pas dispensé les enseignements ;
- modifier l'état général des enseignements dispensés pour augmenter leur nombre d'heures de cours.

D'autre part, il leur est reproché d'imposer aux étudiants de l'IUT des formations en Informatique et en Anglais contre le paiement de la somme de **15 000 (quinze mille) FCFA** par module et par étudiant.

Les recoupements relatifs à cette affaire se sont effectués en trois phases. Durant les deux premières phases, la Mission de la CONAC a séjourné à Douala, du 16 au 25 juillet 2023 et du 30 juillet au 05 août 2023. La troisième phase de la Mission s'est effectuée à Yaoundé, au siège de la CONAC, le 14 février 2024. Elle a consisté en des auditions.

b. Constats et irrégularités

Au terme de cette enquête, il ressort que la dénonciation n'est fondée que sur un des deux points soulevés.

En effet, l'enquête n'a pas pu établir que les responsables de l'IUT aient perçu des étudiants des frais pour les formations en Informatique et en Anglais, bien qu'il demeure constant qu'ils encouragent leurs étudiants à obtenir des certifications pour compléter les enseignements qu'ils reçoivent et que les locaux de l'IUT ont été mis à la disposition de l'Entreprise V. C. A. pour préparer les étudiants à une certification en Informatique. Les étudiants étaient libres de prendre part à ces cours de préparation pour lesquels il leur était demandé la somme de **15 000 (quinze mille) FCFA**. Les 411 étudiants qui se sont acquittés de cette somme l'ont fait auprès de l'Entreprise V. C. A. et des reçus leur ont été délivrés à cet effet.

Sur le deuxième point relatif à la perception irrégulière de vacations, la Mission a certes constaté que ces faits ne concernent que 05 des 06 responsables mis en cause, le Chef de Service de l'Intendance, Monsieur A. A. n'ayant pas dispensé d'enseignement à la période sous revue.

De même, les montants perçus par les responsables mis en cause sont en deçà de ceux allégués car ils varient de **1 280 000 (un million deux cent quatre-vingt mille) FCFA** à **12 140 000 (douze millions cent quarante mille) FCFA** et non de **15 000 000 (quinze millions) à 25 000 000 (vingt-cinq millions) FCFA**.

Toutefois, de nombreux dysfonctionnements ont été constatés, confirmant la dénonciation. Le nombre d'heures de cours effectué au cours du 1^{er} semestre 2022/2023 est particulièrement élevé pour les Enseignements visés. Il en est ainsi notamment du :

- Professeur T. J. G., le Directeur Adjoint de l'époque : 3 303 heures ;
- Professeur D. K. F., le Chef de la Division de la Formation Permanente : 1 320 heures ;
- Monsieur M. H. T., le Chef de la Division des Affaires Générales : 904 heures.

Ces Enseignants auraient ainsi effectué, au lieu des 6 heures journalières maximum, le nombre d'heures de cours effarant suivant :

- Professeur T.J. G. : 22,9 heures par jour ;
- Professeur D. K. F. : 9,16 heures par jour ;
- Monsieur M. H. T. : 6,27 heures par jour.

Comme allégué dans la dénonciation, certains des responsables mis en cause ont dispensé des enseignements dans la quasi-totalité des classes. C'est notamment le cas du Professeur T. J. qui intervient dans 63 des 81 classes dont les cahiers de textes ont été exploités. On peut également évoquer le cas de Monsieur M. H. T. qui intervient dans 44 classes.

Dans un registre plus cocasse, la Mission a constaté, en exploitant les cahiers de textes, que tous les 05 responsables mis en cause ont prétendument effectué des cours différents aux mêmes périodes dans les mêmes salles de classe.

De même, certains de ces responsables prétendent avoir dispensé des enseignements dans plusieurs classes aux mêmes périodes, donnant l'impression qu'ils ont le don d'ubiquité. Le Professeur T. J. et Monsieur M. H. T. se sont particulièrement illustrés dans cette pratique.

Pour l'équipe de Mission, ces faits qui relèvent du faux et usage de faux sont révélateurs d'un gonflement d'heures aux fins, pour les Enseignants concernés, de se voir octroyer d'importantes sommes d'argent en termes de vacations.

Le Directeur de l'IUT, Pr. E.J., a déclaré s'être lui-même aperçu de cette situation. Pour y remédier, il a revu à la baisse le nombre d'heures de cours attribués à certains Enseignants. Curieusement, aucun des Enseignants concernés ne s'en est plaint.

Selon l'équipe de Mission, les dysfonctionnements observés ont été favorisés par un certain nombre de facteurs.

Il s'agit premièrement de la décision du Recteur n°23 0531/D/UD/VREPDTIC/SG/DAAC/ DEPE/IUT du 26 avril 2023 portant nomination des

Enseignants Vacataires de l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université de Douala au titre de l'année académique 2022/2023. En effet, dans cette décision, des Enseignants Permanents, qui plus est des responsables de l'IUT, sont assimilés à des Enseignants Vacataires.

Dans le même ordre d'idées, l'équipe de Mission a constaté que tous les enseignements dispensés en Formation en Alternance sont considérés d'office comme des vacations et que les heures dues n'y sont pas prises en compte. Autrement dit, quand bien même un Enseignant Permanent n'aurait pas rempli son quota d'heures dues en Formation Initiale, toutes les heures qu'il effectuerait en Formation en Alternance sont considérées comme des vacations et payées en conséquence.

Un autre facteur ayant engendré les dysfonctionnements constatés est qu'il n'existe pas de mécanisme de suivi des heures dues à l'IUT de Douala.

Il s'ensuit qu'il n'est pas possible de dire si les responsables mis en cause ont atteint ou non leur quota d'heures dues au cours du premier semestre de l'année académique 2022/2023.

c. Mesures prises par la CONAC

Au regard de ces constats, la CONAC a adressé une correspondance au Recteur de l'Université de Douala pour lui recommander d'établir dorénavant deux listes de vacataires à l'IUT de Douala :

- la première serait celle des Vacataires professionnels ;
- la seconde, celle des Vacataires occasionnels, à savoir les Enseignants Permanents de l'IUT, sous réserve de l'accomplissement du quota d'heures dues.

Dans le prolongement des propositions adressées au Recteur de l'Université de Douala, la CONAC a recommandé au Directeur de l'IUT de Douala :

- de prendre les mesures nécessaires afin que les Enseignants Permanents de cet établissement ne bénéficient des heures complémentaires et des vacations qu'après avoir effectué les heures dues ;
- de veiller à ce que les vacations relatives aux cours effectués dans le cadre des équipes pédagogiques ne bénéficient qu'à ceux qui les ont effectivement dispensés et qui sont seuls habilités à signer les cahiers de textes.

Par ailleurs, l'Institution ayant été informée que les faits constatés à l'IUT de l'Université de Douala s'observent dans d'autres Etablissements d'Enseignement Supérieur, elle a transmis les résultats de cette enquête au Ministre de l'Enseignement Supérieur.

2.3 Enquête relative aux allégations de détournement de deniers publics à la Commune de Mbe

a. Résumé des faits

Le 10 avril 2023, la CONAC a reçu la copie d'une dénonciation des Conseillers Municipaux de la Commune de Mbe datée du 04 avril 2023, adressée au Ministre de la Décentralisation et du Développement Local, mettant en cause Monsieur B., Maire de cette Commune, pour des malversations financières.

L'étude de cette dénonciation, dont la CONAC était seulement ampliatrice, a révélé des faits graves pouvant être qualifiés de corruption, s'ils étaient établis.

Usant de son pouvoir d'auto-saisine, prévu à l'article 3 alinéa 1^{er} du texte organique, une Mission d'investigations de la CONAC a séjourné à la Commune de MBE, du 10 au 22 avril 2024.

b. Constats et irrégularités

Les investigations de l'équipe de Mission ont porté sur les griefs allégués contre le Maire de la Commune de Mbe. Ces griefs sont relatifs aux recettes éludées d'une part et aux dépenses irrégulières d'autre part.

1) Des griefs relatifs aux recettes éludées

Il s'agit des sommes effectivement perçues par différents acteurs, mais qui n'ont pas été reversées dans les caisses de la Commune. Elles ont trait à :

- l'acquisition et la gestion du camion benne d'une valeur de **100 000 000 (cent millions) FCFA**;
- la gestion des redevances résultant de l'activité d'extraction de sable;
- la gestion des redevances dues aux Chefs Traditionnels;
- l'allégation de détournement de la somme de **2 500 000 (deux millions cinq cent mille) FCFA** allouée par le MINPMEESA aux GIC des femmes rurales de Sassa Mbersi;
- la gestion de la somme de **5 000 000 (cinq millions) FCFA** dédiée à la lutte contre le Corona Virus;
- la gestion du don des Sénateurs de la Région de l'Adamaoua pour l'établissement des actes d'Etat Civil aux enfants orphelins;
- la gestion de la redevance faunique ZIC 15.

➤ **Sur l'acquisition et la gestion du camion benne**

La dénonciation faisait état du détournement des fonds issus de la gestion du camion benne de la Commune dont l'acquisition s'est faite suite à une procédure irrégulière.

Les investigations sur ce point ont révélé que le Marché relatif à l'acquisition de cet engin ne comportait aucune précision quant à la consistance des fournitures à livrer, notamment la marque, le modèle voire la puissance du camion benne, violant ainsi les dispositions de l'article 124 du Code des Marchés Publics.

Par ailleurs, le prestataire, les Ets M., a acquis ce camion à son nom au lieu de le faire directement au nom de la Commune de Mbe. Ce qui constitue une irrégularité selon l'ARMP, interrogée sur la question par l'équipe de Mission.

L'enquête a également permis de découvrir qu'au cours des exercices 2021, 2022 et 2023, les recettes issues de l'exploitation de ce camion benne par la Commune, soit la somme de **32 760 000 (trente-deux millions sept cent soixante mille) FCFA**, ont été détournées par le Maire.

L'équipe de Mission a donc conclu que ce grief est fondé.

➤ **Sur la gestion des redevances résultant de l'activité d'extraction de sable**

Sur ce point, les Conseillers Municipaux dénoncent le détournement des recettes, des taxes et des redevances résultant de l'activité d'extraction de sable dans la Commune.

Il convient de rappeler que la Commune et les Chefs Traditionnels des localités traversées par le cours d'eau où est exploité le sable sont les principaux bénéficiaires de cette redevance, pour des montants respectifs de **3 000 (trois mille) FCFA** et **2 000 (deux mille) FCFA**.

S'agissant de la redevance de **3 000 (trois mille) FCFA** instituée par une délibération du Conseil Municipal, l'équipe de Mission a constaté que le Maire a désigné deux Percepteurs pour la collecte de cette taxe qui est reversée régulièrement à la Recette Municipale.

Par conséquent, l'Équipe de Mission a considéré que ce volet des griefs dénoncés n'est pas fondé, au regard des montants figurant dans les Certificats de recettes de la Commune.

➤ **Sur la gestion des redevances dues aux Chefs Traditionnels**

Concernant la redevance de **2 000 (deux mille) FCFA** due aux Chefs Traditionnels, elle a été instituée par le Préfet en poste à l'époque des faits, Monsieur A. A.Y. B., à la suite des nombreux conflits enregistrés autour des sites d'exploitation des produits miniers. Cette taxe, dont la légalité peut être contestée, au regard des dispositions réglementaires, est perçue par les mêmes Agents et reversée à Monsieur le Maire pour être répartie entre les 12 Chefs Traditionnels bénéficiaires. Il ressort des investigations que, dans le cadre de la gestion de ces fonds, le Maire a détourné sur la période 2021-2023, la somme de **3 407 000 (trois millions quatre cent sept mille) FCFA**.

Au regard de ce qui précède, l'équipe de Mission a confirmé que ce point de la dénonciation est fondé.

➤ **Sur l'allégation de détournement de la somme de 2 500 000 (deux millions cinq cent mille) FCFA allouée par le MINPMEESA aux GIC des femmes rurales de Sassa Mbersi**

L'exploitation des documents mis à la disposition de l'équipe de Mission a révélé que ce Département Ministériel a accordé une délégation de crédit d'un montant de **2 500 000 (deux millions cinq cent mille) FCFA** comme appui au GIC Agropastoral de Gambade de Sassa Mbersi pour la mise en œuvre de leurs projets. Mais, le Maire n'a reversé aux bénéficiaires que la somme de **1 000 000 (un million) FCFA**. Ce grief est par conséquent fondé.

➤ **Sur la gestion de la somme de 5 000 000 (cinq millions) FCFA dédiée à la lutte contre le Corona Virus**

Il ressort de l'enquête que la somme de **5 000 000 (cinq millions) FCFA** allouée à la Commune de Mbe pour faire face à la pandémie du Corona Virus a bel et bien été intégrée au budget 2021 de la Commune.

Les allégations de détournement de cette subvention sont donc non fondées.

➤ **Sur la gestion du don des Sénateurs de la Région de l'Adamaoua pour l'établissement des actes d'Etat Civil aux enfants orphelins**

Au cours de ses investigations, l'équipe de Mission a constaté que ce don, d'une valeur de **1 000 000 (un million) de FCFA**, a permis de réduire le coût des jugements supplétifs nécessaires pour l'établissement des actes de naissance aux enfants orphelins. Ainsi, chaque parent a déboursé la somme de **6 500 (six mille cinq cents) FCFA** au lieu de **10 000 (dix mille) FCFA** requis pour la délivrance de ce document.

Pour l'équipe de Mission, le grief est non fondé.

➤ **Sur la gestion de la redevance faunique ZIC 15**

L'enquête a montré que les sommes perçues par la Commune à ce titre sont régulièrement intégrées aux différents budgets de la Mairie depuis 2020. Les allégations de dissimulation et de détournement de cette redevance sont donc non fondées.

2 – Des griefs relatifs aux dépenses irrégulières

Ils portaient sur les points suivants :

- l'acquisition et la gestion de la Voirie Urbaine en mode HIMO ;
- l'adjudication des Marchés au mépris des règles de la concurrence ;
- l'attribution des Marchés aux personnels de l'ARMP ;
- la mauvaise exécution des Projets dont les Marchés ont été attribués sans publication ;
- l'exécution du Projet de construction du Marché de la Commune de Mbe ;
- la gestion des fonds destinés à l'entretien routier ;
- la gestion des sessions du Conseil Municipal.

➤ **Sur l'acquisition et la gestion de la Voirie Urbaine en mode HIMO**

Les investigations de l'équipe de Mission sur ce point ont mis en exergue un détournement par le Maire de la somme **de 93 170 329 (quatre-vingt-treize millions cent soixante-dix mille trois cent vingt-neuf) FCFA** qui se décline ainsi qu'il suit :

- **20 129 000 (vingt millions cent vingt-neuf mille) FCFA** au titre de l'utilisation des fonds communaux à des fins personnelles ;
- **68 041 329 (soixante-huit millions quarante un mille trois cent vingt-neuf) FCFA** représentant les dépenses effectuées sans pièces justificatives ;
- **5 000 000 (cinq millions) FCFA** au titre des rubriques relatives au « Contrôle qualité, communication et médias ».

➤ **Sur l'adjudication des Marchés au mépris des règles de la concurrence**

L'enquête a montré, contrairement aux déclarations des dénonciateurs, que l'essentiel des Marchés de cette Commune ne sont pas attribués à une seule entreprise, en l'occurrence la société E.. D'autres entreprises à l'instar de C.T., les Ets B. S., les Ets M. ont également été adjudicataires des Marchés de la Commune de Mbe.

En conséquence, ce grief est non fondé.

➤ **Sur l'attribution des Marchés aux personnels de l'ARMP**

L'enquête n'a pas permis de confirmer ce point de la dénonciation.

➤ **Sur la mauvaise exécution des projets dont les Marchés ont été attribués sans publication**

L'équipe de Mission a constaté que certains projets ont effectivement été mal exécutés à l'instar d'un forage au quartier Doboy à Mbe qui était non fonctionnel alors même que le Procès-Verbal de réception provisoire de cet ouvrage indiquait le contraire. Le prestataire l'a reconnu fort opportunément en promettant d'y remédier très rapidement.

Fort de ce qui précède, ce grief est fondé.

➤ **Sur l'exécution du projet de construction du Marché de la Commune de Mbe**

A l'issue de la visite de ce projet, l'équipe de Mission de la CONAC a constaté que les bâtiments du Marché, de construction récente, présente des lézardes et fissures sur les murs dues au fait que les levées topographiques du sol n'avaient pas été effectuées, préalablement au choix du site devant abriter le Marché de MBE.

Cette situation pose non seulement le problème de la maturation des projets mais aussi confirme la mauvaise qualité des prestations et, par ricochet, celle de la qualité défectueuse de l'exécution des projets.

Ce grief est également fondé.

➤ **Sur la gestion des fonds destinés à l'entretien routier**

Des recoupements effectués, il ressort que ce grief est non fondé car les travaux commandés dans le cadre de l'entretien routier ont été exécutés.

➤ **Sur la gestion des sessions du Conseil Municipal**

La Commune de Mbe a tenu 13 sessions du Conseil Municipal sur différents sujets au cours de la période 2020-2022. Cependant, la réglementation en ce qui concerne l'organisation et la tenue de ces sessions du Conseil Municipal n'a pas été respectée par le Maire.

En outre, les investigations ont mis en exergue un détournement de fonds de l'ordre de **1 510 000 (un million cinq cent dix mille) FCFA** dans le budget destiné à la restauration des Conseillers Municipaux.

En conséquence, les allégations de détournement d'une partie des fonds dédiés à la restauration des Conseillers Municipaux sont fondées.

Des constats effectués par l'équipe de Mission, il résulte que des fautes de gestion et des infractions pénales ont été commises par différentes personnes impliquées à un titre ou à un autre dans le fonctionnement de la Commune de Mbe.

Au rang des fautes de gestion, outre celles commises par le Maire de la Commune de Mbe, il y a lieu de relever la faute commise par l'ancien Préfet de la Vina, Monsieur A. A. Y. B., pour la création illégale d'un impôt à la charge des contribuables, en violation de la réglementation.

Au titre des infractions pénales, Monsieur B., le Maire de la Commune de Mbe, s'est rendu coupable d'actes de détournement de biens publics au sens de l'article 184 Code Pénal pour un montant total de **132 347 329 (cent trente-deux millions trois cent quarante-sept mille trois cent vingt-neuf) FCFA**.

c. Mesures prises par la CONAC

Compte tenu des résultats de cette enquête, la CONAC a :

- transmis les résultats de cette enquête au Ministre de la Décentralisation et du Développement Local afin que des sanctions disciplinaires et/ou administratives soient prises contre le Maire de la Commune de MBE, Monsieur B.;
- adressé une correspondance au Maire de la Commune de MBE pour lui demander de procéder au paiement de la somme de **1 500 000 (un million) FCFA**, au titre du reliquat de l'appui financier accordé au GIC Gambade De Sassa Mbersi par le MINPMEESA;
- transmis le rapport de cette enquête au Président de la République aux fins d'exercice des poursuites pénales pour les sommes détournées.

2.4 Enquête relative à la vérification des allégations de corruption et de détournement de biens publics à la Commune de Tiko

a. Résumé des faits

Le 10 juin 2018, la CONAC a reçu une dénonciation anonyme mettant en cause Monsieur M. N. D. et Madame N. T. P., respectivement ancien Maire et Secrétaire Général de la Commune de Tiko, pour des actes de malversations financières au préjudice de cette Collectivité Territoriale Décentralisée.

Donnant suite à cette dénonciation, une Mission d'investigations s'est déployée à la Commune de Tiko du 23 septembre au 04 octobre 2020.

b. Constats et irrégularités

Les investigations menées sur la gestion administrative, financière et comptable de cette Commune sur une période allant de 2015 à 2019, ont permis de mettre en évidence des actes de détournements de biens publics ainsi que de nombreuses fautes de gestion.

1) Les actes de détournement de biens publics sont relatifs :

- à la gestion frauduleuse des loyers, des biens et baux appartenant à la Commune ;
- au non-reversement des impôts, taxes et cotisations sociales destinés à l'Etat et à la Commune ;
- à la consommation abusive de carburant pour un montant de **139 178 970 (cent trente-neuf millions cent soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-dix) FCFA** ;
- à l'achat abusif des matériels et fournitures consommables de la Commune, évalué à la somme de **10 321 050 (dix millions trois cent vingt et un mille cinquante) FCFA** ;
- à la perception illégale des indemnités par certains responsables ;
- aux déblocages de fonds sans respect de la réglementation en vigueur ;
- à des dépenses illégales à travers l'organisation des cérémonies officielles.

En effet, l'enquête a révélé que la Commune de Tiko a signé des contrats de concession avec quelques particuliers pour construire des infrastructures à usage commercial sur le domaine privé de l'Etat, sans respecter la réglementation en vigueur. Il en est de même de l'existence de certaines clauses léonines dans certains contrats et de l'occupation illégale de certains immeubles appartenant à la Commune. Le manque à gagner dû à la non perception des loyers de certains immeubles par la Commune de Tiko est évalué, sur la période couverte par l'enquête, à la somme de **16 800 000 (seize millions huit cent mille) FCFA**.

Les investigations ont également montré un détournement de la somme de **439 949 091 (quatre cent trente-neuf millions neuf cent quarante-neuf mille quatre-vingt-onze) FCFA** à travers le non-reversement des impôts, taxes et cotisations sociales.

En ce qui concerne la perception illégale d'indemnités par certains responsables, il ressort de l'enquête que Madame N. T. P., ex-Secrétaire Général de la Commune, a perçu une indemnité mensuelle de risque de **40 000 (quarante mille) FCFA** pendant une durée de 112 mois.

Il s'agit ici d'une violation de l'arrêté ministériel n°0006/MINATD/DCTD du 08 janvier 2007 fixant les indemnités et avantages alloués aux responsables des recettes municipales qui accorde cet avantage uniquement aux Receveurs Municipaux. Elle a ainsi indûment perçu, sur cette période, la somme de **4 480 000 (quatre millions quatre cent quatre-vingt mille) FCFA**.

Les investigations ont en outre mis en relief des dépenses fictives et irrégulières portant sur l'entretien des routes, le paiement des honoraires à certains prestataires et l'achat d'autres actifs de la Commune dont l'existence physique n'a pas été établie. La plupart de ces dépenses ont été effectuées sans décisions de déblocage. Elles sont évaluées à la somme de **231 838 592 (deux cent trente un millions huit cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-douze) FCFA**.

S'agissant du détournement de biens publics à travers le financement illégal des cérémonies officielles, le montant des fonds détournés s'élève à **19 268 490 (dix-neuf millions deux cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix) FCFA** sur la période 2015-2019.

2) Dans le registre des fautes de gestion, l'équipe de Mission a relevé :

- le non-respect des principes d'élaboration du budget ;
- l'absence de documents liés à l'exécution budgétaire ;
- le non-respect des normes relatives à la gestion comptable et patrimoniale ;
- l'attribution frauduleuse des terrains de la Commune à des particuliers ;
- des paiements frauduleux (absence des liasses de la dépense).

Les actes de détournement de deniers publics et les fautes de gestion relevées par l'équipe de Mission ont causé à la Commune de Tiko et à l'Etat du Cameroun un préjudice total de **866 036 193 (huit cent soixante-six millions trente-six mille cent quatre-vingt-treize) FCFA**, imputable à Monsieur M. N. D. et Madame N. T. P., respectivement ancien Maire et Secrétaire Général de la Commune de Tiko, ainsi qu'à certains de leurs collaborateurs.

Le préjudice subi par l'Etat seul s'élève à la somme de **444 149 091 (quatre cent quarante-quatre millions cent quarante-neuf mille quatre-vingt-onze) FCFA**.

c. Mesures prises par la CONAC

La CONAC a transmis ce rapport d'enquête au Président de la République, pour le déclenchement des poursuites judiciaires contre les responsables mis en cause dans cette affaire.

2.5 Investigations sur le paiement des frais de justice à la Trésorerie Générale de Bamenda

a. Résumé des faits

La Trésorerie Générale de Bamenda est le dixième Poste Comptable à faire l'objet d'une Mission d'investigations de la CONAC sur le paiement des frais de justice. Dans le cadre de cette Mission, qui s'est déroulée du 10 au 16 octobre 2021, il était question d'examiner la gestion des frais de justice urgents et non urgents, afin de déceler les pratiques frauduleuses mises en place pour gonfler les montants des frais de justice civile et militaire émis par les juridictions du ressort de la Cour d'Appel du Nord-Ouest.

b. Constats et irrégularités

Les investigations ont porté sur les exercices 2015 et 2016. Outre le mauvais archivage des pièces comptables, il a relevé des irrégularités dans le paiement des mémoires et des taxes à témoins.

S'agissant des mémoires, les investigations ont mis en exergue la majoration des jours de mission, les faux acquits libératoires et le défaut de justificatifs de séjour pour les assesseurs.

En ce qui concerne les taxes à témoins, l'équipe de Mission a constaté les faux acquits libératoires, l'attribution de grades militaires fictifs à certains témoins civils.

A titre d'exemple, un témoin du nom de D. M., Chauffeur, s'est vu attribuer le grade de Commandant pour la taxe concernée. L'équipe de Mission a aussi relevé, dans les dossiers, la présence des agences de transport qui ne desservent pas les localités de résidence des témoins.

A titre d'illustration, les témoins nommés A. O. et T. D. F. S. résidant à Maroua ont été transportés respectivement par les agences de voyage M.E. et V. E., de Maroua à Bamenda, alors que ces agences de voyage ne desservent pas la ligne Maroua – Bamenda.

Le préjudice financier résultant de ces irrégularités s'élève à la somme de **77 480 500 (Soixante-dix-sept millions quatre-cent-quatre-vingt mille cinq) FCFA**.

c. Mesures prises par la CONAC

A l'issue de cette enquête, la CONAC a saisi le Ministre des Finances afin de lui suggérer les mesures suivantes :

- la budgétisation des frais de justice ;
- la dématérialisation du paiement des frais de justice, à l'instar des bons de caisse solde ;
- le virement systématique des frais de justice dans les comptes des bénéficiaires.
- l'établissement des Ordres de Recettes sur la solde des personnels bénéficiaires des paiements indus.

2.6 Vérification des allégations de corruption, de détournement de biens publics, de faux et usage de faux à la Mairie de MESSOK

a. Résumé des faits

Donnant suite à une dénonciation des élites et forces vives de l'Arrondissement de Messok mettant en cause Monsieur K. D. B., Maire de la Commune de Messok, pour des faits de détournement de deniers publics, de faux et usage de faux, d'usurpation de titre et de blanchiment d'argent lors du processus de classement, d'aménagement et d'exploitation de la Forêt Communale de cette localité, une Mission de la CONAC a été dépêchée dans cette Commune.

b. Constats et irrégularités

A l'issue des investigations menées du 25 au 31 août 2024, l'équipe de Mission a fait les constats suivants :

- le processus de classement, d'aménagement et d'exploitation de la Forêt Communale de Messok, d'une superficie de 38 164 hectares, a été financé par la société S. SARL, à travers un emprunt contracté au nom de la Commune par son Maire, sans une délibération du Conseil Municipal ;
- le Maire a violé les dispositions de l'article 4 du contrat de partenariat qui lie la société S. SARL à la Commune Messok, en percevant des fonds en espèce auprès de cette société pour le financement de cette Forêt Communale alors que ces fonds auraient dû être virés directement dans le compte bancaire de la Commune ;
- le processus de classement de cette Forêt Communale a été assuré par le Maire qui effectuait lui-même les différentes dépenses, jouant ainsi le rôle de Comptable de fait ;
- le Maire n'a produit aucun justificatif des dépenses effectuées avec les recettes issues de l'exploitation de cette Forêt Communale pour un montant de **33 949 700 (trente-trois millions neuf cent quarante-neuf mille sept cents) FCFA** ;
- le montant susmentionné a été détourné par le Maire ;

- le 06 novembre 2023, la société S. SARL, qui exploite la Forêt Communale de Messok pour le compte de la Commune, a été prise en flagrant délit de fraude sur les documents émis par l'Administration en charge des forêts et d'exploitation forestière non autorisée, suite à la coupe du bois dans une partie de ladite Forêt non encore mis en exploitation. Suivant transaction forestière n°0303/TF/MINFOF/CAB/BNC du 18 janvier 2014, une amende de **26 988 485 (vingt-six millions neuf cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt cinq) FCFA** a été infligée à la Commune de Messok.

Au terme de ses investigations, l'équipe de Mission a conclu que la dénonciation était partiellement fondée, notamment en ce qui concerne les allégations de détournement de biens publics, de faux et usage de faux. Par contre, les faits d'usurpation de titre et de blanchiment d'argent sont non fondés.

c. Mesures prises par la CONAC

Au regard des résultats de cette enquête, le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local a été saisi pour le déclenchement des poursuites disciplinaires à l'encontre de Monsieur K. D. B., Maire de la Commune de Messok.

2.7 Enquête relative à la vérification des allégations de violation de la réglementation mettant en cause la Société CGCOC GROUP dans le cadre de l'exploitation de la Carrière de pierres de Bidou I, Arrondissement de Lokoundjé

a. Résumé des faits

Le 25 mars 2021, la CONAC a été saisie d'une dénonciation émanant de la communauté villageoise de Bidou I, Arrondissement de Lokoundjé, faisant état de la violation par la Société CGCOC de la réglementation en vigueur dans le cadre de l'exploitation de la carrière de pierres de cette localité.

Dans cette dénonciation, il est reproché à la Société CGCOC les faits suivants :

- le non-respect des mesures d'accompagnement préconisées par l'étude d'impact environnemental et social ;
- le détournement des fonds destinés à la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ;
- le faux et l'usage de faux bons d'enlèvement de pierres ;
- la non communication des volumes de matériaux extraits ;
- le non-paiement des taxes (taxes communales et taxes à l'extraction).

Donnant suite à cette dénonciation, une Mission de la CONAC a été dépêchée sur le terrain.

b. Constats et irrégularités

Au terme de la vérification de ces allégations, il ressort que cette dénonciation est non fondée du moment où les carrières d'intérêt public sont exemptées du paiement des taxes.

Toutefois, l'équipe de Mission a relevé les facteurs ci-après qui ont certainement occasionné les tensions entre la société CGCOC Group et les populations de Bidou I, tensions ayant donné lieu à la dénonciation parvenue à la CONAC :

1. La méconnaissance de la réglementation en vigueur : il s'agit, pour le cas d'espèce, des dispositions de la loi n°2016/017 du 14 décembre 2016 portant Code Minier en général et des articles 83 et suivants se rapportant aux carrières d'intérêt public. Ces dispositions ont certainement échappé aux Autorités Municipales et aux populations de Bidou I.
2. Les velléités opportunistes des populations locales : les populations de Bidou I ont voulu saisir l'opportunité de l'exploitation d'une carrière de pierres dans leur localité pour assouvir des intérêts personnels et exprimer des besoins ne rentrant pas dans le cadre d'un tel projet.
3. La faible communication de la société CGCOC Group : elle s'est manifestée par la faible diffusion, aux niveaux communal et communautaire, des résultats de l'étude d'impact environnemental et social et des mesures préconisées par le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du projet d'exploitation de la carrière de Bidou I. D'où la méconnaissance par les autorités communales et les populations locales du cahier des charges de l'entreprise et du mode de gestion des fonds alloués à cet effet.
4. Le retard accusé par la société CGCOC Group dans l'exécution des mesures du PGES : la mise en œuvre du PGES a connu un retard considérable sur le terrain. Le calendrier des réalisations dont devait bénéficier le village Bidou I n'a pas été respecté, entraînant ainsi des suspicions et des tensions entre l'entreprise et les populations locales.
5. Les mésententes entre le Président du Comité de Développement et le Chef de Village de Bidou I.

2.8 Enquête relative à la vérification des allégations de fermeture des Collèges d'Enseignement Technique Industriel et Commercial d'Efogo et Nsenang Edou, dans le Département du Nyong et Mfoumou et de non-redéploiement des Enseignants nommés et affectés dans ces Etablissements Scolaires

a. Résumé des faits

Le 20 août 2024, en marge du lancement de la campagne « Rentrée Scolaire 2024/2025 sans corruption », à Akonolinga, le Président de la CONAC a effectué des visites inopinées dans certains services publics de la ville parmi lesquels la Délégation Départementale des Enseignements Secondaires du Nyong et Mfoumou.

Il a été reçu dans cette Délégation par Madame Z. M. C., Chef du Service des Affaires Générales qui lui a fait part du fonctionnement général du service. Le faisant, elle a relevé les difficultés de fonctionnement, depuis environ quatre ans, du Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial (CETIC) d'Efogo, dans l'Arrondissement d'Akonolinga et du Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial (CETIC) de Nsenang Edou, dans l'Arrondissement de Mengang, du fait du manque d'élèves, tout en relevant l'impossibilité pour la Délégation Départementale des Enseignements Secondaires du Nyong et Mfoumou de faire redéployer les Enseignants affectés dans ces deux établissements dans d'autres établissements qui en ont besoin.

En conséquence, du 9 au 11 octobre 2024, le Président de la CONAC a donc décidé de conduire une Mission dans le Département du Nyong et Mfoumou à l'effet de connaître les raisons du non fonctionnement harmonieux du CETIC d'Efogo et du CETIC de Nsenang Edou, d'une part et d'autre part, de s'enquérir de l'utilisation des ressources humaines et financières mises à la disposition de ces deux établissements scolaires par l'Etat.

b. Constats et irrégularités

Au cours de cette descente sur le terrain, la Mission de la CONAC a eu des séances de travail avec le Sous-préfet de Mengang, le Délégué Départemental des Enseignements Secondaires du Nyong et Mfoumou et le Directeur du CETIC d'Efogo. Ces séances de travail se sont poursuivies au siège de la CONAC avec le Directeur du CETIC de Nsenang Edou qui était absent au moment du déroulement de la Mission.

A l'issue de ces séances de travail, le constat général est que les deux établissements scolaires peinent à fonctionner normalement depuis cinq ans. Pendant l'année scolaire 2024/2025, le CETIC d'Efogo qui a 09 Enseignants, a enregistré un effectif de 20 élèves.

Au CETIC de Nsenang Edou, l'équipe de Mission n'a eu aucune preuve de reprise de classe. Mais aux dires du Directeur de cet Etablissement, les classes auraient repris à la rentrée scolaire 2024/2025 avec un effectif de 07 élèves et 08 Enseignants.

Pour ce qui est des ressources financières, chacun de ces Collèges reçoit une dotation financière semestrielle de fonctionnement de **2 762 500 (deux millions sept cent soixante-deux mille cinq cents) FCFA**, soit la somme de

5 525 000 (cinq millions cinq cent vingt-cinq mille) FCFA par an, destinée à l'entretien et à la maintenance des machines, aux achats de petits matériels et fournitures spécifiques, à l'entretien des bureaux ainsi qu'aux indemnités de mission des Agents en mission.

Par ailleurs, lors de la descente de l'équipe de Mission au CETIC d'Efogo le 10 octobre 2024, une Enseignante n'avait pas encore repris le service depuis la rentrée scolaire 2024/2025, intervenue le 04 septembre 2024 pour le personnel Enseignant. Il s'agit de Madame D. K. G., Enseignante d'Informatique. Le Directeur du CETIC avait, en date du 23 septembre 2024, signé un Communiqué Radio, l'invitant à rejoindre son poste de travail, sans succès.

c. Mesures prises par la CONAC

Au terme de cette descente sur le terrain, la CONAC a :

- saisi le Ministre des Enseignements Secondaires pour la prise des sanctions appropriées à l'encontre de Madame D. K. G., Enseignante d'Informatique au CETIC d'Efogo qui a abandonné son poste de travail depuis le mois de septembre 2024 ;
- prévu le suivi au cours du 2^e trimestre de l'année scolaire 2024/2025, à travers une autre visite inopinée, de la situation précaire de la reprise des classes au CETIC de Nsenang Edou, en vue de suggérer au Ministre des Enseignements Secondaires, le redéploiement du personnel en cas d'une sixième année blanche consécutive.

2.9 Enquête relative à la vérification des allégations :

- d'extorsion de fonds par les responsables de la Société G.S.S;
- de corruption mettant en cause les Agents du Poste de Pesage de Pitoa ;
- d'abus de fonction, de favoritisme et de détournement de biens publics par le Délégué Régional des Postes et Télécommunications du Nord ;
- d'extorsion de fonds aux Chefs d'Etablissements et Présidents d'APEE du Département de la Bénoué par le Délégué Régional des Enseignements Secondaires du Nord

a. Résumé des faits

Du 08 au 18 juillet 2024, une Mission d'investigations de l'Institution a été dépêchée à Garoua et à Pitoa, à la suite de quatre dénonciations reçues à la CONAC pendant la période allant d'août 2022 à juin 2024.

La première de ces dénonciations met en cause des Agents de la Station de Pesage de Pitoa à qui il est reproché de percevoir des pots-de-vin d'un montant de **150 000 (cent cinquante mille) FCFA** par camion, de certains Chauffeurs qui éviteraient ainsi de passer sur le pont bascule.

La seconde dénonciation reprochait au Délégué Régional des Enseignements Secondaires du Nord de l'époque, Madame H. S., de rançonner les Chefs d'Etablissements et les Présidents des Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) du Département de la Bénoué, lors des descentes dans la ville de Garoua de Missions venant des Services Centraux du Ministère des Enseignements Secondaires, à hauteur de **30 000 (trente mille) FCFA à 50 000 (cinquante mille) FCFA**.

Le dénonciateur précise que dans le cadre de l'organisation des Jeux FENASSCO Ligue A qui se sont déroulés dans le Département de la Bénoué en 2022, elle aurait imposé à ces responsables de lui verser des sommes allant de **50 000 (cinquante mille) FCFA à 400 000 (quatre cent mille) FCFA**, en fonction des effectifs des élèves de leurs Etablissements.

La troisième dénonciation met en cause le Délégué Régional des Postes et Télécommunications du Nord, Monsieur B.J., à qui il est notamment reproché :

- l'exploitation du patrimoine de la Délégation Régionale à des fins personnelles ;
- le détournement des fonds affectés à la Délégation Régionale pour l'investissement et le fonctionnement ;
- la gestion irrégulière des lignes budgétaires du Service de Sécurité des Réseaux et des Systèmes d'Information ;
- le gonflement de ses primes trimestrielles, au détriment de ses collaborateurs ;
- le favoritisme dans la gestion des absences du personnel.

La quatrième et dernière dénonciation était relative à l'extorsion de fonds par les responsables de la Société G.S.S. de Garoua à qui il est reproché d'exiger des sommes allant de **3 000 (trois mille) à 5 000 (cinq mille) FCFA** à chacun des Employés de cette Société désireux de se faire établir une Attestation de Virement Irrévocable ou de Présence Effective au Poste.

b. Constats et irrégularités

Les investigations de l'équipe de Mission ont consisté en des entretiens, des auditions, des descentes sur le terrain et l'exploitation des documents collectés.

Il ressort de ces investigations :

1. Sur les allégations d'extorsion de fonds au personnel par les responsables de la Société G4S Security

La stratégie envisagée par l'équipe de Mission pour prendre en flagrant délit de corruption les personnes mises en cause s'est avérée infructueuse, à cause du refus de collaboration de la dénonciatrice, Madame M. B.

2. Sur les allégations de corruption mettant en cause des Agents du Poste de Pesage de Pitoa

Les faits dénoncés se sont avérés infondés.

3. Sur les allégations mettant en cause le Délégué Régional des Postes et Télécommunications du Nord

L'équipe de Mission a constaté que deux des cinq griefs formulés contre ce responsable par le dénonciateur sont fondés.

En effet, sur le premier point relatif à l'exploitation du patrimoine de la Délégation Régionale à des fins personnelles, il a été constaté des irrégularités dans la gestion du Restaurant et celle du Garage Administratif Annexe. A ce sujet, il a été établi que Monsieur B. J. a perçu, pour son propre compte, depuis sa nomination au poste de Délégué Régional des Postes et Télécommunications du Nord, le 25 février 2019, les sommes de **2 760 000 (deux millions sept cent soixante mille) FCFA** pour le loyer du Garage Administratif Annexe et **1 920 000 (un million neuf cent vingt mille) FCFA** pour le restaurant.

Sur le gonflement par le Délégué Régional de ses primes trimestrielles, au détriment de ses collaborateurs, l'équipe de Mission a constaté des cas d'abus de fonction et de détournement de biens publics pour les montants respectifs de **12 285 780 (douze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt) FCFA** et **1 430 000 (un million quatre cent trente mille) FCFA** au cours de la période sous revue.

S'agissant de la gestion des absences du personnel, l'équipe de Mission ne dispose d'aucun élément lui permettant de conclure au favoritisme. Par contre, elle a observé un certain laxisme dans le suivi de ces absences par le Délégué Régional et le Chef de Service des Affaires Générales.

Sur le détournement des fonds affectés à la Délégation Régionale pour l'investissement et le fonctionnement, les faits reprochés à Monsieur B. J. se sont avérés infondés, faute de preuves.

Il en est de même de la gestion irrégulière des lignes budgétaires du Service de Sécurité des Réseaux et des Systèmes d'Information.

Au regard de ces constats, l'équipe de Mission a imputé à Monsieur B. J. et à Monsieur M. J., respectivement Délégué Régional des Postes et Télécommunications du Nord et Chef de Service des Affaires Générales à la

Délégation Régionale des Postes et Télécommunications du Nord, les faits d'abus de fonction.

Elle a également imputé à Monsieur B. J. le détournement de biens publics d'un montant de **18 395 780 (dix-huit millions trois cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt) FCFA**.

4) Sur les allégations d'extorsion de fonds aux Chefs d'Etablissement et Présidents d'APEE du Département de la Bénoué par le Délégué Régional des Enseignements Secondaires du Nord

Il ressort des investigations qu'un montant total **de 10 640 000 (dix millions six cent quarante mille) FCFA** a été irrégulièrement collecté auprès des Chefs d'Etablissement de la Région du Nord entre les mois de février et mars 2023 pour l'organisation des Jeux FENASSCO par les quatre Délégués Départementaux des Enseignements Secondaires de la Région du Nord.

L'argent collecté a ensuite été remis à Monsieur M. O., Chef de Service du Budget de la Délégation Régionale des Enseignements Secondaires du Nord, par ces quatre Délégués Départementaux, contre décharges. Monsieur M. O. n'a pas pu produire de document qui l'autorisait à percevoir ces fonds, attestant que ces fonds étaient reversés à Madame H. S., Délégué Régional des Enseignements Secondaires du Nord à l'époque des faits ou que c'est elle qui autorisait leur sortie.

Relativement à ces irrégularités, l'équipe de Mission impute les faits de concussion au détriment de particuliers d'un montant total de **10 640 000 (dix millions six cent quarante mille) FCFA** à :

- Monsieur Y. S., Délégué Départemental des Enseignements Secondaires de la Bénoué à l'époque des faits et actuellement Délégué Régional des Enseignements Secondaires de l'Extrême-Nord ;
- Monsieur M.A., Délégué Départemental des Enseignements Secondaires du Faro ;
- Monsieur S. H., Délégué Départemental des Enseignements Secondaires du Mayo Louti ;
- Monsieur M.O., Délégué Départemental des Enseignements Secondaires du Mayo Rey ;
- Monsieur M. O., Chef de Service des Affaires Générales à la Délégation Régionale des Enseignements Secondaires du Nord.

c. Mesures prises par la CONAC

Au terme de ces investigations, la CONAC a :

- adressé des correspondances au Ministre des Postes et Télécommunications ainsi qu'au Ministre des Enseignements Secondaires

pour la prise des sanctions appropriées, respectivement à l'encontre de Monsieur le Délégué Régional des Postes et Télécommunications du Nord et de tous les responsables mis en cause pour des actes d'extorsion de fonds aux Chefs d'Etablissement et Présidents d'APEE du Département de la Bénoué ;

- saisi le Ministre des Finances à l'effet de lui demander :
 - o de créer une Régie des Recettes pour les fonds issus de la gestion du restaurant et du Garage Administratif Annexe de la Délégation Régionale des Postes et Télécommunications du Nord ;
 - o d'adresser un Ordre de Recettes à Monsieur B. J., Délégué Régional des Postes et Télécommunications du Nord.

2.10 Contrôle de la gestion financière et comptable de la forêt intercommunale de Belabo-Diang

a. Résumé des faits

Le 23 octobre 2017, la CONAC a reçu une dénonciation des Conseillers Municipaux de la Commune de Belabo, faisant état du détournement, par Monsieur Z. B., Maire de ladite Commune, de la somme de **23 536 032 (vingt trois millions cinq cent trente-six mille trente-deux) FCFA** dans le cadre de la gestion de la forêt intercommunale de Belabo-Diang.

b. Constats et irrégularités

Au cours de ses investigations qui se sont déroulées à Belabo, Diang et Bertoua, du 02 au 08 mai 2021, la Mission de la CONAC a vérifié :

- le fondement de la dette **29 750 000 (vingt neuf millions sept cent cinquante mille) FCFA** que Monsieur M. N. P., l'exploitant forestier de cette forêt intercommunale, réclame aux Communes de Belabo et de Diang, au titre du préfinancement de certains travaux d'aménagement de cette réserve forestière ;
- la conformité des « royalties » versées aux Communes de Belabo et de Diang par les Etablissements M. N. P. au regard des volumes de bois exploités ;
- l'impact de l'exploitation de cette Forêt Intercommunale sur le développement local.

A l'issue de l'exploitation des pièces justificatives, l'équipe de Mission a constaté que la créance de Monsieur M. N. P. s'élève à **21 600 000 FCFA (vingt et un millions six cent mille)** au lieu de **29 750 000 FCFA (vingt et neuf millions sept cent cinquante mille)** comme il le prétend.

Par ailleurs, les noms des Communes de Belabo et de Diang ne sont pas mentionnés sur ces pièces justificatives comme bénéficiaires des fonds que le

susnommé a mis à la disposition de ces Communes pour le financement des prestations préalables à l'exploitation de cette forêt intercommunale. Cet argent a été perçu par Monsieur Z. B., Maire de la Commune de Belabo à l'époque des faits.

Au cours des investigations, il n'a fourni aucun justificatif de l'utilisation desdits fonds. Pour la Mission, c'est le susnommé qui doit répondre de la créance sus évoquée et non ces deux Collectivités Territoriales Décentralisées.

Par ailleurs, l'article 7 du contrat d'exploitation qui lie les Communes de Belabo et de Diang aux Etablissements M. N. P. stipule que la Commune recevra la somme de 8 000 FCFA/m³ de bois rouge et 5 000 FCFA/m³ de bois blanc.

De l'exploitation des données de production de la forêt intercommunale de Belabo-Diang mises à la disposition de la Mission par l'Exploitant, il ressort qu'au titre de l'exercice 2016, les Etablissements M. N. P. ont exploité **6 765, 601 m³** de bois. Les « royalties » attendues de cette production s'élevaient à la somme de **36 097 766 (trente et six millions quatre-vingt dix-sept mille sept cent soixante six) FCFA**. Mais seulement la somme de **27 698 512 (vingt et sept millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent douze) FCFA** a été effectivement reversée par l'Exploitant aux deux Communes, soit un écart de **8 387 688 (Huit millions trois cent quatre-vingt sept mille six cent quatre vingt huit mille) FCFA**.

En 2017, 6 369 m³ de bois ont été exploités, pour les « royalties » dont le montant attendu est évalué à **38 420 400 (trente et huit quatre cent vingt mille quatre cent) FCFA**.

S'agissant de l'exercice 2018, 1377,5 m³ de bois ont été exploités, pour les « royalties » attendues d'un montant de **7 695 100 (sept millions six cent quatre vingt quinze mille cent) FCFA**.

Pour ce qui est de l'année 2021, les Etablissements M. N. P. ont exploité 279, 946 m³ de bois. Le montant des « royalties » attendues s'élève à **2 054 675 (deux millions cinquante quatre mille six cent soixante quinze) FCFA**.

L'absence de document due au manque de collaboration des Maires des Communes de Belabo et de Diang, n'a pas permis à la Mission de dresser un état de lieux exhaustif des volumes de bois réellement exploités dans la forêt intercommunale de Belabo-Diang.

Il convient également de relever qu'au terme d'une visite de ces deux Communes, l'équipe de Mission a constaté que l'impact des revenus de l'exploitation de cette Forêt n'est pas perceptible sur le développement local.

c. Mesures prises par la CONAC

Les résultats de cette enquête ont été transmis au Ministre des Forêts et de la Faune.

D. L'état des procédures initiées auprès des juridictions compétentes

La CONAC a initié 11 procédures auprès des Juridictions compétentes pour des affaires liées à la corruption et aux infractions assimilées, à la suite de ses Actions par Voie d'Interventions Rapides (AIR). De toutes ces procédures judiciaires, 03 ont abouti à des condamnations.

Tableau 8 : Synthèse des procédures initiées auprès des juridictions compétentes

N°	AFFAIRE	INFRACTION	OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE SAISI	JURIDICTION SAISIE	DECISION	Observations
01	Affaire Ministère Public contre Y. L.	Détournement de biens publics et autres	Chef de la Division Régionale de la Police Judiciaire de l'Est	Tribunal de Grande Instance du Lom et Djérem	Par jugement daté du 14 juin 2024, l'accusée a été déclarée non coupable des faits de détournement de biens publics, faux et usage de faux en écritures publiques et authentiques et de corruption active, pour faits non établis. Elle a par contre été reconnue coupable des faits d'abus de confiance des articles 74 et 318 (1) (b) du Code Pénal. En répression, le Tribunal l'a condamné à 01 an d'emprisonnement avec sursis pendant 03 ans et aux dépens liquidés à la somme de 112 607 (cent douze mille six cent sept) FCFA.	Le Ministère Public a interjeté appel contre cette décision.
02	Affaire Ministère Public contre M. O. A., E. O. et N. M. Epse A.M.	Corruption active	Commissaire du Commissariat Central N°1 de la Ville de Yaoundé	Tribunal de Première Instance de Yaoundé-Centre Administratif	Par jugement du 13 février 2024, le Tribunal a déclaré les prévenus coupables des faits de corruption active selon les articles 74 et 134 du Code Pénal. En répression, le Tribunal a condamné les prévenus à une amende de 90 580 (quatre vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt) FCFA et aux dépens liquidés à la somme	Décision définitive

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2024

					de 28 260 (Vingt huit mille deux cent soixante) FCFA.	
03	Affaire Ministère Public contre E.C. R.	Corruption active	Commissaire du Commissariat Central N°2 de la Ville de Yaoundé	Tribunal de Première Instance de Yaoundé-Centre Administratif	RAS	Affaire pendante
04	Affaire Ministère Public contre A. H. H.	Faux et usage de faux	Délégué Régional de la Sûreté Nationale du Centre	Tribunal de Première Instance d'Ekounou	RAS	Affaire pendante
05	Affaire Ministère Public contre O.S.	Tentative de corruption	Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Nkolbikon	Tribunal de Première Instance du Bertoua	RAS	Affaire pendante
06	Affaire Ministère Public contre N. P. F.	Corruption active	Commandant du Groupement Territorial de Gendarmerie de Bafoussam	Tribunal de Première Instance de Bafoussam	Par jugement daté du 24 avril 2024, le Tribunal a déclaré le prévenu coupable des faits de corruption active selon les articles 74 et 134 du Code Pénal. En répression, le Tribunal l'a condamné à 06 mois d'emprisonnement avec sursis pendant 03 ans et aux dépens liquidés à la somme de 56 500 (cinquante six mille cinq cent) FCFA.	Le prévenu a interjeté appel contre cette décision le 30 avril 2024.
07	Affaire Ministère Public contre O.A.	Usurpation de titre	Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Touboro	Tribunal de Première Instance de Tcholliré	RAS	Affaire pendante
08	Affaire Ministère Public contre F.	Détournement de biens publics	Commissaire du Commissariat Central de la ville de Garoua	Tribunal de Grande Instance de la Bénoué	RAS	Affaire pendante
09	Affaire Ministère Public contre M.H., A. K. K. et Mme A. M. A.B.	- Corruption active - Concussion au détriment des particuliers	Commissaire du Commissariat Central de la ville de Garoua	Tribunal de Première Instance de Garoua	RAS	Affaire pendante
10	Affaire Ministère Public contre B.H.	Détournement de biens publics	Commissaire du Commissariat Central de la ville de Garoua	Tribunal de Grande Instance de la Bénoué	RAS	Affaire pendante
11	Affaire Ministère Public contre M. I. M.	Usurpation de titre	Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Bafia	Tribunal de Première Instance de Bafia	RAS	Affaire pendante

E. Le préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun ou d'autres collectivités publiques ou privées au terme des enquêtes approfondies menées par la CONAC

Au terme des enquêtes de terrain menées par la CONAC, le préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun en 2024 est évalué à la somme de **1 448 735 311 (un milliard quatre cent quarante-huit millions sept cent trente-cinq mille trois cent onze) FCFA**.

Tableau 9: Préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun ou d'autres Collectivités publiques ou privées au terme des enquêtes approfondies de la CONAC

Entités	N°	Objet de l'enquête	Montant (FCFA)
Etat	1	Investigations sur le paiement des frais de justice à la Trésorerie Générale de Bamenda	77 480 500
	2	Enquête relative à la vérification des allégations d'abus de fonction, de favoritisme et de détournement de biens publics par le Délégué Régional des Postes et Télécommunication du Nord	18 395 780
Collectivités Territoriales Décentralisées	3	Enquête relative aux allégations de détournement de deniers publics à la Commune de MBE	132 347 329
	4	Enquête relative à la vérification des allégations de corruption et de détournement de biens publics à la Commune de Tiko	866 036 193
	5	Enquête relative à la vérification des allégations de corruption, de détournement de biens publics, de faux et usage de faux à la Mairie de MESSOK	33 949 700
Collectivité privée	6	Enquête relative à la vérification des allégations de détournement des biens de l'Union des Eglises Baptistes du Cameroun	320 525 809
Montant total du préjudice			1 448 735 311

II- Les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat (CONSUPE)

Les activités du CONSUPE ont porté sur les axes stratégiques Education et Sanctions. Seules celles relevant de l'Education sont présentées dans ce paragraphe. Quant aux sanctions, elles portent sur les décisions du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF) dont la présidence est assurée par le Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat. Elles sont présentées dans la deuxième partie de ce Rapport.

Axe stratégique EDUCATION

Le CONSUPE s'est attelé à renforcer les capacités des membres de sa CLCC par leur participation à des sessions de formation sur les thèmes suivants :

- « *Corruption et criminalité économique* » à l'ENAM du 10 au 13 juin 2024 ;
- « *mécanismes efficaces de protection des lanceurs d'alertes, outil essentiel de LCC* » du 09 au 11 juillet 2024 à Bertoua.

Les membres de la CLCC ont ainsi pu s'approprier des mécanismes efficaces de LCC.

Par ailleurs, dans l'optique de renforcer l'intégrité et l'éthique du personnel, des messages téléphoniques faisant l'apologie de l'intégrité sont envoyés aux Vérificateurs ainsi qu'à tout le personnel du CONSUPE. La sensibilisation du personnel s'est en outre poursuivie avec la commémoration de la JILCC lors de laquelle 02 « Roll Up » contenant des messages de LCC ont été confectionnés et posés dans les halls de certains bâtiments du CONSUPE.

Sous-section 2 : Les Institutions de Régulation

Des Institutions de Régulation qui existent au Cameroun, seules l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) ont transmis leurs rapports d'activités à la CONAC. Ces activités sont présentées selon le canevas de l'outil PrECIS préconisé par la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC), articulé autour de cinq axes stratégiques, à savoir :

- les activités de **Prévention**, celles qui permettent d'éliminer les opportunités de corruption dont recèlent les insuffisances structurelles, juridiques, réglementaires ou organisationnelles, sur lesquelles peuvent s'appuyer les corrupteurs et les corrompus pour commettre leurs forfaits ;
- les activités d'**Education**, celles qui visent le changement des mentalités, des habitudes et des attitudes ;
- les activités de **Conditions**, celles qui sont de nature à rendre les acteurs du secteur ou du pilier moins vulnérables à la corruption ;

- les activités d'**Incitation**, celles qui ont pour but de développer la résistance à l'attrait que constitue la corruption en proposant de nouveaux référents dont peuvent s'inspirer des générations actuelles et futures, et ;
- les activités de **Sanctions**, celles visant à démanteler et à anéantir les réseaux de corruption en faisant payer un coût très élevé aux coupables d'actes de corruption.

Les **Sanctions** font l'objet d'un traitement dans la deuxième partie de ce Rapport.

I- L'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)

Les activités de LCC menées à l'ARMP se présentent ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

L'atteinte d'un système des Marchés Publics performant passant avant tout par le changement des mentalités des différents acteurs du secteur, l'ARMP a misé à cet effet sur :

- la réalisation effective de tous les Projets arrêtés et financés ;
- la correction proactive des dysfonctionnements en vue d'éviter ou de limiter l'impact négatif sur les procédures ;
- l'éradication des irrégularités contenues dans les dossiers de consultation ;
- la lutte contre la falsification des documents, au rang desquels les Certificats de Non Exclusion (CNE) de la Commande Publique, les Attestations Pour Soumission (APS) et les Attestations de Non Redevance (ANR) ;
- la sensibilisation des acteurs sur les normes d'éthique les plus élevées à observer au cours du processus des Passations des Marchés et de la mise en œuvre des Contrats ;
- la large diffusion des programmations des Marchés Publics de tous les MO/MOD de la Région du Littoral ;
- la collecte systématique et la régulation proactive des DAO ;
- la publication dans les délais réglementaires des AAO après leurs signatures dans le JDM et les autres organes habilités ;
- la mise à disposition du DAO à tout potentiel candidat qui manifeste le désir de l'acheter ;
- la parfaite surveillance du système des Marchés Publics pour prévenir toutes les pratiques susceptibles d'inciter à la corruption dans le secteur ;
- la lutte contre les actes de corruption dans le système des Marchés Publics ;
- la publication de l'information sur l'activité des Marchés Publics ;
- le signalement des dysfonctionnements lors des sessions et des séances des CPM par la présence de l'OI ;
- la prévention de la survenance des recours et des mauvaises attributions ;

- la collecte et la sécurisation des Offres en temps réel.

En faisant intégrer par tous les attitudes de prudence, de vigilance, ainsi que de bonne gouvernance dans la commande publique, les cas de mauvaises pratiques diminuent automatiquement.

Axe stratégique EDUCATION

L'ARMP a intensifié le volet Education et Formation des acteurs du système pour lutter efficacement contre la corruption dans les Marchés Publics en :

- s'assurant du niveau d'information et de formation des acteurs sur les mécanismes de LCC dans le domaine des Marchés Publics. Les acteurs du secteur sont ainsi sensibilisés par voie d'affichage, par l'organisation de séminaires de renforcement de capacités ou des colloques de prises de mesures didactiques ;
- effectuant une correction proactive des dysfonctionnements en vue d'éviter ou de limiter leur impact négatif sur les procédures ;
- accompagnant les acteurs par le biais de la vulgarisation des textes relatifs au nouveau cadre normatif, notamment la Circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics, puis en les sensibilisant aux prescriptions de la LC n° 000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation sur les Marchés Publics ;
- contrôlant et évaluant la performance des structures par l'élaboration du reporting mensuel de l'Agence ;
- faisant adopter des comportements conformes à l'éthique et à la déontologie administrative ;
- sensibilisant les acteurs à travers des saisines, des interventions lors des séminaires et dans des cadres de concertation ;
- outillant tous les acteurs de la chaîne des Marchés Publics à la maîtrise des règles et procédures ;
- recadrant le CRRLT de même que les MO/MOD et les Présidents des CIPM sur les bonnes pratiques ;
- veillant au respect de la réglementation des procédures de passation et d'exécution des projets ;
- formant continuellement les acteurs et le personnel pour accroître leurs connaissances dans le domaine des Marchés Publics ;
- s'assurant de la réalisation effective de tous les projets prévus pour l'exercice concerné ;
- respectant les délais réglementaires des remises des Offres ainsi que de la réglementation ;
- garantissant l'équité et la justice dans les processus de passation et d'exécution des Marchés Publics, tout en constituant une base de données fiable sur l'activité du secteur en vue d'éventuels audits et enquêtes futurs.

Axe stratégique CONDITIONS

L'ARMP s'est assurée que les mesures prises pour l'amélioration du cadre de travail et le traitement du personnel sont respectés afin de lutter efficacement contre la corruption. A cet effet, des bureaux, ainsi que du matériel de travail ont été mis à leur disposition. Les salaires, primes et autres indemnités ont été effectivement payés tandis que des boîtes à dénonciations d'actes de corruption dans les Marchés Publics ont été mises à la disposition des services des MO.

L'ARMP a en outre suscité des MO les réponses aux différentes requêtes des Soumissionnaires. Un réseau fiable et accessible à tous les acteurs pour la diffusion de l'information sur la commande publique a été mis en place et des documents physiques mis à disposition.

Axe stratégique INCITATION

Au cours de l'année sous revue, l'ARMP s'est attelée à identifier les meilleurs acteurs des Marchés Publics et s'est assurée que les activités liées à la LCC soient accompagnées d'éléments de motivation.

II- L'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL)

Les activités de LCC menées à l'ARSEL se présentent ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

En matière de prévention de la corruption, l'ARSEL a :

- élaboré une brochure récapitulative du processus d'attribution, de gestion et de suivi des BCA, de même que des canaux de sensibilisation sur ladite brochure. Il s'agit des affichages, des dépliants, de la création du site web et des fora de communication de l'ARSEL ;
- réactivé le Comité d'agrément en vue de constituer une base de données des prestataires agréés et de fiches d'engagement à l'intégrité et au respect des délais relatifs à l'exécution du BCA ;
- mis en place un système objectif et transparent d'évaluation des performances des personnels et des prestataires ;
- proposé une Note de service rappelant les sanctions encourues par les personnels et prestataires ne respectant pas les procédures.

Axe stratégique EDUCATION

S'agissant de cet axe stratégique, l'ARSEL a :

- tenu des réunions de sensibilisation du personnel et des prestataires afin qu'ils s'approprient la brochure récapitulative du processus du BCA
- vulgarisé la brochure récapitulative du processus d'attribution, de gestion et de suivi des BCA ;
- organisé des réunions de sensibilisation des personnels et potentiels prestataires sur l'appropriation des outils d'attribution, de gestion et de suivi des BCA ;
- informé les acteurs sur le système d'évaluation des performances des personnels et prestataires ;
- vulgarisé la Note de service rappelant les sanctions encourues.

Axe stratégique CONDITIONS

Au cours de l'année sous revue, l'ARSEL a mis à la disposition de son personnel et des prestataires la brochure récapitulative du processus du BCA tout en publiant une Note de service d'implémentation obligatoire de la fiche d'engagement en rendant accessible la liste des prestataires agréés.

Axe stratégique INCITATION

Dans l'optique de stimuler ceux qui adhèrent aux changements pour l'intégrité, l'ARSEL a mis en place un système de récompense des personnels les plus performants et les plus intègres en leur décernant des Lettres de félicitations et en leur accordant des promotions ainsi que des primes.

Section 2 : Les activités de Prévention menées par les Départements Ministériels

Les Départements Ministériels contribuent à l'élaboration du *Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun* à travers la présentation de leurs activités annuelles selon le modèle PRECIS. Ils ont été répartis en 3 catégories :

- les Ministères de Souveraineté ;
- les Ministères en charge de l'Economie, des Finances et des Infrastructures ;
- les Ministères en charge des Secteurs Educatif, Social et Culturel.

Sous-section 1 : Les Ministères de Souveraineté

Sont rangés dans cette catégorie les Départements Ministériels ou Services assimilés suivants : le Ministère de la Justice (MINJUSTICE), le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA), le Ministère des Relations Extérieures (MINREX), le Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT), le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local

(MINDDEVEL), le Ministère de la Défense (MINDEF) et la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN).

Six (06) Administrations ont fait parvenir leurs rapports d'activités à la CONAC, conformément aux prescriptions du modèle PRECIS. Il s'agit du MINDDEVEL, du MINJUSTICE, du MINFOPRA, du MINREX, du MINDEF et de la DGSN.

I- Les activités du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL)

Les activités de ce Département Ministériel se présentent de la manière suivante :

Axe stratégique PREVENTION

Dans l'optique de prévenir les faits et actes de corruption au sein du MINDDEVEL, les contrôles systématiques de présence et de l'effectivité du pointage biométrique ont été mis en place. La CLCC a poursuivi la mise en place des CLCC au sein des CTD. A cet effet, 09 CLCC ont été mises en place, ce qui porte à 65 le nombre de CLCC dans les CTD. Des missions d'évaluation du fonctionnement de ces CLCC ont été effectuées dans les 07 Communes d'Arrondissement de Yaoundé et dans celle d'Okola.

Par ailleurs, la Brigade Nationale des Contrôles des CTD a pris part à des auditions organisées par la CONAC dans le cadre des investigations y relatives. La collaboration avec la CONAC pour la prévention et la répression de la corruption est effective avec 30 dossiers envoyés par la CONAC, reçus et traités, portant sur les dénonciations des actes de corruption mettant en cause des Maires, des Receveurs Municipaux et certains autres responsables des CTD.

Axe stratégique EDUCATION

Les activités d'Education ont consisté à outiller le Président et 12 membres de la CLCC du MINDDEVEL par un renforcement de capacités sur la présentation de l'application COLEPS comme outil de LCC dans la commande publique. Ce renforcement de capacités s'est opéré par le biais de séminaires de formation sur l'éthique et la déontologie, avec une emphase mise sur la place de la CLCC dans la LCC au MINDDEVEL. Aussi, 77 Chefs de Services et 85 Cadres ont été formés à Yaoundé, 45 Chefs de Services à Buéa, 42 Chefs de Services à Douala et 54 Chefs de Services à Garoua.

Axe stratégique INCITATION

Pour promouvoir les bonnes pratiques tendant à mitiger les faits de corruption, la hiérarchie du MINDDEVEL a décerné 19 Lettres d'Encouragement

et de Félicitations aux meilleurs Agents désignés sur la base de leur probité, du respect de l'éthique et de la déontologie.

II- Les activités du Ministère de la Justice (MINJUSTICE)

Les actions de LCC du MINJUSTICE ont porté sur les trois axes suivants :

Axe stratégique PREVENTION

Pour prévenir la perception des frais indus, des activités ont été réalisées autant à la Chancellerie que dans les Juridictions et les établissements pénitentiaires. Il s'agit notamment de :

- l'affichage des tarifs des actes de Greffe, des Huissiers de Justice et des Notaires;
- l'annonce solennelle du coût des actes à l'entame de chaque audience ;
- la mise en place d'un sous-site internet et d'un forum interactif de la CLCC ;
- la création d'un guichet unique d'accueil et d'information dans chaque structure en vue d'empêcher tout contact entre les personnels et les Usagers.

En somme, les Justiciables sont dorénavant mieux informés sur les tarifs des actes, les personnels sont régulièrement contrôlés et évalués et les contacts entre Justiciables et personnels Magistrat et non Magistrat évités.

Axe stratégique EDUCATION

Dans l'optique d'éduquer et sensibiliser les Justiciables, des slogans de LCC ont été affichés, les requêtes issues entre autres, des boîtes à suggestions exploitées, le recueil des actes de sessions élaboré et diffusé, des « journées portes ouvertes » organisées dans les juridictions et les établissements pénitentiaires. 110 affiches géantes stigmatisant la corruption en milieu judiciaire ont été apposées dans tous les ressorts des juridictions. Les Justiciables et les Usagers sont ainsi mieux sensibilisés sur le fléau qu'est la corruption et comment dénoncer ses méfaits.

Axe stratégique INCITATION

Au cours de l'année sous revue, le MINJUSTICE a décidé de valoriser l'intégrité en vérifiant la répartition des primes de rendement du personnel tout en instituant et généralisant les primes du « Meilleur Agent ». Cette vérification s'effectue sur pièces par la transmission des états de répartition des émoluments à la Chancellerie pour contrôle, et sur place lors des missions d'évaluation de la perception de la corruption effectuées par la CLCC. De ce fait, les responsables

ont été sensibilisés sur la nécessité d'une répartition objective des primes de rendement et la notation des Agents a connu une nette amélioration.

III- Les activités du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA)

Celles-ci ont consisté en la mise en œuvre du PRECIS ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

Dans le but d'éliminer ou de réduire les opportunités de corruption au MINFOPRA, les actions suivantes ont été menées :

- les requêtes des Usagers émanant des boîtes à suggestions, de l'adresse mail de CLCC et de tout autre canal connu ont été collectées, centralisées, triées et exploitées ;
- une campagne médiatique d'information, réalisée par le biais de notes d'informations, de SMS, de communiqués radio-presse, d'émissions radio et télévisées, ainsi que par la publication des sanctions en matière de LCC ;
- des missions de vérification du processus d'organisation des concours administratifs ont été déployées ;
- des descentes inopinées dans les Services Centraux et Déconcentrés du MINFOPRA ont été effectuées ;
- une IRR sur le thème de « l'amélioration de la gestion des ressources documentaires : extension du bureau de la documentation (porte 714) » a été élaborée et validée à la Sous-Direction du Fichier Central et de la Documentation (SDFCD) ;
- un projet de TDR sur l'acquisition des boîtes à suggestions, panneaux et affiches de prévention et de sensibilisation dans les Services Centraux et Déconcentrés du MINFOPRA est en cours de validation ;
- des missions d'évaluation des techniques et méthodes d'organisation du travail administratif ont été effectuées pour mesurer le degré d'efficacité et d'efficience dans l'organisation du travail administratif au MINFOPRA ;
- une mission d'audit budgétaire, fonctionnel et organisationnel a été réalisée au sein des Délégations Régionales du Littoral, de l'Ouest, du Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Axe stratégique EDUCATION

Sur le plan de l'Education, deux activités ont été mises en œuvre, à savoir :

- la tenue de campagnes de sensibilisation dans les Services Centraux et Déconcentrés sur « l'éthique et la déontologie administrative » dans l'optique de susciter une conduite autocensurée du personnel et des Usagers face à la corruption ;
- la descente des missions de formation et de sensibilisation du personnel et des Usagers sur les risques d'actes de corruption et la nécessité du respect de

l'éthique et de la déontologie administrative. Ces missions ont été effectuées dans les DR de l'Ouest et du Nord-Ouest. Par ailleurs, des séances de sensibilisation, d'information et de dialogue ont été tenues avec les élèves de l'ENAM arrivés en fin de formation et nouvellement recrutés à la Fonction Publique.

IV- Les activités du Ministère des Relations Extérieures (MINREX)

Les activités menées par la CLCC du MINREX se résument ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

Dans l'optique de prévenir l'occurrence des actes de corruption au Service des Légalisations, des services spécialisés ont été mis à contribution à l'accueil des Usagers, afin d'obtenir un effet dissuasif aussi bien chez l'Agent public que chez l'Usager.

Axe stratégique EDUCATION

Pour sensibiliser et édifier les personnels sur la bonne gestion, une journée de sensibilisation sur les fautes de gestion a été organisée dans les Services Centraux. Les personnels ont ainsi été édifiés sur ce qui est permis ou interdit en matière de gestion. Dans le même ordre d'idées, une compilation de textes, notamment les lois sur le contrôle des Ordonnateurs, Gestionnaires et Gérants de crédits publics, de même que celles portant sur le régime financier de l'Etat a été distribuée aux personnels qui se retrouvent par conséquent édifiés sur les risques encourus en cas de mauvaise gestion.

Axe stratégique CONDITIONS

Dans le but de faciliter le déplacement des personnels travaillant au MINREX jusqu'à des heures tardives, un minibus a été acquis et mis à la disposition du personnel travaillant à l'Aéroport International de Yaoundé Nsimalen dans le cadre de l'e-visa.

Puis, dans l'optique d'offrir un cadre de travail approprié à l'ensemble de son personnel en poste à l'étranger, un complexe diplomatique est en cours de construction à l'Ambassade du Cameroun à Ndjamena. La Chancellerie de l'Ambassade du Cameroun à Brasilia a été aménagée et celles de Rome et Malabo réhabilitées. Les résidences des Ambassadeurs en poste à La Haye et à Malabo ont également été rénovées. Enfin, une extension du bâtiment abritant les Inspections Générales a été réalisée. Toutes ces actions ont permis au personnel d'être plus épanoui et dévoué à la tâche.

Axe stratégique INCITATION

Au niveau de cet axe stratégique dont les objectifs étaient d'encourager l'exemplarité et l'assiduité au travail tout en développant la culture du mérite, des primes de rendement ont été octroyées aux personnels et certains d'entre eux ont été proposés pour l'attribution de médailles et autres décorations.

V- Les activités du Ministère de la Défense (MINDEF)

Les activités de LCC menées au MINDEF se résument de la manière suivante :

Axe stratégique PREVENTION

Pour prévenir la corruption et divers abus, tout en facilitant l'accès à l'information aux Usagers du MINDEF, le numéro vert **1501** a été mis en service au Poste de Commandement Opérationnel de la Gendarmerie Nationale, des boîtes à dénonciation ont été installées au sein de certaines Directions, des missions de vérification et d'enquêtes ont été exécutées, des manuels de procédures ont été élaborés et distribués et le site web www.mindef.gov.cm a été activé. En outre, un Groupe de Travail chargé du suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'ICRG-GAFI a été créé.

Axe stratégique EDUCATION

Pour sensibiliser les personnels du MINDEF sur le respect de l'éthique et de la déontologie des métiers des armes, la CLCC du MINDEF a fait diffuser le Code d'honneur du Soldat dans les Ecoles et Centres d'Instruction Militaires : « un Soldat ne vole pas, ne ment pas, ne triche pas ». Des milliers de recrues ont ainsi été formées à l'éthique du Soldat et des programmes d'instruction sur l'éthique et la déontologie mis en place. Ces causeries morales au sein des Unités sur le respect des règles de discipline sont des activités permanentes.

Axe stratégique CONDITIONS

L'amélioration des conditions de travail du personnel a amené le MINDEF à construire des Postes de Commandements et des bâtiments devant abriter des bureaux, à doter les Unités et Formations Militaires nouvellement créées en équipements et matériels, à continuer la contractualisation de certains personnels civils et à assainir la gestion des personnels et de la solde. Tous les personnels ont par conséquent été enrôlés sur la plateforme AIGLES.

Axe stratégique INCITATION

Le MINDEF a récompensé les éléments ayant fait preuve de bravoure et d'abnégation au travail en organisant le Concours du meilleur élément au sein des Unités et Formations et en attribuant des médailles dans divers ordres (Croix de la

Valeur Militaire, Vaillance) aux éléments méritants. De ce fait, plusieurs médailles de la Vaillance et de la Croix de la Valeur Militaire ont été attribuées à l'occasion de la Fête Nationale du 20 mai 2024 et un meilleur élément est désigné mensuellement.

VI- Les activités de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN)

Les activités de lutte contre la corruption menées à la DGSN se présentent ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

Pour lutter contre les actes de corruption mettant en cause le public et les Fonctionnaires de Police, le numéro vert « **1500** » a été vulgarisé par le biais des médias et des espaces publics et le public a été sensibilisé sur la gratuité du service public, notamment la délivrance des titres de voyage et identitaires. Cette sensibilisation a abouti à la dénonciation systématique des cas de tentative d'abus de fonctions et de corruption. Dans le même ordre d'idées et dans l'optique de prévenir les actes de corruption dans les Services de la Sûreté Nationale, plusieurs descentes et contrôles inopinés ont été effectués au niveau des barrages mixtes Police-Gendarmerie et des Services Déconcentrés de la Sûreté Nationale.. De plus, le processus d'établissement du passeport a été dématérialisé, rendant plus facile la délivrance de ce document.

Axe stratégique EDUCATION

La DGSN s'est attelée à sensibiliser les Fonctionnaires de Police sur les actes de corruption et les fautes y relatives à travers des causeries éducatives au sein des Unités de Police, les magazines et les émissions radio de la Police. Par ailleurs, dans le but d'améliorer les compétences et accroître le rendement, les Fonctionnaires de Police bénéficient de formations initiales et continues, de stages et de séminaires délivrés à l'ENSP, au CIAP, à l'EIFORCES, à l'EI3PJ de Djibouti ainsi qu'à l'ILEA de Gaborone au Botswana. Le personnel de la CLCC aura ainsi été outillé en techniques d'enquêtes financières en matière de fraude et de corruption.

Axe stratégique CONDITIONS

Dans l'optique d'améliorer les conditions de vie et de travail du personnel de la Sûreté Nationale, les actions suivantes ont été entreprises :

- le traitement rapide des actes de carrière ;
- l'automatisation de la gestion des carrières et de la solde des Fonctionnaires ;
- la modernisation des infrastructures ;
- la dotation en matériels consommables ;
- la dotation en matériel roulant ;

- la construction et la réhabilitation de certaines Unités de Police.

Axe stratégique INCITATION

Les activités ayant trait à l'axe stratégique Incitation ont consisté en :

- l'inscription des Fonctionnaires de Police sur la liste d'aptitude et de promotion au choix dans les différents cadres de la Police ;
- l'attribution de décorations ;
- l'octroi de Lettres de Félicitations et d'Encouragement relatives à la LCC ;
- l'augmentation du nombre de places au Concours Spécial d'entrée à la Sûreté Nationale

Ces différentes actions ont considérablement renforcé le dévouement, l'abnégation et la motivation au travail des Fonctionnaires de Police, en plus de l'amélioration de l'offre et de la qualité du service à la DGSN.

Sous-section 2 : Les Ministères en charge des secteurs de l'Economie, des Finances et des Infrastructures

Ces Ministères, en fonction de leurs activités, sont répartis en deux catégories : ceux en charge de la Production, de l'Importation et de la Distribution des Biens et Services, ceux en charge de l'Economie, des Finances et des Infrastructures.

I-Les Ministères en charge de la Production, de l'Importation et de la Distribution des Biens et Services

On retrouve dans cette rubrique les Ministères en charge de la Production des Biens et Services et ceux en charge de l'Importation ou de la Distribution.

A. Les Ministères en charge de la Production des Biens et Services

Sont regroupés sous cette rubrique : le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) ; le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT) ; le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) ; le Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL) ; le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE) et le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER).

A l'exception du MINEE, cinq de ces Départements Ministériels ont fait parvenir leur rapport à la CONAC contre quatre en 2023. Il s'agit du MINTOUL, du MINMIDT, du MINFOF, du MINADER et du MINEPIA.

1- Les activités du Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL)

Les activités menées par la CLCC du MINTOUL sont articulées autour des axes ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

Afin de prévenir les actes de corruption au sein de ce Ministère, la CLCC a poursuivi la sensibilisation des Services Déconcentrés et des Promoteurs du secteur du Tourisme et des Loisirs sur la stratégie de LCC élaborée au MINTOUL en 2024. Par ailleurs, les Inspecteurs du MINTOUL, de même que les Délégués Départementaux ont été sensibilisés sur la notion de bonne gouvernance.

Axe stratégique EDUCATION

Certains membres du bureau de la CLCC et le personnel du MINTOUL ont bénéficié d'Ateliers de renforcement de capacités sur la lutte contre la corruption sous l'encadrement de la CONAC et de l'ANOR lors de l'atelier de formation organisé à l'occasion de la célébration de la 8^e édition de la Journée Africaine de LCC du 09 au 11 juillet 2024 et du séminaire de formation sur le thème : « concevoir, mettre en place et piloter un Système de Management Anti-Corruption selon la norme internationale ISO 37001vs 2016 ». Par ailleurs, une session de sensibilisation et de formation sur la détection des actes de corruption a été initiée à l'attention des membres de la CLCC.

2- Les activités du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT)

Elles se résument ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

Pour éliminer les opportunités de corruption et informer un grand nombre d'acteurs du secteur sur les mécanismes de dénonciation, des boîtes à suggestions ont été installées dans toutes les structures des Services Centraux et dans quelques Services Déconcentrés et le numéro vert **1504** a été mis en service.

Axe stratégique EDUCATION

Dans l'objectif de changer les mentalités, les habitudes et les attitudes du personnel du MINMIDT, des messages sur la LCC sont permanemment actualisés et diffusés dans toutes les structures des Services Centraux et Déconcentrés. La

majorité du personnel a ainsi été sensibilisée sur les ravages causés par la corruption.

3- Les activités du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)

Axe stratégique PREVENTION

Pour offrir des voies de recours aux victimes des actes de corruption, la CLCC s'est engagée dans une démarche visant à renforcer la transparence dans le secteur forestier et faunique. A cet effet, il a été mis à la disposition des usagers un numéro vert (**1507**) dont la mise en service a fait l'objet d'un lancement solennel par le Chef du Département Ministériel, le 16 août 2024. De plus, des missions d'investigations relatives à l'exploitation forestière illégale avec la complicité des personnels du MINFOF ont été effectuées.

Axe stratégique EDUCATION

Le MINFOF s'est attelé à inciter les usagers à dénoncer les actes et pratiques de corruption par le biais de la diffusion des communiqués radio, de l'affichage du numéro vert au sein des Services Centraux et Déconcentrés, les Check-points traçabilités et les Sociétés d'exploitation forestière.

La recherche du renforcement de l'intégrité des personnels a aussi conduit à la création d'un Groupe de Travail chargé du suivi et de l'instruction des dossiers disciplinaires des personnels de l'Etat au sein du MINFOF. Les Agents en service dans les Postes de contrôle et les Check-points forestiers de même que les Usagers ont été sensibilisés au respect des règles de « best practices ». L'efficacité des contrôles, de l'évaluation de la disponibilité du matériel de travail, de la conformité des flux de produits forestiers en circulation en rapport avec la documentation y afférente, la tenue des registres statistiques et la fréquence de transmission auprès des hiérarchies ont ainsi pu être vérifiées.

Axe stratégique CONDITIONS

Dans l'optique d'améliorer le cadre de travail de son personnel, le MINFOF a procédé à l'acquisition de 150 motocyclettes de la marque *JIALING* 125 JH dans les Services Centraux et Déconcentrés. Le MINFOF a en outre reçu du Projet « *Japan International Cooperation System* » un don de 16 véhicules de marque *TOYOTA LAND CRUISER* qui ont aussitôt été affectés à certains responsables du Ministère. De nouveaux bâtiments ministériels ont été acquis, en l'occurrence l'immeuble Siège de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune de l'Adamaoua et la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune du Dja et Lobo.

Axe stratégique INCITATION

En tout, 66 Agents issus des différents Services et Catégories de ce Département Ministériel ont reçu des Lettres de Félicitations pour les motifs ci-après :

- contribution à la lutte contre l'exploitation forestière illégale ;
- participation remarquée des personnels du MINFOF aux festivités marquant la 52^e édition de la Fête Nationale de l'Unité ;
- assiduité des personnels relevée lors des contrôles de présences effectives et de ponctualité effectués par l'Inspection Générale ;
- contribution à la lutte contre le braconnage ;
- conscience professionnelle, efficacité et probité exemplaires dans la conduite des investigations initiées dans le cadre du contrôle des activités d'exploitation forestière illégales et de lutte anti braconnage ;
- intervention au sein du Groupe de Travail chargé de mener une réflexion sur le financement du Fonds Spécial de Développement Forestier et les réformes en cours relevant du sous-secteur Forêts et Faune ;
- contribution à la mise à nu d'un réseau de trafic de documents sécurisés au sein du SIGIF ;
- forte implication dans la réussite de la cérémonie de port d'insignes et de grade des personnels du corps des Eaux et Forêts ;
- intervention pertinente auprès du Groupe de Travail chargé de l'examen des dossiers relatifs à l'arbitrage et à la levée des suspensions en vue de la poursuite de la procédure de contractualisation de l'avenant n°4 du Marché SIGIF 2 et de la facilitation du paiement des arriérés dus au groupement IAS-BUREDIP ;
- courage et bravoure dans l'interpellation de deux camions en fuite, transportant 08 billes de bois d'essence TALI et OKAN, cubant 70.089 m3, issus de l'exploitation forestière illégale dans l'Arrondissement d'Akonolinga.

4- Les activités du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)

Les activités de LCC menées au MINADER se résument de la manière suivante :

Axe stratégique PREVENTION

Des caméras de surveillance ont été installées dans les bâtiments principaux aux fins de surveiller les attitudes susceptibles de donner lieu à des actes de corruption. De plus, pour faciliter la communication et la dématérialisation des procédures d'information et de dénonciation, un « Call Center » MINADER a été mis en place.

Axe stratégique EDUCATION

Pour s'assurer du niveau d'information et de sensibilisation du personnel de la Comptabilité-Matières du Cabinet, des travaux d'échanges ont été initiés entre la hiérarchie et le personnel. Une diminution des irrégularités, une amélioration de la qualité et de la transparence ont été constatées dans le traitement des dossiers.

5- Les activités du Ministère des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)

Elles se résument ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

Pour imprégner les personnels sur l'importance de la lutte contre la corruption, des séances de sensibilisation ont été organisées à leur intention au sein des Services Déconcentrés, des organismes sous-tutelle ainsi qu'au sein des Centres de Formations Zootechnique, Vétérinaire et Halieutique des 10 Régions du Cameroun.

Axe stratégique EDUCATION

Le MINEPIA a renforcé les capacités de son personnel en le sensibilisant sur le respect de la réglementation applicable à ce Département Ministériel. Tous les membres de la CLCC ont en outre bénéficié d'une remise à niveau grâce à la restitution de l'atelier sur la LCC organisé par la CONAC à Bertoua à l'occasion de la célébration de la Journée Africaine de Lutte contre la Corruption.

Axe stratégique CONDITIONS

Dans l'optique d'améliorer le cadre de travail de son personnel, le MINEPIA a procédé à l'acquisition des matériels informatiques et du mobilier de bureau pour les Services Centraux. Les Directions Techniques ont quant à elles été installées dans le nouveau bâtiment R+3 pour rendre ledit cadre de travail plus confortable. Une plateforme a en outre été conçue pour le paiement en ligne des frais de participation aux Concours d'entrée dans les structures de formation. Cette action entraîne une traçabilité fluide et la comptabilité se trouve ainsi nettement améliorée.

Axe stratégique INCITATION

Pour promouvoir la LCC et améliorer les performances de son personnel, le MINEPIA a récompensé 07 (sept) personnels en leur faisant décerner des distinctions honorifiques le 20 mai 2024 ainsi qu'il suit :

- 01 Chevalier de l'Ordre de la Valeur ;
- 02 Chevaliers de l'Ordre du Mérite Camerounais, et ;

- 04 Agents relevant du Code du Travail ont reçu des Médailles d'Honneur du Travail en Argent et Vermeil.

De plus, au titre du 1^{er} mai 2024, 11 personnels issus des Services Centraux et Déconcentrés ont été désignés « Agents d'Or » et pour le 08 mars 2024, 11 Dames des Services Centraux et Déconcentrés, désignées « Femmes dynamiques et influentes », ont reçu à cet effet des trophées et des primes. En outre, 698 actes d'avancement d'échelon et de classe, de même que 3700 cartes professionnelles ont été édités et distribués à l'ensemble du personnel, avec pour but d'inciter ledit personnel à plus d'ardeur au travail.

B. Les Ministères en charge de l'Importation ou de la Distribution des Biens et Services

Cette rubrique regroupe le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE), le Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL) et le Ministère des Transports (MINT). Seuls le MINCOMMERCE et le MINPOSTEL ont transmis à la CONAC leur rapport pour le compte des activités de LCC en 2024 contre les trois en 2023.

1- Les activités du Ministère du Commerce (MINCOMMERCE)

Le Ministère du Commerce a déployé ses activités de lutte contre la corruption autour des axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

Afin de veiller à la mise en œuvre effective des mesures de LCC, prescrites au Ministère du Commerce dans le cadre de la SNLCC, la CLCC a mené les activités suivantes :

- remise des documents aux membres de la CLCC ;
- suivi et évaluation des recommandations issues des sessions ;
- vulgarisation des manuels et textes réglementant le Commerce au Cameroun.

Axe stratégique EDUCATION

A ce niveau, il aura été question :

- d'outiller les membres de la CLCC sur la prévention et la répression de la corruption par le biais de l'organisation d'un séminaire de restitution de la série d'activités relatives à la prévention et la répression de la corruption, en marge de la commémoration de la 8^e édition de la Journée Africaine de LCC et du 18^e

anniversaire de l'adoption de la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption ;

- de sensibiliser les opérateurs économiques sur les bonnes pratiques en matière commerciale en organisant un séminaire de renforcement des capacités des commerçants sur leurs droits et obligations vis-à-vis de l'Etat sur le thème : « Pratique de l'activité commerciale et procédures des importations en République du Cameroun » ;

- de sensibiliser les personnels des Services Centraux et Déconcentrés sur les risques de la corruption dans la gouvernance, en mettant l'accent sur le respect des bonnes pratiques visant à lutter contre la corruption et sur la nécessité de se doter de tous les textes régissant l'activité commerciale au Cameroun, puis les vulgariser auprès des opérateurs économiques.

Axe stratégique INCITATION

Dans l'optique de booster les performances du personnel, l'attribution des primes a été révisée et les montants ont été améliorés.

2. Les activités du Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL)

Les activités de ce Département Ministériel se résument ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

Le MINPOSTEL a poursuivi la sensibilisation en informant le personnel sur les risques et les enjeux de la LCC. Pour cela, le site internet a été maintnenu actif et opérationnel afin de faciliter la dénonciation des actes de corruption.

Axe stratégique EDUCATION

Le MINPOSTEL a continué le renforcement des capacités des personnels de l'IGS et de la CLCC en matière de contrôle et de LCC par le biais des sessions de partage et d'explication des thèmes développés par la CONAC au cours des séminaires de formation. Le reste du personnel a quant à lui été formé sur les bonnes pratiques et les risques liés à la corruption.

Axe stratégique CONDITIONS

En vue de l'amélioration du cadre de travail du personnel, les bureaux et les toilettes ont été réhabilités.

Axe stratégique INCITATION

Afin d'intensifier la LCC et améliorer les performances du personnel, le MINPOSTEL a récompensé les meilleurs Agents par l'octroi de gratifications. En outre, des primes pour travaux spéciaux et des médailles ont été attribuées.

II- Les activités des Ministères en charge de l'Economie, des Finances et des Infrastructures

A. Les Ministères en charge de la Recherche et de la mise en place des financements :

1. Les activités du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)

Elles sont résumées dans les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

Dans l'optique de réduire les opportunités de corruption au sein du MINEPAT, les différentes activités menées ont consisté en :

- l'identification des opportunités de corruption dans l'élaboration d'une cartographie de risques, de concert avec les points focaux,
- des suivis des conventions et Projets par l'équipe conjointe DAJ/BC ;
- la mise en place du SIGAMP-94 ;
- l'élaboration des Guides/Manuels de suivi-évaluation et d'un manuel d'encadrement de l'octroi des appuis et subventions accordés par le MINEPAT ;
- la diffusion des critères de sélection des groupes et associations devant participer à la Journée Mondiale de la Population ;
- la conception et la mise à jour des outils de gestion automatisée des effets de carrière, et ;
- le déploiement et l'utilisation de l'application COLEPS destinée à la dématérialisation des procédures de passation des Marchés.

La mise en œuvre de toutes ces activités a abouti à l'identification des domaines à forts risques de corruption, et à la présentation desdits domaines assortis des mesures prises et à prendre pour leur résorption au cours de la cérémonie de lancement de la campagne de sensibilisation et de présentation des outils de LCC le 09 décembre 2024.

Axe stratégique EDUCATION

Afin d'amener les parties prenantes à la LCC à changer de mentalités, d'habitudes et d'attitudes, des outils devant servir à la sensibilisation, notamment des dépliants sur la CLCC et les mécanismes d'incitation à la dénonciation, ont été produits. Aussi, des boîtes à dénonciations reconfigurées, le numéro vert **1531** a

été attribué par l'ART et une fenêtre CLCC adossée au site Web du MINEPAT (www.minepat.gov.cm/celcor) a été créée. Des séminaires de renforcement des capacités sur la GAR et la bonne gouvernance ont en outre été organisés à l'endroit de 31 personnels des Délégations Régionales du Littoral, de l'Est, de l'Ouest et du Sud. Ainsi, 06 principes de la GAR ont été évalués et des supports détaillant les principes ont été distribués aux personnels.

Axe stratégique CONDITIONS

Durant l'année sous revue, le MINEPAT a acquis du matériel roulant, du mobilier de bureau et des équipements divers pour les différents Services dont les personnels deviennent ainsi plus efficaces dans l'accomplissement de leurs missions.

Axe stratégique INCITATION

Afin de reconnaître et valoriser le mérite au sein du MINEPAT, des primes semestrielles sont accordées à tous les personnels n'occupant pas de poste de responsabilité. De plus, des primes pour travaux spéciaux ont été instaurées pour certaines activités dans l'optique d'inciter le personnel à plus d'abnégation, de professionnalisme et d'éthique.

Certains personnels de la Division des Affaires Juridiques ont reçu des Lettres de Félicitations et, dans la même veine, des primes spécifiques ont été attribuées aux personnels des zones en crise sécuritaire.

2. Les activités du Ministère des Finances (MINFI)

Le Ministère des Finances a mené des activités de lutte contre la corruption à travers la Direction Générale des Douanes (DGD), la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire (DGTCFM), la Direction des Ressources Financières et la Direction des Ressources Humaines. Ces activités sont résumées autour des axes stratégiques ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

Afin de prévenir les actes de corruption, la Direction Générale des Douanes a procédé à :

- l'harmonisation du mécanisme de liquidation des droits et taxes sur le bois expédié vers les pays de la CEMAC ;
- l'interdiction de la saisie de véhicules en raison d'une mauvaise détermination de leurs valeurs imposables ;

- la mise en place d'un point de contrôle unique à Yaoundé et Douala pour réduire les contrôles multiples ;
- la désignation d'un service compétent pour effectuer les contrôles selon des modalités précises.

S'agissant de la Direction Générale du Trésor et de la Coopération Financière et Monétaire, ses activités de prévention ont consisté en :

- la vérification des pratiques de taxation non fondées et d'abus de pouvoir ;
- des missions de contrôle et d'investigation sur les écarts financiers constatés.

Concernant la Direction Générale des Impôts, elle a procédé à l'élaboration et à la mise en place de la Charte sur l'Accueil et la qualité du service, du Code d'Ethique et de Déontologie, des Manuels de Procédures des structures opérationnelles et des manuels relatifs aux habilitations informatiques.

Pour ce qui est de la Direction des Ressources Financières, elle a procédé à :

- l'affichage des autocollants avec des messages de lutte contre la corruption et mise à la disposition des Usagers du numéro vert de la CONAC ;
- l'installation des boîtes à suggestions ;
- l'instauration des fiches navettes pour le suivi du traitement des dossiers ;
- la rédaction d'un Code d'Ethique et de Déontologie par un Cabinet Agréé.

La Direction des Ressources Humaines, quant à elle, a élaboré des tableaux de bord de suivi des activités des différents services afin d'identifier et de corriger certains dysfonctionnements susceptibles d'être des sources de corruption.

Axe stratégique EDUCATION

La DGD a initié des sessions de renforcement des capacités de son personnel portant notamment sur :

- les techniques de lutte contre la contrebande et les fraudes douanières ;
- l'élaboration et l'exécution du budget ;
- le ciblage et le contrôle des conteneurs maritimes ;
- la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages.

La DGTCFM a organisé à Bertoua un séminaire sur la lutte contre la corruption et les délits connexes.

La DGI a mené une caravane de sensibilisation des Agents sur les dispositifs de sanctions du régime disciplinaire en vigueur.

La Direction des Ressources Financières a :

- organisé une campagne de sensibilisation des Agents sur le respect de l'éthique et de la déontologie ;

- renforcé les capacités du personnel nouvellement affecté.

La Direction des Ressources Humaines a élaboré des guides et des documents détaillant la nomenclature des pièces requises pour le traitement des dossiers.

Axe stratégique CONDITIONS

La DGD a acquis d'importantes quantités de fournitures et matériels de bureau pour son personnel.

La DGTCFM a procédé à l'amélioration des équipements et au renforcement des capacités de ses Agents.

La DGI a initié les actions suivantes :

- l'installation du personnel dans le nouveau bâtiment abritant le siège de la DGI ;
- l'aménagement et l'équipement des structures de la DGI et du Programme de Sécurisation des Recettes ;
- la réalisation des infrastructures au Club MUNDI.

La Direction des Ressources Financières a procédé à l'acquisition du matériel et du mobilier de bureau ainsi que des locaux décents. Elle a également élaboré un plan d'équipement annuel et triennal.

Axe stratégique INCITATION

Les activités d'Incitation de la DGD ont porté sur :

- le paiement régulier des primes et émoluments ;
- l'attribution de distinctions honorifiques, notamment 05 lettres de félicitations du Ministre des Finances pour la résolution de litiges avec certaines entreprises, 53 lettres de félicitations et 06 lettres d'encouragements du Directeur Général des Douanes aux Agents ayant contribué significativement à la lutte contre la fraude douanière et aux saisies importantes.

La DGTCFM a :

- alloué des primes aux Agents les plus intègres de chaque structure ;
- procédé à la distinction des meilleures circonscriptions financières.

La DGI a attribué des gratifications aux meilleurs Agents de toutes les structures. Des lettres de félicitations ont également été décernées aux personnels qui se sont illustrés par leur rendement.

La Direction des Ressources Financières a octroyé des primes aux meilleurs Agents ainsi que des lettres d'encouragement. Les primes de rendement ont été payées à l'ensemble du personnel.

Au niveau de la Direction des Ressources Humaines, 09 Agents ont reçu des lettres de félicitations du Ministre des Finances.

B- Les Ministères en charge des Infrastructures

Ce secteur concerne le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF), le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU), le Ministère des Marchés Publics (MINMAP) et le Ministère des Travaux Publics (MINTP).

1. Les activités du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF)

Les activités de la CLCC du MINDCAF sont déclinées ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

Afin d'éliminer les opportunités de corruption, des boîtes à suggestions ont été installées au rez-de-chaussée de l'Immeuble Ministériel N°2. Un numéro vert, le « **1527** », a été acquit.

Axe stratégique EDUCATION

Pour changer les mentalités, les habitudes et les attitudes des personnels, le MINDCAF a organisé, en liaison avec ses partenaires, du 25 au 29 novembre 2024, la Semaine du Foncier sur le thème de la « Gouvernance foncière et les Objectifs de Développement Durable : enjeux et perspectives », dans l'optique d'une gestion foncière apaisée. En sus, du 26 au 30 août 2024, un Séminaire de renforcement des capacités des Responsables et Cadres de l'IG du MINDCAF sur les Techniques et Méthodes de vérification et de contrôle s'est tenu.

Axe stratégique CONDITIONS

Au niveau de cet axe stratégique, le MINDCAF déploie des efforts, avec l'appui de ses partenaires, pour équiper les Services en fournitures et matériels de bureau ainsi qu'en matériels roulants. Ces actions visent à améliorer les conditions de travail des personnels et par conséquent, la qualité des services rendus au public.

Axe stratégique INCITATION

Afin de développer la résistance à la corruption, de façon récurrente, des Arrêtés et Décisions sont signés par le MINDCAF pour assurer la promotion ou

l'affectation des responsables méritants à des postes importants. De même, il s'emploie à procéder au paiement régulier des primes de rendement.

2. Les activités du Ministère des Marchés Publics (MINMAP)

L'objectif des activités menées par le MINMAP dans le domaine de la LCC en 2024 est la promotion de la bonne gouvernance dans la passation et l'exécution des Marchés Publics. Ces activités se déclinent selon les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

L'activité de prévention de la corruption menée par le MINMAP a consisté à mettre en place un système efficace contre tout acte de corruption dans les Marchés Publics, à sensibiliser les principaux acteurs sur les mauvaises pratiques et mettre à la disposition des acteurs des numéros de téléphone (**673 20 57 25** et **699 37 07 48**) pour favoriser les dénonciations. Aussi, la mise en place de cette stratégie a consisté essentiellement en la mise en œuvre du cadre progressif institutionnel et normatif consécutif au nouveau Code des Marchés Publics d'une part, et à accentuer la passation des Marchés en ligne à travers Cameroon Online E-Procurement (COLEPS), d'autre part.

Axe stratégique EDUCATION

Le MINMAP a participé pleinement à la mise en œuvre de la SNLCC et à la réduction considérable de la corruption en son sein à travers la formation et la sensibilisation de son personnel et des acteurs du système des Marchés Publics. Ainsi, certains membres de la CLCC ont participé aux séminaires et ateliers de formation organisés par l'ANOR et la CONAC visant le renforcement de leurs capacités.

Par ailleurs, le MINMAP a pris part à la journée Africaine de LCC célébrée à Bertoua le 09 juillet 2024 et à la Journée Internationale de LCC à Bafoussam où il a présenté un exposé ayant pour thème : « COLEPS comme Outil de Lutte contre la Corruption dans la Commande Publique : défis et perspectives ».

Axe stratégique CONDITIONS

En vue d'améliorer les conditions de travail, le MINMAP a entrepris des mesures visant à encourager l'ensemble de son personnel à faire preuve de professionnalisme et d'intégrité dans l'exercice de leurs fonctions. Des efforts considérables ont ainsi été réalisés dans les Services Centraux et Déconcentrés pour accroître la dotation en matériel et équipements de bureau afin de faciliter le travail des Agents.

Axe stratégique INCITATION

Le Ministre a tenu à encourager les collaborateurs des Services Centraux et Déconcentrés qui ont brillé par leur intégrité et leur professionnalisme en leur adressant des Lettres de Félicitations et d'Encouragements.

Le personnel a en outre bénéficié des différentes primes et indemnités au cours de l'année 2024 notamment : la prime de rendement, la prime pour travaux spéciaux, les indemnités forfaitaires de tournées et les indemnités pour téléphone.

3. Les activités du Ministère des Travaux Publics (MINTP)

Le MINTP a entrepris les activités de LCC présentées ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

Pour prévenir les actes de corruption, le MINTP a réinstauré les fiches de traitement des dossiers, vulgarisé le traitement des décomptes en guichet unique, effectué les décomptes des missions des collaborateurs par les Ordonnateurs de crédits, les Chefs SAF, les Directions Générales et le Chef de Service des Engagements des Crédits à la DAG. Ces actions ont abouti à la traçabilité dans le traitement des dossiers, la réduction dans leur temps de traitement et le repérage rapide des goulots d'étranglement. L'implication du personnel dans les mécanismes d'information et de communication est donc effective.

Axe stratégique EDUCATION

Dans l'optique de faire évoluer les mentalités et les pratiques professionnelles éthiques, des réunions et des conférences virtuelles ont été organisées au sein des Services Centraux et Déconcentrés du MINTP, avec pour résultats la maîtrise des nouvelles Techniques d'Information et de Communication ainsi que l'élargissement du champ informatif et éducatif sur la feuille de route 2024.

Axe stratégique CONDITIONS

Pour rendre les acteurs du secteur moins vulnérables à la corruption, les hauts responsables du MINTP ont organisé des visites des bureaux des personnels dans les Services Centraux et Déconcentrés pour avoir une connaissance réelle des conditions de travail de leurs collaborateurs. Ce qui a abouti à la mise à disposition des crédits de fonctionnement pour l'achat des fournitures de bureaux, du carburant et des frais de mission. Les bâtiments abritant certains services du MINTP ont été réfectionnés et le cadre de travail du personnel, de même que l'environnement et la sécurité du travail sont par conséquent améliorés. De plus, un restaurant est fonctionnel dans l'enceinte de la Délégation

Régionale des Travaux Publics du Centre et une équipe d'Agents d'Entretien s'occupe du nettoyage des bureaux et des toilettes.

Axe stratégique INCITATION

Le MINTP a promu à des postes de responsabilités 80 personnels méritants, pour développer la résistance à la corruption.

4. Les activités du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU)

Les activités de LCC menées par le MINHDU sont résumées selon les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

Afin d'éliminer les opportunités de corruption, le MINHDU a :

- parachevé l'installation et la mise en fonctionnement des boîtes à suggestions dans les Services Centraux et Déconcentrés ;
- vulgarisé la procédure d'acquisition des logements sociaux. Cette procédure est désormais accessible à l'adresse [https://www.minhdu.gov. cm/acquisition-logements-sociaux](https://www.minhdu.gov.cm/acquisition-logements-sociaux). Les Usagers ont de plus en plus accès aux informations y relatives. Aussi, deux guichets uniques en charge des demandes d'acquisition sont opérationnels à Yaoundé et à Douala;
- vulgarisé les modalités de délivrance de la carte professionnelle du syndic de copropriété. Ainsi, les conditions de délivrance sont connues à travers des communiqués publiés par le Ministre ;
- instauré des fiches de traitement des dossiers dans tous les Services du MINHDU ;
- introduit plus de transparence dans les Marchés Publics en publiant tous les Appels d'Offres sur le site web du MINMAP. Ainsi, 108 Marchés sont passés en ligne à travers le COLEPS et aucun dossier n'a été rejeté ;
- audité l'opération de commercialisation des logements sociaux en vérifiant l'effectivité des occupations des logements d'Olémbé.

Axe stratégique EDUCATION

Pour changer les mentalités, les habitudes et les attitudes des personnels, le MINHDU a :

- organisé des formations sur l'éthique et la déontologie administratives dans les Services Centraux et Déconcentrés. De ce fait, 30 personnels ont été formés en Rédaction Administrative, 20 autres sur Sécurité Incendie et 20 Secrétaires formées en Bureautique avancée ;

- renforcé les capacités du Président de la CLCC en techniques d'enquêtes et d'investigation lors de formations offertes par la CONAC sur le PRECIS, les IRR, le COLEPS, sur la nouvelle approche de l'élaboration des *Rapports sur l'Etat de la LCC au Cameroun*, sur le leadership ainsi que sur la protection des lanceurs d'alerte ;
- créé et mis en ligne un formulaire de dénonciation des actes de corruption sur le site <https://www.minhdu.gov.cm/lutte-contre-la-corruption> .

Axe stratégique CONDITIONS

Au niveau de cet axe stratégique :

- des primes de rendement ont été payées à l'ensemble des personnels des Services Centraux et aux responsables nommés dans les Services Déconcentrés ;
- les Services Centraux et Déconcentrés ont été équipés en matériel roulant. Ainsi, 03 véhicules ont été acquis.

Axe stratégique INCITATION

Dans l'optique de développer la résistance à la corruption, une prime récompensant la meilleure structure du MINH DU a été instaurée. 04 structures ont été récompensées suivant les critères de célérité dans le traitement des dossiers et la tenue des réunions de coordination par des primes allant de **1 000 000 (un million) FCFA à 3 000 000 (trois millions) FCFA** pour le meilleur. De plus, 03 Responsables des Services Centraux ont été promus aux grades de Chevalier de l'Ordre du Mérite Camerounais et Chevalier de l'Ordre de la Valeur.

Sous-section 3 : Les Ministères en charge des Secteurs Educatif, Social et Culturel

Dans le cadre du présent Rapport, les activités de lutte contre la corruption et les infractions assimilées menées par ces Ministères porteront également sur les axes Prévention, Education, Conditions et Incitation.

A. Les Ministères en charge du Secteur Educatif

Il faut distinguer les Ministères en charge de la formation initiale de ceux en relation avec le monde professionnel.

1. Les Ministères en charge de la formation initiale

Ils regroupent le Ministère de l'Education de Base (MINEDUB), le Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC), le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) et le Ministère des Sports et de l'Education Physique (MINSEP).

a. Les activités du Ministère de l'Education de Base (MINEDUB)

Le MINEDUB a mené les activités de lutte contre la corruption résumées ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

Dans le cadre de la Prévention, les activités de ce Département Ministériel ont été orientées sur :

- la lutte contre la perception des frais illicites ;
- la protection de l'intégrité des crédits de fonctionnement des Ecoles Primaires Publiques ;
- la vérification de la disponibilité du paquet minimum, en quantité et en qualité avant la rentrée scolaire.

Le bilan est globalement positif car aucun Directeur d'Ecole Primaire Publique n'a été pris en flagrant délit de perception de frais illicites. Mais il convient de noter tout de même que des pratiques de dissimulation des preuves semblent avoir été développées, favorisées par la complicité des responsables locaux et la peur des représailles sur leur progéniture qu'éprouvent les parents.

Axe stratégique EDUCATION

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une IRR visant à former les Directeurs d'écoles primaires et maternelles publiques à l'atteinte des objectifs assignés à la LCC et à promouvoir l'éthique chez les élèves, 12 021 Directeurs ont été formés sur toute l'étendue du territoire national. La forte participation de ces Directeurs d'Ecoles Publiques aux différents ateliers de formation organisés montre leur prise de conscience collective et définitive sur la nécessité de lutter contre la corruption.

De plus, dans l'optique de promouvoir l'éthique chez les élèves, des Clubs anti-corruption ont été créés. Les membres de la CMLCC ont en outre reçu une formation de LCC sur des aspects spécifiques au MINEDUB.

Axe stratégique CONDITIONS

Le MINEDUB a entrepris de faire livrer le paquet minimum en quantité et en qualité avant la rentrée scolaire. On a malgré tout constaté que sa distribution a connu des retards dans plusieurs écoles, car seulement 120 Communes sur les

360 que compte le Cameroun ont réussi à le livrer avant la rentrée scolaire. Des efforts restent à faire. L'espoir demeure fondé sur l'instauration d'une Régie d'Avance qui pourra mettre un terme définitif à ce problème.

b. Les activités du Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC)

Les activités de LCC menées par le MINESEC se présentent ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

En matière de prévention de la corruption, le MINESEC a :

- contrôler la présence effective du personnel de l'Etat dans les établissements scolaires publics ;
- assaini les dysfonctionnements relatifs à l'inscription des élèves à la rentrée scolaire ;
- contrôlé le paiement numérisé des frais d'inscription et d'examens officiels au cours des trois (3) dernières années scolaires.

Ces actions ont permis non seulement de détecter plusieurs cas d'Enseignants en position d'absence irrégulière, d'autres en position de sous utilisation mais aussi d'instituer un matricule unique pour tout élève de l'enseignement secondaire.

Axe stratégique EDUCATION

Au niveau de cet axe stratégique, le MINESEC a effectué le contrôle du fonctionnement et de la gestion des Ateliers dans les établissements scolaires d'enseignement technique et professionnel. Des mesures ont été prises dans cette optique. Des renforcements de capacités ont ensuite été organisés à l'intention :

- des Enseignants débutants sur l'éthique ;
- des Chefs d'établissements et leurs Adjoints en matière de gestion administrative ;
- des membres de la communauté éducative (Bureaux des APEE et Conseils d'établissements) en matière de gestion financière.

Axe stratégique CONDITIONS

Au cours de l'année sous revue, le MINESEC a développé des infrastructures scolaires en faisant construire plusieurs blocs de salles de classe, des toilettes et de bureaux tout en procédant à l'acquisition d'équipements scolaires et informatiques. Par ailleurs, plusieurs établissements scolaires d'enseignement

technique ont été dotés de kits de formation et de matériels numériques. Ainsi, 350(trois cent cinquante) tableaux numériques ont été achetés et distribués.

Axe stratégique INCITATION

Dans l'optique d'encourager son personnel, le MINESEC a attribué des Palmes Académiques aux Enseignants méritants. Aussi, 1000 personnels ont été récompensés soit 340 au Grade d'Officier et 660 au Grade de Chevalier. De plus, pour motiver ce même personnel, 41 786 dossiers d'avancement ont été signés, des effets financiers de 15 167 avancements ont été payés, de même que les arriérés de salaires de 8 200 Enseignants et 11 766 primes de logement. Enfin, le personnel méritant a bénéficié de promotions.

c. Les activités du Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP)

La CCLCCPEES a mené des activités conformément au plan d'actions y afférant, et en respectant les axes stratégiques de l'Outil PRECIS.

Axe stratégique PREVENTION

Dans l'optique de promouvoir la bonne gouvernance, l'éthique et prévenir les actes de corruption à travers l'appropriation des textes réglementaires en vigueur au Cameroun, le MINESUP a élaboré et mis en application un texte portant création des CCLCCPEES et éventuellement leurs Comités d'appui, au sein des Institutions de l'Enseignement Supérieur. De plus, un numéro court, via MTN, le **8484**, a été mis en fonction et est opérationnel. La Cellule a poursuivi ses activités de prévention par la sensibilisation des responsables des Services Centraux ainsi que de leurs collaborateurs. A cet effet, des réunions de crise aux fins de mettre en lumière les cas d'arnaques et les tentatives d'escroqueries récurrentes des Usagers au sein du MINESUP se sont tenues.

Par ailleurs, un redéploiement du personnel est permanemment effectué et des nominations dans les Services Centraux ont été faites. Ces actions ont permis d'éviter la familiarité avec les Usagers et la création de réseaux de rançonnement, tout en évitant aussi la monotonie dans le travail. Pour ce qui est des dénonciations, leur dépouillement a donné lieu à des audiences tandis que les dénonciations anonymes ont donné lieu à des enquêtes et à des missions ponctuelles. Des sanctions ont été infligées aux contrevenants et les décisions ont été respectées.

La dernière activité concernant cet axe stratégique a été la diffusion des messages de Prévention de la corruption et de promotion de l'éthique, de la probité et de l'intégrité au sein de l'Enseignement Supérieur. Cette activité s'est effectuée à travers l'installation des roll-ups et affiches de communication des messages d'alerte et de sensibilisation contre la corruption. Ainsi, les Usagers, les étudiants,

les Enseignants et tous les collaborateurs du MINETAT/MINESUP ont été sensibilisés à l'adoption des bonnes pratiques.

Axe stratégique EDUCATION

Les activités d'Education ont consisté en la tenue d'une mission ponctuelle à l'Université de Yaoundé II, visant au renforcement des capacités des personnels de l'IGS/MINESUP à la mise en œuvre des règles de Gestion Axées sur les Résultats en liaison avec la chaîne PPBS. Les responsables de l'UYII sont désormais mieux outillés et la mise en application des nouvelles capacités a été immédiate. De plus, la tenue permanente de réunions de coordination dans tous les Services du MINESUP permet un recadrage constant du personnel qui est informé sur les éventuelles sanctions prévues pour réprimer les actes de corruption.

Les membres de la Cellule, dans l'optique du renforcement de leurs capacités, ont participé aux commémorations de la JILCC et de la Journée Africaine de LCC, puis au séminaire de formation des personnels des administrations publiques et privées organisé par l'ANOR. Des textes régissant la LCC au Cameroun ont été vulgarisés à travers des missions dans les IPES et les Universités d'Etat.

Axe stratégique CONDITIONS

Les activités relatives à l'amélioration des conditions de travail des personnels du MINESUP ont été marquées par l'achat et la distribution de quelques consommables de bureau et des équipements. Ces actions ont engendré un bon climat de travail, la célérité dans le traitement des dossiers, le respect des règles éthiques et déontologiques ainsi qu'un accueil chaleureux des Usagers. Toutes ces actions ont été réalisées grâce aux provisions budgétaires de l'exercice en cours. Toutefois, il convient de relever que la totalité des besoins n'est pas encore couverte. Par ailleurs, l'IRR engagée a permis la distribution des diplômes de BTS en souffrance au MINESUP. En 60 jours, 25 000 diplômes ont été distribués.

Axe stratégique INCITATION

Afin de booster les performances de la CCLCPEES, des appuis au fonctionnement et autres gratifications leur ont été attribués. Des indemnités pour travaux spéciaux ont été effectivement payées aux membres de la Cellule. Cette action a redynamisé l'équipe.

d. Les activités du Ministère des Sports et de l'Education Physique (MINSEP)

Ce Département Ministériel a mené ses activités de lutte contre la corruption autour des axes suivants :

Axe stratégique PREVENTION

Pour prévenir les actes constitutifs de faits de corruption dans le déroulement du service aux Usagers et anticiper la réalisation des actes de corruption, les Agents ont été sensibilisés par le biais d'un séminaire de renforcement des capacités des responsables des Clubs d'Intégrité des Ecoles de formation sous la tutelle du MINSEP.

Les points focaux de LCC au sein des services déconcentrés du MINSEP, chargés d'aider à dénoncer la corruption ont été désignés. Le numéro de téléphone **650 21 12 40** et l'adresse email : cmlcc2022.minsep@gmail.com ont été à nouveau publiés. Des dépliants pour la sensibilisation des personnels ainsi que la fiche navette pour le traitement des dossiers ont été confectionnés et distribués dans tous les Services.

Axe stratégique EDUCATION

Les activités d'Education ont consisté à améliorer le suivi-évaluation des activités du MINSEP sur la lutte contre la corruption. Les Programmes d'Education à l'Intégrité dans les Ecoles de formation des Cadres d'Education Physique et Sportive ont ainsi été évalués, notamment les Centres Nationaux de Jeunesse et de Sport (CENAJES) de Bamenda, Bertoua, Dschang et Garoua ainsi que l'INJS de Yaoundé.

Les Membres de la CLCC ont en outre bénéficié d'un renforcement des capacités en participant aux activités organisées par la CONAC en marge de la commémoration de la JILCC et de la Journée Africaine de LCC.

Axe stratégique INCITATION

Pour encourager les efforts des Agents dans le traitement diligent des dossiers, une élection du meilleur Agent de chaque structure du MINSEP a été organisée et les meilleurs Agents élus ont été primés. Dans la même veine, les Agents méritants ont bénéficié de promotions, de nominations à des postes de responsabilité, avec pour résultat une motivation accrue au travail des responsables promus.

2. Les Ministères en charge de la formation professionnelle

On retrouve sous cette rubrique le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) et le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI).

a. Les activités du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP)

Les activités menées par le MINEFOP sont résumées selon les axes stratégiques ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

Les activités de Prévention se sont appesanties sur le suivi-évaluation des Clubs d'Intégrité précédemment mis en place au sein des structures publiques et privées de formation professionnelle. A cet effet, 22 des 52 structures visitées dans quatre Régions du pays ont des Clubs d'Intégrité fonctionnels.

Axe stratégique EDUCATION

Concernant cet axe stratégique, les capacités du Président de la CLCC du MINEFOP ont été renforcées dans le cadre de deux Ateliers organisés à Bertoua et à Bafoussam par la CONAC en marge des célébrations de la 8^e édition de la Journée Africaine de LCC et de la 18^e édition de la Journée Internationale de LCC à Bafoussam pour la formation des Présidents de CLCC.

Ces journées ont doté les participants des nouveaux outils dans la LCC, notamment en matière de Commande Publique au Cameroun, de protection des lanceurs d'alerte dans le dispositif de LCC et de leadership pour un changement de comportement dans la LCC.

Axe stratégique CONDITIONS

Dans l'optique d'améliorer les conditions de travail du personnel, des bureaux ont été aménagés et équipés en climatiseurs, réfrigérateurs, matériels informatique, toilettes, téléphones et wifi.

Axe stratégique INCITATION

Des responsables des Services Centraux et Déconcentrés du MINEFOP ont bénéficié de distinctions honorifiques suivantes:

- Ordre de la Valeur Camerounais, Grade d'Officier : Mme EBA Jeanine épouse NGO'O ;
- Ordre du Mérite Camerounais, Grade d'Officier : MM. ADAMOU et GUIGAI. DA I.

b. Les activités du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI)

Les activités de LCC implémentées par le MINRESI sont synthétisées ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

Dans l'optique d'identifier les opportunités de corruption que sont les insuffisances structurelles, organisationnelles, législatives, réglementaires, cadres de motivation des corrompus et des corrupteurs, la CLCC a organisé un atelier de réflexion sur la mise en œuvre des recommandations issues des travaux de l'atelier de formation des Présidents de Cellules à l'occasion de la 8^e édition de la JALCC le 11 juillet 2024 à Bertoua. Les réflexions menées ont porté sur :

- la mise en place d'un ou deux numéros de téléphone par la CLCC, et la création, à terme, de lignes vertes ;
- la création des sites Web par la CLCC pour le suivi de leurs actions et leur mise à jour régulière.
- la publication systématique des sanctions prises en matière de LCC.

Axe stratégique EDUCATION

Le MINRESI s'est fixé pour objectif au niveau de cet axe stratégique de mieux outiller à la fois son personnel, les Ordonnateurs Délégués, les Directeurs, Sous-Directeurs et assimilés, les Chefs de Services et assimilés, les Agents chargés de la Comptabilité-Matières, les Chefs de Bureaux et les Cadres d'Appui pour stimuler un changement de mentalités, d'habitudes et d'attitude dans le cadre de l'exercice de leurs différentes fonctions par le biais de plusieurs formations, notamment :

- l'Atelier de formation des Présidents de CLCC à l'occasion de la JALCC à Bertoua.
- les séminaires de formation des Ordonnateurs Délégués et des Agents chargés de la Comptabilité-Matières sur l'opérationnalisation des réformes de la Comptabilité-Matières sur les thèmes : « la dynamique institutionnelle, législative et réglementaire de la Comptabilité-Matières au Cameroun », « le régime des responsabilités des acteurs de la Comptabilité-Matières », « les inventaires en Comptabilité-Matières » et « la reddition des comptes » ;
- le séminaire de formation à l'attention des Directeurs, Sous-Directeurs, Chefs de Services, Chefs de bureaux et assimilés, ainsi que les Cadres d'appui, sur le thème « le suivi des biens durables : la responsabilité des détenteurs et utilisateurs du patrimoine de l'Etat ».

Axe stratégique CONDITIONS

Dans l'optique de limiter les risques d'exposition et de vulnérabilité du personnel à la corruption, la CLCC a procédé à l'affichage d'informations relatives au traitement des dossiers de carrières ainsi qu'au traitement et à la prise en charge des titres de créances. Ce Département Ministériel a en outre régulièrement déployé des Commissions paritaires d'avancement et a imposé la célérité dans le traitement des dossiers d'avancement du personnel. L'affichage desdites informations, de même que la célérité dans le traitement des dossiers

d'avancement, réduisent de façon significative la présence permanente du personnel dans les bureaux de la Sous-Direction des Personnels, des Soldes et des Pensions et à la Paierie Spécialisée du MINRESI.

Axe stratégique INCITATION

Dans l'optique de promouvoir l'exemplarité ainsi qu'une saine émulation entre les personnels, le MINRESI a, pour récompenser les personnels méritants, intègres, ponctuels et assidus :

- remis solennellement des Attestations d'Encouragement et de Félicitations à une quarantaine de récipiendaires issus des Services Centraux et Déconcentrés et à une quinzaine issus des Instituts de Recherche ;
- octroyé des primes au personnel ;
- a procédé à des nominations à de postes de responsabilités.

B. Les Ministères en charge du secteur social

Au registre de ce secteur se retrouvent : le Ministère de la Santé Publique (MINSANTE), le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF), le Ministère des Affaires Sociales (MINAS), le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC), le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) et le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS).

Cinq de ces Départements Ministériels ont transmis leurs rapports d'activités à la CONAC contre six en 2023.

1. Les activités du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE)

Les activités du MINSANTE sont résumées ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

Pour réduire les occasions de corruption dans le système de santé du Cameroun, le MINSANTE a procédé à la réorganisation de ses structures internes de LCC en menant des activités telles que :

- la signature de la Décision n°2911/D/MINSANTE/cab du 21 juin 2024 constatant la composition de la CMLCC ;
- la redynamisation des Cellules locales des Hôpitaux de 2^{ème} et 3^{ème} catégories ;
- l'installation de CLCC dans plusieurs districts de santé à travers le pays ;
- le financement des activités des CLCC par les Directeurs des structures sanitaires ;
- l'affichage des prix des actes dans les hôpitaux ;
- l'affichage des voies de recours lorsqu'on est victime d'actes de corruption ;

- la sensibilisation des malades chaque matin lors des rondes et pendant les consultations dans les hôpitaux.

La CLCC a en outre adopté des mesures de transparence avec l'installation des caméras de surveillance dans tout le bâtiment central du MINSANTE, l'installation des plaques signalétiques pour l'orientation des Usagers, le port du badge, des tenues de travail ainsi que l'affichage des prix des actes et des médicaments. Au final, les malades sont mieux informés de leurs droits et peuvent ainsi dénoncer les mauvaises pratiques.

Axe stratégique EDUCATION

Les activités d'Education ont consisté à renforcer les capacités des membres de la CLCC à travers leur participation à la formation sur les Mécanismes efficaces de protection des lanceurs d'alerte dans le dispositif de la LCC au Cameroun et dans la commande publique organisée par la CONAC. D'autre part, les membres de la CLCC ont participé à l'atelier de conception, de mise en place et de pilotage d'un Système de Management Anti-Corruption selon la norme internationale ISO 37001vs 2016, tenu du 28 octobre au 1^{er} novembre 2024 à Ebolowa et organisé par la CONAC et l'ANOR.

Axe stratégique CONDITIONS

Le MINSANTE a opté pour la dotation de ce secteur en moyens appropriés pour accompagner la LCC. Ont ainsi été élaborés et vulgarisés, la documentation et des outils suivants :

- un guide de procédures pour la constitution des dossiers de carrière, de formation et de solde destinés aux personnels pour leur meilleure orientation. Ce guide est disponible dans toutes les FOSA ;
- un groupe WhatsApp pour la CLCC ;
- un guide de procédures pour les dossiers d'évacuation sanitaire et de remboursement des frais médicaux des personnels de santé ;
- les procédures de paiement à la Paierie Spécialisée du MINSANTE.

En outre, les quotes-parts sont partagées équitablement selon le rendement des hôpitaux.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail, le MINSANTE a renouvelé du matériel de travail dans toutes les structures de santé, notamment des tricycles ambulances, des motos pour améliorer la couverture vaccinale dans les Régions et la mise en place d'un Système d'Aide Médicalisé d'Urgence (SAMU).

Axe stratégique INCITATION

Afin de valoriser les acteurs positifs du secteur de la santé au Cameroun, le MINSANTE a fait bénéficier à plusieurs personnels du niveau central des distinctions honorifiques aux grades de Commandeur, d'Officier et de Chevalier et de nombreux personnels ont été récompensés par des Lettres de félicitations et l'octroi de primes spéciales. De plus, des primes d'excellence sont régulièrement décernées dans certaines FOSA lors d'une Journée de l'Excellence célébrée dans certains hôpitaux. Le MINSANTE a en outre organisé en 2024 une cérémonie des « AWARDS » au cours de laquelle plus de 200 nominés pour 37 catégories, représentants divers métiers et échelons de la pyramide sanitaire, ont été sélectionnés.

2. Les activités du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF)

Les activités de LCC implémentées par le MINPROFF en 2024 sont synthétisées dans les axes stratégiques de Prévention, Education, Conditions et Incitation ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

Pour encourager la dénonciation des actes de corruption, vulgariser les outils de prévention de la corruption tout en renforçant la lutte contre la corruption dans le sous-secteur Femme/Famille, le MINPROFF a poursuivi la vulgarisation :

- du numéro WhatsApp (**655 40 50 25**) ainsi que l'adresse email de la CLCC (clccminproff@gmail.com) auprès de 630 personnels ;
- de 1 100 exemplaires en français et en anglais du dépliant intitulé : « **Comprendre le rôle de la CLCC/MINPROFF** » ;
- auprès du personnel de la cartographie des risques de corruption et du dépliant sur l'éthique et la déontologie administratives.

Le MINPROFF a en outre signé, le 04 mars 2024, une Convention de partenariat avec la CONAC dans le cadre de la LCC dans le sous- secteur Femme/Famille.

Axe stratégique EDUCATION

Le MINPROFF s'est fixé pour objectif au niveau de l'axe stratégique Education, de contribuer à l'amélioration de la gestion des ressources en organisant une session d'échanges avec les responsables sur le respect des textes en matière de gestion des ressources (matérielles, financières et humaines) et la bonne gouvernance. En plus, une session de formation des personnels sur l'éthique et la déontologie administrative s'est tenue lors de la Conférence annuelle des responsables des Services Centraux, Déconcentrés et des UTS, aux fins de

renforcer les capacités des responsables sur l'éthique et la déontologie administrative.

Le personnel du MINPROFF a en outre été formé sur « la protection de la fortune publique ». A cet effet, 03 Ateliers Régionaux sur la transparence et le respect des textes dans la gestion financière et la bonne gouvernance ont été organisés. Dans le même ordre d'idées, 03 autres Ateliers Régionaux sur « l'élaboration des outils de pilotage et de performance » ont été organisés pour contribuer à la recherche de la performance des Services. Le renforcement des capacités des membres de la CLCC a donné lieu à la participation successive de ses membres :

- à la commémoration de la 8^è édition de la Journée Africaine de LCC ;
- au séminaire de formation ayant pour thème « Concevoir, mettre en place et piloter un Système de Management Anti-corruption selon la norme internationale ISO 37001vs 2016 » ;
- à la marche de sensibilisation organisée à l'occasion de la commémoration de la 21^{ème} Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption.

Axe stratégique CONDITIONS

Dans l'optique d'améliorer le cadre et les conditions de travail du personnel, le MINPROFF a procédé à l'acquisition et à la distribution de 04 véhicules « berlines » dans les Services Centraux et de 35 motos tout terrains distribuées dans les Services Centraux et Déconcentrés. 25 micro-ordinateurs complets et 15 imprimantes laser ont été acquis et distribués dans les Régions du Centre, du Sud, de l'Adamaoua, du Littoral, de l'Extrême-Nord, du Sud-Ouest, de l'Ouest et de l'Est.

Le MINPROFF a aussi procédé à la réhabilitation de 17 Services Déconcentrés et UTS à travers les 10 Régions du pays notamment :

- 02 DRPROFF ;
- 14 CPFF ;
- 01 CTA.

En outre, 25 autres Services Déconcentrés et UTS ont également été équipés notamment :

- 04 DRPROFF ;
- 02 DDPROFF ;
- 08 CPFF ;
- 09 DAPROFF ;
- 01 UPT ;
- 01 CTA.

Des constructions de nouvelles structures et extensions ont été réalisées dans les Régions du Centre, de l'Extrême-Nord, de l'Adamaoua et du Littoral notamment :

- 02 CPFF ;
- 01 cuisine externe ;
- 01 mini adduction d'eau ;
- 02 blocs latrines.

Les CPFF de Bamenda 1 et de Ndop ont été sécurisés par la construction de clôtures.

Axe stratégique INCITATION

Dans l'optique de récompenser le travail bien fait, le MINPROFF a promu certains personnels à des postes de responsabilité, notamment :

- 10 Sous-Directeurs ;
- 15 Chefs de Services ;
- 02 Chefs de Bureau.

Des primes pour travaux spéciaux ont été octroyées à tous les personnels et 07 d'entre eux ont été décorés : 01 Commandeur, 01 Officier et 05 Chevaliers dans l'Ordre National du Mérite Camerounais. Les frais de mission du personnel ont été effectivement payés, de même que des aides et secours exceptionnels octroyés à 74 personnels éprouvés.

3. Les activités du Ministère des Affaires Sociales (MINAS)

Les activités de la CMLCC du MINAS ont essentiellement porté sur les axes stratégiques de l'Outil PrECIS ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

Dans l'optique de sensibiliser les partenaires et le personnel sur les inconvénients de la corruption dans le secteur des Affaires Sociales, la CLCC du MINAS a fait contrôler la gestion des dotations budgétaires, évaluer le niveau de mise en œuvre de la LCC et vérifier le niveau de connaissance des procédures et autres textes inhérents à la bonne gouvernance. Des messages anti-corruption ont ainsi été affichés dans les 10 Délégations Régionales du MINAS. Un grand nombre de structures ont été visitées et contrôlées, des séances de travail tenues, les personnels et partenaires sensibilisés sur la LCC.

Axe stratégique EDUCATION

Les actions d'Education ont consisté d'une part à rendre public le Guide d'orientations normatives et pratiques pour le fonctionnement, le suivi, l'évaluation et le contrôle des Institutions d'encadrement des personnes socialement vulnérables. Un atelier intersectoriel de vulgarisation du Guide a été organisé pour une trentaine de participants. D'autre part, une IRR sur la sécurisation des recettes non fiscales dans les Institutions Publiques et Unités Techniques Opérationnelles du MINAS a été menée, avec l'appui de la CONAC. Il en a résulté la formation de 10 responsables sur le respect scrupuleux des articles contenus dans l'arrêté N°033/PM du 05 mars 2003 fixant l'assiette et les modalités d'utilisation des recettes des Institutions Spécialisées du MINAS.

Par ailleurs, pour permettre aux malvoyants d'avoir accès aux messages anti-corruption affichés, la CLCC a fait produire et vulgariser environ 500 affiches traduites en braille. Les capacités de 25 responsables des Institutions Spécialisées et Chefs de Centres Sociaux ont été renforcées à travers une formation sur les procédures d'organisation des contrôles et d'audit dans les Services Déconcentrés, les UTO et les œuvres sociales privées.

Axe stratégique CONDITIONS

L'amélioration du cadre de travail a été l'objectif principal des activités de l'axe stratégique Conditions. Le MINAS a ainsi tour à tour équipé les différents Services Centraux et Déconcentrés en matériels informatique et mobilier de bureau, construit certaines Structures Déconcentrées, réhabilité et sécurisé certains Services Déconcentrés. Ainsi, 01 DDAS a été équipée, 03 structures pourvues en mobilier de bureau, 02 structures en matériel informatique et 03 CESO réhabilités.

Axe stratégique INCITATION

Pour inciter le personnel à plus d'efforts et à plus d'émulation, des primes ont été octroyées à environ 1800 personnels assidus des Services Centraux et Déconcentrés. 105 personnels ont été promus à des postes de responsabilité, notamment :

- 01 Directeur ;
- 09 DDAS ;
- 19 Chefs de Services Régionaux ;
- 03 Directeurs d'Institutions Spécialisées ;
- 03 Directeurs en Chef ;
- 49 Chefs de CESO ;
- 01 Chef de Cellule ;
- 01 Contrôleur National ;

- 07 Chargés d'Etudes Assistants ;
- 04 Chefs de Service ;
- 03 Contrôleurs Nationaux Adjointes ;
- 04 DRAS ;
- 02 Chefs de Brigade Régionaux.

4. Les activités du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC)

Les activités de lutte contre la corruption de ce Département Ministériel ont porté sur les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

Dans l'optique de prévenir les actes de corruption, la CLCC du MINJEC a procédé à la sensibilisation du personnel sur les méfaits de ce fléau lors des cérémonies de levée et de descente des couleurs qui se tiennent les lundis et vendredis dans tous les services centraux et déconcentrés.

Elle a également organisé des séances de réarmement moral, civique et entrepreneurial du personnel et des bénéficiaires des Projets et Programmes du MINJEC.

A travers ces deux activités, 3500 (trois mille cinq cents) personnels ont été sensibilisés.

Axe stratégique EDUCATION

S'agissant de l'Education, le MINJEC a mené les activités suivantes :

- la formation de 250 (deux cent cinquante) grands Formateurs au Programme National d'Education par le Réarmement Moral, Civique et Entrepreneurial (PRONEC-REAMORCE) ;
- l'admission de 97 (quatre-vingt-dix-sept) personnels à la Préparation Militaire Spécialisée qui vise à former des officiers de réserve avec un accent sur les valeurs républicaines qui intègrent la lutte contre la corruption.

Axe stratégique INCITATION

Les activités d'INCITATION ont consisté en :

- l'élection des meilleurs Agents et responsables du MINJEC ;
- la promotion de 185 (cent quatre vingt-cinq) personnels à des postes de responsabilité ;
- l'octroi de lettres de félicitations et de distinctions honorifiques ;
- l'instauration de gratifications lors de l'organisation de grands événements.

5. Les activités du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS)

Axe stratégique PREVENTION

En vue d'éliminer les opportunités de corruption au sein de ce département ministériel, les numéros des Lignes Vertes de différentes administrations ont été affichés dans toutes les Délégations Régionales et Départementales du MINTSS, l'objectif étant de faciliter les dénonciations des actes de corruption dans les services déconcentrés.

Le Manuel de Procédures Administratives et le Guide de l'Usager ont également été vulgarisés.

Axe stratégique EDUCATION

Les activités d'Education ont porté sur :

- l'organisation, le 16 mai 2024 à Yaoundé, d'un séminaire de renforcement des capacités des Membres de la Cellule de Lutte Contre la Corruption sur le thème « la procédure juridictionnelle des infractions constatées à l'issue des missions de contrôle » ;
- les descentes sur le terrain pour sensibiliser les personnels des services centraux et déconcentrés sur les effets néfastes de la corruption.

Axe stratégique CONDITIONS

En ce qui concerne cet axe stratégique, le MINTSS a :

- systématisé les départs en congé du personnel fonctionnaire et non fonctionnaire ;
- attribué des véhicules de service à certains responsables des services centraux et déconcentrés.

C. Les Ministères en charge du secteur culturel

Le secteur culturel recouvre le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) et le Ministère des Arts et de la Culture (MINAC). Ces deux Départements Ministériels ont fait parvenir leurs rapports d'activités à la CONAC.

1. Les activités du Ministère des Arts et de la Culture (MINAC)

Le bilan des activités du MINAC se présente selon les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

Pour éliminer les opportunités de corruption, le MINAC a installé des boîtes à suggestions dans les Services Centraux et Déconcentrés, organisé le suivi permanent des activités des Organismes de Gestion Collective par les trois structures du MINAC suivantes :

- l'Inspection Générale (IG) ;
- la Division des Affaires Juridiques (DAJ) ;
- la Commission de Contrôle des Organismes de Gestion Collective (OGC).

Deux circulaires encadrant les élections dans les OGC et le paiement des droits d'auteur et des droits voisins ont été signées. Il convient de relever que le suivi des activités des OGC vise à prévenir les actes de corruption et de détournement des revenus des artistes.

Axe stratégique EDUCATION

Dans l'optique d'obtenir le changement de mentalités, d'habitudes et d'attitudes, des activités de sensibilisation, d'information, de formation et de dialogue dans ce secteur diminuent les risques de corruption. Elles ont consisté à organiser :

- une communication permanente sur les activités du MINAC à travers les médias publics et privés, ainsi que les réseaux sociaux ;
- des audiences hebdomadaires accordées par le Ministre aux acteurs culturels chaque mercredi ;
- un séminaire de formation à l'intention de 10 personnels de la chaîne de la Solde sur l'utilisation de l'application AIGLES ;
- un séminaire sur « l'évolution des droits d'auteur au Cameroun », au profit des Artistes.

Axe stratégique CONDITIONS

Pour améliorer les conditions de travail de son personnel, des Maisons de la Culture ont été construites à Ntui, Yabassi et Nanga Eboko, et les Services Centraux ont été équipés en mobiliers de bureau, en matériels informatiques et en matériel roulant. Ainsi 34 chaises, 03 photocopieurs, 07 ordinateurs complets, 01 véhicule de fonction et 02 motos pour la distribution du courrier ont été acquis et affectés.

Axe stratégique INCITATION

Pour inciter le personnel à plus d'efforts et à plus d'émulation, des gratifications trimestrielles ont été accordées aux personnels Cadres sans responsabilités des Services Centraux, les droits d'auteurs ont été payés aux artistes, quelques-uns d'entre eux ont été décorés et des Cadres méritants ont été promus.

2. Les activités du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA)

Les activités de LCC implémentées par le MINPMEESA sont synthétisées ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

Dans l'optique d'apporter des idées nouvelles pour faire avancer la LCC, l'équipe de la CLCC a été renouvelée. Cinq nouveaux membres, dont trois provenant de la Société Civile ont été nommés avec pour feuille de route l'intensification de la LCC par le biais d'idées et d'énergies nouvelles, par un usage plus accru des boîtes à suggestions et par un affichage des messages de sensibilisation. Ces actions ont conduit à l'augmentation du nombre de dénonciations enregistrées auprès de la CLCC. La longévité au poste, qui peut constituer un facteur favorable à la corruption, a en outre été réduite avec le redéploiement de plusieurs cadres d'appui à certains postes.

Axe stratégique EDUCATION

Le MINPMEESSA s'est fixé pour objectif au niveau de l'axe stratégique Education, de susciter la peur d'être pris en flagrant délit de corruption. A cet effet, la CLCC a organisé tout au long de l'année 2024, lors des rassemblements de masse tels que les réunions de coordination et les missions, des causeries éducatives sur les méfaits de la corruption, ses dangers ainsi que ses conséquences individuelles et collectives. Par ailleurs, des messages sur le LCC ont été conçus, produits et affichés dans tous les lieux stratégiques du Ministère. Ces initiatives, faciles à mener et peu coûteuses ont prouvé leur efficacité au regard de l'amélioration constatée dans la manière de servir du personnel et par la satisfaction visible des Usagers. Une trentaine de membres du personnel a en outre bénéficié de renforcement de capacités sur la LCC en participant à des ateliers organisés à cet effet par la CONAC et l'ANOR.

Axe stratégique CONDITIONS

Dans l'optique d'améliorer le cadre, les conditions de travail et la couverture médicale de son personnel, le MINPMEESA a mené les actions suivantes :

- achat et distribution du matériel de bureau ;
- rénovation des toilettes et des bureaux ;
- achat de matériel roulant pour certains membres de la CLCC et certains personnels du Cabinet ;
- souscription d'une assurance médicale pour tout le personnel.

Axe stratégique INCITATION

Dans l'optique de promouvoir une saine émulation et récompenser les personnels méritants, intègres, ponctuels et assidus, le MINPMEESA a :

- distingué 18 personnels et attribué des médailles à 04 d'entre eux ;
- adressé plus d'une dizaine de Lettres de Félicitations ;
- fait payer les primes et indemnités dues (heures supplémentaires techniques).

*

*

*

Sur les trente-cinq (35) Département Ministériels et assimilés auxquels la CONAC a adressé des demandes de contributions pour le présent Rapport, trente-un (31) y ont répondu favorablement. Le Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT), le Ministère de la Communication (MINCOM), le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE), le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) et le Ministère des Transports (MINTRANSPORTS) n'ont pas donné suite à ces demandes. Il convient d'indiquer que dans le cadre de l'élaboration du Rapport 2023, le MINAT, le MINCOM et le MINEE n'avaient pas fait parvenir de contribution à la CONAC.

Section 3 : Les activités de prévention menées par les Etablissements Publics et les Sociétés Publiques et Parapubliques

Cette section rend compte des activités de Lutte Contre la Corruption menées au sein des Etablissements Publics ainsi que des Sociétés Publiques et Parapubliques.

Sous-section 1 : Les activités des Etablissements Publics

Il est présenté sous cette rubrique les activités des Etablissements Publics (EP) à caractère administratif (I), des Etablissements Publics à caractère scientifique et technique (II), des Etablissements Publics à caractère hospitalier (III), des Etablissements Publics à caractère économique et financier (IV) et des Etablissements Publics à caractère spécial (V).

I- Les Etablissements Publics à caractère administratif

Onze (11) Etablissements Publics à caractère administratif ont fait parvenir à la CONAC le Rapport de leurs activités de lutte contre la corruption pour le compte de l'année 2024.

A. Le Palais des Congrès de Yaoundé

Axe stratégique PREVENTION

Le Palais des Congrès a procédé à une sensibilisation « porte à porte » et de « bouche à oreilles » pour informer le personnel de la mise sur pied des structures de LCC en son sein et amener ces derniers à éviter de poser des actes de corruption. La majorité du personnel est informée de l'existence et du rôle de la CLCC. Ledit personnel est en outre édifié sur les mesures préventives de LCC malgré la subsistance de quelques poches de résistances.

Axe stratégique EDUCATION

Le personnel du Palais des Congrès est outillé par des échanges interpersonnels et des séances de causeries éducatives avec les membres de la CLCC pour identifier les différentes facettes de corruption, ses effets néfastes ainsi que les risques encourus par les personnes coupables d'actes de corruption.

Axe stratégique CONDITIONS

Du matériel de travail a été acquis pour l'amélioration du cadre de travail du personnel. Des séminaires de formation et des stages de recyclage ont en outre été organisés à l'attention du personnel toujours dans la même optique.

B. L'Autorité Portuaire Nationale (APN)

Les activités de lutte contre la corruption de l'APN se sont effectuées de la manière suivante :

Axe stratégique PREVENTION

Pour prévenir les actes de corruption, un code éthique a été élaboré mais demeure toujours en attente de validation par le Conseil d'Administration. Une mise à jour du Manuel de procédures administratives, financières et comptables de l'APN a été réalisée et sa vulgarisation est prévue pour l'année 2025. Enfin, des messages de LCC sont affichés et des boîtes à dénonciations installées au Siège et dans les Antennes de l'APN.

Axe stratégique EDUCATION

Le personnel de l'APN a été éduqué sur la notion de corruption, des infractions assimilées et sur la gratuité du service public par le biais de causeries éducatives avec les membres de la CLCC. L'œuvre de sensibilisation s'est poursuivie par l'affichage des messages de LCC. En outre, les capacités des membres de la CLCC ont été renforcées avec leur participation aux séminaires, ateliers et forum de formation organisés par la CONAC.

Axe stratégique CONDITIONS

Dans sa recherche d'amélioration des conditions et du cadre de travail de son personnel, l'APN a souscrit des abonnements aux Technologies de l'Information et de la Communication et procède à l'avancement de son personnel chaque année. Des missions de contrôle ont été réalisées pour veiller à la conformité aux lois, règlements et procédures. La CLCC a en outre reçu des moyens pour mettre en œuvre la politique de LCC de l'APN.

Axe stratégique INCITATION

Pour inciter le personnel à fournir plus d'efforts au travail, des primes ont été octroyées à une dizaine d'Agents ayant effectué des travaux spéciaux.

C. La Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA)

Les actions de LCC effectuées par la CCAA ont porté sur les quatre axes stratégiques à savoir :

Axe stratégique PREVENTION

Pour éliminer les opportunités de corruption à la CCAA, le personnel a été sensibilisé sur les thèmes de la LCC, l'éthique et la déontologie, ainsi que sur les exigences du Système de Management Anti-Corruption (SMAC) et les notions d'Intégrité.

Axe stratégique EDUCATION

Les membres de la CLCC du CCAA ont participé aux séminaires organisés par la CONAC à Bertoua et à Bafoussam aux fins d'acquérir de nouveaux outils de LCC.

Le Système de Management Anti-Corruption (SMAC) ISO 37001v2016 a aussi été implémenté avec la participation de l'équipe « projet SMAC » à la formation organisée à cet effet. Les membres de la CLCC et certains Agents des différents services de la CCAA ont ainsi obtenus des Attestations de formation « ISO 37001 Lead Audition ». Le CCAA a aussi procédé à la sensibilisation du personnel de toutes ses plateformes (Bafoussam, Douala, Garoua, Ngaoundéré et

Maroua) ainsi que des Administrations partenaires sur l'intégrité, l'éthique, la déontologie et les exigences du SMAC.

Axe stratégique CONDITIONS

Pour rendre les personnels moins vulnérables à la corruption, le Siège et l'Aéroport International de Douala ont été pourvus en mobiliers et équipements informatiques. Par ailleurs, dans l'optique de développer les ressources humaines, une Ecole de Formation de la CCAA a été créée et est opérationnelle. Des enseignements sur les différents domaines de l'Aviation Civile y sont dispensés. Les alentours des plateformes aéroportuaires de Maroua et Bafoussam sont régulièrement entretenus.

Axe stratégique INCITATION

Pour inciter le personnel à plus d'efforts et à plus d'émulation, 124 personnels classés parmi les plus performants et les plus intègres ont reçu des Lettres de Satisfecit. Dans la même veine, tout le personnel ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 13/20 a bénéficié de la prime de performance payée au premier semestre de chaque année. Par ailleurs, le paiement du 13^e mois a été octroyé à tout le personnel de la CCAA à la fin de l'année 2024.

D. L'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME)

L'APME est une structure qui ne dispose pas encore d'une CLCC. Toutefois, le Département des Ressources Humaines et celui de l'Audit Interne sont chargés du suivi des dossiers de discipline. En plus, il existe un Comité de Discipline qui siège en cas de besoin et propose des sanctions selon le niveau de la faute commise. Leurs activités en 2024 se résument ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

Pour éliminer les opportunités de corruption au sein de cette Institution, outre l'existence d'un Service de contrôle Qualité, un Règlement Intérieur a été mis à la disposition de tous les Employés et le Comité de Discipline créé en 2017 est renouvelé chaque année.

Axe stratégique EDUCATION

Dans l'objectif de changer les mentalités, les habitudes et attitudes à l'APME, des communications sur les bonnes pratiques dans les Centres de Formalités de Création d'Entreprises ont été réalisées par la distribution de flyers incitant à la maîtrise des bonnes pratiques et de l'éthique professionnelle par les acteurs. De nouveaux textes et lois applicables dans les CFCE ont aussi été vulgarisés.

Axe stratégique CONDITIONS

La quête de l'amélioration des conditions de travail du personnel a abouti à une demande de rallonge de la subvention de fonctionnement pour pallier aux instabilités salariales observées de 2019 à 2023. Ainsi, depuis mars 2024, les salaires sont régulièrement payés et la masse salariale est stabilisée.

E. L'Agence d'Electrification Rurale (AER)

Les activités de LCC de l'AER se résument ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

Pour éliminer les opportunités de corruption au sein de cette Institution, des ateliers de sensibilisation ont été organisés pour présenter le Code Ethique de l'AER à tout le personnel du Siège et des Antennes ainsi qu'aux prestataires. Ils ont donc été sensibilisés sur les dangers encourus en cas de manœuvre de corruption.

Axe stratégique EDUCATION

A ce niveau, l'ensemble des acteurs intervenants dans la chaîne s'est approprié le Code éthique au cours d'un séminaire de renforcement des capacités de 02 jours à l'intention du personnel d'une part et des prestataires d'autre part.

Axe stratégique INCITATION

Un mécanisme permettant l'identification et la valorisation des Agents performants ainsi que la motivation du personnel et des prestataires exemplaires a été mis en place.

F. Le Fonds National de l'Emploi (FNE)

Les activités de la CLCC menées au FNE se présentent ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

Dans le but d'interdire et de prévenir tout comportement de corruption, la CLCC du FNE a élaboré une politique de LCC, mis à jour l'organigramme et une définition claire des rôles et responsabilités. L'équipe des Inspecteurs en charge du contrôle des activités a été renforcée et le contrôle interne amélioré à travers la révision du manuel des procédures du FNE et la bonne gestion de la Trésorerie à travers la programmation des paiements des prestataires. Le Code de conduite est respecté et toutes les informations portant sur les offres d'emploi sont diffusées au

public par l'utilisation des plateformes numériques. De plus, le temps de traitement des dossiers est sensiblement réduit à travers l'installation de l'application GRECO et la mise en place des fiches navettes.

Axe stratégique EDUCATION

La sensibilisation de tout le personnel sur la LCC s'est effectuée par le biais de la sensibilisation des membres de la Coordination sur les risques de corruption et la discipline au FNE. Les notes de service interpellant le personnel à la discipline et à la bonne utilisation du patrimoine du FNE ont été publiées. Le personnel est en outre formé sur la maîtrise de leurs différentes activités et une vingtaine de prestataires sont informés sur la planification de leur paiement. Les recommandations issues de l'évaluation du Code de conduite sont mises en œuvre et les relais de la comptabilité-matières en Agence sont formés et opérationnels.

Axe stratégique CONDITIONS

Afin de rendre tout le personnel du FNE moins vulnérable aux actes de corruption, les Marchés du FNE sont traités par Appel d'Offres et rendus publics. Une forte communication sur la gratuité des services du FNE envers les demandeurs d'emploi et les Chefs d'entreprises est effectuée et la mise en concurrence est obligatoire et systématique pour tout achat de biens ou services. L'apurement régulier des comptes d'emploi par le Contrôleur Financier Spécialisé est effectif pour s'assurer de la bonne utilisation des fonds reçus. Les délégations de pouvoir du DG aux Directeurs d'Agences et Comptables pour les opérations de trésorerie contribuent aussi à rendre les acteurs moins vulnérables à la corruption.

Axe stratégique INCITATION

Le FNE a développé les résistances à l'attrait que constitue la corruption en améliorant la performance des Agences et du personnel à travers la mise en place d'un système objectif basé sur l'atteinte des objectifs de l'Agence. D'autre part, des Lettres d'Encouragement et de Félicitations du personnel ayant présenté une performance exceptionnelle ont été élaborées et soumises au Directeur Général. Ce dernier a ainsi octroyé des primes de rendement et des gratifications sur la base d'une notation objective. Le personnel méritant a aussi été avancé à titre exceptionnel.

G. L'Institut National de la Statistique (INS)

Les activités menées par la CLCC de l'INS ont essentiellement porté sur la Prévention et l'Education et se présentent ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

Dans le but de prévenir les actes de corruption, la CLCC de l'INS a sensibilisé les personnels de terrain sur les pratiques anti-corruption. Il s'est essentiellement agi des personnels de collecte des projets CVTS et CAMPHIA qui ont été sensibilisés sur les effets de la corruption et son impact négatif sur des projets de ce type. Les boîtes à dénonciation ont en outre été régulièrement vérifiées et actualisées.

Axe stratégique EDUCATION

La sensibilisation de tout le personnel, des partenaires ainsi que des Usagers de l'INS sur les dangers de la corruption s'est effectuée par le biais de la production et de la distribution du magazine « INS TODAY MAG ». Par ailleurs, les capacités des Superviseurs ont été renforcées sur la gestion de la solde des Agents de collecte. Cette action a abouti à l'optimisation du délai de paiement des primes de transport desdits Agents.

H. L'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR)

Axe stratégique EDUCATION

Bien que la CLCC de l'ANAFOR ait été mise sur pied, elle n'a pas été opérationnelle. Toutefois, le Directeur Général de cette structure a conduit une mission de sensibilisation à la lutte contre la corruption dans les unités opérationnelles au mois d'avril.

I. L'Académie Nationale de Football (ANAFoot)

La CLCC de cette Institution a mené des activités de Prévention et d'Education.

Axe stratégique PREVENTION

Dans ce registre, une cartographie des risques de corruption dans le football a été élaborée.

Axe stratégique EDUCATION

Une mission de sensibilisation du personnel s'est déployée dans les Pôles Régionaux. Des guides de bonnes pratiques ont été distribués à cette occasion.

J. L'Agence de Régulation des Télécommunications (ART)

Les activités de lutte contre la corruption menées au sein de cette Institution relèvent de la Prévention et de l'Education.

Axe stratégique PREVENTION

Un Code d'Ethique et de Déontologie a été élaboré. En outre, un cadre formel de saisine de la CLCC et de sanction des cas de corruption a été mis en place.

Axe stratégique EDUCATION

La CLCC a procédé à la diffusion de messages pour sensibiliser le personnel sur la nécessité de lutter contre la corruption.

K. L'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR)

Les actions de LCC de l'ANOR ont porté sur les quatre axes suivants :

Axe stratégique PREVENTION

Les activités de Prévention menées par la CLCC de l'ANOR ont porté sur la mise à jour de la cartographie des risques et du plan de mitigation élaborés en 2023.

Axe stratégique EDUCATION

Les activités d'Education ont quant à elles été réalisées à travers des ateliers de formation du personnel et des membres de la CLCC sur diverses thématiques, notamment la méthodologie d'investigations sur les fraudes, les mécanismes pratiques de mise en œuvre des IRR, la détection des indices et mécanismes de fraude dans le domaine des Marchés Publics.

Axe stratégique CONDITIONS

Faisant suite aux recommandations de la CLCC concernant le cadre de travail du personnel qui ne s'accommodait pas toujours aux exigences requises en la matière pour un rendement optimal, le Top management a bien voulu, au courant du 2^e semestre 2024, améliorer ces conditions de travail par la création de nouveaux espaces de travail et bureaux, la dotation en matériel de bureau et en climatiseurs entre autres.

Axe stratégique INCITATION

Des plaidoyers aux fins de créer une saine émulation au sein du personnel à travers les récompenses, gratifications et autres avantages pour encourager des actes ou des comportements spécifiques ont été initiés par la CLCC auprès de la hiérarchie. En ont résulté des décisions de bonification d'échelon et de

reclassements exceptionnels à l'endroit des personnels méritants. Une réflexion est également en cours concernant l'instauration d'une prime de rendement annuelle.

II- Les Etablissements Publics à caractère scientifique et technique

Onze (11) Établissements publics relevant de ces deux catégories ont fait parvenir à la CONAC le rapport d'activités de leur Cellules de Lutte contre la Corruption. Il s'agit de neuf des onze universités d'Etat que compte le Cameroun, de l'IRAD (Institut de Recherche Agricole pour le Développement) et de l'ANTIC (Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication).

A. L'Université de Bertoua (UBe)

La CLCC de l'Université de Bertoua a mené de nombreuses activités ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

Les activités de prévention de la corruption ont consisté :

- au contrôle de la régularité des étudiants pour détecter les étudiants clandestins ;
- à l'optimisation de la gestion de l'Université par l'élaboration d'une Charte de Gestion permettant l'adoption des bonnes pratiques de gestion par les responsables et une utilisation efficiente des ressources ;
- au renforcement du patriotisme et du civisme de la communauté universitaire avec la participation massive de toutes les structures et tous les Services à la cérémonie de levée des couleurs tous les lundis ;
- à l'installation des caméras de surveillance pour favoriser le respect de l'éthique et de la déontologie au sein du campus ;
- à la campagne de sensibilisation de la communauté universitaire et des Usagers aux méfaits du faux et usage du faux dans les Universités d'Etat, par la pose de panneaux de sensibilisation en présence d'une équipe déployée par la CONAC.

Axe stratégique EDUCATION

Dans l'optique d'obtenir le changement de mentalités, d'habitudes et d'attitudes, un Club d'Ethique, mis sur pied à l'Université de Bertoua, organise des activités ludiques et éducatives promouvant l'éthique et l'intégrité au sein du campus. Des séances de travail sur l'éthique et la déontologie sont aussi organisées dans tous les Services Centraux à l'attention des responsables et des personnels de l'Université.

Axe stratégique CONDITIONS

Pour améliorer les conditions de travail du personnel et le rendre moins vulnérables à la corruption, les différentes structures ont reçu des dotations en matériel de bureau et les salaires sont toujours payés à temps. De plus, une Mutuelle du Personnel de l'Université de Bertoua a été créée aux fins de promouvoir la solidarité et l'entraide sociale.

Axe stratégique INCITATION

Afin d'inciter le personnel à plus d'efforts et à plus d'émulation et récompenser les membres de la communauté universitaire méritants, des « galas de mérite d'ardeur au travail » ont été décernés à de nombreux Etudiants, Enseignants et personnels administratifs lors de la cérémonie solennelle de rentrée académique.

B. L'Université de Yaoundé I (UYI)

Les activités de l'Université de Yaoundé I se résument dans les deux axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

L'Université de Yaoundé I, à travers son Antenne de LCC et de Promotion de l'Ethique dans l'Enseignement Supérieur, a mis sur pied une stratégie d'endiguement de la corruption au sein de son Institution par le biais de :

- la sensibilisation des Usagers aux dénonciations anonymes par la mise à disposition du numéro vert **1523** et l'installation de boîtes à suggestion et à dénonciation au sein de l'Université ;
- des sensibilisations menées par le Club d'intégrité et des Associations d'Etudiants des différentes Facultés, sur les plateformes digitales de l'UYI et par des communications orales, pour éviter l'extorsion des droits universitaires et les tricheries en tous genres pendant la période d'inscription ;
- la sensibilisation pour éviter les cas d'arnaques dans l'attribution des chambres à la Cité Universitaire.

Axe stratégique d'EDUCATION

Pour ce qui est de cet axe stratégique, la Cellule a organisé des séances de causeries éducatives autour des thématiques de la discipline et la lutte contre la corruption à l'Université de Yaoundé I, de même que des séminaires et activités pédagogiques consacrées à l'Ethique, spécialement à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé.

C. L'Université de Garoua (UGa)

Créée en 2023 au sein de l'Université de Garoua, la CLCC a connu au cours de l'année 2024 sa toute première phase opérationnelle et a organisé ses activités selon les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

Les activités de Prévention de la corruption se sont appesanties sur la diffusion au sein de tous les établissements de l'Université de Garoua, de messages de lutte contre la propagation des faux diplômes en collaboration avec la CONAC, afin de conscientiser les étudiants sur les méfaits de l'utilisation de ces faux diplômes.

Axe stratégique EDUCATION

Pour sensibiliser la communauté universitaire sur les méfaits de la corruption, les membres de la CLCC ont participé à la sensibilisation des populations estudiantines et autres à travers des animations multiformes dans le stand de la CONAC durant les Jeux Universitaires. De plus, à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale de LCC, plus de 200 responsables, Enseignants et personnel d'appui ainsi qu'un grand nombre d'étudiants ont été sensibilisés.

Les capacités des membres de la CLCC ont en outre été renforcées par le biais d'une formation sensée leur procurer des aptitudes pour obtenir et conserver les éléments de preuve d'actes de corruption.

Axe stratégique CONDITIONS

Dans l'optique d'améliorer les conditions de travail du personnel, le Recteur a effectué une tournée d'inspection et de vérification des installations des différentes structures pour avoir une idée précise des conditions de travail de ses collaborateurs, et ensuite budgétiser les besoins en équipements recensés dans tous les établissements.

Axe stratégique INCITATION

En vue d'inciter le personnel d'appui à fournir plus d'efforts au travail et les motiver à adopter des comportements responsables et éthiques, des élections des meilleurs Agents de toutes les structures de l'UGa ont été organisées à l'esplanade du campus de Djoumassi.

D. L'Université de Ngaoundéré (UN)

La CLCC de l'Université de Ngaoundéré a organisé ses activités selon les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

Les activités de Prévention ont consisté en la sensibilisation de la communauté universitaire sur l'existence de la Cellule et les moyens de la saisir pour les dénonciations, la LCC, la lutte contre la tricherie et la fraude au sein des établissements, les conséquences et les sanctions encourues en cas de commission d'actes de corruption. A cet effet, des dépliants présentant les missions de la Cellule ainsi que la liste des membres et leurs contacts téléphoniques ont été conçus et distribués, de même que des flyers et des banderoles de sensibilisation. Une campagne sur le faux et l'usage de faux ainsi que sur la fraude a en outre été organisée.

Axe stratégique EDUCATION

Pour sensibiliser la communauté universitaire sur la gouvernance universitaire et sur les méfaits de la corruption, les responsables des établissements et leurs collaborateurs ont été sensibilisés sur la nécessité de la mise en place de trois aspects de la gouvernance, notamment la gouvernance administrative, financière et infrastructurelle.

E. L'Université de Maroua (UMa)

Axe stratégique PREVENTION

Comme activités de Prévention menées, la CCLC a adopté et affiché le Code d'Ethique et de Déontologie de l'UMa au sein de toutes ses structures. Elle a en outre publié et distribué le manuel du budget de fonctionnement dans tous les établissements de l'Université et a assuré une large diffusion des informations liées aux ressources, opportunités et services offerts par l'Etat dans le secteur de l'Enseignement Supérieur à travers « UMa News » et « Radio Campus ». Elle a également affiché des messages anti-corruption dans les Services Centraux, les établissements et antennes de l'UMa.

Axe stratégique EDUCATION

La CLLC a éduqué les Usagers sur le circuit du malade et du médicament au Centre Médico-Social de l'UMa, a mené des campagnes de sensibilisation à l'intention de toute la communauté universitaire sur les IST et les dangers de l'automédication à travers des communiqués à « Radio Campus » et des affiches.

Les Clubs Ethiques de tous les établissements de l'UMa ont été revitalisés et des causeries éducatives sur la LCC diffusées.

Axe stratégique CONDITIONS

Les conditions de travail des Enseignants et des personnels administratifs de l'UMa ont été améliorées avec la distribution du matériel didactique aux Enseignants, la décongestion des postes de travail ainsi que le paiement du carburant aux différents responsables. D'autre part, les profils de carrière des Enseignants et personnels administratifs sont strictement respectés avec l'accélération du processus de prise en charge et le traitement des dossiers selon leur ordre d'arrivée.

Axe stratégique INCITATION

Au cours de l'année sous revue, une grille de primes de rendement destinées aux Agents intègres a été publiée et 05 Enseignants parmi les plus dévoués de l'UMa ont ainsi bénéficié d'appuis à la publication, à la recherche et à la formation des formateurs pour un montant total de **11 500 000 (onze millions cinq cent mille) FCFA**.

F. L'Université de Douala (UDo)

Axe stratégique PREVENTION

Les activités de Prévention menées à l'UDo se rapportent à la mise en place d'une stratégie devant servir à annihiler tout comportement en marge des valeurs éthiques, morales et déontologiques auxquelles cette structure pourrait être confrontée. Cette stratégie a consisté d'une part à l'instauration de la déclamation de l'Hymne National lors des grands moments de la vie universitaire à savoir les réunions de coordination, le Conseil d'Administration, le Conseil d'Université, la Commission Paritaire, le Conseil de Faculté et le Conseil d'Etablissement. D'autre part, le VRCIE a rappelé à tous à travers une correspondance l'importance de l'utilisation des boîtes à suggestion, des numéros de téléphone **682 63 69 45/ 659 11 77 17** et de l'adresse email antenne-udo.ethiq@univ-douala.com pour dénoncer les actes de corruption.

Par ailleurs, des contrôles du recouvrement des droits universitaires et des frais médicaux ont été effectués aux fins de s'assurer que tous les établissements de l'UDo pratiquent les mêmes taux de scolarité selon les types de formation et obéissent au même calendrier académique.

Axe stratégique EDUCATION

Les activités relevant de l'Education ont consisté en la vulgarisation des textes organisant la vie à l'Université à travers des séminaires d'explications de textes tenus dans les établissements facultaires, dans les Grandes Ecoles, ainsi

que dans les Services Centraux de l'UDo. Les responsables et les étudiants sont désormais édifiés sur les textes relatifs à la discipline, à l'organisation des études et aux missions de l'Université. Les responsables et les leaders des étudiants ont aussi été éduqués aux valeurs d'éthique par le biais d'un séminaire de formation sur le réarmement moral. Les Agents publics de l'UDo quant à eux ont bénéficié d'une formation portant sur les règles de la déontologie administrative et des conséquences pénales des actes de corruption pendant que la masse des étudiants des différents campus était sensibilisée sur les méfaits de la corruption et sur l'exigence d'un comportement éthique à travers la confection et la distribution de dépliants informatifs des méfaits de la corruption.

Axe stratégique CONDITIONS

L'amélioration des conditions de travail à l'UDo a été matérialisée par l'achèvement de la construction et l'équipement du Complexe de la Professionnalisation. Ainsi, tous les Services Administratifs Centraux sont désormais installés. Les salaires ont aussi été régulièrement payés et les gratifications équitablement distribuées aux personnels.

G. L'Université de Bamenda (UBa)

L'Université de Bamenda s'efforce de maintenir les standards les plus élevés de transparence, de responsabilité et d'intégrité dans son fonctionnement, en vue de promouvoir et instaurer une culture de tolérance zéro envers la corruption. Son Rapport, synthèse des actions et activités de LCC menées par l'Université en 2024, met en lumière les mesures pour prévenir, détecter et réprimer les pratiques de corruption en suivant le canevas Prévention, Education, Conditions et Incitation ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

La hiérarchie de l'Université a pris les mesures ci-après afin de prévenir la corruption au sein du Campus:

- organisation de programmes de formation et de sensibilisation à l'intention des personnels et des étudiants. A titre d'exemple, avant la cérémonie d'accueil des nouveaux étudiants le 02 novembre 2024, des séances de conseils et d'orientations ont été organisées dans les douze Facultés/Ecoles au cours desquelles les étudiants ont été sensibilisés sur les dangers de la corruption. Par ailleurs, le 13 novembre 2024, l'Université a organisé un séminaire à l'intention du personnel sur le thème : « *Building a Culture of Integrity in Academic Institutions : Addressing Corruption in University Governance* » ;
- réformes du système de passation des Marchés : l'Université poursuit sa réforme du système de passation des Marchés qui vise à promouvoir la

transparence et la responsabilité. A cet effet, tous les Marchés Publics ont été exécutés sous le contrôle de la Commission de réception, qui est par ailleurs chargée de signer les rapports de réception avant tout paiement ;

- évaluation des risques de corruption : l'Université procède régulièrement à des évaluations des risques de corruption afin de les identifier plus facilement et de mieux les atténuer.

Axe stratégique EDUCATION

Au niveau de cet axe stratégique, l'Université de Bamenda a poursuivi l'éducation de la communauté éducative à la LCC en 2024 à travers :

- la vulgarisation de sa politique anti-corruption : l'Université a organisé des ateliers et des séminaires de formation à l'intention de toutes les parties prenantes sur l'éthique, l'importance de l'intégrité et les ramifications légales de la corruption ;
- l'application d'un Code de conduite émanant des dispositions relatives à la corruption contenues dans le Règlement Intérieur de l'Université et dont un exemplaire a été distribué à tout le personnel ;
- la politique de dénonciation qui a permis la dénonciation des actes de corruption et la mise en route des investigations ;
- la CLCC, les Comités des douze Facultés/Ecoles et celle de l'Administration Centrale sont toutes fonctionnelles ;
- les Cellules d'Ethique et de conformité des Associations d'Etudiants. Ces cellules fournissent des conseils et orientations aux étudiants sur les questions relatives à l'éthique, la conformité et la corruption durant les Semaines culturelles organisées par les étudiants.

Axe stratégique CONDITIONS

L'Université a mené un certain nombre d'actions et d'activités visant à améliorer les conditions de travail du personnel et à promouvoir plus de transparence et de responsabilité, notamment :

- l'autorisation accordée à un nombre important de membres du personnel à suivre des formations parallèles ;
- l'organisation régulière de réunions avec le personnel d'appui en vue de recueillir leurs plaintes et suggestions ;
- l'autorisation accordée à l'organisation de la Congrégation le 27 novembre 2024 ; la Congrégation est un événement qui réunit les Enseignants d'Universités, le personnel administratif et d'appui dont la fonction est d'examiner les questions relatives au bien-être du personnel ;
- le paiement des arriérés de salaire du personnel d'appui ;
- la tenue de deux Conseils d'administration réunissant toutes les parties prenantes ;

- l'appui apporté aux syndicats des personnels ;
- l'organisation de deux sessions de la Commission d'Avancement et de Promotion du personnel d'appui ;
- la participation au Comité Consultatif des Institutions Universitaires (CCIU) qui est chargé de la promotion à des grades supérieurs du personnel enseignant.

Axe stratégique INCITATION

L'Université a pris un certain nombre de mesures visant à motiver davantage le personnel et les étudiants afin d'instaurer une culture de transparence, de responsabilité et d'intégrité. Plus précisément, l'Université a :

- procédé au paiement des arriérés de salaire de certains Enseignants ;
- pris l'engagement ferme d'introduire dans le budget 2025 les arriérés de salaire du personnel d'appui à la suite de la revalorisation salariale décidée par le Chef de l'Etat ;
- procédé au paiement des primes des Etudiants ayant pris part aux Jeux Universitaires 2024 à Garoua ;
- apporté un appui financier à certains personnels faisant face à des problèmes médicaux.

H. L'Université de Buéa (UB)

La CLCC de l'Université de Buéa a organisé ses activités selon les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

Les activités de Prévention ont consisté dans un premier temps à ramener l'ordre et la sérénité à la Ferme de la Faculté d'Agriculture et de Médecine Vétérinaire de l'Université de Buéa (FAVM) par la mise sur pied d'un Comité devant mener des investigations suite aux allégations faites par des Employés au sujet du vol des intrants et produits de la Ferme. Cette action a permis que la fourniture et l'usage des intrants soit désormais sous la responsabilité d'un Comité permanent. La sécurité a en outre été renforcée à la Ferme. Les personnes accusées de vol des intrants ont été traduites au Conseil de discipline et ont toutes été sanctionnées. La revalorisation des salaires des Employés de la Ferme a été envisagée et la sécurité renforcée. Les activités de Prévention se sont poursuivies par l'organisation d'une rencontre à l'effet d'élaborer la feuille de route 2023/2024, réunissant les responsables chargés de la LCC et les membres du Club d'Intégrité avec pour sujet de réflexion principal « *la prévention de la corruption en milieu universitaire* ». Les participants ont émis le vœu que de telles rencontres soient organisées régulièrement.

Axe stratégique EDUCATION

Pour sensibiliser la communauté universitaire sur la gouvernance universitaire et sur les méfaits de la corruption, un séminaire d'une journée a été organisé sur le thème « *The causes and consequences of corruption and impediments of good university governance* ». Les participants ont été éduqués sur les mesures à prendre lors de la constitution de leurs dossiers financiers. De plus, dans l'optique de former ladite communauté universitaire sur la transparence et la tenue confidentielle des dossiers, un autre séminaire, orienté cette fois sur la tenue des dossiers dans les différentes Ecoles et Facultés a été organisé à l'attention des personnels chargés de la tenue des dossiers et des Etudiants. Ces derniers ont été formés sur les aspects éthiques de leur travail. Cette formation a mis en exergue la nécessité d'introduire des systèmes numériques plus sécurisés et d'offrir des formations régulières sur une tenue plus éthique des dossiers.

Sur un tout autre plan, une réunion de sensibilisation des Comptables-matières de l'Université de Buéa a été organisée à l'effet de s'assurer que ces derniers respectent désormais la réglementation en la matière. Ils ont également été invités à associer les représentants des services du Vice-Chancellor à toutes les réceptions du matériel.

Axe stratégique CONDITIONS

Pour améliorer les conditions de vie, d'hygiène et de salubrité des Etudiants, le staff du Centre Médico-Social et les représentants des Etudiants ont été intégrés dans l'Equipe chargée de contrôle du restaurant universitaire. La nécessité d'acheter un groupe électrogène pour résoudre le problème des multiples pannes d'électricité a été évoquée.

De plus, pour améliorer les conditions de travail du personnel, un Comité a été mis en place le 12 juin 2024 (Note de Service N°/2024/0135/UB/VC/DVC/ICE/ACU) à l'effet de dresser un inventaire du mobilier dans les Services du Campus et de proposer des solutions adéquates. Les Amphithéâtres 150 A et B ont été rénovés avec un éclairage moderne et des sièges confortables. De nouveaux bureaux ont été attribués au personnel à la faveur de la création de l'Ecole Normale Supérieure de Buéa. La réalisation de toutes ces actions a considérablement amélioré non seulement l'environnement de travail des Etudiants, mais aussi les conditions de travail du personnel. Par ailleurs, l'Administration de l'Université a veillé à ce que les personnels jouissent tous de leurs congés annuels payés en établissant un calendrier de congés annuels permettant d'assurer la continuité du service.

Axe stratégique INCITATION

Pour lutter contre la corruption par une amélioration de la performance du personnel, l'Université a mis sur pied un mécanisme d'évaluation basé sur la performance et l'intégrité. Le personnel est évalué selon les critères de ponctualité, d'assiduité et de présence effective par des notes allant de 0 à 20/20. Les retards, l'absentéisme et les abandons de poste ont par conséquent considérablement diminué, améliorant ainsi les performances du personnel. De ce fait, les personnels ayant reçu de bonnes notes ont bénéficié d'un avancement d'échelon. Et aussi, dans le but d'encourager les personnels chargés de la surveillance lors des examens, des primes ont été payées à ceux qui ont pris part aux surveillances durant les examens semestriels ainsi qu'à la session de rattrapage des Examens des Premier et Second Semestres.

Et pour récompenser leur abnégation au travail ainsi que leur probité, en créant une saine émulation au sein du personnel, des médailles ont été attribuées à 75 personnels non Enseignants des divers Services, Facultés et Ecoles après une sélection basée sur des critères objectifs. Il s'agit notamment de : Abah Aleh Martin, Abel Lyombe Muako, Achua Tanga David, Aja Tandu Gregory, Amin Chap Simon, Asobo Joy Fri Monikang, Ayissi Elizabeth Bessem, Ayuk Mbeng Michael, Efande Martin Mwanje, Ekeke Mathias Lyonga, Enow Charles Esaw, Esther Namondo Menyoli, Evelle Joseph Nganje, Fai Yemangong, Forbang Ade Zacharia, John Enow Agbor, Linonge nee Ekange Regina Efosi, Loke Frida, Mafany William Njie, Martin Mbua Ikoli, Mary Ngowo Linonge, Matute Daniel Ngomba, Maemo Magdaline Nguni, Mendeh Fossoh Georges, Mokake Joseph Teke, Mondo Haddison, Mosinge Emmanuel Ekovi, Musa Adamu Yaro, Namondo Elizabeth Monono Wotany, Naomi Ngomba Isaac, Ndeh Emmanuel Fuh, Ndengue Mathias Eselem, Ngamaleu Emilia Musi, Ngendo Francis Ako, Nsen Judith Meh, Phene Ngong Frida, Robert Nammeh EwaMbe, Susan Njuma Nduma, Tanka Christopher, Tepie Michael, Vevanje Liameate Mathias, Wotany George Nyama, Agor Oben Vivian Adah, Alang Buh Kevin.

I. L'Université d'Ebolowa (UEb)

La CLCC de l'Université de d'Ebolowa, dans le cadre de l'exécution de ses missions, a mené les activités suivantes présentées selon le canevas PRECIS défini par la CONAC ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

Les activités de Prévention ont consisté premièrement à programmer et planifier les activités annuelles de la CLCC. Ainsi, pour avoir la situation de l'état de la LCC par des pratiques de bonne gouvernance au sein de l'UEb, les activités de l'année 2024 ont été évaluées et celles de l'année 2025 planifiées. En plus, l'élimination des opportunités de corruption au sein cette Institution a été effectuée par le biais de la sensibilisation des responsables sur le phénomène récurrent des livraisons fictives. Cette sensibilisation s'est effectuée durant le lancement du budget et aussi lors de diverses réunions. Cette activité a eu pour résultat la quasi inexistence des livraisons fictives à l'UEb. De ce fait, les équipements et matériels acquis sont disponibles dans les bureaux.

Axe stratégique EDUCATION

La communauté universitaire a été sensibilisée sur les méfaits de la corruption en général. Tous les Services et Etablissements, y compris les Clubs et Associations des Etudiants ont été ciblés. De plus, des boîtes à suggestion ont été installées dans les Services Centraux et au sein de tous les Etablissements de l'UEb dans l'optique de rendre les dénonciations plus aisées et discrètes. Une campagne de sensibilisation des jeunes aux méfaits du faux et usage de faux (faux diplômes) a en outre été organisée en collaboration avec la CONAC, durant laquelle des panneaux y relatifs ont été implantés dans certains établissements, des flyers comportant des messages de LCC et de promotion de l'intégrité ont été distribués aux Enseignants, aux personnels administratifs ainsi qu'aux Etudiants.

Axe stratégique CONDITIONS

Pour réduire la vulnérabilité des membres de la communauté universitaire de l'UEb et améliorer leurs conditions économiques, sociales et de travail, une indemnité de sujétion a été instituée pour les personnels d'appui nommés aux postes de responsabilité au sein de ladite Université. Les diverses primes et autres gratifications sont systématiquement payées. L'Administration Centrale de l'UEb organise des visites des bureaux pour toucher du doigt les préoccupations liées aux conditions de travail du personnel. De ce fait, l'état général des besoins est maîtrisé et les conditions de travail progressivement améliorées.

Axe stratégique INCITATION

Dans le but d'améliorer les performances du personnel non Enseignant de l'UEb, une évaluation de leur performance et de leur intégrité a été réalisée afin de

primer le personnel compétent, intègre, ponctuel et assidu. Les bonnes notes obtenues au terme de cette évaluation indiquent que la majorité du personnel de l'UEb a été très intègre et très motivé durant l'année sous revue. Ainsi, pour les récompenser et booster leur moral, les meilleurs Agents ont reçu des Lettres de Félicitations des Certificats d'Encouragement signés du Recteur.

J. L'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD)

Les activités de LCC menées à l'IRAD se résument ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

Pour éliminer les opportunités de corruption au sein de cette Institution, des caméras de surveillance ont été installées et des contrôles inopinés dans les Services ont été effectués. Ces actions ont permis la diminution de la vadrouille des personnels autour du bâtiment abritant la Direction Générale de l'IRAD. La présence de chaque personnel à son poste de travail est de plus en plus effective.

Axe stratégique EDUCATION

Dans l'objectif de changer les mentalités, les habitudes et attitudes à l'IRAD, des campagnes de sensibilisation ont été menées à l'attention du personnel sur les sanctions encourues après la commission d'actes de corruption. Ces activités ont abouti à des améliorations dans les traitements des dossiers, dans l'accueil des Usagers et même dans l'utilisation en bon père de famille des biens publics.

Axe stratégique CONDITIONS

La quête de l'amélioration des conditions de travail du personnel a conduit le Top management de l'IRAD à doter deux Directeurs en service à la Direction Générale et les deux Chefs des structures opérationnelles de Garoua et Maroua de cinq véhicules. Cette dotation a servi à faciliter la mobilité de ces responsables. De plus, dans l'optique d'intéresser les populations à la pratique de l'aquaculture, de nombreux responsables de fermes aquacoles ont gratuitement bénéficié de géniteurs améliorés de poissons (silures et tilapias) dans le cadre du « projet PDCVEP ». Dans la même mouvance, plusieurs producteurs d'anacardiens des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est ont continué d'être ravitaillés en noix de cajou et en itinéraires de culture pour accroître le nombre de personnes intéressées par la culture de l'anacarde qui s'avère très rentable.

Axe stratégique INCITATION

L'IRAD a récompensé les Agents ayant fait preuve d'une culture du sens de responsabilité et d'abnégation au travail en leur décernant 92 médailles en Argent, 51 en Vermeil et 03 en Or. 34 Agents ont aussi été promus à des postes de responsabilité tant au sein de la Direction Générale que dans les structures opérationnelles.

K. L'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC)

La CLCC de l'ANTIC a mené les activités de LCC suivantes :

Axe stratégique PREVENTION

Pour mettre sur pied une structure chargée de lutter efficacement contre la corruption en son sein, la CLCC de l'ANTIC a été réorganisée par une Décision signée du Directeur Général, suite au décès de l'ancien Coordonnateur et au départ à la retraite du précédent Président.

Axe stratégique EDUCATION

L'ANTIC a sensibilisé son personnel sur la LCC et les infractions assimilées par le biais de leur participation aux séminaires de formation tenus à l'intention des Présidents des CLCC organisé par la CONAC.

Axe stratégique CONDITIONS

Dans l'optique d'améliorer les conditions de travail de son personnel, l'ANTIC a acquis et distribué de nouveaux matériels et équipements de bureau.

Axe stratégique INCITATION

Dans l'optique de procéder à la motivation de son personnel, l'ANTIC s'est attelée à :

- payer des primes au personnel ;
- promouvoir certains Agents à des postes de responsabilité ;
- accorder des missions au personnel ;
- souscrire une police d'assurance santé pour le personnel ;
- payer régulièrement les salaires ;
- assurer la formation de ses Agents.

III- Les Établissements Publics à caractère hospitalier

Six hôpitaux publics ont transmis à la CONAC leurs rapports d'activités en matière de lutte contre la corruption. Il s'agit de :

- l'Hôpital Central de Yaoundé ;
- l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala ;
- l'Hôpital Laquintinie de Douala ;
- l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Yaoundé ;
- l'Hôpital Jamot de Yaoundé ;
- l'Hôpital Général de Douala.

A. L'Hôpital Central de Yaoundé (HCY)

La CLCC de l'HCY a mené des activités dans les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

Pour promouvoir la bonne gouvernance, la CLCC de HCY a continué à sensibiliser le personnel et les Usagers à éviter les pratiques de corruption à travers la pose d'affiches sur la LCC, l'installation des boîtes à suggestions dans tous les Services de l'Hôpital et la multiplication des caisses pour les paiements. Cette dernière action a permis la réduction du temps d'attente à la caisse, et par conséquent la diminution des opportunités de corruption.

Axe stratégique EDUCATION

Au niveau de cet axe stratégique, les capacités des responsables de l'HCY ont été renforcées par l'organisation d'un séminaire sur la LCC. Cette activité a abouti à une bonne appropriation par le personnel du concept de la corruption en milieu hospitalier.

Axe stratégique CONDITIONS

Durant l'année sous revue, l'HCY a continué à améliorer la satisfaction des patients en établissant un circuit du malade clair et en rendant dynamique les activités de la CLCC. L'accueil des patients est par conséquent meilleur, ce qui induit une augmentation du taux de fréquentation de l'Hôpital.

Axe stratégique INCITATION

Les meilleurs employés ont été désignés et honorés lors de la fête de l'Hôpital et des primes sont régulièrement octroyées à tous les meilleurs employés chaque mois.

B. L'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala (HGOPED)

Les activités de l'HGOPED portent sur les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

Pour éliminer les opportunités de corruption par des actions préventives, les boîtes à suggestions installées dans tous les coins de l'Hôpital sont dépouillées à la fin de chaque semestre. La majorité des plaintes contenues dans ces boîtes sont aux antipodes de la corruption. Ceci démontre à souhait que le personnel de cette formation sanitaire fait preuve d'une grande probité morale au quotidien. De plus, les panneaux de LCC installés au sein de l'HGOPED sensibilisent en permanence les personnels et Usagers aux méfaits occasionnés par les pratiques de corruption.

Axe stratégique EDUCATION

Au niveau de cet axe stratégique, l'instauration des journées RH, de même que la présence des panneaux de sensibilisation contre la corruption invitent à une méfiance généralisée au sein de l'Hôpital, à la peur des sanctions liées aux activités de corruption. Les capacités des membres de la CLCC ont en outre été renforcées par une formation portant sur les référentiels de LCC, l'éthique et la déontologie en milieu hospitalier ainsi que sur les changements de comportements.

Axe stratégique INCITATION

L'HGOPED a continué à pratiquer une répartition équitable des quotes-parts et autres primes aux employés méritants, dans l'optique de récompenser leur conscience professionnelle irréprochable et leur probité morale avérée.

C. L'Hôpital Laquintinie de Douala (HL)

Axe stratégique PREVENTION

Depuis plusieurs années, l'Hôpital Laquintinie de Douala s'est conformé aux exigences gouvernementales en mettant sur pieds une CLCC en son sein. Cette Cellule a dans sa stratégie, défini des points focaux ayant pour objectif principal de détecter, d'analyser et d'étudier les failles pouvant être des sources de corruption.

Ainsi, la lutte contre la vente parallèle des médicaments et consommables s'effectue au sein des Services hospitaliers, des Laboratoires et des Pharmacies de l'Hôpital par les fouilles inopinées des placards et autres armoires. Les médicaments trouvés sont mis à la disposition de la Pharmacie Centrale.

Par ailleurs, pour minimiser les risques de corruption à la Caisse, le système de remboursement des Usagers est observé à la loupe et des téléphones sont mis à la disposition des Caissiers pour effectuer des paiements par voie électronique en cas d'absence de petite monnaie. Les rançonnements au Laboratoire et aux points des explorations sont réduits par l'affectation de Contrôleurs aux niveaux des accès poreux.

Axe stratégique CONDITIONS

La CLCC de l'Hôpital s'appuie sur des outils tels que le Règlement Intérieur, le Conseil de Discipline, le renouvellement des membres de la CLCC sur des critères de moralité bien définis par l'équipe de Direction, la vulgarisation des différentes chartes(soignants, soignés) pour inciter les Usagers et le personnel à observer les bonnes pratiques en matière le LCC. L'existence d'une caisse en réseau pour les paiements en espèces, les paiements électroniques, les descentes inopinées dans les Services sont des mesures efficaces de LCC.

Axe stratégique INCITATION

Au regard de l'engagement et de l'engouement du personnel, le Top Management veille à ce que les quotes-parts et les primes du personnel soient régulièrement mises à disposition dans les délais. Par ailleurs, des prix spéciaux et des récompenses sont également octroyés aux personnels les plus méritants, tous corps de métiers confondus, afin de valoriser leur travail et ainsi promouvoir la quête de l'Excellence.

D. L'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Yaoundé (HGOPY)

Les activités menées par la CLCC de l'HGOPY sont présentées ci-après, conformément aux axes stratégiques issus du PrECIS ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

Dans l'optique de prévenir les actes de corruption, la CLCC a poursuivi l'information des Usagers sur la LCC par une quarantaine de séances de sensibilisation. Cette activité a permis le renforcement de la relation de confiance entre l'HGOPY et ses Usagers. Outre l'adresse email de la CLCC, un numéro WhatsApp, **683 02 38 82**, a été acquis aux fins de faciliter les dénonciations d'actes de corruption. Ces deux canaux de dénonciation ont été vulgarisés par le biais d'affiches conçues et apposées au sein de la formation sanitaire.

La promotion de la bonne gouvernance s'est aussi poursuivie par l'implémentation de l'Organigramme, la finalisation du Manuel de Procédures, la tenue régulière de réunions hebdomadaires de coordination et des réunions mensuelles des Services avec transmission des comptes rendus à la Direction Générale. L'examen des dénonciations a en outre permis de découvrir et de

remédier aux mauvaises pratiques en cours dans le Service du Laboratoire, à l'Unité de vaccination et à la Caisse.

Axe stratégique EDUCATION

Les membres de la CLCC ont été outillés à combattre la corruption à travers l'organisation d'une formation visant le renforcement de leurs capacités. La formation est revenue sur les missions des membres et a indiqué les mécanismes de mise en œuvre des procédures de LCC.

Par ailleurs, une formation continue sur le suivi-évaluation de la mise en œuvre des recommandations prescrites par la Direction Générale pour un arrimage aux textes en vigueur dans le domaine de la santé a été organisée, dans l'optique d'améliorer la prise en charge des patients.

Axe stratégique CONDITIONS

Dans la perspective d'améliorer la performance et garantir le bien-être de l'ensemble de son personnel afin qu'un meilleur service soit rendu aux Usagers, l'HGOPY a redynamisé l'équipe de contrôle pour la qualité des soins, la tenue des Services et Unités ainsi que d'autres prestations offertes par l'Hôpital. Les bonnes pratiques ont par conséquent été réaménagées et codifiées.

Axe stratégique INCITATION

Cet axe a été mis en œuvre à travers :

- le paiement des primes pour travaux spéciaux ;
- la désignation des meilleurs employés par Service ;
- l'octroi des Lettres de Félicitations ;
- l'achat et la distribution de médailles d'honneur du travail.

A cet effet, 21 Agents ont été désignés « Meilleurs employés », 02 « Meilleurs des Meilleurs », 01 « Meilleur Major ». 06 Lettres de Félicitations ainsi que 132 Médailles d'honneur du travail décernées par le MINTSS.

E. L'Hôpital Jamot de Yaoundé (HJY)

L'HJY a mené les activités de LCC suivantes :

Axe stratégique PREVENTION

Dans l'optique de poursuivre ses activités de Prévention des actes de corruption, les membres de la CLCC ont formulé un plaidoyer auprès de la Direction de l'Hôpital pour la mise à disposition des fonds nécessaires à leur fonctionnement. Des ressources ont donc été allouées à ladite Cellule pour lui permettre d'engager des actions de LCC au sein de cette formation sanitaire.

Axe stratégique EDUCATION

Pour éduquer le personnel sanitaire sur la nécessité de changer de comportement, des séances d'éducation à la LCC d'une dizaine de minutes sont tenues quotidiennement au sein de chaque Service de l'HJY. Le même discours est tenu aux Agents indélécats traduits au Conseil de Discipline. Les Délégués du personnel sensibilisent aussi le personnel contre les mauvaises pratiques en milieu hospitalier chaque fois que le besoin se fait sentir. Des descentes inopinées au sein des Services d'hospitalisation ont permis entre autres d'outiller les malades et le personnel soignant sur les modalités de régularisation des factures, afin de limiter les actes de corruption.

Les malades sont en outre éduqués sur le circuit des traitements et des médicaments à travers des causeries éducatives aux différentes portes d'entrée de l'HJY. Les prix des actes et des examens sont affichés devant les différentes caisses. Des spots audio relatifs à la LCC sont conçus et diffusés à toutes les portes d'entrée et les boîtes à suggestion ont été réfectionnées pour continuer à recevoir en toute sécurité les plaintes des Usagers et du personnel.

Axe stratégique CONDITIONS

En vue d'améliorer la performance du personnel, les départs en congés continuent d'être systématisés et une amélioration des quotes-parts est observée suite à un audit interne réalisé sur les recettes de l'HJY.

F. L'Hôpital Général de Douala (HGD)

Les activités de lutte contre la corruption de l'HGD en 2024 ont porté sur les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

Pour limiter les actes de corruption, l'HGD a procédé à l'extension du système de surveillance vidéo, à la création d'un groupe WhatsApp regroupant à la fois le personnel, certains responsables, les patients réguliers et autres Usagers, à l'élaboration d'un manuel du patient, à la nomination de nouveaux responsables et membres de la Cellule. Des procédures spécifiques ont été élaborées dans certains services afin d'éviter des chantages reposant sur des vides juridiques. Et enfin, pour réduire les risques de corruption et d'arbitraire au moment du recrutement, les procédures y relatives ont été standardisées.

Axe stratégique EDUCATION

Le public a été sensibilisé sur le circuit de prise en charge de certaines affections durant la « Journée Portes ouvertes ». Le personnel a reçu une formation de recyclage basée sur les valeurs éthiques, déontologiques et morales.

Axe stratégique CONDITIONS

L'HGD, pour assurer de meilleures conditions de travail au personnel et de meilleures conditions de séjour aux patients, a assuré le suivi et la maintenance régulière des installations tant dans les hospitalisations que dans les bureaux. Les espaces verts sont bien entretenus et l'environnement est par conséquent agréable et plaisant. Un réseau intranet a été installé pour faciliter les échanges internes et l'Hôpital s'est doté d'un matériel adéquat et sécurisé.

Axe stratégique INCITATION

Quinze (15) Agents ont été promus à des postes de responsabilité et 20 formations professionnelles ont été financées. Les Agents méritants ont reçu des primes, des Lettres de Félicitations et d'Encouragement certains ont été proposés pour les décorations. La prise en charge médicale est effective par le financement à 75% des soins médicaux du personnel et leurs ascendants, descendants et conjoints.

IV- Les Etablissements Publics à caractère économique et financier.

Seuls le FEICOM (Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Inter-communale), la FODECC (Le Fonds de Développement des Filières Cacao et Café) et la CAA (Caisse Autonome d'Amortissement) ont fait parvenir à la CONAC les rapports des activités qu'ils ont menées dans le cadre de la lutte contre la corruption.

A. Le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Inter-communale (FEICOM)

Les activités de cette Entreprise Publique ont porté sur les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

Afin de renforcer la culture institutionnelle et appeler au respect des valeurs républicaines, des cérémonies de levée des couleurs sont instituées autant à la Direction Générale que dans toutes les Agences Régionales et Antennes du FEICOM chaque lundi matin. Cette action a abouti à l'attachement progressif du personnel au respect des principes de la nation, de l'Etat et de ses symboles.

Les activités de prévention de la corruption se sont poursuivies au FEICOM par la mise à jour de la cartographie des risques élaborée précédemment, l'installation des caméras de surveillance pour sécuriser les sites et s'assurer du bon fonctionnement du service public. De plus, une politique de lutte contre le

blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a été élaborée et est disponible, de même qu'une politique de lutte contre la fraude. Une IRR a enfin été menée sur la réduction des délais de traitement des décomptes de 85 à 20 jours.

Axe stratégique EDUCATION

Dans l'optique de vulgariser les bonnes pratiques professionnelles et éthiques et d'empêcher le personnel ainsi que toutes les parties prenantes de commettre des actes de corruption, la sensibilisation du personnel s'est effectuée à travers la diffusion de supports de communication véhiculant des messages anti-corruption dans la totalité des Agences Régionales. Le personnel est donc outillé à identifier des actes de corruption et à connaître les conséquences de la corruption et les sanctions y afférentes prévues par les textes officiels. Les capacités en matière de LCC ont été renforcées chez certains membres de la CLCC à l'occasion de leur participation à un atelier de formation des responsables des CLCC lors de la commémoration de la JILCC.

Axe stratégique CONDITIONS

Pour améliorer la performance et garantir le bien-être de l'ensemble du personnel du FEICOM, cette Institution a systématisé les départs en congés annuels des personnels, a finalisé la souscription à une police d'assurances individuelle accidents au profit de l'ensemble du personnel et de leurs familles, a installé une Infirmerie fonctionnelle à la Direction Générale et les salaires continuent d'être régulièrement payés à la fin de chaque mois. La structure a aussi signé des contrats avec des entreprises spécialisées dans l'entretien des bâtiments pour s'occuper de la propreté des locaux, de la maintenance des extincteurs installés dans les bâtiments et de la sécurité des biens et des personnes. Du matériel de travail adéquat a été mis à la disposition du personnel à travers des bons de sortie provisoire.

Axe stratégique INCITATION

Pour valoriser et motiver les personnels méritants du FEICOM à plus de performance et de probité, des Lettres de Félicitations, des promotions, des primes ainsi que des médailles ont été décernées aux personnels les plus performants et les plus intègres. Le prix du « Meilleur personnel du FEICOM » a été décerné et les frais de mission sont désormais payés à hauteur de 80% pour les Auditeurs internes et 75% pour le reste du personnel avant leur déploiement sur le terrain. Le degré d'intégrité des personnels a été évalué de manière objective et transparente et des gratifications ont été accordées à hauteur de 50% du salaire net au profit du personnel ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15/20.

B. Le Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC)

La CLCC du FODECC, créée par décision N°135/2024/FODECC/ADM/AD du 30 avril 2024, a mené un certain nombre d'activités de promotion de la bonne gouvernance suivant les axes stratégiques ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

Les activités de Prévention menées par la CLCC du FODECC ont porté sur la sensibilisation des acteurs du Guichet Producteurs sur les risques de corruption inhérents à cet outil de financement. Il s'est agi à cet effet d'identifier les acteurs de la chaîne d'intervention du Guichet Producteurs, d'identifier les risques inhérents à chaque métier dudit Guichet puis de traiter et mitiger les risques de corruption par métier.

Axe stratégique EDUCATION

Dans l'objectif de construire des barrières mentales et morales contre la corruption, une campagne de communication murale contre la corruption en milieu professionnel a été organisée. Des affiches dénonçant la corruption sont apposées sur les murs du FODECC. Ladite campagne ciblait tout le personnel sous le leadership du service de Communication, tous les Usagers du FODECC ainsi que tous les prestataires de service partenaires.

A terme, le personnel a été édifié sur l'importance de l'éthique et des valeurs dans la marche vertueuse d'une entreprise. Les Usagers du FODECC quant à eux sont informés des principes régissant le service public, notamment sa gratuité tandis que les prestataires de service partenaires sont informés des risques inhérents à la corruption dans le cadre de leur implication dans l'accomplissement d'une mission de service public.

Un quiz sur la corruption en contexte de travail a par ailleurs été organisé le 1^{er} mai 2024 dans le but d'œuvrer au réarmement moral du personnel et faire reculer l'ignorance et l'omerta autour des actes de corruption. Cet exercice ludique visait à sensibiliser les acteurs sur le phénomène de la corruption en milieu professionnel, le jeu s'appuyant essentiellement sur les aspects sociologiques et législatifs liés à la corruption.

Axe stratégique CONDITIONS

Pour forger une culture d'entreprise articulée autour de la responsabilité individuelle et collective, des rencontres trimestrielles sont organisées entre les Agents et les Délégués du personnel. Ainsi, les personnels du FODECC part Agent une culture d'entreprise axée autour de la responsabilité individuelle et collective.

C. La Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)

En dépit de l'absence d'une CLCC, la CAA a mené des activités de lutte contre la corruption dans les axes stratégiques ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

Un audit général des activités de la CAA a été réalisé. Par ailleurs, un Manuel de Procédures et un Code d'Ethique ont été élaborés et mis à la disposition du personnel.

Axe stratégique EDUCATION

Le personnel a été sensibilisé sur la nécessité d'adopter un comportement citoyen visant à augmenter les ressources de l'Etat au cours d'une séance de travail avec des responsables de la Direction Générale des Impôts.

Axe stratégique CONDITIONS

L'environnement professionnel du personnel a été amélioré à travers la reconfiguration des bureaux et l'acquisition d'un nouveau matériel informatique.

Le personnel a par ailleurs bénéficié de visites médicales.

V- Les Établissements Publics à caractère spécial : la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (CSPH)

Les activités de la CLCC de la CSPH ont été menées de la manière suivante :

Axe stratégique PREVENTION

Des panneaux signalétiques permettant d'orienter les Usagers ont été installés, et les contacts limités aux seuls Services nécessitant leur présence effective. La dématérialisation des procédures ainsi que la digitalisation des systèmes sont en cours de finalisation. Toutes les opérations sont en outre enregistrées dans le « Grand Livre ».

Axe stratégique EDUCATION

Le personnel est en permanence sensibilisé sur la LCC, plusieurs réunions sont organisées en vue de la vulgarisation des valeurs éthiques de la CSPH. Les tableaux de LCC fournis par la CONAC sont affichés. Cette communication permanente permet de décourager la commission de toute forme d'actes de corruption.

Axe stratégique CONDITIONS

La systématisation des départs en congés est effective et le personnel est régulièrement redéployé pour éviter des niches de corruption. En sus, la transparence est de mise dans la passation des Marchés Publics des biens et services.

Axe stratégique INCITATION

Les avantages sociaux ont été accordés au personnel et des salaires convenables liés au poste de travail ont été payés et ce dans des délais raisonnables.

Sous-section 2 : Les activités des Sociétés Publiques et Parapubliques

Seize (16) Sociétés Publiques et Parapubliques ont transmis à la CONAC les rapports des activités qu'elles ont menées relativement à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

I. La Société Immobilière du Cameroun (SIC)

La matrice des activités menées par la CLCC de la SIC est présentée ci-après, conformément aux axes stratégiques issus du PrECIS ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

Dans l'optique de prévenir les actes de corruption, la CLCC a installé 07 boîtes à dénonciations dans les cités d'exploitation de la Direction Régionale de Yaoundé. Des plaques indicatives pour l'orientation des Usagers ont également été apposées sur les portes des bureaux, de même qu'un système de vidéosurveillance installé pour sécuriser les zones névralgiques que sont les guérites, les couloirs, l'entrée principale et la cour du parking.

Axe stratégique EDUCATION

Les membres de la CLCC et le personnel ont été formés à la LCC à travers l'organisation de conférences et de causeries éducatives lors des journées dédiées à la LCC. Par ailleurs, les capacités des membres de la CLCC ont été renforcées par une formation portant sur les actes de corruption, et les acquis des séminaires organisés par la CONAC ont été restitués par les participants aux autres membres et au personnel de toutes Délégations Régionales.

Des campagnes de sensibilisation sur l'utilisation des canaux de dénonciation des actes de corruption ont aussi été réalisées de même que la sensibilisation à la mise en pratique effective du Code Ethique.

Axe stratégique CONDITIONS

Pour améliorer la performance et garantir le bien-être de l'ensemble de son personnel, la SIC a renouvelé le matériel de travail de même que les commodités de fonctionnement (indemnités de cession et débours de déplacement), a assaini le cadre de travail en veillant à sa sécurisation. Le personnel continue de bénéficier de visites médicales systématiques, d'une assurance maladie délivrée par la Compagnie ZENITH ASSURANCE, de campagnes de vaccination et de dépistage du VIH/Tuberculose.

Axe stratégique INCITATION

Cet axe a été réalisé à travers la mise en place :

- d'un système de pilotage de l'évaluation des performances des Unités Opérationnelles qui a permis d'évaluer le personnel desdites Unités pour procéder au paiement régulier des salaires, du 13^e mois et des primes de performance ;
- d'un système objectif et transparent d'évaluation des performances et de l'intégrité des personnels ;
- d'un système de récompense des personnels les plus performants et intègres (Lettres de Félicitations, promotions, primes périodiques, médailles, etc.) ;
- d'un mécanisme de récompense des dénonciateurs des actes de corruption.

II. La Société Camerounaise de Dépôts Pétroliers (SCDP)

La CLCC de la SCDP s'est attelée à la mise en œuvre de son plan d'actions annuel, dans l'objectif de combattre la corruption sous toutes ses formes par des activités de Prévention, d'Education, de Conditions et d'Incitation ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

Afin de prévenir les actes de corruption dans ses dépôts et dans certains lieux stratégiques de la SCDP, un système de vidéosurveillance a été installé pour permettre un contrôle à distance des opérations et pour limiter les actions frauduleuses. Et aussi, pour avoir une meilleure appréciation des quantités lors de la réception et du dépotage des volumes de produits, les chargements s'effectuent par compteur dans les dépôts de Douala et Yaoundé. Cette pratique est en cours d'extension dans tous les autres dépôts. Enfin, la mise en place de scellés inviolables a permis la réduction de la manipulation frauduleuse consistant à siphonner les produits pétroliers hors des dépôts surtout avant les points de déchargement.

Axe stratégique EDUCATION

Dans l'optique de vulgariser les bonnes pratiques professionnelles et éthiques tout en édifiant le personnel de la SCDP et toutes les parties prenantes sur les risques de mauvaises pratiques autour de la manipulation des produits pétroliers, la sensibilisation du personnel s'est effectuée à travers le lancement de la Campagne « JE M'ENGAGE » au sein de tous les sites SCDP. Cette campagne a permis de sensibiliser le personnel à la probité et à l'intégrité, avec pour but principal d'éradiquer les comportements déviants dans l'environnement de travail. Les capacités en matière de LCC ont en outre été renforcées chez certains membres de la CLCC à l'occasion de leur participation à des ateliers de formation des responsables des CLCC organisés par la CONAC.

Axe stratégique CONDITIONS

Pour améliorer la performance et garantir le bien-être de l'ensemble de son personnel, cette Institution a amélioré le cadre et les conditions de travail de son personnel par la mise à disposition d'espaces confortables, de matériels et d'équipements de bureau appropriés. De plus, une police d'assurance individuelle a été souscrite pour le personnel et leurs familles et des mécanismes de respect de l'éthique au travail tels que le contrôle électronique physique de la ponctualité et de l'assiduité et l'émargement à l'entrée et à la sortie des personnels ont été instaurés.

Axe stratégique INCITATION

Pour valoriser et motiver les personnels méritants de la SCDP à plus de performance et de probité, des distinctions ont été accordées aux meilleurs employés de chaque structure. Des émoluments sous la forme de 13^e mois, gratifications, primes de résultats et primes de rendement leur ont été distribués et les salaires sont régulièrement payés.

III. Le Port Autonome de Kribi (PAK)

Axe stratégique PREVENTION

Tous les travailleurs du Port Autonome de Kribi ont été sensibilisés sur les méfaits de la corruption, les attitudes responsables à adopter, ainsi que sur les moyens de dénonciation, par le biais d'une campagne de sensibilisation organisée sur tous les sites du PAK. Des boîtes à dénonciations ont été installées. Le dispositif de LCC et la feuille de route pour la mise en œuvre d'un système de management anti-corruption conforme à la norme ISO 37001 ont été élaborés et mis en place, de même que la cartographie des risques administratifs, financiers et comptables.

Axe stratégique EDUCATION

A l'occasion de la célébration de la Journée Internationale de LCC, des campagnes de communication digitales et physiques sur la LCC ont été organisées. Tous les travailleurs ont été sensibilisés sur le dispositif national de LCC et sur l'adhésion du Top management et des travailleurs aux mesures d'éradication de ce fléau. Certains membres de la Cellule ont aussi participé au Forum Africain de LCC organisé à l'Hôtel Hilton de Yaoundé du 04 au 06 décembre 2024.

Axe stratégique CONDITIONS

Dans l'optique d'améliorer les conditions professionnelles et numériques des travailleurs, des moyens logistiques ont été octroyés à toutes les structures du Port Autonome de Kribi et les paiements des indemnités de responsabilité comptable aux responsables de la Solde, de la Trésorerie, de la Comptabilité et de la Facturation ont continué d'être payés. Ce qui a rendu moins vulnérables les salariés exerçant dans les structures sensibles.

Axe stratégique INCITATION

Des primes de résultats ont été payées aux Pilotes, aux Officiers du Port ainsi qu'au Personnel Naviguant.

IV. La Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux (MAETUR)

Axe stratégique PREVENTION

Les activités de Prévention menées par la CLCC de l'ANOR ont consisté au dépouillement des boîtes à dénonciations installées sur les différents sites, en la publication des informations concernant la CLCC dans le site de la MAETUR, et en la rédaction d'une Charte de confidentialité mise à la disposition des membres.

Axe stratégique EDUCATION

Les activités d'Education ont quant à elles été réalisées à travers l'organisation d'une campagne de sensibilisation du personnel sur l'existence et les actions de la CLCC et pour la vulgarisation des différents canaux de dénonciation.

V. L'Office National du Cacao et du Café (ONCC)

La CLCC de l'ONCC a été créée le 14 mai 2024 par la Décision N° 1673/ONCC/DG/DGA/DAAF/SDAA/DJC. Ladite Cellule s'est attelée à prévenir et combattre la corruption au sein de cette Institution en menant, durant l'année sous revue, des activités essentiellement portées sur l'axe stratégique Prévention présenté ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

La Cellule a proposé à la hiérarchie un projet de Code d'éthique, un programme d'activités pour l'exercice 2025 ainsi qu'un plan d'actions contenant un programme de sensibilisation sur les bonnes pratiques de LCC au sein de l'Institution.

VI. Electricity Development Corporation (EDC)

Les activités de LCC menées par EDC se déclinent essentiellement autour des trois axes stratégiques Education, Conditions et Incitation ainsi qu'il suit :

Axe stratégique EDUCATION

Dans l'optique de faire abandonner les comportements contraires à l'éthique et se réapproprier les valeurs d'intégrité tout en renforçant les capacités des membres de la CLCC par des coachings de la CONAC, des échanges portant sur le bien-fondé de l'assainissement du cadre de travail dans la LCC ont eu lieu avec le Comité Hygiène, Santé, Sécurité au Travail. Des membres de la CLCC ont participé à un séminaire de formation organisé par la CONAC en marge des activités de la JILCC. Ils ont non seulement été mieux édifiés sur l'importance de l'assainissement du cadre de travail dans la LCC, mais ils ont aussi été mieux outillés sur les méthodes efficaces de lutte contre ce fléau.

Axe stratégique CONDITIONS

Dans le but de motiver le personnel intègre se démarquant par la qualité de son travail et pour les rendre moins vulnérables face à la corruption, EDC a mené à bien les actions suivantes :

- Une flotte téléphonique a été mise en place et les téléphones ont été distribués à certains Employés ;
- la climatisation a été réfectionnée dans les bureaux ;
- certains mobiliers de bureau ont été remplacés tandis que les ordinateurs portables ont été attribués à certains personnels pour améliorer leurs conditions de travail.

Toutes ces actions ont été réalisées à la grande satisfaction du personnel.

Axe stratégique INCITATION

Pour inciter le personnel à plus d'efforts et à plus d'émulation en reconnaissant et en valorisant le mérite, des primes de rendement ont été distribuées à tous les Employés méritants.

VII. Aéroports du Cameroun (ADC)

Les activités de LCC aux ADC ont essentiellement porté sur la sensibilisation et la formation.

Axe stratégique PREVENTION

Pour prévenir les actes de corruption au niveau du « Service Passage » de l'Aéroport International de Yaoundé Nsimalen, une cartographie des risques de corruption dans ledit Service a été élaborée et est disponible.

Axe stratégique EDUCATION

Des Ateliers de sensibilisation du personnel aux actions de LCC ont été organisés pour outiller ledit personnel dans la LCC.

VIII. Le Port Autonome de Douala (PAD)

Axe stratégique PREVENTION

Pour prévenir la corruption, la CLCC du PAD a effectué des descentes inopinées dans ses structures au sein desquelles les Employés sont exposés aux risques de corruption. Ainsi, les Usagers, les partenaires et les personnels ont été sensibilisés.

Axe stratégique EDUCATION

Le PAD a mis à la disposition de la CLCC des outils permettant de réduire à leur plus simple expression les risques de corruption au sein de ses structures. Les membres de ladite Cellule ont bénéficié de renforcement des capacités grâce à deux formations sur la « corruption et méfaits assimilés » et sur le « Système de Management Anti-Corruption (SMAC) ». Un séminaire de 05 jours a en outre été organisé par le Cabinet ZEJY sur la LCC. Les membres de la CLCC du PAD ont été sollicités pour édifier les participants sur la politique et les moyens mis en place au PAD pour lutter contre la corruption. Aussi, le Cabinet accompagnateur dans le cadre de l'implémentation du SMAC a également sollicité les membres de la CLCC lors de ses descentes au sein des différentes structures à l'effet de présenter le chemin parcouru dans la LCC afin d'élaborer son plan d'action. Les compétences des membres de la CLCC ont par ailleurs été renforcées par leur participation à plusieurs ateliers de formation sur la LCC.

Axe stratégique CONDITIONS

Pour améliorer les conditions de travail des membres de la CLCC, les responsables du PAD ont été saisis en vue de la mise à disposition du matériel et d'un cadre de travail approprié. A cet effet, une adresse électronique a été créée afin de faciliter les interactions avec les parties intéressées et de disposer d'un outil de communication pour les dénonciations.

Axe stratégique INCITATION

Dans l'optique de mettre les membres de la CLCC du PAD à l'abri de toute tentation de corruption, des indemnités ont été payées à tous.

IX. Le Crédit Foncier du Cameroun (CFC)

Les activités de LCC menées par la CLCC du CFC sont résumées ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

Le CFC a opérationnalisé et optimisé le dispositif de gestion des alertes (numéro vert) du CFC. Pour cela, il a été procédé :

- à la désignation d'un Responsable en charge de la gestion des alertes et des points focaux en charge du traitement des alertes relevant de ses compétences ;
- à la désignation d'un Responsable du service chargé des réclamations ;
- à l'élaboration et à la soumission de la décision portant désignation du responsable chargé de la gestion des alertes et des points focaux en sus de la note de service portant organisation et fonctionnement du dispositif des alertes du CFC.

En outre, le Règlement Intérieur portant régime disciplinaire a été mis à jour pour sa prise en compte en cas de sanction des cas avérés.

Axe stratégique EDUCATION

Pour informer et sensibiliser les différentes cibles, le CFC a produit et diffusé des affiches et flyers au Siège et dans les Agences. Le numéro vert a été inséré sur tous les supports de communication du CFC. La procédure de gestion des alertes a en outre été élaborée et diffusée.

Axe stratégique INCITATION

Des primes spéciales ont été octroyées aux employés les plus performants et l'ensemble du personnel méritant s'est vu doté de primes trimestrielles de performance.

X. Le Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC)

Durant sa première année d'activités, la Cellule nouvellement créée a eu pour principales activités la sensibilisation, la formation et le renforcement des capacités du personnel du CNCC sur la notion de corruption et délits connexes. Ces activités sont présentées ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

Les activités relatives à la Prévention ont été réalisées par le biais de la mise à disposition pour les Usagers d'une adresse email devant servir de canal à toutes formes de dénonciations, à l'augmentation de la pose des boîtes à suggestion dans l'ensemble des démembrements du CNCC (Antennes, Centres de vie, Aéroports, etc.), dans le but de préserver l'anonymat des dénonciateurs et/ou victimes des actes de corruption, aux mises à jour trimestrielles de la cartographie des risques permettant d'identifier les services à haut risques et de définir les actions susceptibles de maîtriser chacun des risques retenus, à la rédaction d'une politique anti-corruption, de la charte anti-corruption et de la politique des cadeaux du CNCC et enfin à la réflexion en cours sur la rédaction d'un Code éthique qui fusionnera les différents textes de LCC sus évoqués.

Axe stratégique EDUCATION

Sur le plan éducatif, la Cellule a :

- sensibilisé le personnel sur la LCC au travers de campagnes de proximité et par voie électronique ;
- animé l'Atelier annuel intitulé « Zéro corruption au sein de CNCC » organisé durant « la semaine du travailleur » en mai 2024 ;
- administré un questionnaire au personnel pour évaluer son adhésion à la politique de LCC définie par la Direction Générale ;
- sensibilisé toutes les nouvelles recrues sur la LCC et les bonnes pratiques ;
- participé au séminaire de formation des Auditeurs Internes sur « l'apport de la norme ISO 37001 version 2016, dans la mise place d'un SMAC », organisé par la CONAC ;
- participé au séminaire de formation sur la réalisation d'une cartographie des risques par les membres d'une CLCC organisée par le cabinet INTEGRA.

XI. La Cameroon Development Corporation (CDC)

La CLCC de la CDC a été créée le 01 août 2024. Mais jusqu'à ce jour, les membres de la Cellule n'ont pas encore été installés.

Néanmoins, la Cellule a essentiellement mené des activités de Prévention de la manière suivante :

Axe stratégique PREVENTION

La sensibilisation sur la LCC s'est effectuée tout au long de l'année non seulement dans les plantations, mais aussi au sein des Unités et des Services de la CDC.

XII. La Cameroon Telecommunications (CAMTEL)

Les activités de LCC menées par CAMTEL se présentent ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

Pour prévenir la commission d'actes de corruption, la CAMTEL a procédé à l'identification et au recensement de tous les textes applicables à la LCC et a fait imprimer une centaine de recueils de ces textes qui ont ensuite été distribués dans toutes les Directions de l'Entreprise. Une cartographie des risques de corruption associée aux activités de chaque Direction a été en outre établie dans l'optique de la mise sur pieds future d'un système de surveillance desdits risques. Des boîtes à dénonciations, 45 sur les 70 prévues dans le plan d'actions ont été installées pour permettre de déposer des dénonciations en toute discrétion.

Axe stratégique EDUCATION

Dans l'optique d'éduquer l'ensemble de son personnel sur la LCC, la CAMTEL a mené les actions suivantes :

- Diffusion des messages de sensibilisation sur les valeurs de l'intégrité et sur le Code d'éthique de l'Entreprise ;
- Organisation de séances de sensibilisation à la LCC de tous les responsables et de leurs collaborateurs ;
- participation aux séminaires de formation des Présidents de CLCC organisés par la CONAC à Bertoua et à Bafoussam

Axe stratégique CONDITIONS

Au niveau de cet axe stratégique, le top management de la CAMTEL a, en 2024, pris en compte les doléances des structures sur l'allocation des ressources de fonctionnement sollicités par les différentes entités compétentes.

Axe stratégique INCITATION

Dans l'optique de s'assurer de l'effectivité des mesures d'incitation du personnel de la CAMTEL, lesdites mesures ont été identifiées et les différents responsables chargés de leur mise en œuvre saisis.

XIII. La Société Nationale de Transport de l'Electricité (SONATREL)

La CLCC de la SONATREL s'est déployée dans le registre de la Prévention et de l'Education.

Axe stratégique PREVENTION

Dans le registre de la Prévention, la CLCC de la SONATREL a procédé à la confection et à l'affichage de dépliants et de roll up véhiculant des slogans contre la corruption.

Par ailleurs, il a été mis en place un numéro vert et une adresse mail pour recueillir les dénonciations.

Axe stratégique EDUCATION

La CLCC a procédé à la sensibilisation du personnel affecté à la Direction Générale et dans les Délégations Régionales de la SONATREL.

XIV. La Société de Développement du Coton (SODECOTON)

Les activités lutte contre la corruption de SODECOTON sont synthétisées autour des axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

Dans le cadre de la prévention des pratiques de corruption, la SODECOTON s'est fixée pour objectif de :

- dissuader le personnel de la SODECOTON à commettre les actes de corruption ;
- éliminer ou réduire les opportunités de corruption au sein de cette Société.

Pour ce faire :

- des boîtes à suggestions ont été installées sur l'ensemble des sites de la SODECOTON ;
- des Missions de vérifications des contenus de ces boîtes à suggestions ont été effectuées ;
- une cartographie des risques de corruption a été élaborée et diffusée.

Axe stratégique EDUCATION

Au niveau de cet axe stratégique, la SODECOTON a organisé, du 12 au 15 mars 2024, un séminaire portant sur la vulgarisation de la cartographie des risques de corruption, l'introduction à la norme ISO 370001 et la mise en œuvre d'un Système de Management Anti-Corruption (SMAC).

Elle a également impliqué les différents responsables dans le processus d'identification des activités à risque de corruption.

Axe stratégique INCITATION

Au cours de l'année 2024, la SODECOTON a procédé :

- à la formation continue de son personnel ;
- au mentorat et Coaching ;
- au renforcement des capacités du personnel ;
- à des avancements exceptionnels d'échelons sur la base de la performance ;
- à la titularisation des meilleurs saisonniers.

XV. La Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER)

Les activités de lutte contre la corruption de la CAMWATER se résument autour des axes stratégiques ci-dessous :

Axe stratégique PREVENTION

Afin de prévenir les actes de corruption au sein de cette Société, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- la vulgarisation des modes de paiement électroniques ;
- la révision des contrats de partenariat avec les opérateurs de paiements électroniques ;
- l'organisation d'une campagne d'apurement des branchements en instance.

Axe stratégique EDUCATION

Sur le plan de l'éducation, la CAMWATER a organisé à l'intention de son personnel un séminaire de sensibilisation sur les dangers de la fraude, de la corruption et autres comportements déviants.

Axe stratégique CONDITION

Les activités de Condition à la CAMWATER ont consisté en :

- la mise à disposition du personnel du matériel et du mobilier de bureau ;
- la dotation des Agences commerciales d'un budget de fonctionnement ;
- la dotation des Unités de Distribution d'un budget de fonctionnement.

XVI. La Cameroon Hotel Corporation (CHC)

Bien que la CHC ne dispose pas encore d'une CLCC, ses responsables ont mené des activités de Prévention et d'Education.

Axe stratégique PREVENTION

Les Employés du Département Juridique et Conformité se sont assurés que tous les contrats avec les fournisseurs et les prestataires contiennent des clauses contre la corruption.

Axe stratégique EDUCATION

Tout au long de l'année, le personnel a été sensibilisé sur la nécessité de respecter les principes d'éthique dans les achats, la Commande Publique et les relations avec les pouvoirs publics et la clientèle. A cet effet, il a été invité à déclarer les cadeaux et les repas qui lui sont offerts dans le cadre de ses activités.

Section 4 : Les activités de prévention menées par les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)

Les CTD au Cameroun sont constituées de 10 (dix) Régions, 14 (quatorze) Communautés Urbaines et 360 (trois cent soixante) Communes. Dans le cadre du présent rapport, seules les Communautés Urbaines de Bafoussam, Edéa, Douala, Maroua et Garoua ainsi que la Commune d'Arrondissement de Yaoundé I ont transmis leurs rapports d'activités à la CONAC en 2024.

Sous-section 1 : La Communauté Urbaine de Bafoussam (CUB)

La CLCC de la Communauté Urbaine de Bafoussam a piloté avec succès les activités planifiées en janvier 2024 tel que présentées autour des axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

Dans l'optique de prévenir les opportunités de corruption, la CUB a poursuivi l'élaboration de la cartographie des risques de corruption à la Mairie commencée en 2023. Ce qui a permis d'identifier des Services et Postes à fort risques de corruption qui sont les suivants :

- Service Assiette Fiscale ;
- Services Techniques ;
- Service de Recouvrement ;
- Police Municipale ;
- Service de Passation des Marchés Publics ;
- Contrôle Financier ;
- Comptabilité Matières.

Les Services à forts risques de corruption ont ainsi été identifiés et classés par côte de risque sur la base du 1^{er} répertoire élaboré en 2023. Sept (07) boîtes à dénonciations ont en outre été installées et un Comité ad hoc pour le dépouillement périodique desdites boîtes a été mis en place. Ce Comité a exploité le contenu des boîtes et en a rendu compte au Maire de la ville pour action.

Axe stratégique EDUCATION

Des thèmes de formation devant servir au renforcement des capacités des membres de la CLCC et autres responsables ont été identifiés et formulés : il s'agit « des techniques de dénonciation des actes de corruption et mécanismes de protection des dénonciateurs » et des « Techniques d'investigations en matière de LCC ».

Sous-section 2 : La Communauté Urbaine d'Edéa (CUED)

Axe stratégique PREVENTION

Pour prévenir les actes de corruption, la Communauté Urbaine d'Edéa a procédé par une sensibilisation mensuelle du personnel et des Usagers aux méfaits de la corruption et par des audiences hebdomadaires accordées par le Maire aux Usagers pour recueillir leurs différentes plaintes. Ces actions ont abouti à une diminution des plaintes verbales inhérentes aux multiples rackets perpétrés par certains Agents de la Mairie. En outre, pour inciter le personnel de la Commune à se détacher de la corruption, un projet de Règlement Intérieur à la CUE, ainsi qu'un manuel de procédures ont été élaborés et sont en cours de validation. On s'achemine ainsi vers un assainissement progressif.

Axe stratégique EDUCATION

Pour éliminer les opportunités de corruption, les Agents de la CUE ont été invités à une prise de conscience positive collective au travers de causeries éducatives et d'affichages réguliers de messages anti-corruption au sein de la Mairie.

Axe stratégique CONDITIONS

Dans l'optique d'améliorer les conditions de travail des Agents de la Commune, un nouvel organigramme a été adopté, un nouvel Hôtel de ville est en cours de construction et le personnel a été redéployé. Les commodités de travail ont donc été améliorées.

Sous-section 3 : La Communauté Urbaine de Douala (CUD)

Les activités de la Communauté Urbaine de la ville de Douala se sont déployées de la manière suivante :

Axe stratégique PREVENTION

Pour éliminer les opportunités de corruption au sein de la CUD, les manifestations et les causes de la corruption dans tous les Services ont été identifiées et feront désormais l'objet d'un suivi. Les requêtes des Usagers ayant trait à la corruption sont reçues et traitées et les inquiétudes des Usagers issues des boîtes à dénonciation sont signalées et traitées. Des panneaux lumineux de sensibilisation ont été installés pour sensibiliser le personnel sur la gratuité du service public.

Axe stratégique EDUCATION

Pour renforcer leurs capacités, un diagnostic de la corruption selon la norme ISO 37001 a été réalisé. Les écarts et les manquements de la CUD à l'aune de ladite norme ainsi que les besoins de la CUD en vue de sa mise en conformité ont été identifiés. Trois actions prioritaires issues du plan d'actions font l'objet des perspectives de la CUD pour 2025.

Axe stratégique CONDITIONS

La CUD s'est attelée à réduire les délais de traitement des dossiers dans la chaîne financière par un accompagnement et un encadrement des acteurs de ladite chaîne dans la mise en œuvre de l'IRR dédiée à cet effet. Les standards de service ont été définis.

Sous-section 4 : La Communauté Urbaine de Maroua (CUM)

Les activités de la Communauté Urbaine de la ville de Maroua se sont déployées de la manière suivante :

Axe stratégique PREVENTION

Pour prévenir le détournement des recettes au sein de la CUM, le Service de contrôle a été redynamisé et les recettes sont désormais sécurisées.

Axe stratégique EDUCATION

Une réunion d'évaluation s'est tenue pour une autocritique liée à l'encadrement du personnel chargé du suivi des entrées et sorties du bétail. Cette activité a eu pour conséquence une hausse des recettes.

Axe stratégique CONDITIONS

Pour limiter la tentation de commission d'actes de corruption, le personnel chargé du recouvrement à la CUM est constamment permuté. De plus, les salaires des Agents sont régulièrement payés.

Axe stratégique INCITATION

Le paiement des salaires et indemnités du personnel est assuré et régulier.

Sous-section 5 : La Communauté Urbaine de Garoua (CUG)

Elles ont porté sur les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

Pour dissuader les actes de corruption dans les différents services de la CUG, les acteurs impliqués ont été sensibilisés sur les différentes formes de corruption et leurs conséquences à travers les plateformes digitales de la CUM et les radios communautaires.

Axe stratégique EDUCATION

Les capacités de l'ensemble du personnel de la CUG ont été renforcées sur l'éthique et la déontologie administrative, la nécessité de changer de comportement et d'adopter les valeurs d'intégrité et de respect du bien public. Les Agents Communaux ont été éduqués sur les dangers de la corruption à travers des affiches, des émissions de radio et des spots.

Axe stratégique CONDITIONS

Pour améliorer les conditions de travail des Agents Communaux, de nouveaux équipements ont été acquis et les départs en congé respectés. De plus, la promotion de l'aspect « genre » dans les services est effective et permet d'éviter toute forme de marginalisation. Une mutuelle des Agents de la CUG a été créée grâce à des appuis multiformes.

Axe stratégique INCITATION

Les Agents qui se sont démarqués par l'excellente qualité de leur travail ont reçu des gratifications et des primes, ainsi que d'autres émoluments servis de manière équitable.

Sous-section 6 : La Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1 (CAY1)

La CAY1 a conduit ses activités de LCC de la manière suivante :

Axe stratégique PREVENTION

Afin de limiter les contacts avec les Usagers, les fonctions statutaires de chaque personnel été rappelées lors des réunions hebdomadaires. Par ailleurs, une Commission a été créée au sein de la CLCC pour des interventions rapides.

Axe stratégique EDUCATION

Les actions d'Education se sont orientées vers l'identification des risques de corruption, de même que la sensibilisation du personnel sur l'importance de la bonne gouvernance par Service ou Cellule. A cet effet, des descentes et des séances de travail sur le raffermissement et la confirmation des risques de corruption spécifiques par Service et Cellule ont été effectuées. 186 personnels de 15 structures ont été sensibilisés et les risques de corruption identifiés de manière spécifique. Par ailleurs, les Usagers et 542 jeunes en stage de vacances à la CAY1 ont à leur tour été sensibilisés sur l'importance de la LCC à travers la distribution des Newsletters fournis par la CONAC.

Axe stratégique CONDITIONS

La CAY1 a veillé à la répartition du matériel de premier ordre en quantité et en qualité dans chaque Service et Cellule. Cette action a permis d'améliorer de 75% les conditions de travail. De plus, les départs en congé des Agents sont effectifs à 90% et la sécurité du cadre de travail renforcée par la Police Municipale.

Axe stratégique INCITATION

La promotion de la LCC et l'amélioration des performances du personnel ont été les fils conducteurs des activités d'Incitation à la CAY1. Ces dernières ont porté sur le suivi d'un mécanisme d'évaluation basé sur la performance et l'intégrité, visibles à travers l'assiduité, la ponctualité et l'intégrité. Ce suivi a contribué à l'amélioration de la performance et à une diminution considérable des absences et des retards. 26 personnels ont de ce fait été récompensés lors de la fête du Travail, à la grande satisfaction des Agents Communaux. La procédure de paiement des frais de mission avant le déploiement est restée de mise et la CAY1 a sollicité la mise en place d'un mécanisme de récompense à l'endroit des dénonciateurs. Ce mécanisme pourra être effectué dans la limite des moyens disponibles.

Chapitre 2

LES ACTIVITES DE PREVENTION MENEES PAR LA SOCIETE CIVILE ET LE SECTEUR PRIVE

La Société Civile (Section 1) et le Secteur Privé (Section 2) ont également pris une part active dans la lutte contre la corruption à travers des actions de Prévention et d'Education.

Section 1 : Les activités menées par les Organisations de la Société Civile

Les activités dont il est fait état dans cette section ont été menées par quatre associations partenaires membre de la Coalition Nationale de Lutte Contre la Corruption (CNLCC) mise sur pied par la CONAC.

Sous-Section 1 : les activités de l'Association Action Contre la Corruption (A2C)

En février 2024, le Coordonnateur d'A2C a sensibilisé le Directeur de l'Hôpital de District de Biyem Assi sur la nécessité de mettre en place des mécanismes de prévention des risques et opportunités de corruption. Une activité similaire a été menée à l'Hôpital de District de Mfou, en mars 2024, afin de vulgariser les outils de lutte contre la corruption.

Par ailleurs, l'Association a reçu six dénonciations qui ont été transmises aux administrations compétentes pour action, ces dénonciations portaient sur les cas suivants:

- escroquerie d'un Agent de la Commune de Yaoundé VI au marché de Biyem Assi, plainte transmise au Maire le 13 juin 2024 ;
- fraude à un concours, dénoncée par Mme N. R. de la République Centrafricaine, plainte déposée au Tribunal de Première Instance de Yaoundé Centre-Administratif, le 20 juin 2024 ;
- favoritisme et demandes de paiements indus par le personnel du Centre d'Etat Civil de la Commune de Yaoundé III, plainte transmise au Maire le 27 juin et le 17 septembre 2024 ;
- escroquerie par un Caissier de la Trésorerie Centrale de Yaoundé signalée au Trésorier Payeur Général le 1^{er} octobre 2024 ;
- escroquerie de M. A., Agent à la Sous-préfecture de Yaoundé IV, plainte transmise au Préfet le 25 octobre 2024 ; et
- trafic d'influence par M. N. M, plainte transmise à la Direction de la Surveillance du Territoire de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale le 11 décembre 2024.

L'A2C constate cependant que les réponses officielles aux plaintes transmises aux différentes administrations sont toujours attendues.

Sous-Section 2 : Les activités de l'Association Jeunesse Sans Corruption (JSC)

La plupart des activités de l'Association visaient à sensibiliser aux dangers de la corruption et à renforcer le Pilier Autorités Religieuses du Système d'Intégrité. C'est dans cette optique que l'Association a :

- formé ses membres basés dans la Région de l'Ouest sur les effets néfastes de la corruption à l'occasion d'un séminaire organisé du 19 au 21 février 2024 à Foumban;
- élaboré un Code d'éthique et de déontologie pour les Pasteurs de l'Eglise Universelle de Dieu au cours d'un atelier tenu du 23 au 24 février 2024 à Yaoundé, Code qui a par la suite été adopté le 09 avril 2024;
- formé des Pasteurs sur la contribution de l'Eglise dans la lutte contre la corruption au cours d'un séminaire tenu du 12 au 24 août 2024 à Libreville au Gabon;
- participé à une émission radiophonique à la FM 99.6 Radio Bonne Nouvelle sur le thème « Parlons de la corruption » le 28 novembre 2024;
- expliqué la nécessité pour les Pasteurs d'adopter l'éthique au cours d'un séminaire qui a rassemblé des Pasteurs et des responsables d'associations ecclésiastiques en novembre 2024.

En matière de répression, Jeunesse Sans Corruption a transmis six plaintes à la CONAC pour traitement. Ces dénonciations portaient sur :

- des actes de corruption commis par des Agents de la Douane à Douala le 03 janvier 2024 ;
- des actes d'extorsion commis par M. O.N. C. à la Délégation d'Arrondissement du Commerce de Magba, le 07 février 2024 ;
- abus de pouvoir par un Agent de la Brigade de Gendarmerie du Port Autonome de Douala, le 12 mars 2024 ;
- fabrication de faux documents fiscaux par des Douaniers, le 12 mars 2024 ;
- extorsion de fonds pour un recrutement par l'Adjoint au Maire de la Commune de Magba, M. D. M., en juin 2024 ;
- confiscation illégale des armes à feu d'un Civil par le Commandant de Brigade de Foumban, le 04 novembre 2024.

Sous-Section 3 : L'Association Droit de l'Enfant : un Livre pour Chaque Enfant (DELICE)

L'Association a organisé une campagne de sensibilisation en décembre 2024, à son siège à Ekoumdoum, Yaoundé, à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption. A cet effet, 35 membres du Réseau Camerounais d'Education pour Tous (CEFAN), qui regroupe des ONG impliquées

dans la promotion d'une éducation de qualité au Cameroun, ont reçu du matériel de sensibilisation et ont été sensibilisés sur le travail effectué par la CONAC en matière de lutte contre la corruption.

Sous-Section 4 : L'Association Emergence Sans Corruption (ASSESCO)

L'Association, qui a pour devise: Intégrité, Justice et Emergence, a lancé ses activités en mars 2023, après sa légalisation. Tout au long de l'année 2024, l'ASSESCO a produit et diffusé des visuels comportant des messages sur la lutte contre la corruption sur les médias sociaux. En outre, deux campagnes spécifiques ont été organisées. Durant la première, le 20 mai 2024, 500 autocollants portant des messages de sensibilisation ont été collés sur des téléphones dans la ville de Douala. De même, lors d'un camp de jeunes organisé en juillet 2024 à Kribi, l'ASSESCO a sensibilisé une soixantaine de jeunes sur les manifestations et les conséquences de la corruption.

Section 2 : Les activités de prévention menées par le Secteur Privé

Dans ce secteur, seul le Groupement des Entreprises du Cameroun (GECAM) a transmis à CONAC une contribution.

Afin de prévenir les actes de corruption, le GECAM s'est doté des instruments suivants :

1. Un Code d'éthique pour les Entreprises membres du Groupement qui s'articule autour des principes tels que la bonne gouvernance publique et privée, le respect des engagements, des lois, des règlements et des Conventions nationales et internationales, la préservation de l'environnement et la promotion du développement durable.
2. Un Comité de Surveillance, garant du respect de la Charte de Fonctionnement et de Bonne Gouvernance du Groupement. Il fait office de gardien du respect des Statuts du Groupement et des principes fondamentaux qui sous-tendent la gouvernance et le fonctionnement du GECAM.
3. Un Code de Bonne Gouvernance des Entreprises, axé autour de quatre piliers, qui a pour rôle de promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.
4. Une Charte de Partenariat PME/PMI à travers laquelle ces dernières s'engagent à respecter notamment les remboursements, les obligations légales, les normes comptables, les obligations de transparence et de bonne gouvernance, ainsi que les normes de qualité et de sécurité.

5. Un Service spécialisé sur les questions de gouvernance et de responsabilité sociale des Entreprises. Ce service a pour principales missions :

- la promotion du Code de Bonne Gouvernance ;
- la promotion d'une culture de bonne gouvernance d'Entreprises et d'éthique ;
- la participation à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption dans les entreprises ;
- la sensibilisation et la formation des dirigeants et des cadres des Entreprises membres en matière de bonne gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociale des entreprises ;
- l'élaboration des outils d'évaluation de la mise en œuvre effective des bonnes pratiques de la responsabilité sociale des Entreprises, de la gouvernance et de l'Ethique.

Deuxième partie

LA SANCTION DES PRATIQUES DE CORRUPTION

Cette partie rend compte des décisions prises pour réprimer les actes de corruption et les comportements contraires à l'éthique dans les Administrations Publiques (Chapitre I) et les Juridictions compétentes (Chapitre II).

Chapitre 1

LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Il est fait état dans ce chapitre des décisions relatives aux sanctions prises par les Institutions de Régulation (Section 1), par les Départements Ministériels (Section 2), les Entreprises et les Etablissements Publics (Section 3) ainsi que les Collectivités Territoriales Décentralisées (Section 4).

Section 1 : Les sanctions prononcées par les Institutions de Régulation : le Conseil National de la Communication (CNC)

Le CNC a rendu dix-neuf (19) décisions dont quinze (15) portent sanction d'organes de presse, de Directeurs de Publication et de Journalistes, pour manquements aux exigences éthiques et professionnelles. Les irrégularités ainsi réprimées sont, pour l'essentiel, alimentées par des actes de corruption, d'où leur publication dans le présent Rapport.

Tableau 10 : Sanctions prononcées par le CNC

N°	Références de la décision	Date	Organe de presse/ Personne mise en cause	Motif	Sanction
1	000168/CNC/PC/SG/CJ	23/02/2024	- E. A. T. F., Directeur de Publication de l'organe de presse écrite dénommé « <i>L'Elite</i> » ; - M. W., Journaliste en service dans cet organe de presse écrite	Publication dans le numéro 341 paru le 23 novembre 2023 de propos offensants et insinuants, constitutifs d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale à l'encontre des militants des Sections RDPC et OJRDPC de la Vallée du Ntem III	- Avertissement de E. A. T. F ; - Suspension de M. W. de l'exercice de la profession de Journaliste au Cameroun, pour une durée d'un mois
2	000169/CNC/PC/SG/CJ		- L'organe de presse écrite dénommé « <i>L'Activateur</i> » - E. M., Directeur de Publication de cet organe de presse	Publication d'informations contestées par Monsieur B. M. Directeur Général de Dangote Cement Cameroon SA	Non-lieu mettant un terme à la procédure
3	000170/CNC/PC/SG/CJ		- L'organe de presse en ligne dénommé « <i>Investir au Cameroun</i> » - Le Directeur de Publication de cet organe de presse écrite ; - A. O. A. et F. N., Journalistes en service dans cet organe de presse écrite	Publication d'informations contestées par Monsieur A. A. M., Chef du Bureau Exécutif de la Société E. H. SARL	Non-lieu mettant un terme à la procédure

4	000171/CNC/ PC/SG/CJ	23/02/ 2024	- T. P. O., Directeur de Publication de l'organe de presse écrite dénommé « <i>Le Point Bihebo</i> » ; - N. A., Journaliste en service dans cet organe de presse écrite	Manquements aux exigences professionnelles d'investigations, de recoupements et d'équilibre dans le traitement de l'information portée à la connaissance du public, consécutif à la publication d'informations non fondées, offensantes et insinuanes à l'encontre de Monsieur F. Y. F., Coordonnateur National du Comité de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion, dans l'édition n° 541 du 28 novembre 2023	- Suspension de T. P. O. de ses fonctions de Directeur de Publication et de l'exercice de la profession de Journaliste au Cameroun, pour une durée de deux mois ; - Suspension de N. A. de l'exercice de la profession de Journaliste au Cameroun, pour une durée de deux mois
5	000172/CNC/ PC/SG/CJ		N. T. C. II, Journaliste en service à la chaîne de télévision dénommée « <i>My Media Prime TV</i> »	Manquement professionnel consécutif à la diffusion d'une information non fondée, offensante et insinuante à l'encontre de l'Inspecteur de Police Principal F. P. T., en service au Commissariat de Sécurité Publique du 18^e Arrondissement de Yaoundé, au cours de l'émission intitulée « <i>Kondre News</i> », le 27 octobre 2023	Avertissement
6	000175/CNC/ PC/SG/CJ	31/05/ 2024	- L. A. L., Directeur de Publication de la Station de radiodiffusion sonore « <i>Jambo FM 91</i> » ; - I. M. A. D., Présentateur de l'émission intitulée « <i>Le Onze Entrant</i> » sur les antennes de « <i>Jambo FM 91</i> »	- Diffusion au cours de l'émission intitulée « <i>Le Onze Entrant</i> » du 15 février 2024 de propos non fondés et insinuants, constitutifs d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale à l'encontre de Monsieur S. E. F., Président de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) - Manquement aux exigences professionnelles d'investigations, de recoupements et d'équilibre dans le traitement des informations portées à la connaissance du public, consécutifs à la diffusion au cours de l'émission du 15 février 2024 de propos non fondés et insinuants, constitutifs d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale à l'encontre de Monsieur S. E. F., Président de la (FECAFOOT)	Avertissement de L. A. L. et de I. M. A. D.

7	000176/CNC/ PC/SG/CJ	31/05/ 2024	- L'organe de presse en ligne dénommé « <i>Actu Cameroun</i> » ; - E. D., Journaliste en service dans cet organe de presse	Absence d'un Directeur de Publication et manquement aux exigences professionnelles d'investigations et d'équilibre dans le traitement de l'information publiée, consécutif à la publication le 23 avril 2024 de déclarations non fondées, offensantes et insinuanes, constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale à l'encontre de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale et de ses responsables	- Suspension d'« <i>Actu Cameroun</i> » de toute publication, pour une durée d'un mois. ; - Suspension de E. D. de l'exercice de la profession de Journaliste au Cameroun, pour une durée d'un mois
8	000179/CNC/ PC/SG/CJ		- L'organe de presse en ligne dénommé <i>Paysan Elite</i> » - Le Directeur de Publication de cet organe de presse écrite ; - A. et G. S. T., Journalistes en service dans cet organe de presse écrite	Publication d'informations contestées par le Révérend M. J.	Non-lieu mettant un terme à la procédure
9	000178/CNC/ PC/SG/CJ		- M. M., Directeur de Publication de l'organe de presse écrite dénommé « <i>L'Indépendant Economie</i> » ; - A. N., Journaliste en service dans cet organe de presse	Refus de déférer à la convocation du CNC et publication dans le n° 807 du journal paru le 22 avril 2024, d'accusations non fondées, offensantes et insinuanes, constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale à l'encontre du Pr. Z. Z. P., Directeur Général de l'Agence de Régulation des Télécommunications - Manquements aux exigences professionnelles de recoupements et d'équilibre dans le traitement des informations portées à la connaissance du public, consécutif à la publication dans le n° 807 du journal paru le 22 avril 2024, d'un article contenant des accusations non fondées, offensantes et insinuanes, constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale à l'encontre du Pr. Z. Z. P., Directeur Général de l'Agence de Régulation des Télécommunications	- Suspension de M. M. de sa fonction de Directeur de Publication et de l'exercice de la profession de Journaliste au Cameroun, pour une durée d'un mois. ; - Suspension de A. N. de l'exercice de la profession de Journaliste au Cameroun, pour une durée d'un mois

10	000179/CNC/ PC/SG/CJ		B. M. P., Journaliste en service à la chaîne de télévision dénommée « <i>Vision 4</i> » et Présentateur de l'émission « Club d'Elites »	Diffusion dans le cadre de son émission du 03 mars 2024 de commentaires se rapportant à une affaire faisant l'objet d'un procès en cours et de ce fait, constitutifs d'atteinte à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale	Avertissement
11	000181/CN C/PC /SG/CJ		N. B. A., Journaliste en service à la chaîne de télévision dénommée « <i>Canal 2 International</i> » et Présentatrice de l'émission intitulée « Canal Presse » dans cette chaîne	Manquement professionnel consécutif à un défaut d'encadrement et de conduite de son émission du 07 juillet 2024, ayant conduit à la diffusion de propos injurieux et offensants, constitutifs d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale à l'encontre du Ministre de l'Administration Territoriale, P. A. N.	Avertissement
12	000182/CN C/PC /SG/CJ	12/08/ 2024	T. S., Directeur de Publication de la chaîne de télévision dénommée « <i>Equinoxe tv</i> » ; - G. F. D., Journaliste en service à cette chaîne de télévision ; - L'émission « Droit de réponse ».	- Diffusion au cours du programme intitulé « Droit de réponse » des 28 janvier et 07 juillet 2024, de propos non fondés, offensants, constitutifs d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale - Défaut d'encadrement répétitif et de conduite de son émission intitulée « Droit de réponse » des 28 janvier et 07 juillet 2024, ayant conduit à la diffusion de propos non fondés, offensants, constitutifs d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale à l'encontre de Madame M. T. et de Monsieur A. N. P., respectivement Ministre de la recherche Scientifique et de l'Innovation et Ministre de l'Administration Territoriale	- Avertissement de T. S. ; - Suspension de G. F. D. de l'exercice de la profession de Journaliste au Cameroun, pour une durée d'un mois ; - Suspension de l'émission « Droit de réponse », pour une durée d'un mois
13	000183/CNC/ PC/SG/CJ		- S. B. B., Directeur de Publication de la Station de radiodiffusion sonore « <i>RIS RADIO</i> » et Présentateur de l'émission intitulée « L'Editorial du Matin » - La Station de radiodiffusion sonore dénommée « <i>RIS RADIO</i> »	Manquement professionnel ayant conduit à la diffusion au cours de son émission du 22 juillet 2024 de déclarations non fondées, injurieuses et offensantes, constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale à l'encontre de Monsieur F. N. N., Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République	- Suspension de S. B. B. de sa fonction de Directeur de Publication et de l'exercice de la profession de Journaliste au Cameroun, pour une durée de six mois - Suspension de la Station de radiodiffusion sonore « <i>RIS RADIO</i> », pour une durée de six mois

14	000184/CNC/ PC/SG/CJ		N. M. C. C., Journaliste en service à la chaîne de télévision dénommée « CAM10 TV » et présentatrice de l'émission intitulée « Grand Débat »	Manquement professionnel consécutif à un défaut d'encadrement et de conduite de son émission du 07 juillet 2024 ayant conduit à la diffusion de déclarations non fondées, offensantes et insinuanes portant atteinte à l'honorabilité de Monsieur P. A. N., Ministre de l'Administration Territoriale et de ce fait, constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale	Avertissement
15	000185/CNC/ PC/SG/CJ	12/08/ 2024	- J. B., Directeur de Publication de l'organe de presse écrite dénommé « Première Heure » - A. B., Journaliste en service dans cet organe de presse écrite	Manquement aux exigences professionnelles de recoupements et d'équilibre de l'information publiée, consécutif à la publication dans le n° 388 du journal paru le 27 mai 2024, d'accusations non fondées, offensantes et insinuanes, constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale à l'encontre de Monsieur K. J. C., Délégué Régional du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural du Littoral	- Suspension de J. B., de toute fonction de Directeur de Publication et de l'exercice de la profession de Journaliste au Cameroun, pour une durée d'un mois ; - Suspension de A. B. de l'exercice de la profession de Journaliste au Cameroun, pour une durée d'un mois
16	000186/CNC/ PC/SG/CJ	25/11/ 2025	- La Station de radiodiffusion sonore dénommée « Satellite FM » - Le Directeur de Publication de cette Station de radiodiffusion ; - M. C., Journaliste en service dans cette Station de radiodiffusion sonore	Diffusion de déclarations contestées par Monsieur l'Abbé N. N. G. B.	Non-lieu mettant un terme à la procédure

17	000187/CNC/ PC/SG/CJ	25/11/ 2025	- R. T., Directeur de Publication de l'organe de presse écrite dénommé « <i>Repères</i> » - C. B., Journaliste en service dans cet organe de presse écrite	Publication dans le n° 1280 du journal paru le 15 juillet 2024, d'accusations non fondées, offensantes et insinuanes, constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale à l'encontre du Professeur F. C. G., Ministre par intérim des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique	- Avertissement de R. T. ; - Suspension de C. B. de l'exercice de la profession de Journaliste au Cameroun, pour une durée d'un mois.
18	000188/CNC/ PC/SG/CJ		M. R. P., Directeur de Publication de l'organe de presse écrite dénommé « <i>Perspectives d'Afrique</i> »	Publication dans le n° 548 du journal paru le 28 août 2024 d'accusations non fondées, offensantes et insinuanes, constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale à l'encontre de Monsieur G. K.	Suspension pour une durée d'un mois de la fonction de Directeur de Publication et de l'exercice de la profession de Journaliste au Cameroun
19	000189/CNC/ PC/SG/CJ		M. T. E., Directeur de Publication de l'organe de presse écrite dénommé « <i>L'Expression</i> »	Publication dans le n° 302 du journal paru le 28 août 2024 d'accusations non fondées, offensantes et insinuanes, constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale à l'encontre de Monsieur G. K.	Suspension de toute fonction de Directeur de Publication et de l'exercice de la profession de Journaliste au Cameroun

Section 2 : Les sanctions prononcées par les Départements Ministériels

Des décisions sanctionnant des Agents Publics ou divers autres acteurs ont été prises au sein du Ministère des Affaires Sociales (MINAS), du Ministère du Commerce (MINCOMMERCE), du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), du Ministère de l'Education de Base (MINEDUB), du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP), du Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP), du Ministère des Finances (MINFI), du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA), du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU), du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC) et du Ministère des Marchés Publics (MINMAP) et du Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC).

Sous-section 1 : Le Ministère des Affaires Sociales (MINAS)

Deux (02) personnels de ce Département Ministériel ont été sanctionnés pour pratiques de corruption et atteinte à l'éthique professionnelle.

Tableau 11 : Sanctions prononcées par le MINAS

N°	Personne mise en cause	Grade/Fonction	Service	Motif	Sanction	Date de prise d'effet de la sanction
1	M. M. C. épouse E. E.	Assistante des Affaires Sociales Contractuelle/Ex Chef de Centre	Centre Social de Bonamoussadi	Non-respect des procédures légales et réglementaires en matière de placement administratif provisoire des enfants sans souche familiale connue et des actes manifestes de corruption	Suspension de ses fonctions et de toute activité pour une période de trois mois	05/11/2024
2	F. M. C.	Cadre d'Appui	Délégation Départementale des Affaires Sociales du Fako	Atteinte à l'éthique et à la déontologie professionnelle	Avertissement écrit	03/07/2024

Sous-section 2 : Le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE)

Six (06) décisions portant sanction de cinq (05) personnels ont été signées par le Ministre du Commerce. Les mis en cause ont écopé d'une suspension temporaire de fonctions, pour manquements à l'éthique et à la déontologie professionnelles.

Tableau 12: Sanctions prononcées par le MINCOMMERCE

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Grade/ Fonction	Service	Motif	Sanction
1	0080/ MINCOMMERCE	02/04/2024	B. N. R. P.	Agent	Brigade Nationale des Contrôles et de la Répression des Fraudes	Comportement contraire à l'éthique et à la déontologie administrative et professionnelle	Suspension des fonctions pour une durée de 04 mois
2	0159/ MINCOMMERCE	30/05/2024	M. P. C.		Délégation Régionale du Commerce du Centre	Manquements graves à l'éthique et aux obligations professionnelles et comportement contraire à l'éthique et à la déontologie administrative et professionnelle	Suspension des fonctions pour une durée de 03 mois

3	030/ MINCOMMERCE	06/06/2024	Z. A. T.	Cadre d'Appui	Brigade Régionale des Contrôles et de la Répression des Fraudes du Sud	Comportement contraire à l'éthique et à la déontologie administrative	Avertisse- ment et suspension des fonctions pour une durée de 03 mois
4	031/ MINCOMMERCE		Z. J. C.	Agent	Brigade Départementale des Contrôles et de la Répression des Fraudes de la Vallée du Ntem		
5	0195/ MINCOMMERCE	10/07/2024	D. A. B.		Délégation Départementale du Commerce de la Menoua	Manquements graves à l'éthique et aux obligations professionnelles	Suspension des fonctions pour une durée de 03 mois
6	0214/ MINCOMMERCE	21/08/2024	B. N. R. P.		Brigade Nationale des Contrôles et de la Répression des Fraudes	Comportement contraire à l'éthique et à la déontologie administrative et professionnelle	Suspension des fonctions pour une durée de 04 mois

Sous-section 3 : Le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)

Deux (02) personnels en service à la Délégation Régionale de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Sud ont été suspendus de toute activité au sein de ce Département Ministériel, pour Faute professionnelle grave portant atteinte à l'éthique et à la déontologie de la Fonction Publique.

Tableau 13: Sanctions prononcées par le MINEPAT

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Grade/ Fonction	Service	Motif	Sanction
1	00000258/MIN EPAT/CAB	24/04/2024	M. F. A.	Chef de Service Régional de l'Aménagement du Territoire	Délégation Régionale de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Sud	Faute professionnelle grave portant atteinte à l'éthique et à la déontologie de la Fonction Publique	Suspension de toute activité au MINEPAT
2	00000259/MIN EPAT/CAB		Z. A. D.	Chef de Bureau de l'Action de la Gestion des Frontières			

Sous-section 4 : Le Ministère de l'Education de Base (MINEDUB)

Les sanctions prononcées au sein de ce Département Ministériel concernent sept responsables dont six (06) Directeurs d'Ecoles Primaires et Maternelles, relevés de leurs fonctions pour perception de frais illicites et manquements à l'éthique professionnelle.

Tableau 14: Sanctions prononcées par le MINEDUB

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Grade/ Fonction	Service	Motif	Sanction
1	491/B1/1464/MINEDUB/IGS	09/08/2024	N. N. R.	Directrice	Ecole Primaire Publique de Nkom	Manquements graves dans l'exercice de leurs fonctions	Relevés de leurs fonctions
2	492/B1/1464/MINEDUB/IGS		A. J. J.	Chef de Bureau des Affaires Générales	Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de Lomié		
3	493/B1/1464/MINEDUB/IGS		A. A. A.	Directrice	Ecole Maternelle Publique de Bertoua II		
4			M. A. B.	Directeur	Ecole Primaire Publique inclusive de Malabango		
5			T. M. H.		Ecole Primaire Publique de Bédobo		
6	1282/B1/1464/MINEDUB/IGS	06/11/2024	M. D.		Ecole Publique de Bitotol Groupe I	Perception de frais d'inscription illicites aux examens officiels de la session 2025	
7			M. A.	Ecole Publique de Bitotol Groupe II			

Sous-section 5 : Le Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC)

Les sanctions prises au sein de ce Département Ministériel concernent d'une part 06 (six) candidats et d'autre part 25 (vingt-cinq) responsables d'établissements scolaires et Enseignants, suspendus à titre temporaire de toute participation aux examens officiels pour fraude ou fautes professionnelles.

I- Sanctions prononcées à l'encontre de certains candidats aux examens officiels

Tableau 15 : Sanctions prononcées par le MINESEC à l'encontre de certains candidats aux examens officiels en 2024

N°	Références	Date	Nom du candidat	Centre d'examen	Motif	Sanction
1	865/24/D/MINES EC/SEESEN/SG/ IGS/DAJ/DECC/ SDMLC/BC	12/09/ 2024	Y. C. P.	GBTTC de Douala	Collusion	Suspension pour une durée de 03 ans
2			M. K. J.	Government Bilingual High School Galim	Corruption	Suspension pour une durée d'un an
3			N. N. B.			
4			M. M. S.	Government High School Ebolowa	Usage de documents interdits	Suspension pour une durée de 03 ans
5			E. A. D.		Fraude	
6			A. P. J.			

II- Sanctions prononcées à l'encontre de certains responsables d'établissements et Enseignants pour fraude ou fautes professionnelles lors des examens officiels

Tableau 16 : Sanctions prononcées à l'encontre de certains Enseignants pour fraude ou fautes professionnelles lors examens officiels en 2024

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Grade/ Fonction	Service	Motif	Sanction
1	866/24/D/ MINESEC/ SEESSEN/S G/IGS/DAJ /DECC/SD MLC/BC	12/09/2024	G. D.	Animateur Pédagogique de Mathématiques	Lycée Bilingue de Bandam	Corrections fantaisistes	Suspension pour une durée de 03 ans
2			M. M. A.	Animateur Pédagogique de Français	Lycée Bilingue de Bankim		
3			W. R.	Enseignant vacataire	Collège S. J. de Bankim		
4			A. M. A. S.	Enseignant de Latin	Lycée Classique de Nanga Eboko	Substitution de copies	
5			N. K. G.	Enseignant d'Espagnol	Lycée Bilingue de Nanga Eboko		
6			A. A. S.	Enseignant de Sciences de la Vie et de la Terre	Lycée Classique de Nanga Eboko		
7			A. H.	Animateur Pédagogique de Sciences de la Vie et de la Terre	Lycée Bilingue de Nkolndongo		

8	866/24/D/ MINESEC/ SEESSEN/S G/IGS/DAJ /DECC/SD MLC/BC	12/09/ 2024	T. I. J.	Enseignant d'Informatique			
9			E. B. J. C.	Cadre d'Appui	Délégation Départementale des Enseignements Secondaires de la Lékié	Distraction des frais d'examen	
10			E. O.	Principal	Collège Bilingue l'E. ma B.	Faux et usage de faux dans le processus des inscriptions	
11			T. A.	Enseignant d'Informatique	Lycée Bilingue de Kaélé	Perte de documents d'examen	Suspension pour une durée d'un an
12			L. H.	Enseignant de Sciences de la Vie et de la Terre	Lycée Bilingue de Mora		
13			A. A. B.	Enseignant de CMBA	ENIET de Maroua	Attribution de notes fantaisistes	Suspension pour une durée de 03 ans
14			B. P.	Enseignant de Maçonnerie	CETIC de Soulédé		
15			W. N. T.	Principal	Institut Privé Laïc R. H. (établisse- ment clandestin)	Inscriptions frauduleuses de candidats	
16			N. J. B.	Principal	Cours du soir Polyvalent et Moderne V.	Négligence dans le processus d'inscrip- tion des candidats	
17			D. A.	Principal	Collège T. (établissement clandestin)	Inscriptions frauduleuses de candidats	
18			W. W. P.	Principal	Collège P.		
19			A. T. E.	Principal	Collège E.	Refus d'inscrire des candidats retarda- taires malgré l'autorisation du Ministre des Enseignements Secondaires	Suspension pour une durée d'un an
20			A. J. C.	Enseignant	ENIEG Bilingue de Douala	Substitution de copie	Suspension pour une durée de 03 ans
21			N. L. O. P. épouse M.	Enseignante	ENIEG Bilingue de Douala		
22			N. D.	Provisieur	Lycée Technique de Mbanga	Légèreté dans le processus d'inscription ayant empêché l'inscription d'un candidat régu- lier dans les délais	Suspension pour une durée d'un an
23			K. T. P. R.	Censeur	Lycée de Ligang-Foto	Inscriptions frauduleuses par l'enrôlement de candidats dans un établissement autre que le leur	

24			L. P.	Enseignant d'EPS	Collège P. T. J.	Corruption (attribution de notes fantaisistes moyennant de l'argent)	Suspension pour une durée de 03 ans
25			B. B. A.	Enseignante	Lycée Classique et Moderne d'Ebolowa	Légèreté dans l'exercice de ses fonctions en exemptant un candidat handicapé visuel de certaines épreuves	

Sous-section 6 : Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP)

Quatre (04) personnels ont été suspendus de solde pour absence irrégulière, ayant perçu indûment leurs salaires, acte assimilé à un détournement de biens publics.

Tableau 17 : Sanctions prononcées par le MINEFOP

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Grade/ Fonction	Service	Motif	Sanction
1	00008/AR//IGSR/IRSTD	19/03/2024	N. A. M.	Chef de Bureau de l'Enregistrement	Délégation Régionale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Sud	Absence irrégulière	Suspension de solde
2	069/D/MINEFOP/SG/DAG/SDPSP/SPFC	11/06/2024	A. M. G.	Agent Décisionnaire	MINEFOP		
3	101/D/MINEFOP/SG/DAG/SPFC	24/09/2024	E. P. M. M. épouse M. M.	Agent Contractuel			
4	0113/D/MINEFOP/SG/DAG/SDPSP/SPFC	04/12/2024	A. J. J.	Instituteur de l'Enseignement Technique			

Sous-section 7 : Le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP)

Les sanctions prononcées par ce Département Ministériel concernent quarante et un (41) étudiants, exclus temporairement des Institutions Universitaires du fait de leur implication dans des actes de fraude lors des examens.

Tableau 18 : Sanctions prononcées par le MINESUP à l'encontre des étudiants

N°	Références de la décision	Date	Etudiant mis en cause	Université	Etablissement	Motif	Sanction	
1	18240004/MINES UP/SG/DAJ/CC/CEA1	08/01/2024	D. N. S.	Université de Maroua	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion	Fraude aux examens	Exclusion de deux années académiques des établissements et institutions universitaires nationales	
2			A. J.					
3			A. B. H.					
4			H. M. M.					
5			F. D.					
6			M. M.					
7	18240025/MINES UP/SG/DAJ/CC	13/02/2024	T. N. A. C.	Université de Garoua	Faculté des Sciences de l'Education		Exclusion d'une année académique des établissements et institutions universitaires nationales	
8	18240058/MINES UP/ SG/DAJ/CC	05/03/2024	H. B.		Faculté des Sciences Economiques et de Gestion		Exclusion de deux années académiques des établissements et institutions universitaires nationales	
9	18240140/MINES UP/ SG/DAJ/CC	05/04/2024	N. C. C.	Université de Bamenda	Ecole Normale Supérieure de Bambili			
10			K. M. R.					
11			A. R. T.					
12	18240799/MINES UP/IGS/DAJ/CC	25/09/2024	L. T.	Université de Bouéa	Faculté des Sciences Sociales et de Management			
13	18241312/MINES UP/IGS.DAJ/CC	21/11/2024	B. M. N.					
14			Y. W. L.					
15	18241312/MINES UP/IGS.DAJ/CC	03/12/2024	B. M. N.					
16	18241358/MINESU P/CNOENC/DAJ	11/12/2024	C. B.-I. N.				Exclusion de la session 2024 du BTS/HND et interdiction de se présenter à la session suivante	
17	18241359/MINESU P/CNOENC/DAJ		M. M. G.					

18	18241360/MINESU P/CNOENC/DAJ	11/12/2024	K. N. M. G.	Candidats à l'Examen National du Brevet de Technicien Supérieur(BTS/ HND)		Détention d'un téléphone à l'entrée de la salle de composition	Exclusion de la session 2024 du BTS/HND
19	18241361/MINESU P/CNOENC/DAJ		A. H. M. H.			Détention d'un téléphone en salle de composition	
20	18241362/MINESU P/CNOENC/DAJ		T. T. W. C.			Détention d'un téléphone à l'entrée de la salle de composition	
21	18241363/MINESU P/CNOENC/DAJ		O. M. C.			Détention d'un téléphone en salle de composition	
22	18241364/MINESU P/CNOENC/DAJ		M. K.			Détention d'un téléphone à l'entrée de la salle de composition	Exclusion de la session 2024 du BTS/HND
23	18241365/MINESU P/CNOENC/DAJ		G. G.			Détention d'un téléphone en salle de composition	
24	18241366/MINESU P/CNOENC/DAJ		S. W.			Détention d'un téléphone à l'entrée de la salle de composition	
25	18241367/MINESU P/CNOENC/DAJ	15/12/2024	N. C.			Détention d'un téléphone en salle de composition	Exclusion de la session 2024 du BTS/HND
26	18241368/MINESU P/CNOENC/DAJ		D. M. M.			Détention d'un téléphone à l'entrée de la salle de composition	
27	18241369/MINESU P/CNOENC/DAJ		S. F. M. S.			Fraude par substitution de candidat	Exclusion de la session 2024 du BTS/HND et interdiction de se présenter à la session suivante du BTS/HND
28	18241370/MINESU P/CNOENC/DAJ		N. K. D.			Détention d'un document non autorisé en salle de composition	
29	18231128/MINESU P/CNOENC/DAJ	15/12/2024	M. C. M.			Défaut de qualification et présentation de faux documents	Interdiction de se présenter à trois sessions du BTS/HND
30	18231129/MINESU P/CNOENC/DAJ		N. J. B.			Substitution de cahier de composition et destruction de celui d'un autre candidat	
31	18231130/MINESU P/CNOENC/DAJ		T. D. M.			Détention d'un téléphone à l'entrée de la salle de composition	Exclusion de la session 2024 du BTS/HND
32	18231132/MINESU P/CNOENC/DAJ	16/12/2024	N. B. C.				Exclusion de deux années
33	18241373/MINESU P/CNOENC/DAJ		T. F. T.				
34		20/12/2024	E. B. W.				

35	18241381/MINESU P/IGS.DAJ/CC		J. E. N.	Université de Buéa	Faculté des Sciences de l'Education	Fraude académi- que	académiques des établissements et institutions universitaires nationales
36			N. D.	Université de	Faculté de Droit		
37	18231138/MINESU P/SG/DAJ/CC		F. L. E.	Bamenda	et de Science Politique		
38	18231139/MINESU P/SG/DAJ/CC	21/12/2024	O. A. Z.	Université de Ngaoundéré	Faculté des Sciences	Fuite et vente des épreuves	Exclusion définitive des établissements et institutions universitaires nationales
39			T. T. F. D.				
40			W. D.				
41	18231140/MINESU P/SG/DAJ/CC		B. A.			Fuite et divulgation des épreuves	Exclusion de deux années académiques des établissements et institutions universitaires nationales

Sous-section 8 : Le Ministère des Finances (MINFI)

Seize (16) personnels de la Direction Générale des Douanes et un personnel de la Direction Générale des Impôts ont écopé de sanctions allant de la suspension temporaire des émoluments à la suspension temporaire de fonction pour divers manquements à l'éthique et à la déontologie professionnelles.

Par ailleurs, un Cadre en service à la Recette des Impôts d'Obala a été mis en débet pour un montant de **4 284 000 (quatre millions deux cent quatre-vingt-quatre mille) F CFA**, à la suite d'un déficit constaté dans la gestion de la machine à timbrer.

I- Sanctions disciplinaires

Tableau 19 : Sanctions disciplinaires prononcées à l'encontre de certains personnels du MINFI

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Grade/ Fonction	Service	Motif	Sanction
1	0000114/D/MINFI/DGD	07/02/2024	M. M. L.	Brigadier des Douanes	Brigade Commerciale des Douanes de Bertoua	Manquements graves à l'éthique et à la déontologie professionnelles	Suspension de fonction pour 04 mois
2	0000115/D/MINFI/DGD		A. A. R.	Adjudant Principal des Douanes/Chef de Service du Transit	Bureau Principal des Douanes Hors Classe de Garoua-Boulai		
3	00000448/MINFI	21/03/2024	A. B. H.	Adjudant Principal des Douanes/ Chef de la Brigade Commerciale des Douanes de Mokolo	Secteur des Douanes de l'Extrême-Nord		Suspension de fonction pour 03 mois
4	00000517/MINFI	08/04/2024	E. D. O.	Commis des Douanes	Brigades des Douanes de Batouri		Suspension de fonction pour 04 mois
5	00000011/MINFI	03/06/2024	B. B. M. I.	Contrôleur Adjoint des Douanes	Brigade Commerciale des Douanes de Yaoundé-Gare		
6	00000986/MINFI	13/11/2024	I. I.	Inspecteur des Douanes/Chef de Service de Liquidation et de Vérification	Bureau Principal des Douanes Hors Classe de Youpwe		
7	00001015/D/MINFI/DGD	02/12/2024	M. R.	Inspecteur Principal des Douanes/Chef du Bureau Principal des Douanes Hors Classe de Douala Port II	Secteur des Douanes du Littoral I		
8	165/MINFI/DGD	19/04/2024	M. A.	Préposés des Douanes	Brigade Mobile des Douanes de Mintom	Violation des règles et principes déontologiques de l'Administration des Douanes	Suspension des émoluments pour une durée de 06 mois
9	166/MINFI/DGD		Z. B. S. M.				
10	167/MINFI/DGD		G. N. D.	Adjudant Principal des Douanes/Chef de la Brigade Mobile des Douanes de Mintom	Secteur des Douanes du Sud I		
11	372/MINFI/DGD	02/09/2024	A. O. S.	Brigadier des Douanes	Subdivision Commerciale des Douanes de Douala Aéroport		Suspension des émoluments pour une durée de 05 mois
12	373/MINFI/DGD		D. P. E.	Préposé des Douanes	Contrôle des Hydrocarbures/ Secteur des Douanes du Littoral I		
13	374/MINFI/DGD		M. M. D. F.	Commis des Douanes	Brigade Commerciale du Parc Automobile/ Secteur des Douanes du Littoral I		

14	375/MINFI/DGD		M. A. P.		Brigade des Conteneurs Import/Secteur des Douanes du Littoral I		Suspension des émoluments pour une durée de 03 mois
15	376/MINFI/DGD		A. H.	Brigadiers des Douanes	Bureau Principal des Douanes Hors Classe de Douala Port II		
16	379/MINFI/DGD		B. E.		Secteur des Douanes du Littoral II		Suspension des émoluments pour une durée de 05 mois
17	556/NS/MINFI/SG/DGTCFM/TGN DERE/BCV	10/10/2024	O. A. L. épouse N. N.	Receveur	Centre Divisionnaire des Impôts de la Vina	Dissimulation, distraction de recettes et manquements graves à l'éthique et à la déontologie professionnelles	Suspension de fonctions

II- Mise en débet

Tableau 20 : Personnel du MINFI mis en débet

Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Grade/Fonction	Service	Montant du débet (en F CFA)	Motif
0000713/A/MINFI/SG/DGTCFM/IST	08/08/2024	A. M. P.	Cadre Contractuel d'Administration	Recette des Impôts d'Obala	4 284 000	Déficit constaté dans la gestion de la machine à timbrer

Sous-section 9 : Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA)

Cinq (05) personnels de ce Département Ministériel, tous en service à la Délégation Régionale de Fonction Publique et de la Réforme Administrative pour le Centre, ont écopé d'une suspension temporaire d'activités, pour manquements à l'éthique et à la déontologie professionnelles.

Tableau 21 : Sanctions prononcées par le MINFOPRA

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Grade/ Fonction	Service	Motif	Sanction
1	000152/D/ MINFOPRA/ SG	23/01/ 2024	M. O. A.	Délégué Régional	Délégation Régionale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative pour le Centre	Comportement contraire à l'éthique et à la déontologie administratives	Suspension de fonction et de toutes autres activités pour une période de 03 mois
2	000153/D/ MINFOPRA/ SG		E. O.	Chef de Service du Fichier et de la Discipline		Corruption et monnayage des services	
3	000154/D/ MINFOPRA/ SG		N. M. épouse A. M.	Secrétaire		Manquements à l'éthique et à la déontologie professionnelles	Suspension de toute activité pour une période de 04 mois
4		19/09/2024	S. M. R. L. B.	Agent Contractuel			
5	001828/D/ MINFOPR A/SG	09/12/2024	A. E.	Chef de Service des Affaires Générales			

Sous-section 10 : Le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)

Les sanctions prises au sein de ce Département Ministériel concernent quatorze (14) Exploitants forestiers, suspendus de leurs activités pour fraude et non-respect des clauses de leurs cahiers de charges, et quarante-cinq (45) personnels.

I- Sanctions prononcées à l'encontre des Exploitants forestiers

Tableau 22 : Sanctions prononcées par le MINFOF à l'encontre de certains Exploitants forestiers

N°	Références de la décision	Date	Entreprise/GIC mis en cause	Motif	Sanction
1	0350/D/MINFOF/CAB	02/07/2024	S. A. T. N.	Non-respect des clauses du cahier de charges	Suspension
2	0402/D/MINFOF/CAB	01/08/2024	F. 2	Exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national	
3	0440/D/MINFOF/CAB	23/08/2024	S. N et K.	Exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national, fraude sur les documents émis par l'administration en charge des forêts	
4	0506/D/MINFOF/CAB	30/09/2024	S. M.	Exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national	
5	0517/D/MINFOF/CAB	02/10/2024	J. SARL	Exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national, usage frauduleux des marques et fraude sur les documents émis par l'administration en charge des forêts	
6	0579/D/MINFOF/CAB	04/11/2024	T. T. and P. W. C.	Non-respect des clauses du cahier de charges	
7	0640/D/MINFOF/CAB	12/12/2024	C.	Exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national	
8			G.	Usage frauduleux des marques et fraude sur les documents émis par l'administration en charge des forêts et usage frauduleux des marques	
9	0660/D/MINFOF/CAB	31/12/2024	Ets S. E.	Non-respect des clauses du cahier de charges, usage frauduleux des marques, exploitation forestière au-delà des limites du titre	
10	0661/D/MINFOF/CAB		P. du C. SARL	Exploitation forestière non autorisée dans l'UFA 08005 et usage frauduleux de marques authentiques	
11	0662/D/MINFOF/CAB		P. F. SARL	Exploitation forestière non autorisée dans l'UFA 10061 et usage frauduleux de marques authentiques	
12	0663/D/MINFOF/CAB		M. E.	Exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national, usage frauduleux des marques et usage frauduleux d'un document régulier émis par l'administration en charge des forêts	
13	0664/D/MINFOF/CAB		S.	Exploitation forestière au-delà des limites de la concession forestière	
14	0665/D/MINFOF/CAB		S. B.	Exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national au-delà des limites du CVEPB n°0804652	

II- Sanctions prononcées à l'encontre des personnels du MINFOF

Tableau 23 : Sanctions prononcées à l'encontre de certains personnels par le MINFOF

N°	Date	Personne mise en cause	Grade/ Fonction	Service	Motif	Sanction
1	13/03/2024	A. O. P. F.	Chef de Poste	Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Mayo Darlé	Complicité d'exploitation forestière illégale	Blâme avec inscription au dossier
2	14/03/2024	B. A.	Personnel d'appui	Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Gobo	Corruption et extorsion de fonds	
3	15/03/2024	E. M. R.		Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Nkum	Abandon de poste	
4		N. O. T.	Ecogarde	Parc National de Lobeke		
5	01/04/2024	A. M. L. J.	Chef de Poste	Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Messamena	Complicité d'exploitation forestière illégale et laxisme dans l'exercice de ses fonctions	
6		H. L. II		Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Nanga Eboko		
7	02/04/2024	B. C. A.	Ecogarde	Parc National de Waza	Absence irrégulière au poste	Avertissement
8		G. C. E. E.				
9		I. C. S.				
10		M. J. B.				
11		M. F. S.				
12		P. P. F.	Personnel d'appui	Délégation Régionale des Forêts et de la Faune de l'Extrême-Nord	Complicité d'exploitation forestière illégale, laxisme dans l'exercice de ses fonctions et désertion	Blâme avec inscription au dossier
13	03/04/2024	Y. Y. L.		Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Doumé		
14		K. N. R.	Chef de Poste		Laxisme dans l'exercice de ses fonctions	Avertissement
15	12/04/2024	E. J. O.		Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Meyomes-sala	Extorsion de fonds, laxisme dans l'exercice de ses fonctions	Blâme avec inscription au dossier
16		M. A. C.	Délégué Départemental	Délégation Départementale des Forêts et de la Faune du Dja et Lobo	Atteinte à l'éthique et à la déontologie administrative	
17		E. N. S. C.	Chef Section Forêts		Laxisme dans l'exercice de leurs fonctions, exécution d'un ordre manifestement illégal	
18		N. M. N. N.	Personnel d'appui			
19		K. G. A.				
20		A. J. M.				
21	24/04/2024	M. N. P.	Chef de Poste	Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Minta	Complicité d'exploitation forestière illégale, laxisme dans l'exercice de ses fonctions	
22	25/04/2024	N. L. C.		Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Lomié	Complicité d'exploitation forestière illégale	
23	26/04/2024	N. J.		Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Ngaoundal	Complicité d'exploitation forestière illégale, laxisme dans l'exercice de ses fonctions	

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2024

24	15/05/2024	N. F. W.		Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Yoko	Complicité d'exploitation forestière illégale	Blâme avec inscription au dossier
25		A. A. S.	Personnel d'appui	Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Nsem	Absence irrégulière au poste, insubordination, manque de professionnalisme	
26		E. J. C.	Ecogarde	Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Ngoyla	Complicité d'exploitation forestière illégale, falsification d'une Lettre de Voiture et facilitation du passage d'un camion transportant des bois frauduleusement exploités	
27		M. S. P.	Personnel d'appui	Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Mintom	Complicité d'exploitation forestière illégale, signature d'une Lettre de Voiture et facilitation du passage d'un camion transportant des bois frauduleusement exploités	
28	06/06/2024	N. M. Y.	Ecogarde	Parc National de Mpem et Djim	Absentéisme notoire, refus manifeste de prendre part à la cérémonie de prestation de serment	Avertissement écrit
29	07/06/2024	M. M. B. N.	Personnels d'appui	Délégation Régionale des Forêts et de la Faune de l'Est	Complicité d'exploitation forestière illégale, manque de professionnalisme, laxisme dans l'exercice de leurs fonctions	Blâme avec inscription au dossier
30		M. I. M.		Délégation Départementale des Forêts et de la Faune du Haut Nyong		Avertissement
31		M. N. G. N. épouse B.	Chef Section Faune	Délégation Départementale des Forêts et de la Faune du Nyong et Mfoumou	Absentéisme notoire, boycott de la cérémonie de levée de couleurs, refus manifeste d'assurer la permanence au sein de la Délégation Départementale	
32	11/07/2024	M. M. F. X.	Chef de Poste	Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Nguielebock	Emploi de personnels bénévoles	Blâme avec inscription au dossier
33		V. N.	Personnel d'appui	Poste de Contrôle Forestier et de Chasse d'Akonolinga	Abus sur les Usagers lors d'un contrôle de documents de transport de débités de bois	
34		Z. N. M. M.				
35		N. A. P.				
36		M. S. T.	Chef Service de la Faune	Délégation Régionale des Forêts et de la Faune de l'Adamaoua	Abandon de poste, insubordination	
37	12/07/2024	J. M. M. D.	Chef Section Forêts	Délégation Départementale des Forêts et de la Faune du Djerem	Complicité d'exploitation forestière illégale, usurpation de titre	Avertissement
38		A. B.	Chef de Poste	Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Pangar	Complicité d'exploitation forestière illégale, laxisme dans l'exercice de ses fonctions	
39	11/09/2024	N. F. O.	Personnels d'appui	Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Nguti	Abandon de poste	
40	12/09/2024	D. T. W. S.		Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Zoétéélé	Complicité de blanchiment de bois illégalement exploité	
41		B. K. O.	Chef de Poste	Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Datcheka	Insubordination notoire, complicité d'exploitation forestière illégale	Blâme avec inscription au dossier
42		N. M. A. M.		Délégation Départementale des Forêts et de la Faune du Mfoundi	Non-respect des principes d'éthique et de déontologie professionnelle, désertion	

43	30/10/2024	N. F. F.	Personnels d'appui	Sous-Direction de l'Accueil, du Courrier et de Liaison	Abandon de poste, insubordination	Blâme avec inscription au dossier
44	12/11/2024	M. Y. G.		Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Lolodorf	Laxisme, complicité d'exploitation forestière illégale	Avertissement écrit
45		N. N. M.				

Sous-section 11 : Le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU)

Trois (03) personnels de ce Département Ministériel ont été suspendus d'activités pour absence irrégulière.

Tableau 24 : Sanctions prononcées par le MINHDU en 2024

N°	Références	Date	Personne mise en cause	Grade/Fonction	Service	Motif	Sanction
1	0047/D/MINHDU/SG/DAG/SDPSP	10/05/2024	K. H.	Ingénieur du Génie Civil	Direction des Opérations Urbaines	Absence irrégulière	Suspension d'activités
2	00353/D/MINHDU/SG/DAG/SDPSP	02/10/2024	M. V. I. F.	Ingénieur des Travaux du Génie Civil	Délégation Régionale de l'Habitat et du Développement Urbain de l'Adamaoua		
3	00510/D/MINHDU/SG/DAG/SDPSP	05/12/2024	T. T. M.	Cadre Contractuel d'Administration	Délégation Régionale de l'Habitat et du Développement Urbain de l'Ouest		

Sous-section 12 : Le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC)

Les sanctions prises au sein de ce Département Ministériel concernent trente-huit personnels, suspendus de solde pour non existence dans le fichier des ressources humaines ou pour absence irrégulière.

Tableau 25 : Sanctions prononcées par le MINJEC

N°	Références	Date	Personne mise en cause	Grade/ Fonction	Motif	Sanction
1	000161/D/MINJEC /SG/DAG/SDPSP/ SSP/BSPD	14/02/2024	M. B.	Conseiller Principal de Jeunesse et Animation	Non existence dans le fichier des ressources humaines du MINJEC	Suspension de solde
2			T. H.			
3			M. B. C. P.			
4			T. K.			
5			N. S. S. D.	Inspecteur Principal de Jeunesse et Animation		
6			F. F. U. V.			
7			B. R. M.			
8			W. D.			

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2024

9			E. F.	Inspecteur Adjoint de Jeunesse et Animation	Non existence dans le fichier des ressources humaines du MINJEC	Suspension de solde
10			B. N. P. A.			
11			M. C.			
12			N. B. A.	Conseiller Principal de Jeunesse et Animation		
13			M. E.	Inspecteur Principal de Jeunesse et Animation		
14			M. J.			
15			D. T.			
16			O. A. M. P.	Conseiller Principal de Jeunesse et Animation		
17			G. S. A.	Inspecteur Adjoint de Jeunesse et Animation		
18			M. D. J.			
19			T. C.	Conseiller Principal de Jeunesse et Animation		
20			A. B. C.			
21	000021/D/MINJEC/SG/DAG/SDPSP/SP/BSPD	28/03/2024	A. V.	Inspecteur de Jeunesse et Animation		
22			K. M. R. L. épouse M.	Cadre Contractuel d'Administration		
23			T. N. A. P.	Inspecteur Principal de Jeunesse et Animation		
24			N. J. B.	Conseiller de Jeunesse et Animation		
25			G. N. G.	Inspecteur Principal de Jeunesse et Animation		
26			L. T. H.	Conseiller Principal de Jeunesse et Animation		
27			C. A. E.			
28	000159/D/MINJEC/SG/DAG/SDPSP/SSP/BSPD	06/09/2024	E. J. M.	Inspecteur de Jeunesse et Animation	Absence irrégulière	
29			P. P. R.	Inspecteur principal de Jeunesse et Animation		
30			F. D. V.	Conseiller de Jeunesse et Animation		
31			D. D. V. De P.	Conseiller Principal de Jeunesse et Animation		
32	000059/D/MINJEC/SG/DAG/SDPSP/SSP/BSPD	28/10/2024	B. W.	Agent Contractuel d'Administration		
33			M. N. N.	Inspecteur de Jeunesse et Animation		
34			N. I. A. S. G.	Inspecteur Adjoint de Jeunesse et Animation		
35			B. V.	Inspecteur Principal de Jeunesse et Animation		
36			A. R. B.	Conseiller Principal de Jeunesse et Animation		
37			Y. N. G.	Conseiller de Jeunesse et Animation		
38			N. M. T.	Analyste		

Sous-section 13 : Le Ministère des Marchés Publics (MINMAP)

Par décision n°000534/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1 du 31 décembre 2024, le Ministre des Marchés Publics, Autorité des Marchés Publics, a procédé à la résiliation de certains Marchés ayant fait l'objet d'abandon au cours des exercices budgétaires 2021, 2022 et 2023 ainsi qu'à l'exclusion de la Commande Publique de deux cents seize (216) prestataires pour une durée de vingt-quatre mois.

Par ailleurs, treize (13) responsables des Commissions de Passation des Marchés des Communes de Djebem et de Mengueme ont été suspendus de leurs fonctions pour une durée de vingt-quatre mois.

I- Sanctions à l'encontre des Entreprises

Tableau 26 : Liste des Entreprises exclues de la Commande Publique en 2024 pour une durée de 24 mois

N°	Entreprise mise en cause	Objet du Marché	Montant du Marché (en F CFA)
1	Ets. K. F. et F.	Travaux d'aménagement d'un terrain de handball au Stade Municipal de Alme (lot 1) Commune de Mayo Baléo	10 000 000
		Travaux d'aménagement d'un terrain de handball au Stade Municipal de Gadjiwan (lot 2) Commune de Mayo Baléo	10 000 000
		Travaux d'aménagement d'un terrain de handball au Stade Municipal de Mayo Baléo (lot 3) Commune de Mayo Baléo	10 000 000
4	Ets M.	Travaux de construction d'un pont en béton armé sur le Mayo Tagouri PK 14+200 sur la route communale Tignère-Wogomdo dans la Commune de Galim Tignère	130 000 000
5	Ets D. et F.		5 200 000
6	Ets P.		16 999 999
7	Ets H.	Travaux de construction des ouvrages d'assainissement et leurs accès sur la route Ebanga-Lycée de Nyom	59 998 844
8	Ets B. PF	Travaux de construction d'un dalot à Koumtou sur le cours d'eau Nkoua Meyos et traitement des points critiques par la construction des ouvrages d'assainissement et leurs accès sur la route Ebanga-Lycée de Nyom	5 999 468
9	Ets M. et F.	Travaux de construction de l'Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base d'Endom	29 984 405
		Réhabilitation de certaines routes communales et travaux connexes	18 800 000
10	Ets M. L. et F.	Travaux de construction d'un hangar agricole à Mbiele	6 096 800
11	Ets Le R.	Travaux de construction d'un hangar agricole à Zalom	6 250 000
		Travaux de construction d'un complexe de gare routière dans la ville d'Akonolinga	6 250 000
12	A. E.	Travaux d'électrification en moyenne et basse tension dans certains villages de la Commune d'Endom lot 1 (villages Nkomeka, Man et Zomo)	29 474 438
		Travaux d'électrification en moyenne et basse tension dans certains villages de la Commune d'Endom lot 2 (villages Ekomba et Bitsock)	24 507 783
13	A. SARL	Travaux d'électrification de l'axe Ngoultang-Mebolassi-Emvong	1 460 695 651
14	Ets A. C.	Travaux d'ouverture de la piste Fegmimbang 3 – Nkol Negbe	30 000 000
15	Ets IG G.	Travaux de réhabilitation des ouvrages de franchissement de Ossoe Mimbang et Mezali	10 000 000
16	Ets E.	Travaux de construction et d'équipement des points d'eau agricoles Doum, Ekoumdoum, Nkol Bondi, Ossoemimbang, Nkol Nlong 1, Ovangoul 2, Mfida 3	10 000 000
17	Ets G. T. A.	Travaux de construction d'un bloc de 03 salles de classe et 02 bureaux au CETIC d'Assock – Dzeng	34 987 609

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2024

18	I. P. C.	Travaux de construction d'un bloc de vestiaires au Stade Municipal de Dzeng	24 400 000
			49 999 995
19	J. I. C.	Equipement du Centre de Promotion de la Femme de Dzeng	29 999 961
		Equipement du centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes de Dzeng	9 295 538
20	Ets Q. of H.	Equipement de la cuisine du Complexe Eco Touristique de Dzeng	14 075 972
21	Ets Le F.	Travaux de construction d'un hangar de stockage et conservation des produits de pêche à Nkolmetet	31 862 237
22	Ets C. V.	Fourniture de l'équipement d'un bloc de 02 salles de classe à la SAR/SM de Bibey	10 000 000
23	Ets F.	Travaux de construction de neuf boutiques au Marché Central de Minta (lot 2)	24 898 130
24	M. C. L.	Acquisition de 02 pick up pour le Parc National de Matériel de Génie Civil	69 000 000
25	A. C.	Travaux de réhabilitation de la route communale Ndongo-Nyagnouma	26 945 445
26	Ets M. C.	Travaux de réhabilitation de la Prison Centrale de Bertoua	41 049 000
27	T. F. M.	Travaux de construction de 06 logements sociaux dans la Commune de Diang	108 420 000
28	G. E.	Travaux d'achèvement d'un campement touristique à Diang	14 996 699
29	Ets S. G.	Travaux de construction d'une ferme à volailles à Atok (lot 2)	38 455 770
30	Ets CBK T. and S.	Travaux de construction du Centre de Santé Intégré d'Atok	49 992 468
31	TBI S.	Equipement et viabilisation de la ferme à volailles d'Atok	10 200 000
32	Ets W.	Travaux de réhabilitation de l'axe Lycée Pôl-Lischumbien	17 200 000
33	Ets G. T. du C.	Travaux de construction d'un bloc d'hospitalisation au CSI de Ngandame	30 000 000
34	Ets C. et A.	Travaux de construction d'un foyer culturel à Kouabang (lot 1)	14 648 844
		Travaux de construction d'un foyer culturel à Salle (lot 2)	14 648 844
35	Sté C. C.	Travaux de réhabilitation de la Maison Allemande à Lomié	100 000 000
36	Ets N.	Travaux de construction d'un pont en matériaux définitifs sur la rivière Bom	100 000 000
37	Ets I.	Travaux de construction de deux logements d'astreinte à l'Ecole Primaire Publique de Long	19 430 714
38	Ets A.	Travaux de construction d'un ponceau en matériaux définitifs sur la route Mparagnang-Ademekak	20 000 000
39	Ets W.	Travaux de construction d'un Centre Médical d'Arrondissement à Mboma	50 000 000
40	E. M.	Travaux de construction d'une salle d'hospitalisation au Centre Médical d'Arrondissement de Ngoyla	30 000 000
		Travaux de construction d'un logement d'astreinte à l'Ecole Primaire Publique de Ngoyla	20 000 000
		Travaux de construction d'un bloc maternel à l'Ecole Maternelle d'Etekesseng (lot 2)	28 685 509
41	Ets BM and P. C.	Travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Primaire Publique de Yanebot	22 824 522
42	Ets S.	Travaux de construction du Centre Multi fonctionnel de Promotion des Jeunes « A » de Kette	60 000 000
43	Ets G.	Equipement du campement municipal radio communautaire et de l'Hôtel de Ville de Kette et kit solaire	35 000 000
44	Ets M. S.	Travaux de réhabilitation de deux salles de classe à l'Ecole Primaire Publique d'Atseck (lot 1)	9 997 655
45	Sté I. C.	Fourniture et mise en service d'une machine à bois à la SAR/SM de Ndélélé	15 900 000
46	Ets A.	Fourniture du matériel informatique et électronique à l'Université de Maroua	17 409 750
47	D. K. M.	Travaux de construction de 30 boutiques au marché de Koutbao (lot 1)	167 890 000
48	G. B.	Travaux de construction d'un bloc maternel à l'Ecole Maternelle de Founangué	24 999 984
49	Ets E.	Travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique de Papata (lot 1)	19 000 000
50	Ets DS	Travaux de construction du Centre de Santé Intégré de Domayo Foyer délocalisé à Ngassa	49 993 850
51	Ets Le P.	Travaux de réhabilitation des berges et des pénétrantes du pont sur le Mamayo-Ziling dans la Commune de Maroua 1 ^{er}	30 000 000
52	Ets M. C.	Travaux de construction d'un bar/restaurant au campement de Pette	29 822 397

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2024

53	Ets S. S. P.	Travaux de construction d'une tribune municipale avec vestiaires à la place des fêtes de Bogo	99 920 850
54	Ets N. C. G.	Travaux de construction du Centre de Santé Intégré de Manguirida	50 000 000
		Travaux de construction de deux forages équipés de pompes à motricité humaine à l'Ecole Publique de Palar 1 et 2 et à Gala Kaoutal	16 000 000
55	Ets SBC	Travaux de réhabilitation de la voirie municipale de Maroua 1 ^{er} (assainissement, gravillonnage de l'axe principal de Palar 1)	99 915 040
56	Ets T. B. C.	Travaux de construction de la clôture et aménagement de la cour du bâtiment du Centre Multi fonctionnel de Promotion des Jeunes Régional de Maroua phase 2	29 875 000
57	Ets S.	Travaux de réhabilitation du Centre de Santé de Ngassa	15 000 000
		Travaux de réhabilitation des blocs de salles de classe de l'Ecole Publique de Boudougou et de l'Ecole Publique de Béguélé	15 000 000
58	S. et Ets K.	Travaux de construction d'un pont (dalot multiple) phase II du tronçon de route Mayo Bilmiti-Entrée Ouest de Maroua dans la Commune de Maroua 1 ^{er}	42 572 250
		Travaux de réhabilitation de la voirie municipale tronçon 3 Carrefour Wawou-Pharmacie Masse boeuf (lot 2)	42 572 250
59	Ets A. A.	Travaux de construction des caniveaux sur l'axe Carrefour ENIEG-Carrefour Légion à partir de la maison Hamadou Matchoun – Guel – Carrefour Légion	100 000 000
60	Ets E. M.	Travaux de réhabilitation de la route communale tronçon Dabala-Yambram-Tchakawo-Yambaram-Djoulgouf-Ouro-Katchalla-Biro	27 000 000
		Travaux de construction d'une adduction d'eau à usage agricole équipée en panneaux solaires à Guinadji	27 000 000
61	Ets L. D. et F.	Travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe	19 999 999
62	S. T.	Travaux de construction d'une adduction d'eau potable à Makouzek	44 685 452
63	Ets B. C.	Contrôle technique et surveillance des travaux de réalisation de la deuxième phase d'un réseau d'adduction d'eau potable à Meri	14 092 369
64	C. M. C.	Achat d'un camion benne	78 769 814
65	Sté P. T. S. C.	Travaux de construction d'une clôture à l'Ecole Maternelle de Waza	21 000 000
		Travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique de Glouwada	20 500 000
		Travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique de Bile	20 500 000
66	E. de la V.	Travaux de construction, équipement d'un bloc maternel et construction d'un bloc de latrines à quatre compartiments à l'Ecole Maternelle de Hilé	26 372 343
67	Ets B. and S. C.	Travaux de réhabilitation de la Sous-Préfecture de Goulfey	29 849 676
		Equipeement en mobilier de bureau et en matériel informatique de la Sous-Préfecture de Goulfey	13 915 879
		Travaux de construction d'un logement d'astreinte pour enseignant à l'Ecole Publique de Ngawama	17 000 000
68	Ets B. et F.	Travaux de construction d'un magasin de stockage de céréales à Houlouf	30 000 000
		Travaux de construction d'un Centre Zootechnique Vétérinaire à Logone Birni	30 000 000
69	E. S.	Travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique de Koko Mbardi	20 499 427
70	Ets E. B.	Travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique de Késeo	29 849 676
		Travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe avec logement d'astreinte pour enseignants à l'Ecole Publique de Dangmiguiri	16 561 226
		Travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique de Bilaye	18 961 646
71	Ets I. M.	Travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique de Daram-Taixa	18 961 646
		Travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe au Lycée de Guissia	21 000 000
72	Ets D. A. B. C.	Travaux de construction d'un bloc de 03 salles de classe équipées en tables bancs, de 02 bureaux attenants et d'un bloc de latrines à six compartiments au CES de Nimbakri-Touloum	45 000 000

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2024

73	Ets SRH et BTP	Travaux d'ouverture des routes communales dans certaines localités de la Commune de Touloum	27 000 000
74	Sté F.	Travaux de réalisation d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine à l'Ecole Publique de Balane-Ringbe (lot 2)	8 000 000
		Travaux de réalisation d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine à l'Ecole Publique de Goussouloum (lot 4)	8 000 000
75	Ets D. et F.	Travaux relatifs à la construction d'un logement d'astreinte à l'Ecole Publique de Mayel-Badji	20 000 000
76	Sté R. H. BTP	Travaux de réhabilitation de 08 forages dans les localités de Kaya Chefferie, Kelleyel, Baknai, Golvo, Sarman, Gouloum, Gouboulo, Banka, Modi et Yola	11 000 000
		Travaux de réalisation d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine à Lougoul-Kobo, Kerdeing-Massa Kore et Digue Daram	24 000 000
77	Ets D. L. B.	Travaux de réalisation de 03 forages pastoraux à énergie solaire dans les localités de Yola (Canton de Horieng), Yolawe (Canton de Kolara) et Akoire (Canton de Moulvoudaye)	45 000 000
78	Ets M. N. et F.	Travaux de réhabilitation de 03 Centres de Santé Intégrés à Kolara, Horlong et Goudoum Goudoum	30 000 000
		Travaux de construction d'un dalot de 3x3x2 à Horlong	27 000 000
79	B. H. et B. T.	Travaux de construction d'une mini adduction d'eau potable à énergie solaire au quartier Zapili (lot 2)	20 000 000
		Travaux de construction d'une mini adduction d'eau potable à énergie solaire à Goussor (lot 1)	20 000 000
80	S. W. S.	Travaux de réhabilitation de quatre forages dans les localités de Zapili, Petene, Zouana et Garey	12 000 000
81	Ets B. F.	Travaux de construction de la décharge municipale de Kaele	54 995 930
82	Ets K. et F.	Travaux d'entretien de la route Mazang-Manore	27 000 000
83	Ets F. A. et Ets A. S.	Travaux de construction du Centre Zootechnique Vétérinaire de Goundaye	30 000 000
84	Ets M.	Travaux de construction d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine à Foulagne-Barlang (lot 1)	8 000 000
		Travaux de construction d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine à Telgoua-Dongrosse (lot 3)	8 000 000
85	Ets W. C.	Travaux de construction du centre Multifonctionnel de Promotion de Jeunes de Dziguilao	60 000 000
86	Ets S. D.	Travaux de construction d'un poste agricole à Goundaye	22 255 568
87	Ets B. H.	Travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique de Kara-Domba	19 000 000
88	Sté B. T.	Travaux de construction d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine à Klakbéré Dziguilao (lot 2)	8 000 000
89	Ets M. N. et F.	Travaux de construction d'un bloc maternel à l'Ecole Maternelle de Barlang	25 000 000
90	Ets E.	Travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de Maberwé (lot 1)	18 000 000
91	Ets K.	Travaux de construction d'un pavillon mère enfant au Centre de Santé Intégré	30 000 000
92	Ets M. A.	Travaux de construction d'un stade de football avec clôture et une tribune de 200 places	30 000 000
93	Ets A.	Travaux de construction d'un marché à bétail à Motourwa	30 000 000
		Travaux de finitions du Centre de Santé Intégré de Mogong	35 000 000
		Travaux de construction d'un bloc administratif au complexe de Bongolori	25 000 000
94	Ets S. B.	Travaux de construction de la route Dziguilao-Dongrosse	27 000 000
		Travaux d'extension de la voirie urbaine dans les localités de Dziguilao, Gologuiri, Goundaye et Barlang	12 000 000
		Travaux d'entretien routier du tronçon Centre Touristique – Derrière Lycée de Limikoutik	27 000 000
95	Ets M. N. et F.	Travaux de réhabilitation de la route communale Guego – Feo - Eba	27 000 000

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2024

96	Ets M. K.	Travaux de construction d'un logement d'astreinte pour enseignants dans la Commune de Guidiguis	17 000 000
97	Ets 2AS C.	Travaux de construction d'un bloc de 02 logements d'astreinte à l'Ecole Publique de Kofide	17 000 000
98	Ets B. S.	Travaux de construction d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine à Fago (lot 1), Fitma (lot 2), Mbaye (lot 3), Dorega (lot 4)	32 000 000
99	E. E. SARL et Ets DLB	Travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique de Balane-Ringbe (lot 3)	19 000 000
		Travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique de Mbouryouki (lot 1)	19 000 000
100	Ets H. et B. C.	Travaux d'électrification en énergie solaire du Centre de Santé Intégré de Loubour (lot 1)	15 000 000
		Travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de Djondjon Ngarado (lot 2)	15 000 000
101	Ets B.	Travaux de construction d'un centre touristique au pied du pic de Mindif	50 000 000
102	Sté C.	Travaux de réhabilitation de la route Djappai Hoppo	27 000 000
103	Sté M. S. Y.	Travaux de construction d'un Centre Zootechnique Vétérinaire à Mindif	30 000 000
104	Ets M. A.	Travaux de construction d'un logement d'astreinte pour enseignants à l'Ecole Publique de Ngouma (lot 2)	20 000 000
105	Ets Z. E.	Travaux de construction d'un Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes à Mindif	60 000 000
106	Ets M. A.	Travaux de construction de 02 salles d'hospitalisation à l'Hôpital de District de Kolofata et au Centre Médical d'Arrondissement d'Amchide	24 857 584
107	Ets S.	Equiperment en 230 tables bancs de la Commune de Kolofata	6 850 000
		Travaux d'adduction en eau potable des localités de Midre Ndevgaï, Soulede-Wayam, Bao Demroua	44 700 000
109	Ets M. A.	Travaux d'extension du réseau électrique aux localités de Bao et Ndevgal	20 000 000
		Travaux de construction d'un forage pastoral équipé d'une pompe à énergie solaire, de 02 abreuvoirs pour le grand bétail, d'un abreuvoir pour le petit bétail et d'une borne fontaine dans l'aire de pâturage de Bao-Grede	23 299 971
110	Sté N. G.	Travaux d'aménagement des voies d'accès au site écotouristique Mont Mandja	49 937 631
111	Sté I. S. A.	Travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique de Megueze 2	18 537 522
112	Ets C.	Travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique de Doumgar – Zido	17 797 550
113	Sté S.	Travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Maternelle de Soulede	24 950 000
		Travaux de construction d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine à Doumgar	8 105 200
114	Ets T.	Travaux de construction d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine à Madakonai Guimete	8 105 200
115	Ets S.	Fourniture en matériels pédagogiques des Ecoles Primaires Publiques de la Commune de Tokombéré	21 999 994
		Travaux de construction de 02 étangs piscicoles à Dobioko	15 000 000
		Travaux de construction de la clôture du Centre de Santé Intégré de Makalingai	10 000 000
116	CMC	Acquisition d'engins lourds pour le compte du Conseil Régional du Nord	489 728 511
117	M.	Acquisition d'engins lourds pour le compte du Conseil Régional du Nord	50 000 000
118	Ets C. S.	Travaux de construction d'un poste agricole à Barndaké	16 424 341
119	Ets A. I.	Travaux de construction d'un pont à deux voies sur le Mayo Tcharatché	196 686 180
		Travaux de réhabilitation de la route communale Laidé Massa – Mayo Bagaï avec un ouvrage de franchissement sur le Mayo Laidé Massa dans la Commune de Ngong	26 793 000
120	Ets F. B. C.	Travaux de construction de 05 hangars de 10 places dans les marchés de Mayo Doumri 1, Gashiga 2, Bamanga 1 et Demsa 1	25 313 904
121	Ets H. C.	Travaux de construction d'un Centre de Santé Intégré à Djamboutou Gouna	49 930 000
122	Ets E.	Travaux de construction d'un bloc maternel à l'Ecole Maternelle de Djaloumi	25 000 000

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2024

123	Cabinet N. et A.	Recrutement d'un Consultant en vue de l'initiation des populations riveraines du plan d'eau de Lagdo à la collecte et à la valorisation des jacinthes d'eau et des autres plantes aquatiques dans la Commune de Lagdo	9 994 343
124	Ets A.	Travaux de réhabilitation du tronçon de route Toura Lara-Danedji avec un ouvrage de franchissement	26 992 785
125	Ets I. A.	Travaux de construction d'un poste agricole à Sinassi	19 997 206
126	Ets D.	Travaux d'ouverture de la piste agricole Mbideng-Arteld	29 998 489
126	Ets D.	Travaux de construction de ponceaux sur l'axe Baikwa-Dokerom 1	29 998 402
127	Ets M.	Travaux de construction d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine dans les localités de Notto Mberem, Gandi et Lasserri	33 998 175
128	Ets H. et G.	Travaux de réhabilitation de salles de classe au Lycée de Lam	19 271 903
129	Ets B.	Travaux de construction d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine dans à Palpal	6 996 993
130	Ets A.	Fourniture et pose de dix lampadaires solaires dans la ville de Mayo-Oulo	9 957 375
131	Ets W. C.	Travaux de construction d'un logement d'astreinte à l'Ecole Publique de Bantadié	19 997 748
132	Ets G.	Travaux de construction de caniveaux en béton armé à Kerquing	14 917 838
132	Ets G.	Travaux de construction d'une salle de classe à l'Ecole Publique de Ouro Labaye (lot 1)	8 986 344
133	Ets M.	Travaux de construction d'une salle de classe à l'Ecole Publique de Bambalo	8 986 344
134	Sté A. F.	Travaux de construction d'une salle de classe à l'Ecole Publique de Doubas (lot 7)	8 971 438
134	Sté A. F.	Travaux de construction d'une salle de classe à l'Ecole Publique de Haoussane GoloMbe (lot 3)	8 971 438
135	Ets M. S.	Travaux de construction de l'abattoir de Bangourain	Non mentionné
136	Ets ST C.	Travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique de Koutchong	Non mentionné
137	A. I.	Travaux de construction d'un bloc maternel à l'Ecole Publique de Koundoubain	Non mentionné
137	A. I.	Travaux de construction du foyer communautaire de Fonkouakem	Non mentionné
138	Ets P. E.	Travaux de construction de la morgue municipale de Kekem	Non mentionné
139	Ets M.	Travaux de construction et équipement de d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique Groupe I de Santchou	Non mentionné
139	Ets M.	Equipement des Centres de Santé Intégrés de Babone, Ndokovi et Bapoundé dans la Commune de Bafang	Non mentionné
140	Ets les Q. E. P.	Travaux de construction du poste agricole de Bapoundeu dans la Commune de Bafang	Non mentionné
140	Ets les Q. E. P.	Travaux d'entretien de la route communale Carrefour Zebeutche-Mission Catholique Mven lot 3 dans la Commune de Bafang	Non mentionné
141	Ets C. I.	Travaux d'entretien de la route en terre dans la ville de Bafang lot 1	Non mentionné
141	Ets C. I.	Travaux de construction d'un pont sur la rivière Chi-Mouankeu dans la Commune de Bafang	Non mentionné
141	Ets C. I.	Travaux d'entretien du tronçon de route Bapoungue-Banwa Centre	Non mentionné
141	Ets C. I.	Travaux d'entretien du tronçon de route Moumée-Pont Bapoungue	Non mentionné
142	Ets les Q. E. P.	Travaux de réhabilitation de l'adduction en eau potable de Fomessa 1 avec extension à Fotsi Sud	Non mentionné
143	Ets TKF C.	Travaux d'entretien du tronçon d'une clôture à l'Ecole Maternelle Publique Bilingue de Bakonti	Non mentionné
143	Ets TKF C.	Travaux d'aménagement du Rond Point Patchi	Non mentionné
144	Ets G. T. S.	Travaux de construction d'un atelier pour la filière esthétique au CETIC de Bafemgha	Non mentionné
145	Sté KM	Travaux de construction d'un pont définitif sur la rivière Ndo Mefouo sur la route RN6-Mandjui-Mission Catholique Paah avec aménagement des voies	Non mentionné
146	Ets F. C.	Travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique de Kouochi	Non mentionné
147	A. C.	Travaux de réhabilitation et d'entretien du tronçon marché Bandjoun-Inter n°4 avec bretelle Pharmacie Todjom-Gare routière station T.	Non mentionné

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2024

148	K. M. S.	Travaux de construction d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine à l'Ecole Publique de Diko (lot 1)	Non mentionné
		Travaux de construction d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine dans la localité de Moutcha (King Place) lot 1	Non mentionné
149	Ets B. S.	Travaux de construction d'une mini adduction d'eau potable au Centre Administratif de Djebem (lot 4)	Non mentionné
		Travaux de construction d'une mini adduction d'eau potable au Centre Commercial de Semto (lot 3)	Non mentionné
150	T. S.	Fourniture et installation du courant fort à l'Hôpital de District de Yabassi	13 300 553
		Travaux de réhabilitation de la morgue de l'Hôpital de District de Yabassi	13 300 553
151	Ets L.	Travaux de construction d'une mini adduction d'eau potable à PK20 dans l'Arrondissement de Douala 5 ^e (lot 1)	19 327 336
152	I.	Travaux de construction d'une adduction d'eau dans le Département du Wouri (extension du réseau CAMWATER BA SODIKO) lot 2	13 770 656
		Travaux de réhabilitation de la route 2 ^e entrée Japoma HACC-Carrefour CONACAM	14 743 772
153	Ets D.	Travaux de réhabilitation du pont sur la rivière Dibamba Ko'o PK50+800 dans l'Arrondissement de Yingui	32 753 938
154	Sté A.	Travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe avec bureau du Directeur et un bloc de toilettes à trois compartiments à la SAR/SM de Mouanko	39 975 416
155	CTP	Travaux de construction d'un forage au Lycée de Ngambe	7 727 400
156	Ets M. et F.	Travaux de construction d'un bloc de 03 salles de classe et deux bureaux au Lycée de Niel délocalisé au Lycée de Ngambe	34 995 370
157	Ets 50 ^e	Travaux de construction d'un atelier de maçonnerie au CETIC de Malimba	Non mentionné
		Travaux de construction d'un bloc de 03 salles de classe et deux bureaux au CETIC de Song Mbengue	Non mentionné
		Travaux de réalisation des voiries dans le lotissement d'Ekite	Non mentionné
158	La S. T. E. R. A.	Travaux de réhabilitation de la voirie revêtue de la ville d'Edéa	100 000 000
		Acquisition d'une pelle chargeuse sur pneus pour la Communauté Urbaine d'Edéa	101 960 500
159	Ets N.	Maîtrise d'œuvre des travaux de construction de l'esplanade de l'Hôtel de Ville d'Edéa (phase 2)	Non mentionné
160	Ets C. C.	Travaux de construction d'un marché pour la vente des produits de pisciculture et d'élevage	Non mentionné
161	S. M.	Travaux de construction des bâtiments de l'Hôtel de Ville d'Edéa (phase 2)	461 485 036
		Travaux de construction complémentaire du bâtiment principal de la Communauté Urbaine d'Edéa et son annexe	461 485 098
162	S.	Travaux d'illumination de la ville d'Edéa pour les fêtes de fin d'année	19 950 525
163	AMH C. et T.	Travaux de construction d'un pont sur la rivière Mimbande au Marché du Bord (phase 2)	149 999 999
164	AMH C.	Travaux de construction de l'esplanade de l'Hôtel de Ville d'Edéa (phase 2)	409 031 625
		Travaux de construction de la voie d'accès aux bâtiments devant abriter les services de la Communauté Urbaine d'Edéa sur la route Edéa-Kribi	Non mentionné
165	Sté ABS	Travaux d'installation de panneaux solaires aux Centres de Santé Intégrés de Dingombi et Song Ndong	15 000 000
		Travaux d'installation de panneaux solaires aux Centres Médicaux d'Arrondissement de Makondo	15 000 000
166	Ets B. E. C.	Travaux de construction de ligne électrique du Lycée Technique de Nyanon Nyitong	40 786 124
		Travaux d'extension du réseau électrique du Lycée Technique de Nyanon Nyitong	36 036 958
167	A. E. S.	Travaux d'aménagement des espaces extérieurs du marché de Missole 2	Non mentionné
		Travaux de construction du Marché de Kopongo (phase 2)	Non mentionné
168	Ets D. E.	Travaux de réhabilitation de la piste agricole Barrière SAFACAM-Layon 5 et de la piste agricole Sonkwala (Pitti-Dibamba)	Non mentionné
		Travaux d'entretien de la route Poutkak Mbanda-Song Nyetam	Non mentionné

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2024

		Travaux de construction d'un hôtel municipal à Missole 2	Non mentionné
169	KJ BTP et Ets AMITM	Travaux de construction d'un pont sur la rivière NgoMbe (phase 2)	Non mentionné
		Travaux de construction d'un bloc préscolaire à l'Ecole Maternelle de Song Mbengue	Non mentionné
170	Ets Y. et F.	Travaux de construction d'un bloc administratif à l'Ecole Maternelle de Tombel	9 999 190
		Travaux d'installation de lampadaires solaires pour éclairage public du centre urbain de Makondo et ses environs	24 000 851
171	Ets PSB	Travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de Poko	18 999 971
172	I. B. C. C.	Travaux de réhabilitation des tronçons de route Ekite 4-Carrefour Tchapon, Entrée Cité des Cadres-Dernière Maison, Petit Garage-Résidence Mbella, Entrée Eglise du Seigneur-Tendance plus	Non mentionné
173	A. B. S. E.	Travaux de construction d'un cercle municipal à Edéa 2 (phase 2)	Non mentionné
		Travaux de construction des bacs hors sol pour la pisciculture	10 000 000
174	Ets P.	Travaux de construction d'un poste agricole dans la localité de Sipandang	Non mentionné
175	Ets K. S.	Travaux de réhabilitation de la route communale Carrefour Ngogbog-Mambondo	Non mentionné
176	G. S.	Travaux de construction de six forages équipés de pompes à motricité humaine dans la Commune de Massok	46 999 995
177	B.	Travaux de construction des puits aménagés dans les localités d'Olombé, Maldjedou et Yatou dans la Commune de Mouanko	29 653 599
178	Ets P.	Travaux de construction d'un logement d'astreinte au Centre de Santé Intégré de Malimba	29 993 802
179	I. S.	Travaux de réhabilitation du château d'eau Scan Water et d'extension du réseau d'adduction d'eau potable de Mariemberg et ses environs	25 000 000
180	KJ BTP	Travaux d'entretien de la route Malimba-Malbengue	249 873 193
181	Ets BEM	Suivi et contrôle des travaux de construction d'un atelier de Mécanique à la SAR/SM de Mouanko	19 949 972
182	Ets P. N. S.	Travaux de construction du Motel Municipal de Mouanko	254 941 981
183	C.	Achèvement des travaux de construction du Centre de Santé de Ndambog	39 104 434
184	Ets B. et C.	Travaux de construction de la case communautaire de Likound-Ndogmongo	29 998 543
185	Ets G. S.	Achèvement des travaux de construction de la case communautaire de Bipock	14 298 932
186	Ets S.	Fourniture et pose de quatre transformateurs à Kakak, Nnon et Likounbiam	17 946 013
187	Ets N.	Traitement des points critiques et reprofilage de la route Nguimbong-Nse-Likound	24 991 704
188	Ets GG B. S.	Travaux de construction des dalots sur la rivière Mbebe à Dissahai et Lep Um à Nyaang et de reprofilage des tronçons Komoi-Dissahai et Nyaang	26 988 262
189	Ets F. R. E. C.	Travaux d'entretien des routes Capost-Ipim-Libe et Ndom-Kakak-Likound	219 999 555
		Travaux de construction de 02 forages équipés de pompes à motricité humaine dans les villages Loghega et Ngambe 2 dans la Commune de Ngambe	16 999 565
190	Ets La G.	Travaux de construction de 02 forages équipés de pompes à motricité humaine dans les villages Ihendel et Pong dans la Commune de Ngambe	16 999 565
		Travaux de construction d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine dans le village Pimbe dans la Commune de Ngambe	8 499 782
		Travaux de construction d'un forage avec robinets, équipé de panneaux solaires dans la localité de Ngambe IV	15 000 000
		Travaux de construction d'un réseau monophasé dans la localité de Nyee dans la Commune de Ngambe	49 940 375
191	T. P. C.	Acquisition d'un camion benne pour la Mairie de Ngambe	85 000 000
192	Ets A.	Travaux de réhabilitation de la route Poutkak-Botko-Bissonga	26 999 488
193	G. C. C.	Travaux de construction d'un hangar de marché équipé de comptoirs à Esseing	Non mentionné
		Travaux de construction des bacs hors sol pour la pisciculture dans la Commune de Ngambe	10 000 000
		Travaux de réhabilitation de l'Ecole Publique de Botbéa (lot 1) dans la Commune de Ngambe	9 997 112

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2024

194	Ets D.	Travaux de réhabilitation de l'Ecole Publique de Mandjap 1 (lot 2) dans la Commune de Ngambe	9 997 112
195	U. P. et C.	Travaux de construction de quatre blocs de six latrines à l'Ecole Publique de Makondo, Bitoutouk, Song-Ndong, Digombi	15 284 296
196	M. A. C.	Travaux de construction du Poste Agricole de Makondo	23 994 305
197	Ets L. C.	Travaux de réhabilitation de deux salles de classe à l'Ecole Publique de Nyanon	19 585 799
198	T.	Travaux de construction d'un dalot sur la route communale Boumbanga-Ndambog (rivière Boyok)	6 989 398
		Travaux de réhabilitation du tronçon Boumbanga—Ndambog (Montée Liaa Nyock et Lyée)	7 985 805
199	Ets E.	Travaux de réhabilitation d'un bloc de deux salles de classe	18 046 300
200	F. et F. N.	Travaux de construction d'une mini adduction d'eau potable à Nyodouh	36 946 595
201	Ets M.	Travaux de construction d'un hangar de marché à Kikot	9 488 270
		Travaux de construction d'un hangar de marché à Kelleng	9 488 270
202	M. I.	Travaux d'alimentation du Centre de Santé Intégré de Pock Mahonda en eau potable	9 998 200
203	N. S.	Travaux de construction d'une mini adduction d'eau potable dans la localité de Mahonda	19 998 151
204	K. B. S. C.	Maîtrise d'œuvre du projet de construction de l'Hôtel de Ville de Pouma	22 800 884
205	S. M.	Travaux de construction de l'Hôtel de Ville de Pouma	499 397 984
206	A. C.	Travaux de construction d'une unité piscicole avec bacs bétonnés dans la Commune d'Ambam	19 999 801
207	Ets G.	Travaux de construction de cinq forages équipés de pompes à motricité humaine dans la Commune de Kyé Ossi	38 794 000
208	P. et F.	Travaux de construction d'un poste agricole à Kye Ossi (lot 2)	19 999 801
209	Ets S. T. D.	Travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à Emiangon (lot 1)	17 960 958
210	R2N E.	Travaux de construction de trois blocs de deux logements sociaux à Olamze	98 789 126
211	Ets R. et F.	Achèvement des travaux de construction du Centre de Santé Intégré de Mebem	37 000 000
212	Ets F. G.	Travaux de réhabilitation des pistes agricoles de Carrefour Biyem-Plantation lot	15 000 000
		Travaux de réhabilitation de certaines pistes agricoles de Mebem Berges Mvila (lot 2)	14 999 000
		Travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique d'Alen II	20 999 000
213	Ets U. S.	Travaux de réhabilitation de certaines Ecoles Primaires Publiques de la Commune de Ma'an	5 993 833
214	Ets A. et F.	Travaux de construction d'une unité de production piscicole avec bacs bétonnés dans la Commune d'Ambam	29 988 585
		Travaux de construction d'un bloc de trois salles de classe et deux bureaux à l'Ecole Publique au CETIC de Meyo Eli	36 741 027
215	Ets H. F.	Travaux d'aménagement des voies d'accès aux ponts Mboro et Mvila	39 999 312
216	Ets A. C.	Achèvement des travaux d'aménagement de la route Nkolabuing-Mekondom-Evouzok 1-Aloum 2 avec construction de trois ponts définitifs dans l'Arrondissement de Ma'an	Non mentionné

II- Sanctions à l'encontre des responsables des Commissions de Passation des Marchés

Tableau n° 27 : Liste des responsables de Commissions de Passation des Marchés suspendus de leurs fonctions à titre temporaire

N°	Date	Personne mise en cause	Grade/Fonction	Service	Motif	Sanction
1	06/09/2024	M. O.	Présidente	Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Djebem	Elimination abusive du recourant (Ets B.) et non-respect du Code des Marchés Publics	Suspension de la Commande Publique pendant une période de 24 mois
2		J. A.	Représentant du MINMAP			
3		M. M. S.	Secrétaire			
4		D. N. R.	Représentant du MINDDEVEL			
5		T. C.	Représentant du Maître d'Ouvrage			
6		N. A. S.	Présidente	Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mengueme	Elimination abusive du recourant (Ets S.) et non-respect du Code des Marchés Publics	
7		M. A. R.	Représentant du MINMAP		Analyse biaisée des Offres	
8		N. M. R.	Secrétaire			
9		M. A. S.	Représentant du MINDDEVEL			
10		A. N.	Représentant du Maître d'Ouvrage			
11		M. M. I.	Président			
12		M. A. N.	Rapporteur			
13		B. M. A.	Membre	Sous-Commission d'Analyse des Offres de la Commune de Mengueme		

Section 3 : Les sanctions prises au sein des Etablissements et des Entreprises Publics

La répression des pratiques de corruption a été effective à la Cameroon Development Corporation (CDC), à la Cameroon Postal Services (CAMPOST), à la Cameroon Telecommunications (CAMTEL), au Parc National de Matériel de Génie Civil (MATGENIE), au Port Autonome de Douala (PAD), à la Société Camerounaise de Dépôts Pétroliers (SCDP), à la Société Immobilière du Cameroun (SIC), à la Société de Recouvrement des Créances (SRC), à l'Hôpital Général de Yaoundé (HGY), à l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Yaoundé (HGOPY), à l'Université de Buéa (UB), à l'Université de Douala (UDo), à l'Université d'Ebolowa (UEb), à l'Université de Maroua (Uma) et à l'Université de Yaoundé I (UY I).

Sous-section 1 : La Cameroon Development Corporation (CDC)

Trente-trois (33) personnels de cette Entreprise Publique ont écopé de sanctions disciplinaires allant de l'avertissement au licenciement. Par ailleurs, l'un d'entre eux a été mis en débet pour un montant de **851 000 (huit cent cinquante et un mille) F CFA**.

I- Sanctions disciplinaires

Tableau 28 : Sanctions disciplinaires prononcées à l'encontre des personnels de la CDC

N°	Date	Personne mise en cause	Grade/Fonction	Motif	Sanction
1	10/01/2024	E. O.	Contremaître	Mauvaise utilisation du matériel de travail et des tracteurs de l'Entreprise	Avertissement
2	16/04/2024	N. E.	Agent de Sécurité	Mauvaise exécution des consignes ayant donné lieu à des fautes administratives	
3	12/08/2024	N. N. J.	Chauffeur	Utilisation d'un véhicule et du carburant de service à des fins personnelles	
4	24/10/2024	C. E.	Sentinelle	Manque d'efficacité dans l'exercice de ses fonctions ayant donné lieu au vol d'un climatiseur	
5	12/11/2024	N. N. S.	Surveillante de la salle d'emballage	Manque d'efficacité dans l'exercice de ses fonctions qui aurait pu donner lieu à la perte de 35 caisses de bananes	
6	25/10/2024	A. T.	Cuisinière	Achats fictifs de produits d'un montant de 105 850 (cent cinq mille huit cent cinquante) F CFA pour la cantine	02 jours de suspension
7	29/01/2024	E. J. C.	Mécaniciens	Remplacement de pièces de véhicules sans autorisation	03 jours de suspension
8		F. V.			
9		T. J. A.			
10		K. A.			
11		E. S. M.			
12	18/07/2024	E. E. A.	Agent de sécurité	Complicité de tentative de vol d'huile de moteur	
13	12/11/2024	A. F.	Chef de Poste	Défaillance dans le contrôle ayant donné lieu à vol de 30 arcs de bœufs	
14	05/08/2024	O. P. E.	Employé de Bureau	Utilisation d'un véhicule et de l'huile de la CDC sans autorisation	05 jours de suspension
15	18/01/2024	L. E. A.	Gardien de Camp	Attribution de terrain sans autorisation	08 jours de suspension
16	30/01/2024	B. E.	Contremaître des tracteurs	Remplacement de pièces de véhicules sans autorisation	
17		F. M.	Cadre		
18		M. S.	Mécanicien		
19	25/04/2024	D. K. L.	Chauffeur	Tentative de vente de deux parcelles de terrain de la CDC	
20	08/07/2024	E. E. C.	Comptable-Matières	Disparition de 9 696 sachets pour plants d'arbres	
21	16/07/2024	V. A. P.	Chef de Poste		
22		C. M.			
23		N. S.			
24	21/08/2024	N. B.	Chauffeur	Utilisation sans autorisation d'un véhicule de la CDC et destruction dudit véhicule	
25	30/08/2024	M. W.	Mécanicien	Vol de deux radiateurs	
26	07/02/2024	E. M. N.	Aide chauffeur	Vol de carburant	
27		M. E.	Conducteur d'engins		
28	15/02/2024	I. R.	Ouvrier	Vol de matériel d'irrigation	
29		T. C.			
30	16/07/2024	N. C.	Magasinier	Vol de 9 696 sachets pour plants d'arbres	Licenciement

31	31/07/2024	N. D.	Ouvriers	Vol de 50 kg de bananes	Licenciemment
32	04/10/2024	G. T. N.		Vol de 47 kg de bananes	
33	12/11/2024	B. M. N.		Vol de 5 régimes de bananes	

II- Mise en débet

Tableau 29 : Personnel de la CDC mis en débet

Date	Personne mise en débet	Fonction/Grade	Montant du débet (en F CFA)	Durée du débet
30/08/2024	M. W.	Mécanicien	851 000	20 mois

Sous-section 2 : La Cameroon Postal Services (CAMPOST)

Des sanctions disciplinaires ont été prononcées à l'encontre de dix-sept (17) personnels cette Entreprise Publique. D'autre part, six (06) employés ont été mis en débet pour un montant total de **15 504 239 (quinze millions cinq cent quatre mille deux cent trente-neuf) F CFA**.

I. Les sanctions disciplinaires

Tableau 30 : Sanctions prononcées à l'encontre des personnels de la CAMPOST

N°	Références de la décision	Date	Person-ne mise en cause	Grade/ Fonction	Service	Motif	Sanction
1	20250112/ CAMPOST/CA	29/01/2024	N.M.Y	Non mentionné	Non mentionné	Abandon de poste et détournement de biens publics d'un montant de 244 800 (deux cent quarante-quatre mille huit cents) FCFA	Licenciemment
2			B.K.			Abandon de poste et détournement de biens publics d'un montant de 14 060 723 (quatorze millions soixante mille sept cent vingt-trois) FCFA	
3			N.F.E.			Abandon de poste et détournement de biens publics d'un montant de 28 223 727 (vingt-huit millions deux cent vingt-trois mille sept cent vingt-sept) FCFA	
4			E.J.H. Epse M.			Abandon de poste de travail depuis le 30 octobre 2023	
5			B.W.M. Epse A.			Abandon de poste de travail depuis le 09 novembre 2023	

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2024

6	00000091/CAM-POST/DG/DRO/SRHAJ	22/02/2024	M.R. Epse T.	Chargée des Opérations Postales et Financières	Service de l'Exploitation Postale/Délégation Régionale CAMPOST de l'Ouest	Récidive dans les retards lors des prises de service au poste de travail	Blâme
7	000394/CAMPOST/DG/DRH/S-DDRH	27/06/2024	M.M.I. Epse M.	Cadre supérieur	Non mentionné	Mépris de la hiérarchie et refus d'exécuter le travail prescrit	02 retards à l'avancement
8	000395/CAMPOST/DG/DRH/S-DDRH		T.T.N.B			Non respect des procédures	Mise à pied de 5 jours
9	00041/CAMPOST/DG/DRH/S-DDRH	02/07/2024	N.T.E.	Agents de Maîtrise		Utilisation du matériel de l'Entreprise à des fins personnelles et non-respect des procédures	Avertissement
10	000713/CAMPOST/DG/DRH/S-DDRH	10/09/2024	N.M.E.	Inspecteur Principal des Postes et Telecommunications		Non-respect des procédures	02 retards à l'avancement
11	000714/CAMPOST/DG/DRH/S-DDRH		A.G.	Cadre		Non-respect des procédures et déficit de caisse	01 retard à l'avancement
12	000715/CAMPOST/DG/DRH/S-DDRH		K.P.G.	Employé		Insuffisance professionnelle	
13	000716/CAMPOST/DG/DRH/S-DDRH		J.T.A.	Inspecteur Principal des Postes et Telecommunications		Insubordination et refus d'exécuter le travail prescrit	
14	000761/CAMPOST/DG/DRH/S-DDRH		09/10/2024	M.E.F.		Employés	Retards répétés à son poste de travail et tripatouillage de la fiche de présence
15	000762/CAMPOST/DG/DRH/S-DDRH	A.A.		Négligence ayant entraîné la dégradation du matériel			
16	000763/CAMPOST/DG/DRH/S-DDRH	M.Z.M.N		Déficit de caisse et fraude dans le service			02 retards à l'avancement
17	000780/CAMPOST/DG/DRH/S-DDRH	25/10/2024	M.N. Epse N.			Absentéisme et mépris de la hiérarchie	Mise à pied de 8 jours

II. Les mises en débet

Tableau 31: Liste des personnels de la CAMPOST mis en débet

N°	Personne mise en débet	Fonction/Grade	Service	Montant du débet (en F CFA)	Début du débet	Fin du débet
1	M. P. H.	Chargé des Opérations de Guichet	Bureau de Postes d'Obala	2 577 871	15/07/2024	15/12/2025
2	N. B. C.	Chef d'Etablissement	Bureau de Postes d'Evodoula	1 924 825	15/08/2024	15/09/2028
3	N. M. E.	Délégué Régional	Délégation Régionale du Centre	9 866 145	15/11/2024	15/10/2029
4	M.	Chef de Service Commercial	Délégation Régionale du Nord	314 787	15/11/2024	15/04/2025
5	N. J. B.	Agent Polyvalent	Plateforme Industrielle Courrier et Colis de Douala	301 536	15/08/2024	15/05/2025
6	M. Z. M. N.	Chargée des Opérations de Guichet	Bureau de Postes de Nanga Eboko	519 075	15/09/2024	15/09/2025
Total				15 504 239		

Sous-section 3 : La Cameroon Telecommunications (CAMTEL)

Dix-huit (18) personnels de CAMTEL ont écopé de sanctions disciplinaires au rang desquels trois ont été mises en débet pour un montant total de **10 979 038 (dix millions neuf cent soixante-dix-neuf mille trente-huit) F CFA.**

I- Les sanctions disciplinaires

Tableau 32 : Sanctions prononcées à l'encontre des personnels de CAMTEL

N°	Date	Personne mise en cause	Grade/Fonction	Service	Motif	Sanction
1	03/01/2024	G. K. A. A. épouse N.	Personnels d'Appui	Direction des Ressources Humaines	Fraude au recrutement	Rétrogradation de la catégorie 10B à la catégorie 8A
2		M. A. A. N.		Direction des Affaires Juridiques et de la Réglementation	Complicité de fraude au recrutement	
3		E. E. E. A. épouse N.				
4		S. E. S.				
5		M. E. W. M.	Non mentionné		Complicité de vol et de vente de câble multipaire	Retard à l'avancement de 02 ans
6		N. A.			Fraude dans la vente du crédit de communication	Retard à l'avancement d'un an
7		M. E. épouse O. N.				
8		A. G. A.				

9	26/03/2024	N. M. P.	Agent d'Appui	Centre de Réseaux Accès Filaire de Meyomessala	Non restitution du matériel informatique	Licenciement
10		A. R. G.	Technicien d'Intervention/ Chef CERAF		Vol et vente de câble multipaire	
11		E. E. A.	Technicien d'Intervention		Cyber criminalité	
12	04/06/2024	N. L. F.	Employé spécialisé	Direction Régionale du Littoral	Usage d'un faux diplôme	
13	11/07/2024	B. A.	Gardien	Représentation Régionale de l'Adamaoua		
14		S. U. C.	Agent d'entretien	Point Commercial d'Ambam/Ebolowa		
15		N. N. D.		Section Restauration de Yaoundé		
16		M. B. B.	Chef de Section	Agence Commerciale de Douala-Bonabéri		
17		N. A. D.	Agent d'Appui	Services des Statistiques et des Archives de Limbé	Complicité de vol de câble de 448 paires	
18	23/07/2024	T. T. M. J.	Employé de Bureau	Direction Régionale du Littoral	Usage d'un faux diplôme	

I- Les mises en débet

Tableau 33 : Liste des personnels de CAMTEL mis en débet

N°	Personne mise en débet	Montant du débet (en F CFA)	Début du débet	Fin du débet
1	S. E. S.	3 872 307	18/03/2024	18/02/2029
2	E. E. épouse N. E. A.	2 856 269	18/03/2024	18/02/2028
3	M. A. A.	4 250 462	18/03/2024	18/12/2029
Total		10 979 038		

Sous-section 4 : Le Parc National de Matériel de Génie Civil (MATGENIE)

Un (01) employé de cette Entreprise Publique a été licencié pour faute lourde.

Tableau 34 : Sanctions prononcées à l'encontre des personnels du MATGENIE

Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Grade/Fonction	Service	Motif	Sanction
385/D/MATG/DG/ DFA/SDRH/2024	21/10/2024	B. J. M.	Chauffeur de véhicule léger	Direction Générale	Faute lourde	Rupture du contrat

Sous-section 5 : Le Port Autonome de Douala (PAD)

A la suite du constat de leur implication dans des irrégularités relatives à la Commande Publique, trois (03) employés du PAD ont été licenciés.

Tableau 35 : Sanctions prononcées à l'encontre des personnels du PAD

N°	Date	Personne mise en cause	Grade/Fonction	Service	Motif	Sanction
1	18/06/2024	M. G. C.	Directeur	Direction du Dragage et de la Logistique Maritime	- Non-respect des procédures de maturation des Marchés Publics - Atteinte au principe du juste prix dans la Commande Publique - Délit d'initié et complicité de délit d'initié - Atteinte à l'image et à la réputation du PAD	Licenciement
2		M. J.	Chef de Département du Dragage			
3		O. P. A.	Agent Administratif			

Sous-section 6 : La Société Camerounaise de Dépôts Pétroliers (SCDP)

Deux (02) personnels de la SCDP ont écopé de huit jours de mise à pied pour non-respect des procédures et fraude des produits pétroliers.

Tableau 36 : Sanctions prononcées à l'encontre des personnels de la SCDP

N°	Date	Personne mise en cause	Grade/Fonction	Service	Motif	Sanction
1	18/09/2024	N. O. B.	Laborantin	Dépôt de Bessengue	Non-respect des procédures de chargement et complicité de fraude des produits pétroliers	08 jours de mise à pied
2		M. E.	Chargeur			

Sous-section 7 : La Société Immobilière du Cameroun (SIC)

Trois (03) Agents de la SIC ont été sanctionnés pour diverses irrégularités.

Tableau 37 : Sanctions prononcées à l'encontre des personnels de la SIC

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Grade/Fonction	Motif	Service	Sanction
1	0019/D/SIC/DG	01/02/2024	G. S.	Agents d'Appui	- Extorsion de fonds aux Usagers - Faux et usage de faux - Détournement	Délégation Régionale de Douala	Licenciement
2	0023/D/SIC/DG/DRHMG/SDRH/SGRH/2024	03/02/2024	E. E. S. C.				

					de biens publics		
3	00132/D/SIC/DG/DRHMG/SDRH/SGRH/2024	10/06/2024	N. E. S. B.	Agent de Poursuite	- Refus de répondre à une demande d'explications - Falsification de documents - Obstruction de l'Audit Interne - Rétention sans motif valable des fonds de l'Entreprise d'un montant de 811 774 (huit cent onze mille sept cent soixante-quatorze) F CFA	Brigade de Recouvrement (Délégation Régionale de Yaoundé)	Mise à pied de 05 jours

Sous-section 8 : La Société de Recouvrement des Créances (SRC)

Un (01) Cadre en service à la Direction Régionale de la SRC du Nord a été licencié pour malversations financières.

Tableau 38 : Sanction prononcée à l'encontre d'un personnel de la SRC

Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Grade/Fonction	Service	Motif	Sanction
0460/SRC/2024	13/11/2024	H. A. épouse P.	Chef de Service de la Gestion de la Comptabilité	Direction Régionale du Nord	Malversations financières	Licenciement

Sous-section 9 : L'Hôpital Général de Yaoundé (HGY)

Un (01) Agent de cette formation hospitalière a été licencié et deux autres ont été mis en débet pour un montant total de **2 800 000 (deux millions huit cent mille) F CFA**.

I- Les sanctions disciplinaires

Tableau 39 : Sanction prononcée à l'encontre d'un personnel de l'HGY

Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Grade/ Fonction	Service	Motif	Sanction
1172024/N/HGY/DG/ DAAF/CAJC/SGRH	22/07/2024	B. M. F.	Informaticien		- Faux et usage de faux - Extorsion de fonds aux malades - détournement des recettes de l'HGY - Attitude méprisante vis-à-vis de la hiérarchie - Rétention abusive de documents	Licenciement

II- Les mises en débet

Tableau 40 : Liste des personnels de l'HGY mis en débet

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en débet	Montant du débet (en F CFA)	Début du débet	Fin du débet
1	0916-024/D/HGY/DG/DGA/DAAF/CAJC/SGRH	24/05/2024	N. C.	900 000	Juin 2024	Février 2025
2	0917-024/D/HGY/DG/DGA/DAAF/CAJC/SGRH		E. E. P. A.	1 900 000		
Total				2 800 000		

Sous-section 10 : L'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Yaoundé (HGOPY)

Des sanctions allant de l'avertissement écrit à la mise à pied de 03 jours ont été infligées à trois (03) employés de cette formation hospitalière pour des faits de corruption.

Tableau 41 : Sanctions prononcées à l'encontre du personnel de HGOPY

N°	Date	Personne mise en cause	Grade/ Fonction	Service	Motif	Sanctions
1	01/02/2024	I. N. J.	Agent	Unité Morgue	Corruption	Mise à pied de 02 jours
2		B. N. E.	Non mentionné	Bloc Opératoire		Mise à pied de 03 jours
3	14/11/2024	B. D. A.	Technicien en Imagerie Médicale	Radiologie et Imagerie Médicale		Avertissement écrit

Sous-section 11 : L'Université de Buéa (UB)

Les sanctions prononcées au sein de cette Université d'Etat concernent d'une part huit (08) personnels indisciplinés et d'autre part soixante-huit (68) étudiants suspendus pour l'année académique 2023-2024 du fait de leur implication dans des actes de fraude lors des examens.

I- Sanctions à l'encontre du personnel

Tableau 42 : Sanctions prononcées à l'encontre de certains personnels de l'Université de Buéa

N°	Date	Personne mise en cause	Grade/ Fonction	Service	Motif	Sanction
1	19/08 /2024	F. G.	Assistant Administratif	Ecole Supérieure des Traducteurs et Interprètes	Faute lourde	Retard à l'avancement de deux ans
2		I. S.	Technicien de terrain	Faculté d'Agriculture et de Médecine Vétérinaire	- Déduction des salaires des travailleurs temporaires - Utilisation des travailleurs dans ses propres plantations - Location d'une parcelle de terrain de l'Université à 80 000 (quatre-vingt mille) F CFA par an - Récolte et vente des produits des plantations de l'Université sans autorisation - Détournement d'une caisse de 1282 d'ignames	Avertissement
3		G. T. N.	Responsable de ferme		Absence irrégulière	
4		M. J.	Employé	Faculté des Sciences Sociales et de Management	Retards au lieu de service	
5		E. N. F.	Assistant Administratif	Faculté des Sciences Médicales		
6		C. K. M.		Non mentionné		
7		N. S.		Cabinet du Vice-Recteur chargé du Contrôle Interne et de l'Evaluation		
8		A. E. K.	Employé	Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement		08 jours de mise à pied

II- Sanctions à l'encontre des étudiants

Tableau 43: Liste des soixante huit étudiants de l'Université de Buéa suspendus pour l'année académique 2023-2024 du fait de leur implication dans des actes de fraude.

N°	Date	Etudiant mis en cause	Etablissement
1	02/05/2024	A. A.	Faculté de Droit et de Sciences Politiques
2		A. J.	
3		T. P. N.	
4		A. R. L.	
5		D. M. A.	
6		J. T. T.	
7		M. I. N.	
8		N. B. O.	
9		L. F. B.	
10		T. A. N. D.	
11		N. X. E.	
12		M. C. B.	
13	19/06/2024	M. C.	Institut Universitaire de Technologie
14	17/05/2024	N. B. F.	
15		N. S. D. D.	
16		M. P. M.	
17		G. G. F.	
18	30/07/2024	A. N. E.	Faculté des Sciences Sociales et de Management
19		K. S. C.	Faculté des Sciences
20		E. M.	
21		M. P. G. J.	
22		E. K. F.	
23		M. T. C.	
24		T. T. N.	
25		B. O. C.	
26		S. W.	
27		N. K. R. G.	
28		N. A. S.	
29		N. P.	
30		N. I. L.	
31		M. P. O.	
32		A. C. N.	
33		O. H. A.	
34		K. B. F.	
35		E. Y. N.	
36		H. E. O.	
37		D. V. F. A.	
38		F. M.	

39	28/08/2024	N. N. M.	Faculté des Sciences
40		N. C. M.	
41		A. H. A.	
42		N. A. A.	
43		N. D. B.	
44		N. N.	
45		S. E. B.	
46		M. E. M.	
47		G. D. G.	
48		C. N. Y. S. G.	
49		N. J. K.	
50		A. C.	
51		G. B. N.	
52		D. D.	
53		N. A. N.	
54		I. N. P.	
55		M. M.	
56		N. M. M.	
57	25/09/2024	N. V. S.	Faculté des Sciences de l'Education
58	26/09/2024	B. M.	
59		S. B.	
60		B. C. A.	
61		B. B. R.	
62		M. O. B. E.	
63		E. P. F.	
64		E. R. M.	
65		N. S. N.	
66		E. B. W.	
67		J. E. N.	Ecole Supérieure de Traduction et d'Interprétariat
68		K. F. E. G.	

Sous-section 12 : L'Université de Douala (UDo)

Vingt-sept personnels (27) de cette Université d'Etat ont écopé de sanctions pour des cas d'absentéisme et de manquements à l'éthique universitaire.

Tableau 44 : Sanctions prononcées à l'encontre de vingt-sept personnels de l'Université de Douala

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Grade/ Fonction	Service	Motif	Sanction
1	24/0110/UD/VR RCIE/SG/DAA F/DAAPA	09/04/ 2024	N. J.	Chef de Service de l'Administration Générale et du Personnel	Faculté des Lettres et Sciences Humaines	1- Manquement à l'obligation de réserve 2- Conflit d'intérêt entre l'action syndicale et la responsabilité administrative 3- Incapacité à concilier l'action syndicale avec les obligations d'obéissance et de discrétion professionnelle	Suspension pour une durée de 03 mois
2	24/0280/UD/VR CIE/SG/DAAF/ DAAPA/SPA		V.	Agent Décisionnaire	Bibliothèque Universitaire	Absence prolongée et injustifiée	Suspension de solde
3	24/0281/UD/VR CIE/SG/DAAF/ DAAPA/SPA		N. C.		Faculté des Sciences Economi- ques et de Gestion Appliquée		
4	24/0286/UD/VR CIE/SG/DAAF/ DAAPA/SPA		K. M. O. épouse E.	Non mentionné	Faculté des Sciences		
5	24/0288/UD/VR CIE/SG/DAAF/ DAAPA/SPA		Z. R. C.		Faculté des Sciences Economiques et de Gestion Appliquée		
6	24/0501/UD/VR CIE/SG/DAAF/ DAAPA/SPA	20/04/ 2024	N. R.		Institut des Beaux- Arts		
7	24/972/UD/VR CIE/SG/DAAF/ DAAPA/SPA	10/07/ 2024	N. M. J. H.				
8	24/119/UD/SG/ DAAF/DAAPA/ SPA	31/07/ 2024	S. T. R. P.	Chargé de Cours		Abandon de poste	Retard à l'avancement de 04 ans
9	24/1613/UD/SG /DAAF/DAAPA/ SPAA	08/11/ 2024	H. C. épouse F.	Cadre	Ecole Supérieure de Sciences Economiques et de Commerce	Absence prolongée injustifiée	Suspension de solde
10	24/1614/UD/SG /DAAF/DAAPA/ SPAA		. I. C.		Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique		
11	24/1615/UD/SG /DAAF/DAAPA/ SPAA		L. C. W.	Agent Décisionnaire	Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement		

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2024

12	24/1616/UD/SG /DAAF/DAAPA/ SPAA		M. D. E.	Cadre	Institut des Sciences Halieutiques	Absence prolongée injustifiée	Suspension de solde
13	24/1617/UD/SG /DAAF/DAAPA/ SPAA		M. J. C.	Non mentionné	Centre des Œuvres Universitaires		
14	24/1618/UD/SG /DAAF/DAAPA/ SPAA		M. E. R.		Bibliothèque des Ecoles Doctorales		
15	24/1619/UD/SG /DAAF/DAAPA/ SPAA		N. M. A.	Agent Décisionnaire	Faculté des Sciences Juridiques et Politiques		
16	24/1620/UD/SG /DAAF/DAAPA/ SPAA		N. N. L. L.	Contractuel	Centre Médico Social		
17	24/1622/UD/SG /DAAF/DAAPA/ SPAA		N. N. S. S.	Cadre	Cabinet du Vice- Recteur chargé du Contrôle Interne et de l'Evaluation	Abandon de poste, absence prolongée	
18	24/1623/UD/SG /DAAF/DAAPA/ SPAA	T. O. J. C.	Agent Décisionnaire	Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement			
19	24/1624/UD/SG /DAAF/DAAPA/ SPAA	T. N. M.		Non mentionné			
20	24/1625/UD/SG /DAAF/DAAPA/ SPAA	E. M. C.	Contractuel	Ecole Supérieure de Sciences Economiques et de Commerce			
21	24/1626/UD/SG /DAAF/DAAPA/ SPAA	A. M. M.	Cadre	Faculté des Lettres et Sciences Humaines			
22	24/1348/UDO/V RCIE	25/09/ 2024	N. C.	Chef de Service et Point Focal de l'Authentification des Diplômes	Direction des Affaires Académiques et de la Coopération	1- Racket et rançonnement des Usagers 2- violation de l'éthique et de la déontologie universitaires 3- Insubordination caractérisée, récidive	Suspension de fonction
23	24/1431/UDO/V RCIE	17/10/ 2024	M. S. C.	Maître de Conférences	Faculté des Lettres et Sciences Humaines	1- Harcèlement des étudiantes 2- Tripatouillage des notes 3- Violation de l'éthique et de la déontologie universitaires	Suspension de fonction pour une durée de 03 mois
24	24/1902/UDO/SG	10/12/ 2024	N. F. A.	Chef de Service du Personnel Administratif	Division des Affaires Administratives et du Personnel Adminis- tratif	Manquement grave à l'éthique et à la déontologie administrative	Suspension de fonction pour une durée de 03 mois
25	24/1903/UDO/SG		O. G. épouse A.	Chef de Division			
26	24/1904/UDO/SG		I. N. D. D.	Chef de Bureau des Contrats			
27	24/1905/UDO/SG		N. J.	Chef du Centre de Reproduction	Faculté des Sciences		

Sous-section 13 : L'Université d'Ebolowa (UEb)

Cinq (05) personnels de cette Université d'Etat ont écopé de sanctions disciplinaires allant du blâme au licenciement et un autre a été mis en débet pour un montant de **197 562 (cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent soixante-deux) F CFA**.

I- Les sanctions disciplinaires

Tableau 45 : Sanctions disciplinaires prononcées à l'encontre de certains personnels de l'Université d'Ebolowa

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Grade/ Fonction	Service	Motif	Sanction
1	24-00704/UEb/DAAF/DAAPA/SPA	09/10/2024	N. M. O. L.	Agent de Maîtrise	Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines	Absences irrégulières prolongées	Blâme
2	18240201/UEb/DAAF/DAAPA/SPA		M. F. U. P.	Cadre Administratif	Ecole Supérieure de Transport, de Logistique et de Commerce	Faux diplôme (Licence)	Licenciement
3			A. E. D.	Agent d'Appui	Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique	Faux diplôme (Brevet d'Etudes du Premier Cycle)	
4			O. A. S.		Service du Président du Conseil d'Administration		
5			M. E. C.	Chauffeur	Faculté de Médecine et de Sciences Pharmaceutiques	Faux diplôme (Certificat d'Etudes Primaires)	

II- Les mises en débet

Tableau 46 : Personnel de l'UEb mis en débet

Références de la décision	Date	Personne mise en débet	Grade/Fonction	Service	Montant du débet (en F CFA)	Début du débet	Fin du débet
24/163/UEb/DAAF/DBA F/SSO-SSO-A/nso	04/09/2024	M. S. D.	Cadre Financier	Secrétariat	197 562	Août 2024	Décembre 2024

Sous-section 14 : L'Université de Maroua (UMa)

Trois (03) personnels de cette Université d'Etat ont été licenciés pour manquements à leurs obligations professionnelles et quatre-vingt-deux étudiants de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, mis en cause dans des actes de fraudes lors des examens, ont été sanctionnés.

I- Sanctions à l'encontre du personnel

Tableau 47 : Sanctions prononcées à l'encontre de 03 (trois) personnels de l'Université de Maroua

N°	Date	Personne mise en cause	Grade/ Fonction	Service	Motif	Sanction
1	10/12/2024	Y. I.	Gardiens	Ecole Normale Supérieure	Manquements graves à leurs obligations professionnelles	Licenciement
2		I. B. D.		Ecole Normale des Mines et des Industries Pétrolières		
3		B. B.		Résidence du Président du Conseil d'Administration		

II- Sanctions à l'encontre des étudiants

Tableau 48 : Sanctions prononcées à l'encontre de 82 (quatre-vingt-deux) étudiants de l'Université de Maroua

N°	Date	Etudiant mis en cause	Etablissement	Motif	Sanction
1	05/08/2024	Y. P.	Faculté des Sciences Juridiques et Politiques	Fraude aux examens	Interdiction de se présenter aux examens sanctionnant l'année académique 2023-2024 avec suppression de toute aide universitaire
2		B. B.			
3		S. H. A.			
4		Y. M.			
5		G. Y.			
6		L. M. M.			
7		M. I.			
8		D. G.			
9		T. I. S.			
10		N. P.			
11		S. D. N.			
12		M. G. Y.			
13		I. G.			
14		D. M. K.			
15		A. M. H.			
16		N. G. G. F.			
17	16/09/202416/09/2024	M. J.			
18		M. Y. A.			
19		A. A. H.			
20		A. M. A.			
21		F. K.			
22		I. I. I. M.			
23		K. I.			
24		L. N. O.			
25		L. M. M.			
26		M. A.			
27		M. G. Y.			
28		M. B.			
29		M. S.			
30		N. O. S.			
31		N. G. R.			
32		O. A.			
33		O. M. B.			
34		O. A. O.			
35		Y. J. P.			
36		Y. A. O.			

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2024

37		B. A.			
38		C. A. M.			
39		D. T. V.			
40		F. S. N.			
41		F. A. D.			
42		I. M. R.			
43		K. G.			
44		M. H. A. K.			
45		M. A. B. A.			
46		M. A.			
47		N. L.			
48		S. M.			
49		S.			
50		T. O. Y.			
51		Y. P. H.			
52		Y. A.			
53		B. M. V.			
54		D. M. K.			
55		H. B. A.			
56		A. M. H.			
57		A. H.			
58		A. A. H.			
59		B. N. A.	Faculté des Sciences Juridiques et Politiques	Fraude aux examens	Interdiction de se présenter aux examens sanctionnant l'année académique 2023- 2024 avec suppression de toute aide universitaire
60		D. P. I.			
61		D. E.			
62		M. N. M. A.			
63		B. K.			
64		G. O.			
65		M. A. B. A.			
66		M. J. C.			
67		D. B.			
68		T. M.			
69		A. M. N.			
70		L. I.			
71		L. Z. B.			
72		N. B. M. H.			
73		N. D. C.			
74		M. A.			
75		T. A. M.			
76		Y. M.			
77		A. K. A. M.			
78		D. B. P. Z.			
79		N. A.			
80		N. L.			
81		S. M.			
82	30/09/2024	N. B.			Blâme assorti d'une suppression de toute aide universitaire

Sous-section 15 : L'Université de Yaoundé I (UYI)

Trente (30) étudiants de cette Université d'Etat ont été interdits de se présenter aux examens de l'année académique 2023-2024 avec suppression de toute aide du fait de leur implication dans des actes de fraude.

Tableau 49: Liste des 30 (trente étudiants) de l'Université de Yaoundé I suspendus pour l'année académique 2023-2024 du fait de leur implication dans des actes de fraude

N°	Date	Etudiant mis en cause	Etablissement
1	17/01/2024	J. P. N.	Faculté de Médecine et des Sciences Biomédicales
2		N. F.	
3	15/03/2024	T. N. A.	Faculté des Sciences
4		N. N. E.	
5		K. S.	
6		M. N. Z. R.	
7		Z. R. C.	
8		A. M. J. C. A.	
9		M. A.	
10		M. M. S.	
11		M. T. M.	
12		H. C.	
13		E. A. M. L.	Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines
14		Y.	
15	26/03/2024	M. L. G.	Faculté des Sciences de l'Education
16		G. I. T.	
17	30/07/2024	A. A. S. I.	Faculté des Sciences
18		H. A.	
19		M. O. M.	
20		F. W.	
21		B. T.	
22		K. Y. K.	
23		T. Y. R. J.	
24		N. T. A. B.	
25		I. A. I.	
26		M. I. M.	
27		E. F. G. H.	
28		T. P. H. M.	
29		T. S. G. I.	
30		M. A. M.	

Section 4 : Les sanctions prises au sein des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)

Seules la Communauté Urbaine de Bafoussam (CUB) et la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} ont fait parvenir à la CONAC des décisions relatives aux sanctions, comme en 2023.

Sous-section 1 : La Communauté Urbaine de Bafoussam (CUB)

Un responsable de la CUB a été suspendu de ses fonctions pour manquements à l'éthique et à la déontologie professionnelles.

Tableau 50 : Sanction prononcée à l'encontre d'un responsable de la CUB

Date	Personne mise en cause	Grade/ Fonction	Service	Motif	Sanction
15/04/2024 et 18/09/2024	M. S. A.	Chef de Service de la Formation et du Perfectionnement	Direction des Ressources Humaines	1- Absences répétées et injustifiées à son poste de travail 2- Arnaque des Usagers 3- Atteinte à l'image de la CUB	- Suspension de fonctions - Abaissement d'un échelon

Sous-section 2 : La Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}

Six (06) Agents de la Police Municipale de cette Commune ont été sanctionnés pour abandon répété de leur poste de travail et dissimulation des preuves y afférentes.

Tableau 51 : Sanctions prononcées à l'encontre de certains personnels de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Grade/ Fonction	Service	Motif	Sanction
1	00066/D/24/CAY1 ^{er} /SG/SAGS/BRH	23/09/2024	T. A. G.	Agent Polyvalent	Police Municipale	Abandon répété de leurs postes de travail sans autorisation	Mise à pied de 08 jours
2	00067/D/24/CAY1 ^{er} /SG/SAGS/BRH		O. A. C.				
3	000071/D/23/CAY1 ^{er} /SG/SAGS/BRH	06/11/2024	E. M. K.			Abandon de leurs postes de travail sans autorisation	
4	000072/D/23/CAY1 ^{er} /SG/SAGS/BRH	08/11/2024	N. B. F. R.				
5	000314/24/D/CAY1 ^{er} /SG/SAGS/BRH	23/12/2024	M. E. M. S.			Dissimulation des preuves d'abandon de leurs postes de travail	
6	000316/24/D/CAY1 ^{er} /SG/SAGS/BRH		N. E. G.				

*

*

*

Il ressort de ce chapitre que 31 (trente et une) Administrations ont prononcé des sanctions visant à réprimer des actes de corruption ou des pratiques contraires à l'éthique en 2024 contre 24 (vingt-quatre) en 2023.

A cet effet, des sanctions allant de l'avertissement au licenciement ont été infligées à 298 (deux cent quatre vingt-dix huit) Agents Publics dont 14 (quatorze) ont été mis en débet pour un montant total de **34 615 839 (trente-quatre millions six cent quinze mille huit cent trente-neuf) F CFA**.

Par ailleurs, 14 (quatorze) Exploitants Forestiers ont été suspendus de leurs activités pour fraude et non-respect de leurs cahiers de charges respectifs.

De même, 216 (deux cent seize) Prestataires ont été exclus de la Commande Publique pour une durée de 24 (vingt-quatre) mois pour abandon de chantier ou non livraison de biens.

Du fait de leur implication dans des actes de fraude aux examens, 221 (deux cent vingt et un) étudiants et 06 (six) élèves d'Etablissements d'Enseignement Secondaire ont été temporairement suspendus.

Certaines affaires ayant donné lieu à ces sanctions ont fait l'objet de poursuites judiciaires.

Chapitre 2

LES SANCTIONS JURIDICTIONNELLES

Ce chapitre fait la synthèse des décisions prises par les Juridictions pour des affaires relatives à la corruption et aux infractions assimilées. Il s'agit d'une part du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (Section 1) et d'autre part des Juridictions Judiciaires (Section 2). L'exploitation de ces sanctions a donné lieu à l'évaluation du préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun du fait de la corruption en 2024 (Section 3).

Section 1 : Le Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF)

Le CDBF a rendu 02 Décisions dont la première concerne l'Ex-Président de la Commission Permanente de Médiation et de Contrôle des Organismes de Gestion Collective du Droit d'Auteur et des Droits Voisins au Droit d'Auteur (CPMC) et la seconde l'Ex-Directeur Général de la Société Immobilière du Cameroun (SIC).

Les deux responsables mis en cause ont été reconnus coupables de plusieurs fautes de gestion. Ils ont écopé chacun d'une amende spéciale **de deux millions (2 000 000) F CFA**, conformément à l'article 33 du décret n° 78/470 du 03 novembre 1978 relatif à l'apurement des comptes et à la sanction des responsabilités des comptables.

Par ailleurs, ils ont été mis en débet pour un montant total de **1 755 385 695 (un milliard sept cent cinquante-cinq millions trois cent quatre-vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-quinze) F CFA** représentant le préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun dans ces affaires.

La synthèse de ces décisions est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 52 : Synthèse des décisions prises par le CDBF

N°	Références de la décision	Nature de la faute de gestion	Sanction
1	N°00001/D/CDBF Date : 17 Janvier 2024 Administration concernée : Commission Permanente de Médiation et de Contrôle des Organismes de Gestion Collective du Droit d'Auteur et des Droits Voisins au Droit d'Auteur (CPMC) Personne mise en cause : Professeur O. M. Fonction : Ex-Président Période : Mars 2012- Décembre 2016	<u>FAUTES DE GESTION AVEC PREJUDICE FINANCIER NON EVALUABLE :</u> <u>Faute de gestion n°1</u> Le prélèvement systématique, sur les droits perçus par les Organismes de Gestion Collective, d'un pourcentage supérieur à 6%, au titre de la quote-part revenant à la CPMC ; <u>Faute de gestion n°2</u> L'absence de tenue d'une comptabilité administrative des engagements de recettes et de dépenses ; <u>Faute de gestion n°3</u> La comptabilisation, dans le cadre de la gestion du compte de la Commission Permanente de Médiation et de Contrôle n°22020063806 logé à la SGBC, des recettes directes reçues, en dehors du compte de dépôt spécial ; <u>FAUTES DE GESTION AVEC PREJUDICE FINANCIER EVALUE :</u> <u>Faute de gestion n°4</u> L'exécution des dépenses, au titre de missions de recouvrement de la redevance des droits d'auteur et des droits voisins, sans pièces justificatives s'y rapportant, ayant induit un préjudice financier évalué à la somme de trois cent seize millions trois cent trente-sept mille neuf cent soixante-quinze (316 337 975) francs CFA ; <u>Faute de gestion n°5</u> Les virements au profit de bénéficiaires non identifiés, dans le cadre de la gestion du Compte de Dépôt Spécial n° 22020063814 logé à la SGBC, sans production des pièces justificatives y afférentes, ayant induit un préjudice financier évalué à la somme de six cent quarante un millions six cent huit mille (641 608 000) francs CFA ; <u>Faute de gestion n°6</u> L'exécution des dépenses, dans le cadre de la gestion du compte de la Commission Permanente de Médiation et de Contrôle n° 22020063806, sans pièces justificatives suffisantes, ayant induit un préjudice financier évalué à la somme de quatre cent soixante-dix-sept millions cent six mille trois cent deux (477 106 302) francs CFA.	Amende spéciale : 2 000 000 F CFA Débet : 1 435 052 277 F CFA
2	N°00002/D/CDBF Date : 26 septembre 2024 Administration concernée : Société Immobilière du Cameroun (SIC) Personne mise en cause : B. G. Fonction : Ex-Directeur Général Période : Mars 2012- Décembre 2016	<u>FAUTES DE GESTION AVEC PREJUDICE FINANCIER NON EVALUABLE :</u> <u>Faute de gestion n°1</u> La non approbation par le Conseil d'Administration de la SIC de la convention signée entre le Directeur Général (DG) de la SIC et le responsable du Cabinet d'Avocats P., T. et N. ; <u>Faute de gestion n°2</u> La latence entre la production des loyers et leur comptabilisation ; <u>Faute de gestion n°3</u> La latence entre la production du traitement des personnels et sa comptabilisation ; <u>Faute de gestion n°4</u> Le recrutement de personnels d'encadrement en lieu et place du Conseil d'Administration ; <u>Faute de gestion n°5</u> Le renoncement à l'action intentée par les conseils de la SIC, dans le cadre de l'affaire SIC/G. R. B., avec comme conséquence, la condamnation de la SIC aux dépens ;	Amende spéciale : 2 000 000 F CFA Débet : 320 333 418 F CFA

2	N°00002/D/CDBF Date : 26 septembre 2024 Administration concernée : Société Immobilière du Cameroun (SIC) Personne mise en cause : B. G. Fonction : Ex-Directeur Général Période : Mars 2012- Décembre 2016	Faute de gestion n°6 Le non-respect des engagements de la SIC relativement à la saisie conservatoire pratiquée sur des fonds appartenant à la SIC, logés dans certains établissements bancaires, saisie initiée par A. F. B. ; Faute de gestion n°7 Le défaut de diligence en vue de prévenir ou de remédier à la minoration des recettes, consécutive à la sous-évaluation des superficies mentionnées dans les contrats commerciaux, faute de gestion issue de la requalification des faits initialement qualifiés de minoration des recettes par la sous-évaluation des superficies mentionnées dans les contrats commerciaux ; Faute de gestion n°8 Le défaut de diligence en vue de régulariser les loyers relatifs aux locations-ventes affichant un solde débiteur, faute de gestion issue de la requalification des faits initialement qualifiés de règlement partiel au profit de la SIC, de loyers relatifs aux locations-ventes d'immeubles ; Faute de gestion n°9 Le défaut de diligence en vue de la production des comptes d'emploi et pièces justificatives de l'utilisation des sommes mises à la disposition de certaines autorités administratives, relativement à la sécurisation physique des sites dans le cadre du Programme Gouvernemental de construction de 10 000 logements sociaux, faute de gestion issue de la requalification des faits initialement qualifiés d'inexistence des comptes d'emploi et des pièces justificatives de l'utilisation des sommes mises à la disposition de certaines autorités administratives, relativement à la sécurisation physique des sites dans le cadre du Programme Gouvernemental de construction de 10 000 logements sociaux ; Faute de gestion n°10 La non prise en compte des quantités réelles à entretenir dans l'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offres ; Faute de gestion n°11 La signature d'une convention d'honoraires avec la société civile professionnelle d'avocats P. et P. D. et d'un contrat avec l'entreprise C., sans appel à concurrence, faute de gestion issue de la requalification des faits initialement qualifiés de non application des règles de concurrence dans certains Marchés de prestations de services ; Faute de gestion n°12 Le fractionnement de la Commande Publique en Bons de Commande dans le cadre de la réalisation de divers travaux de construction de clôtures, de réfection, de peinture, etc. de logements de la cité SIC de Roumde/Adjia à Garoua ; Faute de gestion n°13 La réalisation de la maîtrise d'œuvre du projet de construction de l'immeuble 22 au quartier Hippodrome à Yaoundé par la SIC, en lieu et place de la maîtrise d'œuvre privée, faute de gestion issue de la requalification des faits initialement qualifiés de retard dans le lancement du Marché de la maîtrise d'œuvre ; Faute de gestion n°14 Le défaut de diligence en vue de la mobilisation des cautionnements des titulaires de Marchés ayant accusé une défaillance dans l'exécution de leurs obligations contractuelles, et dont les Marchés ont été résiliés dans le cadre de la réalisation du programme gouvernemental de construction de dix mille (10 000) logements sociaux, faute de gestion issue de la requalification des faits initialement qualifiés de mauvaise exécution par le Directeur Général de la SIC de ses attributions de Maître d'Ouvrage Délégué dans le cadre de la réalisation du programme gouvernemental de construction de dix mille (10 000) logements sociaux ;	Amende spéciale : 2 000 000 F CFA Débet : 320 333 418 F CFA
---	--	---	---

2	N°00002/D/CDBF Date : 26 septembre 2024 Administration concernée : Société Immobilière du Cameroun (SIC) Personne mise en cause : B. G. Fonction : Ex-Directeur Général Période : Mars 2012- Décembre 2016	<u>FAUTES DE GESTION AVEC PREJUDICE FINANCIER EVALUE :</u> <u>Faute de gestion n°15</u> L'engagement et l'ordonnancement de dépenses relatives au paiement d'indemnités au profit du Président et des Membres du Conseil d'Administration, au-delà des seuils réglementaires, ayant induit un préjudice financier au détriment de la SIC, évalué à la somme de vingt-trois millions quatre cent vingt-cinq mille (23 425 000) francs CFA ; <u>Faute de gestion n°16</u> L'engagement et l'ordonnancement de dépenses relatives au paiement, à son propre profit et au profit du Directeur Général Adjoint, d'indemnités triennales en dépassement du seuil réglementaire, faute de gestion issue de la requalification des faits initialement qualifiés d'engagement, d'ordonnancement et de paiement à son propre profit et au profit du Directeur Général Adjoint d'indemnités triennales en dépassement du seuil réglementaire d'une part et au profit du Président du Conseil d'Administration, de manière induue d'autre part, ayant induit un préjudice financier au détriment de la SIC, évalué à la somme de onze millions (11 000 000) de francs CFA ; <u>Faute de gestion n°17</u> Le bénéfice irrégulier des services de sécurité d'un Adjudant de Gendarmerie, ayant entraîné l'engagement et l'ordonnancement et le d'indemnités au profit de ce personnel, et ayant induit un préjudice financier au détriment de la SIC, évalué à la somme de trois millions cent vingt-sept mille cinq cents (3 127 500) francs CFA ; <u>Faute de gestion n°18</u> La signature de bons de paiement et de bons de caisse, ayant donné lieu au versement des frais de transport et d'hébergement à certains actionnaires membres de l'Assemblée Générale, non présents lors de certaines sessions de cet organe, faute de gestion issue de la requalification des faits initialement qualifiés de de versement de frais de transport et d'hébergement aux administrateurs et actionnaires absents lors de certaines sessions de l'Assemblée Générale de la SIC, ayant induit un préjudice financier au détriment de la SIC, évalué à la somme de cinq millions cent mille (5 100 000) francs CFA, dont deux millions cinq cent mille (2 500 000) francs CFA en solidarité avec Monsieur A. F., ex-Directeur Financier et Comptable de la SIC ; <u>Faute de gestion n°19</u> L'octroi de réductions injustifiées et sans base juridique sur certains logements de Nkolondom, ayant induit un préjudice financier au détriment de la SIC, évalué à la somme de quinze millions huit cent vingt-six mille huit cent soixante-treize (15 826 873) francs CFA ; <u>Faute de gestion n°20</u> Le défaut de diligences, en vue de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement de dépenses destinées au remboursement du crédit obtenu auprès d'A. F. B., dans le cadre du projet de construction de 32 logements à Yaoundé-Nkolondom, ayant entraîné des intérêts et dommages moratoires à la charge de l'entreprise, faute de gestion issue de la requalification des faits initialement qualifiés de non reversement de la totalité des produits de la vente des logements du projet de construction de 32 logements à Yaoundé-Nkolondom, dans le compte séquestre dédié à cet effet, ayant induit un préjudice financier au détriment de la SIC, évalué à la somme de deux cent trente-deux millions trois cent trente-sept mille cinq cent quarante-sept (232 337 547) francs CFA ;	Amende spéciale : 2 000 000 F CFA Débet : 320 333 418 F CFA
---	--	---	---

2	N°00002/D/CDBF	Faute de gestion n°21 L'engagement, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement de dépenses de prestations de service, sans justification de l'effectivité desdites prestations ayant induit un préjudice financier au détriment de la SIC, évalué à la somme de quatre millions (4 000 000) de francs CFA, en solidarité avec Monsieur A. F., ex-Directeur Financier et Comptable de la SIC, Membre de la Commission de Réception de certains Marchés, au titre de la période allant du 12 décembre 2013 à décembre 2016 ;	Amende spéciale : 2 000 000 F CFA Débet : 320 333 418 F CFA
	Date : 26 septembre 2024	Faute de gestion n°22 L'engagement, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement de prestations surévaluées dans le cadre de l'exécution des Marchés d'entretien des espaces verts de certaines cités SIC de la ville de Yaoundé, ayant induit un préjudice financier au détriment de la SIC évalué à la somme de onze millions cent onze mille neuf cent cinquante-huit (11 111 958) francs CFA ;	
	Administration concernée : Société Immobilière du Cameroun (SIC)	Faute de gestion n°23 : L'engagement, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement de prestations surévaluées dans le cadre de l'exécution des Marchés d'entretien des espaces verts de certaines cités SIC de la ville de Douala, ayant induit un préjudice financier au détriment de la SIC évalué à la somme de quatorze millions quatre cent quatre mille cinq cent quarante (14 404 540) francs CFA.	
	Personne mise en cause : B. G. Fonction : Ex-Directeur Général Période : Mars 2012- Décembre 2016		

Section 2 : Les Juridictions Judiciaires

Les décisions dont la synthèse est présentée dans cette section émanent des Juridictions de fond (Sous-section 1) et de la Cour Suprême (Sous-section 2).

Sous-section 1 : Les Juridictions de fond

Les Juridictions de fond sont constituées des Tribunaux d'Instance (I), des Cours d'Appel (II) et du Tribunal Criminel Spécial (III).

I- Les Tribunaux d'Instance

Relèvent de cette catégorie les Tribunaux de Première Instance (TPI) et les Tribunaux de Grande Instance (TGI).

A. Les Tribunaux de Première Instance (TPI)

Les décisions ci-dessous présentées proviennent des Tribunaux de Première Instance de Ngaoundéré, Bertoua, Guider, Bafoussam et Mbouda.

1. Tribunal de Première Instance de Ngaoundéré

Tableau 53 : Décision rendue par le TPI de Ngaoundéré

Références	Date	Affaire	Infraction	Synthèse de la décision
1431/COR	22/11/2024	Ministère Public C/ H.	Corruption passive	L'accusée H., déclarée coupable des faits de corruption passive, a été condamnée à dix mille (10 000) F CFA d'amende.

2. Tribunal de Première Instance de Bertoua

Tableau 54 : Décision rendue par le TPI de Bertoua en 2024

Références	Date	Affaire	Infraction	Synthèse de la décision
1111/COR	27/11/2024	Ministère Public et K. G. C/ Y. G.	Abus de fonction, corruption active et destruction	Le Tribunal s'est déclaré incompétent pour statuer sur cette affaire de nature administrative

3. Tribunal de Première Instance de Guider

Tableau 55 : Décision rendue par le TPI de Guider

Références	Date	Affaire	Infraction	Synthèse de la décision
430/COR	25/09/2024	Ministère Public C/ - P. D. - I. A.	Evasion, complicité d'évasion et corruption	L'accusé P. D., déclaré non coupable des faits de complicité d'évasion et de corruption, a été relaxé pour faits non établis. Par contre, il a été déclaré coupable d'évasion et condamné à 06 mois d'emprisonnement.

4. Tribunal de Première Instance de Bafoussam

Tableau 56 : Décisions rendues par le TPI de Bafoussam

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Synthèse de la décision
1	545/COR	1 ^{er} /04/2024	Ministère Public C/ - N. A. C. - N. B. M. Y. - J. L. N. N. - E. O. S.	Corruption	Les prévenus N. A. C., N. B. M. Y., J. L. N. N. et E. O. S. reconnus coupables de corruption ont été condamnés chacun à 06 mois d'emprisonnement avec sursis pendant 03 ans et à cent mille (100 000) F CFA d'amende.
2	727/COR	24/04/2024	Ministère Public et A. N. P. C/ N. P. F.	Corruption active	L'accusé N. P. F., déclaré coupable de corruption active, a été condamné à 06 mois d'emprisonnement et à cinquante mille (50 000) F CFA d'amende. Le Tribunal a par ailleurs ordonné la restitution à A. N. P. du billet de banque de (deux mille) 2 000 F CFA, représentant le corps du délit.

5. Tribunal de Première Instance de Mbouda

Tableau 57 : Décision rendue par le TPI de Mbouda

Références	Date	Affaire	Infraction	Synthèse de la décision
06/DJ	28/03/2024	Ministère Public C/ - F. T. D. - L. M. P. R. - T. C. M.	Détournement de biens publics	- Les accusés F. T. D., L. M. P. R. et T. C. M. ont été reconnus coupables de détournement de biens publics et leur garde a été attribuée à leurs parents respectifs, à savoir F. R. et M. L. L., F. J. R. et T. N., M. A. et L. A. - Mandat d'incarcération exécutoire à compter de leur majorité a été décerné contre eux

B. Les Tribunaux de Grande Instance (TGI)

Seuls quatre (04) TGI sur les cinquante-huit (58) que compte le Cameroun ont fait parvenir à la CONAC des décisions pour le présent Rapport. Il s'agit des TGI du Wouri, du Mbéré, du Haut Nkam et des Bamboutos.

1. Le Tribunal de Grande Instance du Wouri

Tableau 58 : Décisions rendues par le TGI du Wouri

Références	Date	Affaire	Infraction	Synthèse de la décision
131/CRIM	12/03/2024	Ministère Public C/ N. S. N.	Faux et usage de faux en écritures publiques et authentiques et corruption	L'accusé N. S. N., reconnu coupable de faux et usage de faux en écritures publiques et authentiques et de corruption, a été condamné à 01 an d'emprisonnement avec sursis pendant trois ans et cent mille (100 000) F CFA d'amende.

2. Le Tribunal de Grande Instance du Mbéré

Tableau 59 : Décision rendue par le TGI du Mbéré

Références	Date	Affaire	Infraction	Synthèse de la décision
30/CRIM	26/06/2024	Ministère Public et Lycée Bilingue de Meiganga C/ - S. M. O. - M. L.	Tentative de détournement de biens publics	- L'accusé M. L., déclaré non coupable des faits de coaction de tentative de détournement de biens publics, a été acquitté pour faits non établis - L'accusé S. M. O., déclaré coupable des faits de tentative de détournement de biens publics, a été condamné à 05 ans d'emprisonnement et à payer au Lycée de Meiganga la somme de cent quarante mille (140 000) F CFA à titre de réparation.

3. Le Tribunal de Grande Instance du Haut Nkam

Tableau 60 : Décision rendue par le TGI du Haut Nkam

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Synthèse de la décision
1	06/CRIM/2024	24/01/2024	Ministère Public et CETIC de Banwa C/ - D. R. - T. C. - T. D.	Coaction de détournement de biens publics	- Les accusés D. R., T. C. et T. D. reconnus coupables de détournement de biens publics en coaction ; - D. R. condamné à 60 mois d'emprisonnement ferme ; - T. C. et T. D. condamnés à 84 mois d'emprisonnement ferme chacun.
2	22/CRIM/2023	24/07/2024	Ministère Public et N. G. M. C/ Z. M. E.	Corruption active	L'accusé Z. M. E., déclaré coupable de corruption active, a été condamné à 10 ans d'emprisonnement et à quatre cent mille (400 000) F CFA d'amende.

4. Le Tribunal de Grande Instance des Bamboutos

Tableau 61 : Décisions rendues par le TGI des Bamboutos

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Synthèse de la décision
1	51/CRIM	04/07/2024	Ministère Public et succession Y. C/ N. C.	Faux et usage de faux en écritures publiques et authentiques, fabrication de preuves	L'accusé N. C., déclaré coupable des faits de faux et usage de faux en écritures publiques et authentiques et fabrication de preuves, a été condamné à deux cent mille (200 000) F CFA d'amende.
2	68/CRIM	19/09/2024	Ministère Public C/ - A. C. A. - K. F. D. B. - F. F. N.	Trafic de cannabis en coaction, tentative de corruption et remise en circulation d'une fausse monnaie	- Les accusés A. C. A. et F. F. N., déclarés non coupables des faits de cession en vue d'une consommation personnelle initialement qualifiés de coaction de trafic de stupéfiant, en ont été acquittés faute de preuves ; - L'accusé A. C. A. a été déclaré non coupable de tentative de corruption et de remise en circulation de fausse monnaie et acquitté de ces chefs au bénéfice du doute ; - L'accusée K. F. D. B. déclarée coupable d'offre de cannabis pour la consommation a été condamnée à 02 ans d'emprisonnement ferme.

II- Les Cours d'Appel

Les Cours d'Appel de l'Est et du Nord sont les seules à avoir transmis des décisions à la CONAC pour le présent Rapport.

A. La Cour d'Appel de l'Est

Tableau 62 : Décisions rendues par la Cour d'Appel de l'Est

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Objet de l'appel	Synthèse de la décision
1	27/CRIM	05/03/2024	B. D. N. C/ - Ministère Public - D. Z.	Corruption active, abus de fonction et refus d'un service dû	Opposition au jugement n°277/COR du 18 octobre 2022 du TPI de Batouri : - déclarant D. Z. non coupable de corruption active, abus de fonction et refus d'un service dû et le relaxant de ces chefs, faute d'infractions ; - se déclarant incompétent à statuer sur les intérêts civils de sieur B. D. N.	L'appel de B. N. jugé irrecevable pour violation de l'article 443 (1) du Code de Procédure Pénale
2	84/COR	16/07/2024	Ministère Public C/ - D. F. S. - D. J. - A. N. E. M.	Rétention sans droit de la chose d'autrui, corruption et intérêt dans un acte	Opposition au jugement n°361/ COR du 02 novembre 2023 - déclarant A. N. E. non coupable des faits de rétention sans droit de la chose d'autrui, corruption et intérêt dans un acte et le relaxant de ces chefs faute de preuves ; - se déclarant incompétent à statuer sur les intérêts civils de dame D. F. S. et de sieur D. J.	L'appel, reçu en la forme, a été jugé non fondé

B. La Cour d'Appel du Nord

Tableau 63 : Décisions rendues par la Cour d'Appel du Nord

Références	Date	Affaire	Infraction	Objet de l'appel	Synthèse de la décision
234/P	19/07/2024	Ministère Public C/ H. A.	Concussion au détriment des particuliers	Opposition au jugement n°2374/COR du 21 septembre 2021 du TPI de Garoua - --- déclarant H. A. non coupable de concussion au détriment des particuliers et le relaxant de ce chef pour faits non établis ; - se déclarant incompétent à statuer sur les intérêts civils indéterminés.	H. A., déclaré coupable de concussion au détriment des particuliers, a été condamné à 01 an d'emprisonnement avec sursis pendant 03 ans et à 50 000 F CFA d'amende. Il a en outre été condamné à payer à H. M. la somme de 2 000 000 F CFA représentant : - le remboursement de l'indu : 400 F CFA - la réparation du préjudice moral : 1 600 000 F CFA - le remboursement des frais de procédure : 399 600 F CFA.

III- Le Tribunal Criminel Spécial (TCS)

Le Tribunal Criminel Spécial (TCS) a rendu 11(onze) arrêts définitifs pour des affaires relatives à l'infraction de détournement de biens publics.

L'Etat du Cameroun était partie civile à ces procès à travers les dix (10) Administrations ci-après :

- le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF) ;
- le Ministère des Finances (MINFI) ;
- le Ministère des Travaux Publics (MINTP) ;
- l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et des Telecommunications (ANTIC) ;
- la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) ;
- la Cameroon Development Corporation (CDC) ;
- la Cameroon Water Utilities (CAMWATER) ;
- la Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;
- la Société de Développement du Coton (SODECOTON) ;
- l'Université de Yaoundé II.

Dans l'ensemble, quarante-sept (47) personnes étaient mises en cause dans ces affaires.

L'action publique a été déclarée éteinte pour 02 (deux) accusés pour cause de décès pour l'un et d'écoulement du délai de prescription pour l'autre.

Conformément à la loi n°2012/011 du 16 juillet 2012 portant création d'un Tribunal Criminel Spécial, les poursuites engagées contre 05 (cinq) accusés ont été arrêtées après la restitution du corps du délit, à la demande du Procureur Général près le TCS.

Vingt (20) autres accusés ont été acquittés, pour faits non établis.

Par contre, seize (16) accusés ont été déclarés coupables et des peines d'emprisonnement allant d'1 (un) an avec sursis pendant 03 (trois) ans à l'emprisonnement à vie ont été prononcées à leur encontre.

Le montant total du préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun dans ces affaires s'élève à la somme de **857 685 705 (huit cent cinquante-sept millions six cent quatre-vingt-cinq mille sept cent cinq) F CFA**.

Cinq (05) pourvois en annulation ont été introduits auprès de la Cour Suprême au terme de ces procès.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de ces décisions.

Tableau 64 : Récapitulatif des décisions relatives à l'infraction de détournement de biens publics prises par le TCS.

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Synthèse de la décision	Observations
1	001/CRIM/TCS	19/01/2024	Ministère Public et Etat du Cameroun (CAMWATER) C/ 1- N. N. A. 2- N. K. J. 3- A. A. H. A. 4- S. J. W.	Coaction et complicité de détournement de biens publics	- Les accusés N. N. A. et N. K. J., déclarés non coupables de coaction de détournement de la somme de cent vingt-cinq millions huit cent quatre-vingt-douze mille deux cent quatre-vingt-trois (125 892 283) F CFA, en ont été acquittés pour faits non établis ; - Les accusés S. J. W. et A. A. H. A., déclarés non coupables du crime de complicité de coaction de détournement de la somme de cent vingt-cinq millions huit cent quatre-vingt-douze mille deux cent quatre-vingt-trois (125 892 283) F CFA, en ont été acquittés pour absence d'infraction ; - Les accusés N. N. A. et N. K. J., déclarés non coupables de coaction de blanchiment des capitaux, en ont été acquittés pour faits non établis ; - L'accusé N. N. A., déclaré non coupable du délit d'intérêt dans un acte, a été relaxé de ce chef pour délit non constitué.	RAS
2	002/CRIM/TCS	06/02/2024	Ministère Public et Etat du Cameroun (Ministère des Finances- Ministère des Travaux Publics) C/ 1- B. E. F. 2- E. O. J. M. 3- N. N. 4- O. O. D. C. 5- R. J. 6- A. K. 7- A. J. M. 8- O. K. H. D. 9- E. J. J. 10- N. N. épouse N. C. 11- M. M. J. E. 12- H. J. 13- E. J. M.	Détournement de biens publics, coaction de détournement de biens publics et complicité de détournement de biens publics	- Constat de l'extinction de l'action publique pour cause de décès de R. J. survenu le 29 février 2021 à l'Hôpital Militaire de Yaoundé ; - Les accusés O. O. D. C., E. N. J. M., M. M. J. E. et H. J., déclarés non coupables de complicité de détournement de biens publics, ont été acquittés pour faits non établis ; - Les accusés B. E. F. et N. N., déclarés coupables de détournement de biens publics respectivement des sommes de trente et un millions cinq cent trente-deux mille trois cent (31 532 300) F CFA et cent cinquante millions (150 000 000) F CFA, ont été condamnés à 15 ans d'emprisonnement ferme chacun ; - Les accusés A. K., A. J. M., O. N. H. D., E. J. J. et N. N. C. A., déclarés coupables de complicité de détournement de biens publics notamment la somme de cent quatre-vingt et un millions cinq cent trente-deux mille trois cents (181 532 300) F CFA, ont été condamnés à 15 ans d'emprisonnement ferme chacun ; - L'accusé E. J. M., déclaré coupable de tentative de détournement de biens publics d'un montant de quatre-vingt millions (80 000 000) F CFA, a été condamné à 15 ans d'emprisonnement ferme ; - B. E. F., N. N., A. K., A. J. M., O. K. H. D., E. J. J., N. N. C. A. épouse N. à B. et E. J. M. S. ont été condamnés à payer solidairement à l'Etat du Cameroun (Ministère des Finances) la somme de cent quatre-vingt et un millions cinq cent trente-deux mille trois cents (181 532 300) F CFA en réparation du préjudice matériel ;	Pourvoi

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2024

2	002/CRIM/ TCS	06/02/2024	Ministère Public et Etat du Cameroun (Ministère des Finances- Ministère des Travaux Publics) C/ 1- B. E. F. 2- E. O. J. M. 3- N. N. 4- O. O. D. C. 5- R. J. 6- A. K. 7- A. J. M. 8- O. K. H. D. 9- E. J. J. 10- N. N. épouse N. C. 11- M. M. J. E. 12- H. J. 13- E. J. M.		- Confiscation des fonds bloqués au crédit des comptes ouverts dans les établissements de crédit au nom de : • B. E. F. : CEPI ○ Compte chèque n°37 13 06 08 801-09 : 53 411 F CFA ○ Compte d'épargne n°37 13 06 08 801-08 : 10 763 F CFA • N. N. : BICEC compte sur livret n° 62 19 676 0001-92 : 13 881 F CFA • N. N. C. A. épouse N. à B. ○ Compte à vue 488 535 F CFA ○ Compte d'épargne 18 320 F CFA ○ A. F. B. 136 664 F CFA • A. K. : S. G. C. 4 700 F CFA • A. J. M. : R. ○ Compte chèque n°37 31 38 20 0001-88 : 5 266 F CFA • E. J. M. : ACEP compte n° 104 00037 01 : 1 198 F CFA.	Pourvoi
3	003/CRIM/ TCS	17/04/2024	Ministère Public et Etat du Cameroun (Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières) C/ 1- N. A. B. alias N. A. B. 2- A. B.	Coaction de détournement de biens publics	Les éléments de preuve n'ayant pas été jugés suffisants pour que les accusés présentent leur défense, les accusés N. A. B. et A. B. ont été acquittés.	RAS
4	004/CRIM/ TCS	06/06/2024	Ministère Public et Etat du Cameroun (La Cameroon Telecommunica tions) C/ 1- N. C. E. 2- Z. F. Y.	Tentative de détournement de biens publics et corruption	- L'accusé N. C. E., déclaré coupable de tentative de détournement de biens publics de trois cent vingt-trois millions onze mille cent trente-trois (323 011 133) F CFA et corruption active, a été condamné à l'emprisonnement à vie et à payer à l'Etat du Cameroun (CAMTEL) la somme de deux millions (2 000 000) F CFA dont cinq cent mille (500 000) F CFA pour les frais de procédure et un million cinq cent mille (1 500 000) F CFA pour les honoraires du Conseil de CAMTEL ; - L'accusée Z. F. Y., déclarée coupable de corruption passive, a été condamnée à un an d'emprisonnement avec sursis pendant 03 ans.	RAS
5	005/CRIM/ TCS	14/06/2024	Ministère Public et Etat du Cameroun (Ministère des Finances- Ministère des Travaux Publics) C/ K. P.	Tentative de détournement de biens publics	- L'accusé K. P., déclaré coupable de tentative de détournement de biens publics d'un montant de cent vingt-huit millions huit cent trente-neuf mille cinq cent soixante-treize (128 839 573) F CFA, a été condamné à 10 ans d'emprisonnement et à payer à l'Etat du Cameroun (Ministère des Finances-Ministère des Travaux Publics) la somme de dix millions sept cent cinquante mille (10 750 000) dont dix millions (10 000 000) F CFA pour les honoraires et sept cent cinquante mille (750 000) F CFA pour les frais de représentation des 03 (trois) Agents publics désignés.	RAS

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2024

6	008/CRIM/ TCS	13/08/2024	Ministère Public et Etat du Cameroun (Université de Yaoundé II) C/ M. A.	Détournement de biens publics	Constat de l'extinction de l'action publique en raison de l'écoulement du délai de prescription	RAS
7	012/CRIM/ TCS	04/09/2024	Ministère Public et Etat du Cameroun- ANTIC C/ 1- N. A. M. 2- B. M. D. alias T. 3- A. L. alias P. 4- K. E. 5- M. J. alias J. 6- A. R. C.	Détournement de biens publics en coaction, complicité de détournement de biens publics et négligence de Gardien	- L'accusé M. J. alias J., déclaré non coupable des faits de complicité de détournement de biens publics de la somme de quatre-vingt un millions quatre cent trois mille quatre cent cinq (81 403 405) F CFA au préjudice de l'ANTIC, a été acquitté pour faits non établis ; - L'accusé A. R. C., déclaré non coupable des faits de négligence de Gardien, a été déclaré non coupable ; - Les accusés N. A. M., B. M. D. alias T., A. L. alias P. et K. E. ont été déclarés coupables des faits de coaction de détournement de biens publics de la somme de quatre-vingt un millions quatre cent trois mille quatre cent cinq (81 403 405) F CFA au préjudice de l'ANTIC et condamnés à 15 ans d'emprisonnement ferme ; - N. A. M., B. M. D. alias T., A. L. alias P. et K. E. ont par ailleurs été condamnés à payer à l'ANTIC la somme de quatre-vingt-un millions quatre cent trois mille quatre cent cinq (81 403 405) F CFA	Pourvoi
8	014/CRIM/ TCS	02/10/2024	Ministère Public et Caisse Autonome d'Amortissement C/ A. D.	Complicité de tentative de détournement de biens publics	L'accusé K. S. a été déclaré non coupable du crime de complicité de tentative de détournement de biens publics d'un montant de cinquante-deux millions six cent cinquante-six mille (52 656 000) F CFA et acquitté pour défaut d'intention criminelle.	Pourvoi
9	016/CRIM/ TCS	23/10/2024	Ministère Public et Etat du Cameroun (Société de Développement du Coton) C/ 1- K. A. 2- M. G. 3- H. M. 4- A. H. H. 5- A. Y. 6- M. S. 7- A. B. 8- A. D. 9- K. A.	Détournement de biens publics et détournement de biens publics en coaction	Constat de l'arrêt des poursuites à l'égard d'A. Y., M. S., A. B., A. D. et K. A. à la suite de la restitution du corps du délit avant la saisine du Tribunal.	RAS
10	018/CRIM/ TCS	18/11/2024	Ministère Public et Etat du Cameroun (Cameroon Development Corporation) C/ 1- T. N. E. 2- N. N. C. 3- K. J.	Détournement de biens publics	- Les accusés T. N. E., N. N. C. et K. J., déclarés non coupables des faits de détournement des biens publics d'un montant d'un milliard cent quatre-vingt millions deux cent quatre-vingt et un mille (1 180 281 000) F CFA, ont été acquittés pour faits non établis	Pourvoi

11	019/CRIM/ TCS	27/11/2024	Ministère Public et Etat du Cameroun (CAMWATER) C/ 1- S. J. W. E. G. 2- M. J. D. 3- A. S. V. 4- M. R. M. 5- K. J. P.	Détournement de biens publics, coaction et complicité de détournement de biens publics	- L'accusé S. J. W. E. G., déclaré non coupable de détournement de biens publics de la somme de sept cent quarante-quatre mille deux cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre-vingt-dix (744 294 390) F CFA par des cessions irrégulières d'immobilisations, a été acquitté de ce chef pour faits non établis ; - L'accusé S. J. W. E. G., déclaré non coupable de détournement de biens publics de la somme de deux cent vingt-six millions neuf cent soixante-six mille huit cent sept (226 966 807) F CFA par le paiement irrégulier des frais d'inventaire, a été acquitté de ce chef pour faits non établis ; - L'accusé S. J. W. E. G. a été déclaré non coupable de détournement de biens publics de la somme de quatre-vingt-seize millions (96 000 000) F CFA par perception illégale des avances sur salaire ; - L'accusé M. J. D. a été déclaré non coupable de complicité de de détournement de biens publics de la somme de de quatre-vingt-seize millions (96 000 000) F CFA reproché à S. J. W. E. G. ; - Les accusés S. J. W. E. G. et M. J. D. ont été acquittés de ces chefs pour crimes non constitués ; - L'accusé S. J. W. E. G. a été déclaré non coupable de détournement de biens publics de la somme de deux milliards trois cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent soixante et un mille cinq cent trente (2 394 461 530) F CFA relative au paiement des commissions irrégulières pour le recouvrement des créances de la CAMWATER ; - Les accusés S. J. W. E. G. et M. J. D. ont été déclarés non coupables de coaction de détournement de biens publics de la somme d'un milliard six cent quarante-deux millions deux cent trente mille sept cent trente et un (1 642 230 731) F CFA par prélèvement de cette somme des caisses de la CAMWATER à titre d'honoraires fictifs dus à la Société G. S. ; - Les accusés A. S. V., M. R. M., K. J. P. et M. J. D. ont été déclarés non coupables de complicité de détournement de biens publics de la somme de deux milliards trois cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent soixante un mille cinq cent trente (2 394 461 530) F CFA par perception des commissions irrégulières ; - Les accusés S. J. W. E. G., M. J. D., A. S. V., M. R. M. et K. J. P. ont été acquittés de ces chefs pour crimes non constitués ; - Les accusés A. S. V., M. R. M. et K. J. P. ont été mis en liberté ; - L'accusé S. J. W. E. G. a été déclaré coupable de détournement de biens publics de la somme cinq cent soixante-douze millions (572 000 000) F CFA décaissée sous prétexte des frais de fonctionnement du Comité Ad Hoc du Ministère des Finances ;	Pourvoi
----	------------------	------------	--	--	--	---------

11	019/CRIM/TCS	27/11/2024	Ministère Public et Etat du Cameroun (CAMWATER) C/ 1- S. J. W. E. G. 2- M. J. D. 3- A. S. V. 4- M. R. M. 5- K. J. P.	Détournement de biens publics, coaction et complicité de détournement de biens publics	- L'accusé M. J. D. a été déclaré coupable de complicité de détournement de biens publics de la somme cinq cent soixante-douze millions (572 000 000) F CFA reproché à S. J. W. E. G. ; - S. J. W. E. G. et M. J. D. ont été condamnés à 15 ans d'emprisonnement ferme chacun et à payer solidairement à l'Etat du Cameroun (CAMWATER) la somme totale de cinq cent quatre-vingt-deux millions (582 000 000) à titre de dommages-intérêts ; - Confiscation des biens appartenant à S. J. W. E. G. et saisis dans le cadre de la procédure notamment les Titres Fonciers : • N° 23683, vol 118 folio 113 de 7234 m² sis à Odza • N° 17401, vol 87, folio 40 de 611 m² sis à la Cité Verte ; • N° 28599, superficie 920 m² sis à Ngousso.	Pourvoi
----	--------------	------------	---	--	--	---------

Sous-section 2 : La Cour Suprême

La Section Spécialisée de la Cour Suprême a rendu sept décisions à la suite de pourvois en annulation d'arrêts relatifs au détournement de biens publics rendus par le Tribunal Criminel Spécial (TCS). Ces décisions concernent le Ministère de la Santé Publique (MINSANTE), le Ministère des Finances (MINFI), le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), la Société de Recouvrement des Créances (SRC), la Cameroon Postal Services (CAMPOST) et le Port Autonome de Douala (PAD).

A l'issue de l'examen de ces pourvois, jugés recevables en la forme, 5 (cinq) ont été rejetés. S'agissant des 02 (deux) autres, la Cour a d'une part annulé l'arrêt rendu par le TCS et d'autre part constaté l'extinction de l'action publique pour cause du décès du demandeur au pourvoi.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de ces décisions :

Tableau 65 : Synthèse des décisions de la Cour Suprême

N°	Références	Date	Affaire	Objet du pourvoi	Résultat
1	001/SSP/CS	16/04/2024	O. O. H. C/ - Ministère Public - Etat du Cameroun (Ministère de la Santé Publique)	Non mentionné	Pourvoi jugé recevable en la forme mais rejeté au fond

2	002/SSP/CS	18/06/2024	M. M. L. N. C/ - Ministère Public - Etat du Cameroun (Ministère des Finances et Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire)	Cassation de l'arrêt n°009/CRIM/TCS du 20 juin 2020 : - déclarant M. M. L. N. coupable du crime de détournement de biens publics de la somme totale de 90 000 000 (quatre-vingt-dix millions) F CFA appartenant à l'Etat du Cameroun (MINEPAT) ; - condamnant M. M. L. N. à 12 ans d'emprisonnement ferme et à payer à l'Etat du Cameroun la somme de 95 000 000 (quatre-vingt-quinze millions) F CFA.	Pourvoi jugé recevable en la forme mais rejeté au fond
3	003/SSP/CS	17/09/2024	N. G. A. C/ - Ministère Public - Etat du Cameroun (Société de Recouvrement des Créances) - H. A. - K. H. - M. C,	Cassation de l'arrêt n°006/CRIM/TCS du 28 mars 2016	Constat de l'extinction de l'action publique pour cause du décès du demandeur au pourvoi bien que celui-ci ait été jugé recevable en la forme
4	004/SSP/CS	15/10/2024	K. F. A. et E. R. D. A. C/ - Ministère Public - Etat du Cameroun (Ministère des Finances)	Cassation de l'arrêt n°027/CRIM/TCS du 10 décembre 2021 : - annulant les poursuites suivies contre B. E., N. A K., A. T. B. épouse T. et B. N. F. G. des chefs de coaction de détournement de la somme de 1 025 339 955 (un milliard vingt-cinq millions trois cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-cinq) F CFA ; - annulant les poursuites suivies contre K. G. C. des chefs de coaction de détournement de biens publics de la somme de 242 156 160 (deux cent quarante-deux millions cent cinquante-six mille cent soixante) F CFA, faux et usage de faux en écritures publiques authentiques et importation sans déclaration ; - déclarant les accusés B. E., N. A K. et A. T. B. épouse T. non coupables de coaction de détournement de biens publics de la somme de 242 156 160 (deux cent quarante-deux millions cent cinquante-six mille cent soixante) F CFA, faux et usage de faux en écritures publiques authentiques et importation sans déclaration ; - les acquittant pour faits non établis ; - déclarant les accusés E. R. D. A., K. F. A. et B. N. F. G. coupables des faits de coaction de faux et usage de faux en écritures publiques authentiques, importation sans déclaration et détournement de biens publics de la somme de 242 156 160 (deux cent quarante-deux millions cent cinquante-six mille cent soixante) F CFA au préjudice du Trésor Public ; - déclarant les accusés E. R. D. A., K. F. A. et B. N. F. G. coupables des faits de coaction de détournement de biens publics de la somme de 1 025 339 955 (un milliard vingt-cinq millions trois	Jonction des pourvois jugés recevables en la forme mais rejetés au fond

4'	004/SSP/CS	15/10/2024	K. F. A. et E. R. D. A. C/ - Ministère Public - Etat du Cameroun (Ministère des Finances)	cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-cinq) F CFA, de faux et usage de faux en écritures publiques authentiques et importation sans déclaration ; - condamnant B. N. F. G. et K. G. C. à un emprisonnement à vie chacun ; - condamnant E. R. D. A. et K. F. A. à 10 ans d'emprisonnement ; - condamnant solidairement E. R. D. A., K. F. A. et K. G. C. à payer à l'Etat du Cameroun la somme de 1 025 339 955 (un milliard vingt-cinq millions trois cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-cinq) F CFA au titre du préjudice matériel ; - condamnant solidairement E. R. D. A., K. F. A. et B. N. F. G. à payer à l'Etat du Cameroun la somme de 151 651 659 (cent cinquante et un millions six cent cinquante et un mille six cent cinquante-neuf) F CFA représentant le reliquat de la somme de 242 156 160 (deux cent quarante-deux millions cent cinquante-six mille cent soixante) F CFA détournée ; - condamnant K. G. C., E. R. D. A., K. F. A. et B. N. F. G. à payer à l'Etat du Cameroun la somme de 20 000 000 (vingt millions) F CFA au titre des frais de procédure	Jonction des pourvois jugés recevables en la forme mais rejetés au fond
5	005/SSP/CS	19/11/2024	P. N. A. C. C/ - Ministère Public - Société de Recouvrement des Créances	Non mentionné	Pourvoi jugé recevable en la forme mais rejeté au fond
6	006/SSP/CS		C. E. P. I. C/ - Ministère Public - Etat du Cameroun (CAMPOST)	Cassation de l'arrêt n°029/CRIM/TCS du 28 décembre 2021 rejetant la demande de déblocage du compte n°10023000400041 1000027.40 appartenant à la CEPI SA ouvert à la U. B. of C.	- Pourvoi jugé recevable en la forme ; - annulation de l'arrêt n°029/CRIM/TCS du 28 décembre 2021 rendu par le TCS et ordre de débloquent le compte n°10023000400 0411000027.40 appartenant à la CEPI SA ouvert à la U. B. of C
7	007/SSP/CS		Port Autonome de Douala C/ - A. M. Y. - N. J. M. - N. O. E. - E. N. H.	Non mentionné	Jonction des pourvois jugés recevables en la forme mais rejetés au fond

Section 3 : Evaluation du préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun

Le préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun est calculé sur la base des missions d'investigation de la CONAC d'une part et des condamnations pécuniaires prononcées par le Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF) et le Tribunal Criminel Spécial (TCS) d'autre part.

Pour l'année 2024, ce préjudice est de **4 061 806 711 (quatre milliards soixante un millions huit cent six mille sept cent onze) F CFA**. Les détails y relatifs sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 66 : Préjudice Financier subi par l'Etat du Cameroun

N°	Institution	Montant du préjudice en F CFA
1	Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC)	1 448 735 311
2	Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF)	1 755 385 695
3	Tribunal Criminel Spécial (TCS)	857 685 705
Total		4 061 806 711

*

*

*

Au terme de cette deuxième partie, il y a lieu d'apprécier la forte implication des Administrations et des Juridictions dans la répression des pratiques de corruption. Celle-ci se traduit par une augmentation du nombre d'Administrations qui ont prononcé des sanctions pour réprimer des comportements contraires à l'éthique déontologique et professionnelle. L'on est ainsi passé de 24 (vingt-quatre) Administrations en 2023 à 31 (trente et une) en 2024. Ces sanctions concernent notamment 298 (deux cent quatre-vingt-dix-huit) Agents Publics, 227 (deux cent vingt-sept) étudiants et élèves, 216 (deux cent seize) Entreprises attributaires de Marchés Publics et 14 (quatorze) Exploitants Forestiers.

S'agissant des Juridictions, elles sont quatorze à avoir rendu des décisions pour des affaires relatives à la corruption et aux infractions assimilées. Ce nombre est resté constant par rapport à 2023.

Il en ressort un préjudice financier pour l'Etat du Cameroun évalué à **4 061 806 711 (quatre milliards soixante un millions huit cent six mille sept cent onze) F CFA**. Ce montant était de **114 035 922 502 (cent quatorze milliards trente cinq millions neuf cent vingt-deux mille cinq cent deux) F**

CFA en 2023, soit une diminution de **109 974 115 791** (cent neuf milliards neuf cent soixante quatorze millions cent quinze mille sept cent quatre vingt onze) F CFA.

Troisième partie

LE RECOUVREMENT DES AVOIRS ET LA COOPERATION INSTITUTIONNELLE

La lutte contre la corruption s'est également traduite par le recouvrement des avoirs (Chapitre I) et la coopération institutionnelle (Chapitre II).

Chapitre 1

LE RECOUVREMENT DES AVOIRS

Le recouvrement du produit de la corruption a été effectif au Tribunal Criminel Spécial (Section 1) et à la Société de Recouvrement des Créances (Section 2).

Section 1 : La restitution du corps du délit au Tribunal Criminel Spécial

Conformément l'article 18 de la loi n°2012/011 du 16 juillet 2012 modifiant et complétant la loi n°2011/028 du 14 décembre 2011 portant création d'un Tribunal Criminel Spécial, le TCS a enregistré des restitutions du corps du délit dans le cadre de 12 (douze) procédures, d'un montant total de **334 275 262 (trois cent trente-quatre millions deux cent soixante-quinze mille deux cent soixante-deux) F CFA**.

La répartition de ce montant par procédure est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau n° 67 : Etat des restitutions du corps du délit au TCS

N°	Références de l'affaire	Montant restitué en F CFA
1	Dénonciation ANIF C/N. G. R.	2 000 000
2	MP et MINFI c/A. B.	33 045 600
3	Dénonciation de détournement à l'ART C/S. J. P.	4 760 000
4	Plainte de B. G. C/M. E. I. (FECALUTTE)	24 668 551
5	Dénonciation du 1 ^{er} décembre 2015	2 010 000
6	Rapport CONSUPE (Mission spéciale MINSEP)	42 982 130
7	MP et MINFI C/A. A. et autres	25 103 471
8	Aff. CFCE C/E. B.	31 130 000
9	Aff. Rapport de la mission spéciale de vérification de la liquidation de l'ex-CAMAIR pour la période 2006-2017 C/N. S. R. et autres	8 545 000
10	Mission effectuée auprès du Programme de Sécurisation des Recettes Routières phase 1 et 2 C/F. J. et autres	153 000 000
11	Rapport de la mission spéciale d'audit du compte de dépôt du MINSEP à la Paierie Générale du Trésor	2 211 635
12	Aff. MP et Commune de Dibombari C/E. K. S. et autre	4 818 875
TOTAL		334 275 262

Section 2 : Le recouvrement des créances issues des condamnations pécuniaires au profit de l'Etat par la Société de Recouvrement des Créances (SRC)

Dans le cadre de ses attributions relatives au recouvrement des créances issues des condamnations pécuniaires au profit de l'Etat qui lui sont conférées par le décret n°2020/09 du 16 janvier 2020 portant réorganisation de la Société de Recouvrement des Créances du Cameroun, la SRC a procédé en 2024 à des recouvrements pour un montant total de **5 293 068 849 (cinq milliards deux cent quatre-vingt-treize millions soixante-huit mille huit cent quarante-neuf) F CFA**. Ces recouvrements sont consécutifs à 19 (dix-neuf) décisions de justice rendues par le Tribunal Criminel Spécial et la Cour Suprême pour des affaires concernant les Administrations ci-après :

- le Ministère des Finances ;
- le Ministère de la Justice ;
- le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- la Société Immobilière du Cameroun ;
- les Chantiers Naval et Industriel du Cameroun ;
- la Société de Recouvrement des Créances ;
- la Cameroon Postal Services ;
- le Fonds Spécial d'Equipement et d'Investissement Inter Communal ;
- la Société Nationale de Raffinage ;
- la Cameroon Radio and Television ;
- le Port Autonome de Douala.

Le tableau ci-après présente la synthèse des informations relatives à ces recouvrements.

Tableau n° 68 : Etat des recouvrements des créances issues des condamnations pécuniaires au profit de l'Etat par la SRC

N°	Dossier	Références de la décision de justice	Administration concernée	Montant de la créance (en F CFA)	Montant recouvré (en F CFA)	Reste à recouvrer (en F CFA)	Taux de recouvrement (%)
1	F. S. J. et T. M. I.	Arrêt n°018 du 1 ^{er} novembre 2016	MINFI	4 985 136 777	1 480 790 000	3 504 346 777	29,7
2	T. N. S.	Arrêt n°003/CRIM/TCS du 19/02/2014		2 121 673 982	2 000 000	2 101 673 982	0,09
3	Y. E. L. et autres	Arrêt n°001/SSP/CS du 09/06/2015		1 153 444 981	7 447 188	1 145 997 793	0,64
4	A. A. P. et autres	Arrêt n°001/CRIM/TCS du 13/01/2015		7 772 091 548	3 364 084 889	4 408 006 659	43,28
5	A. Z. L.	Non mentionnées		68 342 572	863 500	67 479 072	1,26
6	Z. P.	Arrêt n°023/CRIM/TCS du 13/11/2019		180 083 345	185 000	179 898 345	0,1
7	F. E. épouse T.	Arrêt n°007/CRIM/TCS du 05/04/2013	MINJUSTICE	486 562 336	500 000	486 062 336	0,1
8	O. A. Z. C.	Arrêt n°004/SSP/CS du 10/03/2020	MINEPAT	102 000 000	12 995 900	89 004 100	12,74
9	A. Z. D. T. et autres	Arrêt n°017/CRIM/TCS du 16/06/2015	MINTP	5 126 180 438	3 419 500	5 122 760 938	0,06
10	K. R.	Arrêt n°020/SSP/CS du 20/12/2016	BEAC	26 402 153 277	136 282 500	26 265 870 777	0,51
11	B. G. et autres	Arrêt n°030/CRIM/TCS du 17/03/2011	SIC	3 657 380 231	105 728 843	3 551 651 388	2,89
12	Z. F. et autres	Arrêt n°044/CRIM/TCS du 18/07/2012	CNIC	470 831 803	110 000 000	360 831 803	23,36
13	K. H. et autres	Arrêt n°006/CRIM/TCS du 28/03/2016	SRC	353 240 200	8 201 000	345 039 200	2,32
14	O. O. T. et autres	Arrêt n°015/CRIM/TCS du 28/03/2016	CAMPOST	3 738 375 949	4 932 000	3 733 443 949	0,13
15	K. C. et autres	Arrêt n°017/SSP/CS du 17/12/2013	FEICOM	4 153 621 243	1 827 500	4 151 793 743	0,04
16	I. M.	Arrêt n°027/CRIM/TCS du 03/09/2015	SODECOTON	12 180 092 549	1 811 029	12 178 281 520	0,01
17	M. C. et autres	Arrêt n°036/CRIM/TCS du 21/10/2015	SONARA	20 000 000	1 500 000	18 500 000	7,5

18	M. Z. G. et autres	Arrêt n°004/SSP/CS du 29/06/2021	CRTV	16 735 531 221	500 000	16 235 531 221	0,002
19	S. S. A. et autres	Arrêt n°005/SSP/CS du 29/04/2014	PAD	1 061 339 044	50 000 000	1 011 339 044	4,7
Total				90 768 381 496	5 293 068 849	85 475 312 647	5,83

*

*

*

Il ressort de ce chapitre que le montant total recouvré par le Tribunal Criminel Spécial et la Société de Recouvrement des Créances est **de 5 627 344 111 (cinq milliards six cent vingt-sept millions trois cent quarante quatre mille cent onze francs) CFA**. Bien que ce montant soit en baisse par rapport à celui de 2023 qui était de **8 496 243 416 (huit milliards quatre cent quatre vingt seize millions deux cent quarante trois mille quatre cent seize) FCFA**, il traduit néanmoins la volonté de ces deux Institutions de récupérer les biens dont l'Etat a été dépossédé du fait de la corruption.

Toutefois, il y aurait lieu d'envisager la mise en place d'un mécanisme spécial de gestion de ces fonds pour en garantir la traçabilité.

Chapitre 2

LA COOPERATION INSTITUTIONNELLE

La coopération est indispensable dans la lutte contre la corruption. Au plan national, elle favorise des actions plus inclusives par toutes les parties prenantes et au plan international, elle contribue au renforcement des capacités des acteurs ainsi qu'au partage d'expériences.

La présente partie porte sur l'état de la coopération entre la CONAC et ses partenaires nationaux d'une part (Section 1) et sur la coopération avec ses partenaires internationaux d'autre part (Section 2).

Section 1 : La coopération nationale

Il est fait état dans cette section de la signature des accords de partenariat ainsi que des formations dispensées et reçues par le personnel de la CONAC.

Sous-section 1 : Les accords de partenariat signés par la CONAC

Afin de renforcer la lutte contre la corruption par l'éducation, la sensibilisation et la communication, la CONAC a signé vingt-six (26) accords de partenariat en 2024 avec les structures et personnes suivantes :

- Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) pour contribuer à la lutte contre la corruption dans les sous-secteurs Femme et Famille, à travers des activités de renforcement des capacités et des campagnes de sensibilisation.
- 22 (vingt-deux) Radios communautaires pour la diffusion de messages sur la lutte contre la corruption et des microprogrammes en langues locales. Les Radios Communautaires concernées sont:
 - Radio Bonne Nouvelle, Ngaoundéré;
 - Tiko Community Radio;
 - Radio Communautaire Excellence, Mayo Louti;
 - Dream FM, Buéa;
 - Radio Dynamic FM, Douala;
 - Sawtu Linjiila, Ngaoundéré;
 - Radio Yemba, Dschang;
 - Rainbow Radio, Mbengwi;
 - Runa FM, Bafoussam;
 - Radio Nkul Y'Akono, Akono;
 - Radio Sawtu Ngeendam Meskine, Maroua;
 - Radio Sahel Gotel, Maroua;
 - Wum Community Radio, Wum;

- Radio FlaMbeau, Banka;
 - Touboro FM, Touboro;
 - Radio Excellence FM, Guider;
 - Radio Maria, Edea;
 - Radio Aurore, Bertoua; et
 - Radio Communautaire, Batouri.
- Trois Artistes Musiciens pour l'utilisation de leur musique sur une période de trois ans afin de sensibiliser les populations. Il s'agit de:
 - Aunty Clo (Buma-Kor, Claudia FOKAM) pour la chanson « *Corruption is not good* »;
 - Francis MBOM pour la chanson « *Non à la corruption* » ;
 - Nadia Afrik pour la chanson « *Il faut que ça change* ».

Sous-section 2 : Les formations offertes par le personnel de la CONAC

Conformément à sa mission de doter les acteurs de la lutte contre la corruption d'outils pour mieux combattre ce fléau, la CONAC a dispensé des formations à plusieurs groupes de personnes, sur son initiative ou à leur demande.

Ainsi, plus de 550 (cinq cent cinquante) personnes ont vu leurs capacités renforcées en matière de lutte contre la corruption, à savoir :

- Quatorze (14) Membres de la Cellule de Lutte contre la Corruption de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Yaoundé sur les fautes de gestion et l'intégrité, le 20 février 2024, à la Salle de conférence de cet Hôpital.
- Quatre-vingt-un (81) Chefs de Cellules de Lutte Contre la Corruption des administrations publiques et parapubliques et vingt-neuf (29) Points Focaux régionaux de lutte contre la corruption de la Région de l'Est, sur la lutte contre la corruption dans les marchés publics, la protection des dénonciateurs et le leadership pour le changement, lors des célébrations marquant la 8ème Journée africaine de la lutte contre la corruption, du 9 au 10 juillet 2024 à Bertoua.
- Cent cinquante (150) membres du personnel et étudiants de l'Université de Buéa, y compris les Doyens et Directeurs, les Responsables de Facultés, les Agents des services financiers, les membres du Comité de Lutte contre la Corruption, les membres du Club d'Intégrité, ainsi que le Contrôleur Financier et l'Agent Comptable de l'Institution, lors d'un séminaire sur « Les causes et conséquences de la corruption et les obstacles à la bonne gouvernance universitaire » organisé à l'Université de Buéa le 05 juillet 2024.

- Cinquante-trois (53) stagiaires de la 29^è Promotion de l'École d'Etat-Major de Yaoundé ont reçu une formation sur la lutte contre la corruption au Cameroun, le contrôle et la répression de la corruption, les conséquences de la corruption pour la nation et la promotion de l'éthique et de l'intégrité, le 23 août 2024, au Campus de l'École sis dans l'enceinte de l'École Militaire Interarmées de Yaoundé (EMIA).
- Treize (13) Auditeurs, élèves de la 1^{ère} année de la section Comptes Classiques de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) sur les missions, le fonctionnement et les activités de la CONAC ainsi que le cadre juridique de la lutte contre la corruption au Cameroun, au cours d'une visite d'étude au siège de la CONAC, le 03 octobre 2024.
- Cinquante (50) acteurs du système des Marchés Publics de la Région de l'Extrême-Nord sur la gouvernance et la lutte contre la corruption dans les marchés publics à Maroua, du 23 au 25 octobre 2024;
- Soixante et onze (71) Chefs de Cellules Anti-Corruption des Administrations publiques et parapubliques et cinquante (50) Points Focaux Régionaux de lutte contre la corruption de la Région de l'Ouest, sur le Système Electronique de Passation des Marchés Publics du Cameroun (COLEPS), la nouvelle approche de rédaction des contributions au *Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun* et la conduite du changement, lors des célébrations de la 18^è Journée Internationale de Lutte contre la Corruption, du 09 au 12 décembre 2024 à Bafoussam.
- Quarante-huit (48) Officiels venus de 8 (huit) pays (République Centrafricaine, Congo, Gabon, République Démocratique du Congo, Sao Tomé et Príncipe, Tchad et Cameroun) sur l'expérience de la CONAC en matière de lutte contre la corruption, au cours de la deuxième réunion sur la criminalité financière en Afrique Centrale, tenue en ligne, les 07 et 08 mai 2024.

Sous-section 3 : Les formations reçues par le personnel de la CONAC

Une trentaine de membres du personnel de la CONAC ont bénéficié de formations dispensées par divers partenaires nationaux afin d'améliorer leurs expertises. Ces formations ont porté sur les thèmes suivants :

- Plan stratégique de la Chambre des Comptes de la Cour suprême, le 7 mars 2024 à Yaoundé;
- L'élaboration et l'exécution du budget de l'État, les 14 et 15 mars 2024 à Mbankomo;
- Nouvelles normes comptables internationales, le 16 mai 2024 à Yaoundé;

- Utilisation du logiciel de Comptabilité-Matières GEPSoft 2.1 dans les Etablissements Publics, du 29 au 31 mai 2024 et du 27 au 28 novembre 2024, à Yaoundé;
- Corruption et criminalité économique, dispensée par la *Scuola Superiore Sant'Anna* à l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), du 10 au 13 juin 2024;
- Techniques de communication sur les réseaux sociaux, dispensée par l'ANTIC, du 10 au 13 septembre 2024 à Kribi ;
- Gouvernance et criminalité forestière, dispensée par INTERPOL, du 29 au 31 octobre 2024;
- Budgétisation ouverte et responsable, dispensée par l'IBP Sénégal (International Budget Partnership), du 25 au 29 novembre 2024, à Yaoundé.

Section 2 : La coopération internationale

Il est important que les structures impliquées dans la lutte contre la corruption dans les différents pays du monde travaillent en synergie, la corruption étant un fléau transnational. La coopération entre les Etats et les Institutions de lutte contre la corruption dans des domaines tels que le recouvrement des avoirs, le blanchiment des capitaux, la cybercriminalité, est de ce fait indispensable.

Aussi, l'appartenance à des regroupements professionnels offre-t-elle des opportunités de formations et d'échange d'expériences aux personnels des Institutions de lutte contre la corruption. Dans cette section, seules les activités de la CONAC en matière de coopération internationale sont présentées, ce volet étant absent des contributions reçues des autres institutions.

Sous-section 1 : Les formations offertes au personnel de la CONAC par ses partenaires

Douze (12) personnels de la CONAC ont bénéficié de formations en ligne ou en présentiel proposées par ses partenaires internationaux, notamment au *Commonwealth Africa Anti-corruption Centre* du Botswana. Les thèmes de la formation étaient les suivants:

- renforcer la confiance du public dans la lutte contre la corruption à travers les relations publiques, septembre 2024 ;
- les enquêtes financières et le recouvrement des avoirs, à Gaborone, du 8 au 12 juillet 2024 ;
- fraude et corruption dans les Marchés Publics, Gaborone, octobre 2024.

Sous-section 2 : Les visites d'étude et la participation à des conférences

Des délégations de la Commission ont effectué une visite d'étude et participé à plusieurs conférences, en ligne et en présentiel.

I- Visite d'étude à la Commission Anti-Corruption de Sierra Leone

Une délégation de la CONAC a séjourné à Freetown en Sierra Leone du 16 au 19 septembre à l'effet de recueillir des informations sur les techniques de recouvrement non judiciaire utilisées par la Commission Anti-Corruption de Sierra Leone afin de récupérer les biens et avoirs volés sans passer par des procédures longues et fastidieuses.

II- Participation à des conférences

La CONAC a participé aux conférences suivantes :

- 14^e Conférence Annuelle et Assemblée Générale de l'Association des Agences Anti-Corruption des Etats Membres du Commonwealth en Afrique (AAACA) du 06 au 11 mai 2024 à Accra au Ghana. Au cours de cette Conférence, le Cameroun a été désigné pour accueillir la 16^e conférence prévue en 2026 ;
- Atelier de création d'un Forum panafricain des praticiens du recouvrement de créances, en Éthiopie, du 28 au 30 mai 2024 ;
- 8^e Dialogue africain sur la lutte contre la corruption, du 05 au 08 novembre 2024, à Arusha, en Tanzanie.

CONCLUSION GENERALE

Le quatorzième *Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun* présente une synthèse des activités menées par les Administrations publiques, parapubliques, les Organisations de la Société Civile et les Juridictions. Les actions de prévention, qui comprennent les efforts menés en vue de sensibiliser le public, de créer des conditions de travail adéquates et de récompenser les personnes reconnues pour leur intégrité et leur ardeur au travail restent les plus répandues au sein de la quasi-totalité des Administrations. On observe dans ce registre la multiplication des lignes vertes et des canaux de dénonciation. Ces initiatives sont à encourager et rendent compte de ce que la lutte contre la corruption est inclusive. Les populations ont désormais des facilités pour dénoncer des actes de corruption.

La mise en œuvre de ces actions a pour conséquence une augmentation substantielle des dénonciations. A titre d'illustration, la CONAC a reçu en 2024, 10.520 dénonciations contre 7.548 en 2023, soit une augmentation de 39,37% en valeur relative. Ainsi, les Camerounais sont davantage résolus à briser la chaîne de la corruption et à mettre fin à l'impunité. Les actions de répression menées par les Institutions de Contrôle ainsi que les décisions rendues par les Juridictions envers les mis en cause tendent à couronner ces efforts.

En 2024, la CONAC a conduit 44 Actions par voie d'Intervention Rapide (contre 35 en 2023) ; 36 dénonciations ayant conduit à ces AIR se sont avérées fondées et se sont soldées par l'incarcération des personnes prises en flagrant délit. De même, dans le cadre des deux Cliniques Anti-Corruption organisées par la CONAC en 2024, onze (11) personnes accusées de pratique de corruption ont été traduites devant les Juridictions compétentes.

Concernant les Administrations, trente un (31) Départements Ministériels et Sociétés publiques et parapubliques contre vingt-quatre (24) en 2023 ont infligé des sanctions à certains de leurs personnels pour corruption, pratiques contraires à l'éthique, fautes professionnelles, absences irrégulières et fraude. 298 (deux cent quatre vingt-dix huit) Agents de l'Etat ont été suspendus de leurs fonctions dont 14 ont été mis en débet pour un montant total de **34 615 839 (trente-quatre millions six cent quinze mille huit cent trente neuf) FCFA**. Par ailleurs, 221 (deux cent vingt-un) étudiants ont reçu des suspensions

académiques temporaires pour fraude aux examens. Pour ce qui est du Secteur privé, 216 (deux cent seize) Entreprises ont été exclues de la Commande Publique pour une durée de 24 mois pour mauvaise exécution ou abandon de Projets financés par l'Etat, tandis que 14 (quatorze) Exploitants Forestiers ont été frappés de suspensions pour exploitation forestière non conforme à la réglementation.

Le Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF) et les Juridictions judiciaires ont infligé des amendes, des débets et des peines d'emprisonnement aux personnes reconnues coupables. Au total, le préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun en 2024 du fait de la corruption s'élève à **4 061 806 711 (quatre milliards soixante un millions huit cent six mille sept cent onze francs) FCFA**. Ce montant qui ne représente que la partie visible de l'iceberg compte tenu de ce qu'au cours de cette même année de nombreux actes de corruption n'ont pas été dénoncés. En outre, de nombreuses affaires de corruption restent pendantes devant les Juridictions.

Par ailleurs, en 2024, **334 275 262 (trois cent trente quatre millions deux cent soixante quinze mille deux cent soixante-deux francs FCFA)** ont été recouvrés par le Tribunal Criminel Spécial et **5 293 068 849 (cinq milliards deux cent quatre vingt treize millions soixante huit mille huit cent quarante neuf francs FCFA)** par la Société de Recouvrement des Créances.

Nonobstant ces actions, il est urgent que des efforts soient entrepris pour rendre la lutte contre la corruption plus inclusive et efficace. Au rang de ces urgences figurent en bonne place:

- l'application de l'Article 66 de la Constitution sur la déclaration des biens et avoirs ;
- la pénalisation de l'enrichissement illicite ;
- une meilleure protection des dénonciateurs ;
- la mise en place d'un mécanisme spécifique de gestion des avoirs issus de la corruption.

Dans le même ordre d'idées, il conviendrait d'allouer plus de ressources aux Institutions de contrôle afin d'intensifier la lutte contre ce fléau qui devrait être intégrée dans toutes les initiatives publiques, et plus particulièrement au niveau des Collectivités Territoriales Décentralisées.

TABLE DES MATIERES

Sommaire	iii
Carte administrative du Cameroun	v
Liste des abréviations, acronymes et sigles	Vii
Liste des tableaux	xiii
Avant-propos	xv
INTRODUCTION GENERALE	1
Première partie	5
LES ACTIVITES DE PREVENTION	
Chapitre 1 : LES ACTIVITES DE PREVENTION MENEES AU SEIN DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	7
Section 1 : Les activités de prévention menées par les Institutions de Contrôle et de Régulation	7
Sous-section 1. Les Institutions de Contrôle	7
I- La Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC)	7
A. Les activités de prévention et de communication	7
1- Les activités de prévention	7
1.1 La commémoration des Journée Internationales dédiées à la Lutte Contre la Corruption	8
a. La 8 ^e édition de la Journée Africaine de Lutte contre la Corruption	8
b. La 18 ^e Journée Internationale de Lutte contre la Corruption	9
1.2 Les campagnes de proximité	9
a. La campagne Rentrée Scolaire sans Corruption	9
b. Les campagnes de sensibilisation des jeunes de la ville de Nanga-Eboko à l'intégrité et à la Lutte contre la Corruption à l'occasion de la 58 ^e fête de la Jeunesse	10
c. La campagne nationale de sensibilisation des jeunes contre les méfaits des faux diplômes	11
d. Les cliniques Anti-Corruption	11
1.3 La participation de la CONAC aux événements nationaux	12
2- Les activités de communication	13
2.1 La production et la diffusion des émissions « Espace CONAC » et « Espace CONAC Alerte »	13
2.2 La production du bulletin mensuel de la CONAC	13
2.3 La publication du Rapport sur l'état de la Lutte contre la Corruption au Cameroun en 2023	13
B. L'Etat des dénonciations reçues	14
1. Les dénonciations reçues par voie de courrier administratif	14
1.1 L'Etat des dénonciations reçues par type d'infractions	14
1.2 L'Etat des dénonciations reçues par type d'infractions et par secteur d'activités	15
2. Les dénonciations reçues à travers la Ligne Verte, le 1517	17
3. Les dénonciations reçues à travers l'adresse électronique : infos@conac.cm	21
4. Les dénonciations reçues à travers le numéro WhatsApp, 658 26 26 82	26
C. Les activités de contrôle et d'investigations de la CONAC	33
1. Les Actions par voie d'Intervention Rapide (AIR)	33
2. Les Missions d'enquêtes approfondies	37
2.1 Vérification des allégations de détournement des biens de l'UEBC	37
a. Résumé des faits	37

b. Constats et irrégularités	37
c. Mesures prises par la CONAC	39
2.2 Enquête relative à la vérification des allégations de détournement de fonds publics à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de l'université de Douala	39
a. Résumé des faits	39
b. Constats et irrégularités	40
c. Les mesures prises par la CONAC	42
2.3 Enquête relative aux allégations de deniers publics à la Commune de Mbe	43
a. Résumé des faits	43
b. Constats et irrégularités	43
c. Mesures prises par la CONAC	48
2.4 Enquête relative à la vérification des allégations de corruption et de détournement des biens publics à la Commune de Tiko	48
a. Résumé des faits	48
b. Constats et irrégularités	49
c. Mesures prises par la CONAC	50
2.5 Investigations sur le paiement des frais de justice à la Trésorerie Générale de Bamenda	51
a. Résumé des faits	51
b. Constats et irrégularités	51
c. Mesures prises par la CONAC	51
2.6 Vérification des allégations de corruption, de détournement de biens publics, de faux et usage de faux à la Mairie de MESSOCK	52
a. Résumé des faits	52
b. Constats et irrégularités	52
c. Mesures prises par la CONAC	53
2.7 Enquête relative à la vérification des allégations de violation de la réglementation mettant en cause la Société CGCOC Group dans le cadre de l'exploitation de la Carrière de pierre de Bidou I, Arrondissement de Lokoundjié	53
a. Résumé des faits	53
b. Constats et irrégularités	54
2.8 Enquête relative à la vérification des allégations de fermeture des Collèges d'Enseignement Technique Industriel et Commercial d'Efogo et Nsenang Edou, dans le Département du Nyong et Mfoumou et de non-redéploiement des Enseignants nommés et affectés dans ces Etablissements Scolaires	54
a. Résumé des faits	55
b. Constats et irrégularités	55
c. Mesures prises par la CONAC	56
2.9 Enquête relative à la vérification des allégations : d'extorsion de fonds par les responsables de la Société G.S.S ; de corruption mettant en cause les Agents du Poste de Pesage de Pitoa ; d'abus de fonction, de favoritisme et de détournement de biens publics par le Délégué Régional des Postes et Télécommunications du Nord ; d'extorsion de fonds aux Chefs d'Etablissements et Président d'APEE du Département de la Bénoué par le délégué Régional des Enseignements Secondaires du Nord	56
a. Résumé des faits	56
b. Constats et irrégularités	57
c. Mesures prises par la CONAC	59
2.10 Contrôle de la gestion financière et comptable de la forêt intercommunale de Belabo-Diang	60
a. Résumé des faits	60

b. Constats et irrégularités	60
c. Mesures prises par la CONAC	62
D. L'état des procédures initiées auprès des Juridictions compétentes	62
E. Le préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun ou autres collectivités publiques ou privées au terme des enquêtes approfondies de la CONAC	64
II- Le Contrôle Supérieur de l'Etat (CONSUPE)	65
Sous-Section 2 : Les Institutions de Régulation	65
I. L'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	66
II. L'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL)	68
Section 2 : Les activités de prévention menées par les Départements Ministériels	69
Sous-section 1 : Les Ministères de Souveraineté	69
I- Les activités du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local	70
II- Les activités du Ministère de la Justice (MINJUSTICE)	71
III- Les activités du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA)	72
IV- Les activités du Ministère des Relations Extérieures (MINREX)	73
V- Les activités du Ministère de la Défense (MINDEF)	74
VI- Les activités de la Délégation Générale à la Sécurité Nationale (DGSN)	75
Sous-section 2. Les activités des Ministères en charge des secteurs de l'Economie, des Finances et des Infrastructures	76
I- Les Ministères en charge de la production, de l'importation et de la distribution des biens et services	76
A. Les Ministères en charge de la production des biens et services	76
1. Les Activités du Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL)	77
2. Les Activités du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT)	77
3. Les Activités du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)	77
4. Les activités du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)	79
5. Les activités du Ministère des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)	80
B. Les activités des Ministères en charge de l'importation ou de la distribution des biens et services	81
1. Les Activités du Ministère du Commerce (MINCOMMERCE)	81
2. Les Activités du Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL)	82
II- Les activités des Ministères en charge de l'Economie, des Finances et des Infrastructures	83
A. Les activités des Ministères en charge de la Recherche et de la mise en place des financements :	83
1. Les activités du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)	83
2. Les activités du Ministère des Finances (MINFI)	84
B. Les Ministères en charge des Infrastructures	87
1. Les activités du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF)	87
2. Les activités du Ministère des Marchés Publics (MINMAP)	88
3. Les activités du Ministère des Travaux Publics (MINTP)	89
4. Les activités du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU)	90
Sous-section 3 : Les Ministères en charge des secteurs éducatif, social et culturel	91
A- Les Ministères en charge du Secteur Educatif	91
1- Les Ministères en charge de la formation initiale	92
a. Les Activités du Ministère de l'Education de Base (MINEDUB)	92
b. Les Activités du Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC)	93

c. Les Activités du Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP)	94
d. Les Activités du Ministère des Sports et de l'Education Physique (MINSEP)	95
2- Les Ministères en charge de la Formation Professionnelle	96
a. Les activités du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	97
b. Les activités du Ministère de la Recgerche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI)	97
B- Les Ministères en charge du Secteur Social	99
1. Les activités du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE)	99
2. Les activités du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF)	101
3. Les activités du Ministère des Affaires Sociales (MINAS)	103
4. Les activitvtés du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC)	105
5. Les activités du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS)	106
C- Les Ministères en charge du Secteur Culturel	106
1. Les Activités du Ministère des Arts et de la Culture (MINAC)	106
2. Les Activités du Ministères des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA)	108
Section 3. Les activités de prévention menées par les Etablissements Publics et les Sociétés Publiques et Parapubliques	109
Sous-section 1. Les activités des Établissements Publics	109
I- Les activités des Établissements Publics à caractère Administratif	110
A. Le Palais des Congrès de Yaoundé	110
B. L'Autorité Portuaire Nationale (APN)	110
C. La Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA)	111
D. L'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME)	112
E. L'Agence d'Electrification Rurale (AER)	113
F. Le Fonds National de l'Emploi (FNE)	113
G. L'Institut National de la Statistique (INS)	114
H. L'Agence Nationale d'Appui au Developpement Forestier (ANAFOR)	115
I. L'Academie Nationale de Football (ANAFOOT)	115
J. L'Agence de Régulation des Télécommunications (ART)	116
K. L'Agence Nationale des Normes et de la Qualité (ANOR)	116
II- Les Établissements Publics à caractère scientifique et technique	117
A. L'Université de Bertoua (UBe)	117
B. L'Université de Yaoundé I (UYI)	118
C. L'Université de Garoua (UGa)	119
D. L'Université de Ngaoundéré (UN)	120
E. L'Université de Maroua (UMa)	120
F. L'Université de Douala (UDo)	121
G. L'Université de Bamenda (UBa)	122
H. L'Université de Buéa (UB)	124
I. L'Université d'Ebolowa (UEb)	126
J. L'Institut de Recherche Agricole pour le Developpement (IRAD)	128
K. L'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC)	129
III- Les Etablissements publics à caractère hospitalier	130
A. Hôpital Central de Yaoundé (HCY)	130
B. L'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala (HGOPED)	131
C. L'hôpital Laquintinie de Douala (HL)	131
D. L'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Yaoundé (HGOPY)	132
E. L'Hôpital Jamot de Yaoundé (HJY)	133
F. L'Hôpital de Général de Douala (HGD)	134
IV- Les Etablissements publics à caractère économique et financier	135
A. Le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM)	135
B. Le Fonds de Développement des Filières Cacao Café (FODECC)	137
C. La Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)	138
V- Les activités des Etablissements publics à caractère spécial : la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (CSPH)	138

Sous-section 2. Les activités des Sociétés Publiques et Parapubliques	139
I. La Société Immobilière du Cameroun (SIC)	139
II. La Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers(SCDP)	140
III. Le Port Autonome de Kribi (PAK)	141
IV. La Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux (MAETUR)	142
V. L'Office Nationale du Cacao et du Café (ONCC)	143
VI. Electricity Development Corporation (EDC)	143
VII. Les Aéroports du Cameroun (ADC)	144
VIII. Le Port Autonome de Douala (PAD)	144
IX. Le Crédit Foncier du Cameroun (CFC)	145
X. Le Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC)	146
XI. La Cameroon Development Corporation (CDC)	146
XII. La Cameroon Telecommunications (CAMTEL)	147
XIII. La Société Nationale de Transport d'Electricité (SONATREL)	148
XIV. La Société de Développement du Coton (SODECOTON)	148
XV. La Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER)	149
XVI. La Cameroon Hotel Corporation (CHC)	150
Section 4. Les activités de prévention menées par les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)	150
Sous-section 1. La Communauté Urbaine de Bafoussam (CUB)	150
Sous-section 2. La Communauté Urbaine d'Edéa (CUED)	151
Sous-section 3. La Communauté Urbaine de Douala (CUD)	152
Sous-section 4. La Communauté Urbaine de Maroua (CUM)	152
Sous-section 5. La Communauté Urbaine de Garoua (CUG)	153
Sous-section 6. La Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}	154
Chapitre 2 : LES ACTIVITES DE PREVENTION MENEES PAR LA SOCIETE CIVILE ET LE SECTEUR PRIVE	155
Section 1. Les activités menées par les Organisations de la Société Civile	155
Sous-section 1 : Les activités de l'Association Action contre la Corruption (A2C)	155
Sous-section 2 : Les activités de l'Association Jeunesse Sans Corruption (JSC)	156
Sous-section 3 : L'Association Droits de l'Enfant : un Livre pour Chaque Enfant (DELICE)	156
Sous-section 4 : Les activités de l'Association Emergence Sans Corruption (ASSESCO)	157
Section 2. Les activités menées par le Secteur privé	157
Deuxième partie	
LA SANCTION DES PRATIQUES DE CORRUPTION	159
Chapitre 1 : LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES	161
Section 1 : Les sanctions prononcées par les Institutions de Régulation : le Conseil National de la Communication (CNC)	161
Section 2 : Les sanctions prononcées par les Départements Ministériels	166
Sous-section 1 : Le Ministère des Affaires Sociales (MINAS)	167
Sous-section 2 : Le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE)	167
Sous-section 3 : Le Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)	168
Sous-section 4 : Le Ministère de l'Education de Base (MINEDUB)	169
Sous-section 5 : Le Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC)	169
Sous-section 6 : Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP)	172
Sous-section 7 : Le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP)	173
Sous-section 8 : Le Ministère des Finances (MINFI)	175
Sous-section 9 : Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA)	177
Sous-section 10 : Le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)	178

Sous-section 11 : Le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU)	182
Sous-section 12 : Le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC)	182
Sous-section 13 : Le Ministère des Marchés Publics (MINMAP)	184
Section 3 : Les sanctions prises au sein des Etablissements et des Entreprises Publics	193
Sous-section 1 : La Cameroon Development Corporation (CDC)	193
Sous-section 2: La Cameroon Postal Services (CAMPOST)	195
Sous-section 3 : Cameroon Telecommunications (CAMTEL)	197
Sous-section 4 : Le Parc National de Matériel de Génie Civil (MATGENIE)	198
Sous-section 5 : Le Port Autonome de Douala (PAD)	199
Sous-section 6 : La Société Camerounaise de Dépôts Pétroliers (SCDP)	199
Sous-section 7: La Société Immobilière du Cameroun (SIC)	199
Sous-section 8 : La Société de Recouvrement du Cameroun (SRC)	200
Sous-section 9 : L'Hôpital Général de Yaoundé (HGY)	200
Sous-section 10 : L'hôpital Gynéco Obstétrique et Pédiatrique de Yaoundé (HGOPY)	201
Sous-section 11 : L'Université de Buéa (UB)	201
Sous-section 12 : L'Université de Douala (UDO)	205
Sous-section 13 : L'Université d'Ebolowa (UEb)	207
Sous-section 14 : L'Université de Maroua (UMa)	207
Sous-section 15 : L'Université de Yaoundé I (UYI)	210
Section 4 : Les sanctions prises au sein des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)	210
Sous-section 1 : La Communauté Urbaine de Bafoussam (CUB)	211
Sous-section 2 : La Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1 ^{er}	211
Chapitre 2 : LES SANCTIONS JURIDICTIONNELLES	213
Section 1 : Le Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF)	213
Section 2 : Les Juridictions Judiciaires	217
Sous-section 1 : Les Juridictions de fond	217
I. Les Tribunaux d'Instance	217
A. Les Tribunaux de Première Instance	217
1. Le Tribunal de Première Instance de Ngaoundéré	217
2. Le Tribunal de Première Instance de Bertoua	218
3. Le Tribunal de Première Instance de Guider	218
4. Le Tribunal de Première Instance Bafoussam	218
5. Le Tribunal de Première Instance Mbouda	218
B. Les Tribunaux de Grande Instance	219
1. Le Tribunal de Grande Instance du Wouri	219
2. Tribunal de Grande Instance du Mbéré	219
3. Tribunal de Grande Instance de la Haut-Nkam	219
4. Le Tribunal de Grande Instance des Bamboutos	220
II. Les Cours d'Appel	220
A. La Cour d'Appel de l'Est	220
B. La Cour d'Appel du Nord	221
III. Le Tribunal Criminel Spécial (TCS)	221
Sous-section 2 : La Cour Suprême	227
Section 3 : Evaluation du préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun	230
Troisième partie	
LE RECOUVREMENT DES AVOIRS ET LA COOPERATION INSTITUTIONNELLE	233
Chapitre 1 : LE RECOUVREMENT DES AVOIRS	235
Section 1. La restitution du corps du délit au Tribunal Criminel Spécial (TCS)	235

Section 2 : Le recouvrement des créances issues des condamnations pécuniaires au profit de l'Etat par la Société de Recouvrement des Créances (SRC)	236
Chapitre 2 : LA COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE	239
Section 1. La Coopération nationale	239
Sous-section 1: Les accords de partenariat signés par la CONAC	239
Sous-section 2 : Les formations offertes par le personnel de la CONAC	240
Sous-section 3 : Les formations reçues par le personnel de la CONAC	241
Section 2 : La Coopération internationale	242
Sous-section 1 : Les formations offertes au personnel de la CONAC par ses partenaires	242
Sous-section 2 : Les visites d'étude et la participation à des conférences	243
CONCLUSION GENERALE	245
TABLE DES MATIERES	249